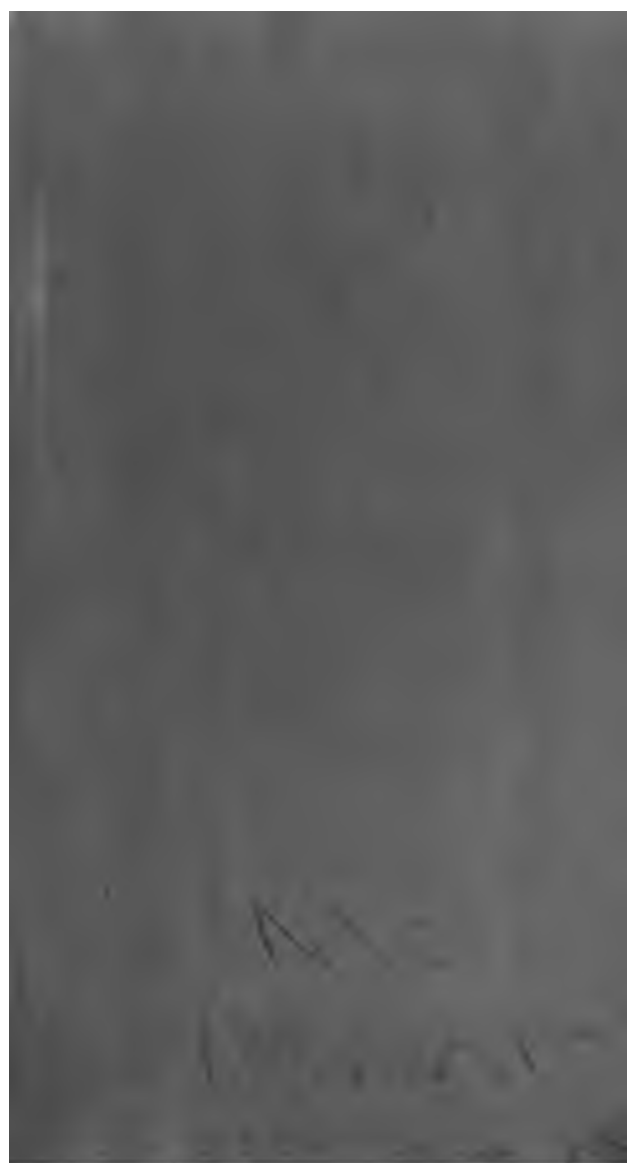

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07438939 0





LETTRES
DE
CICERON
A ATTICUS

AVEC

DES REMARQUES,

Et le Texte Latin de l'Edition de Grævius,

Par M. l'Abbé MONGAULT *de l'Académie Françoise, & ci-devant Précepteur de Monseigneur le Duc d'Orleans.*

Nouvelle Edition, revûe & corrigée.

TOME SECOND.





A PARIS,

Chez la Veuve DELAULNE, rue S. Jacques, à l'Empereur.

M DCCXXXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.



AVERTISSEMENT.

IL me ſemble que ceux qui ſe donnent au pénible travail de la traduction, doivent s'attacher ſur-tout aux Ouvrages qui n'ont point encore parû en François. C'eſt ce qui m'a fait choiſir les Lettres de Ciceron à Atticus, quoique j'en aie d'ailleurs ſenti toute la difficulté. J'ai eſperé que l'envie qu'on a depuis long-tems de voir dans notre langue ce morceau le plus curieux de l'Antiquité, me feroit trouver dans les eſprits des diſpoſitions favorables, & qu'on me ſeconderoit vans une entrepriſe à laquelle les dœux du Public m'ont animé.

Par le même principe je ne touche point aux deux premiers Livres, qui ont déja été traduits. J'ai crû qu'il faloit plûtôt penſer à ſatisfaire la curioſité générale

ſur la ſuite de ces Lettres, que la délicateſſe de quelques particuliers ſur le ſtile du Traducteur, qui peut ſe ſentir en quelques endroits de ſon païs & de ſa retraite, mais qui ne laiſſe pas d'avoir beaucoup de force & de vivacité.

Je ne parlerai point ici du mérite des Lettres à Atticus, tant pour le fonds des choſes que pour la forme que l'Auteur leur a données; de leur difficulté, de leur uſage par rapport à l'hiſtoire, & de pluſieurs autres choſes, qui pourroient, ou rehauſſer le prix de l'original, ou faire valoir le travail du Traducteur. Monſieur de S. Real m'a prévenu, & ſon excellente Préface ne laiſſe rien à deſirer là-deſſus.

Pour ma maniere de traduire, j'en ai rendu compte ailleurs *; & le Texte, que je mets devant les yeux du Lecteur, me diſpenſe de juſtifier en détail le peu de libertés que j'ai priſes; il faudroit

* Dans la Pref. ſur Herodien.

de trop longs diſcours pour en faire goûter les raiſons à ceux qui ne les ſentiront pas d'eux-mêmes.

J'eſpere de l'équité des Lecteurs qu'ils ne me condamneront pas lors que ma traduction ne répondra pas à la premiere idée que les paroles du Texte pourront quelquefois leur donner. Souvent un Traducteur a beaucoup moins de pénétration & d'habileté que ſes Lecteurs, mais il a plus d'habitude avec ſon Auteur ; il connoît d'une maniere plus particuliere & plus ſûre les manieres de penſer & de s'exprimer qui lui ſont propres, ſon cœur, ſon eſprit, ſes ſentimens, la matiere qu'il traite, les ſituations où il ſe trouve.

Cet avantage fait une eſpece de préjugé, ſur-tout dans ces Lettres, dont le ſtile eſt ſi concis, ſi différent même de celui des autres Ouvrages de Ciceron,

& où la connoiſſance du ſujet détermine ſouvent l'équivoque du Texte. Je fais ces réflexions, parce que j'ai vû pluſieurs fois condamner M. de S. Real ſur des endroits qu'il avoit aſſûrément fort bien entendus.

Si ſa Traduction eſt exacte, ſes Remarques méritent encore plus d'eſtime. Le goût m'en paroît excellent ; elles ne ſont point chargées de citations grecques & latines, ſouvent moins propres à éclaircir l'Auteur, qu'à faire paroître la vanité du Scholiaſte. On y voit une grande connoiſſance de l'hiſtoire des derniers tems de la République, & elles ſont remplies de réflexions très-judicieuſes & très-ſolides. Peut-être y en a-t'il quelques-unes ou trop longues, ou entierement inutiles ; mais M. de S. Real pouvoit croire qu'on ſe feroit toujours un plaiſir de l'entendre, ſans examiner de trop près ſi ce

qu'il disoit étoit nécessaire pour l'intelligence de son Auteur. Comme je n'ai pas la même confiance, je ne prendrai pas les mêmes libertés. Je dois me rendre cette justice & au goût de mon Lecteur, qu'il aimera toujours mieux entendre Ciceron que de m'entendre, & qu'on ne m'écoutera favorablement qu'autant que mes Remarques ne le feront point perdre de vûe.

Je n'oserois pas, par exemple, à l'occasion d'une forêt d'Epire, faire venir la colombe du déluge; & à propos du païs montueux d'Arpinum, gémir sur les malheurs de la Savoye*. Je ne croi pas qu'à l'occasion d'une Assemblée de Juges que Ciceron trouvoit aussi mal composée, qu'une Académie de jeu, l'on soit fort curieux d'apprendre si les dez des Anciens étoient cubiques, ou

Rem. 6. sur la 4. Let. du 2. Liv.

Sur la 12. Let. du Liv. 2.

Rem. 10. sur la 16. Let. du Liv. 1.

* *M. de S. R. étoit de Savoye, & écrivoit pendant la guerre; finie avec la Savoye en 1696.*

terminés en cones par deux côtés ; s'ils étoient marqués avec des nombres, ou avec des figures d'animaux, &c. Il me semble que dans chaque Auteur on doit voir d'abord quel est le sujet principal qu'il traite, & rapporter-là toutes ses Remarques. Dans les Lettres à Atticus, l'Histoire du tems de Ciceron, la forme du Gouvernement, les différens caracteres de ceux qui étoient en place, leurs vûes, leur politique, voilà ce que l'on cherche & ce qu'on ne sauroit trop développer. Le reste n'est qu'accessoire ; & est propre à d'autres Auteurs, où l'on doit l'expliquer fort au long, au lieu qu'il suffit ici d'en donner une legere idée. S'il est parlé en passant, ou d'une Ville, ou d'un jour de Fête, on ne doit point débiter là-dessus tout ce qu'on trouve dans des Géographes, & dans des Traités d'antiquités Romaines, qui sont entre

les mains de tout le monde.

Je n'ai garde de faire une grande dissertation pour justifier Ciceron sur l'abbatement extrême qu'il fit paroître pendant son éxil, comme M. de S. Real en a fait une pour le justifier sur sa vanité. Ces deux défauts sont également visibles, & partent d'une même source : c'est la même foiblesse qui n'est pas à l'épreuve, ni d'une fortune éclatante, ni d'un grand revers. Si l'on n'est pas content des raisons dont Ciceron se sert pour justifier sa douleur, je ne dois pas esperer d'en trouver de plus fortes, ni de les manier avec plus d'adresse.

Rem. 9 sur la 14. Let du Liv 1.

J'hazarderai encore moins de me jetter dans des moralités. Ce ton ne me conviendroit en aucune maniere, comme il pouvoit convenir à M. de S. Real, & par son âge, & par la réputation qu'il s'étoit faite, & par le tour même de son esprit. Les seules ré-

flexions que je me ſuis crû permiſes, ſont celles qui peuvent ſervir à faire connoître le caractere des principaux perſonnages qui paroiſſent ſur la ſcène.

Je ſuis fort entré dans l'idée que M. de S. Real s'eſt faite de celui d'Atticus: je me ſuis convaincu de plus en plus par la lecture de ces Lettres, qu'il étoit plus habile homme qu'honnête homme, & que du côté même de l'amitié, il n'étoit pas auſſi eſſentiel, & auſſi ſolide que le choix de Ciceron pourroit naturellement le faire croire. Quoi qu'il fût uni avec notre Auteur d'une maniere ſi étroite, il ne laiſſoit pas d'être lié avec ſes plus grands ennemis. Il ménageoit tout le monde, profitoit des liaiſons les plus contraires, ſe plioit aux caracteres les plus oppoſés: ami des méchans comme des bons citoyens, de Clodius & de Ciceron, d'Antoine & de Brutus,

il se conservoit dans tous les partis une ressource & un azile, & se mettoit par cette neutralité au dessus de tous les évenemens. En un mot, Atticus étoit de ces hommes qui ne sont au monde que pour eux-mêmes, qui dans le commerce mettent du leur le moins qu'ils peuvent, & tirent des autres tout ce qu'ils en peuvent tirer. Ciceron n'étoit pas si prévenu en faveur de son ami qu'il ne le connût par cet endroit; mais s'il ne trouvoit pas en lui ces effusions de cœur qui font la plus grande douceur de l'amitié, ces vivacités, cet empressement, ce zéle ardent, cette noblesse d'ame, ce desintéressement parfait, qui en sont la preuve certaine, & la marque la plus essentielle; il y trouvoit beaucoup de politesse & d'agrément dans l'esprit, une humeur égale, un grand rapport dans la maniere de penser, des études pareilles, enfin

Voy. Let. 15 du 3. Liv.

nulle concurrence, ni dans le Barreau, ni dans le Gouvernement; cet aſſemblage étoit peut-être plus propre pour former un commerce agréable, que ne l'auroit été un caractere plus affectueux & plus ſolide.

Je ne donne d'abord, à l'exemple de M. de S. Real, que deux Livres de ces Lettres. J'ai encore plus de raiſon que lui de ſonder le goût du Public. Si l'on eſt content de cet eſſai, la ſuite ſera bientôt en état de paroître.

LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE TROSIE'ME.

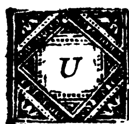


M. T. CICERONIS EPISTOLARUM AD ATTICUM

LIBER TERTIUS.

EPISTOLA I.

VULGATIS TERTIA.



TINAM illum diem videam, cum tibi agam gratias, quod mihi vivere coegisti; adhuc quidem valde me pœnitet. Sed te oro, ut ad me Vibonem statim venias, quo ego multis de causis convertit iter meum. Sed eo si veneris, de toto itinere ac fuga mea consilium capere potero. Si id non



LETTRES DE CICERON A ATTICUS

LIVRE TROISIE'ME.

LETTRE I.

L'AN DE ROME DCXCV. *sous le Consulat de Pison & de Gabinius, au commencement d'Avril.*

IL faut croire que je vous remercîrai un jour de ce que vous m'avez obligé à me conserver pour un meilleur tems; mais jusqu'à présent j'ai tout lieu de m'en repentir. Quoi qu'il en soit, je vous prie de venir au plûtôt me trouver à * Vibonne. J'ai eu plusieurs raisons pour tourner de ce côté-la ; lorsque vous m'aurez joint, je me déterminerai plus facilement sur le chemin que je dois prendre, & sur le lieu de ma retraite.

feceris mirabor, sed confido te esse facturum.

REMARQUES
SUR LA I. LETTRE.

CLodius étant parvenu à la Charge de Tribun, qu'il n'avoit briguée que pour perdre Ciceron, suivit son dessein avec tant de chaleur, & fut si bien secondé par les ennemis & par les envieux de ce grand homme, qu'il vint à bout en trois mois d'une entreprise si difficile. Tout le monde sçait que Ciceron étant Consul, avoit fait étrangler en prison les complices de Catilina sur un simple Arrêté du Sénat, sans leur faire leur procès dans les formes. Clodius lui en fit un crime devant le Peuple; & cette sage & vigoureuse résolution qui avoit sauvé la République, fut le seul prétexte qu'on put trouver pour condamner son libérateur. Nous aurons lieu de rapporter les

EPISTOLA II.

ITineris nostri causa fuit, quod non habebam locum ubi pro meo jure diutius esse possem quam in fun-

Je serois fort surpris si vous me refusiez, & je croirois vous faire tort si j'avois là-dessus le moindre doute.

---

particularités de cette affaire, en éclaircissant différens endroits de ces Lettres.

Toutes celles du troisiéme Livre, hors la derniere, sont écrites la même année. Quoique les quatre premieres l'ayent été à quelques jours l'une de l'autre, j'ai crû néanmoins en devoir rétablir l'ordre qui est visiblement renversé, comme tous les Commentateurs en conviennent, ce qui me dispense d'en rapporter les preuves. Le rang que je leur ai donné se trouve même dans quelques éditions.

* *Vibonne.*] Surnommée Valentia, & nommée auparavant *Hippo* ou *Hipponium*, dans le pays des Brutiens; maintenant *Monte Leone* dans la Calabre.

LETTRE II.

CE qui m'a obligé à tourner du côté de Vibonne; c'est qu'il n'y a point d'endroit où je puisse demeurer plus long-tems en sûreté que dans la Terre

dum Sicæ, præsertim nondum rogatione correcta : & simul intelligebam ex eo loco, si te haberem, posse me Brundisium referre; sine te autem non esse nobis illas partes tenendas propter Autronium. Nunc, ut ad te antea scripsi, si ad nos veneris, consilium totius rei capiemus. Iter esse molestum scio; sed tota calamitas omnes molestias habet. Plura scribere non possum, ita sum animo perculso & abjecto. Cura ut valeas. Dat. VI. *Id. Apr. in oris Luc.*

REMARQUES
SUR LA II. LETTRE.

1. *IL n'y a point d'endroit où je puisse demeurer plus long-tems en sureté que dans la terre de Sica, sur-tout jusqu'à ce qu'on ait réformé le Decret de mon éxil.*] Quand un Magistrat vouloit faire passer une Loi, il l'exposoit d'abord en public, pendant l'intervalle de trois Foires consécutives qui se tenoient de neuf jours en neuf jours; & si l'on y trouvoit quelque chose à redire, il le réformoit avant que de la publier. On remarque même

de Sica, sur-tout jusqu'à ce qu'on ait réformé le Decret de mon éxil [1]. Nous pourrons d'ailleurs reprendre facilement le chemin de Brindes [2] où j'irai m'embarquer, pourvû que vous soyez avec moi. Sans cela je ne me hazarderai point à paroître en Grece à cause d'Autronius [3]; mais, comme je vous l'ai déja écrit, je n'aurai point de peine à me déterminer lorsque vous me serez venu joindre. Je sçai qu'un voyage entraîne après soi beaucoup d'incommodités, mais ce sont des suites naturelles de l'infortune que vous voulez bien partager avec moi. L'accablement où je suis ne me permet pas de vous en dire davantage. Ayez soin de votre santé. Le 8. d'Avril, sur les confins de la Lucanie.

---

que Pompée en corrigea une qui étoit déja gravée sur une table d'airain, & placée dans le Trésor. * Dans celle qui interdisoit à Ciceron *l'eau & le feu*, c'est-à-dire, tous les secours de la société, Clodius n'avoit point marqué l'étendue du pays où cette Loi devoit avoir force ; & c'étoit ce qu'il devoit corriger. En attendant, Ciceron se tenoit sur les côtes de l'Italie, afin d'exécuter l'Arrêt de son bannissement dès qu'il seroit publié ; & comme il croyoit qu'il lui seroit permis de passer en

Sicile, il pouvoit séjourner quelques jours chez Sica dont la terre n'étoit pas éloignée de cette Isle. * *Sueton. Jul.*

2. *Nous pourrons d'ailleurs reprendre facilement le chemin de Brindes.*] Ciceron, en allant à Vibonne, laissoit derriere lui Brindes & le chemin de la Grece, où il comptoit de passer, en cas qu'il ne pût aller en Sicile ou à Malte. Ce sens est fort clair & fort naturel, & ce ne peut être que par une démangeaison de singularité, que des Commentateurs, d'ail-



EPISTOLA III.

VULGATIS QUARTA.

Miseriæ nostræ potius velim, quam inconstantiæ tribuas, quod à Vibone, quo te arcessebamus, subito discessimus. Allata est enim nobis rogatio de pernicie mea; in qua, quod correctum esse audieramus erat ejusmodi, ut mihi ultra quadraginta millia liceret esse. Illo cum pervenire non liceret, statim iter Brundisium versus contuli, ante diem rogationis; ne & Sica, apud quem eram, periret, & quod Melite

leurs fort judicieux, * lisent ici *Buthrotum* au lieu de *Brundisium :* ce passage a un rapport visible avec cet autre de l'Oraison *Pro Plancio : Iter à Vibone Brundisium terra petere contendi.*
* *Malesp. Lamb.*

3. *Je ne me hazarderai point à paroître en Grece à cause d'Autronius.*] C'étoit un des complices de Catilina. Ciceron déposa contre lui, & il fut condamné avec plusieurs autres qu'on rechercha après la mort de leur Chef. Il étoit alors en Achaye avec d'autres conjurés dont Ciceron avoit lieu de craindre le ressentiment, & dont il n'évita qu'avec peine les embuches. *Sallust. in Catil. Pro Sylla. Pro Planc. Epist. 7.*



LETTRE III.

CE n'est point par legereté & par inquiétude que je suis parti si brusquement de Vibonne où je vous avois donné rendez-vous, il ne faut vous en prendre qu'à mon malheur. J'y ai reçû le Decret de mon bannissement, qui est limité par la correction que j'attendois, à quatre cens milles [1]. Comme la Sicile où je voulois aller, & même l'Isle de Malte, sont comprises dans cet espace, j'ai pris le chemin de Brindes avant que le Decret fût publié [2]

esse non licebat. Nunc tu propera ut nos consequare, si modo recipiemur. Adhuc invitamur benigne. Sed quod superest, timemus. Me, mi Pomponi, valde pœnitet vivere. Qua in re apud me tu plurimum valuisti. Sed hæc coram. Fac modo, ut venias.

REMARQUES
SUR LA III. LETTRE.

1. A *Quatre cens milles.*] Dion * dit à trois mille sept cens cinquante stades loin de Rome; mais il est plus naturel de l'entendre de quatre cens milles loin de l'Italie, puisque Ciceron craignoit que ses ennemis ne prétendissent qu'Athenes n'étoit pas assez éloigné, & qu'il comptoit de passer en Asie; ce qui pourroit même appuyer le sentiment de Plutarque qui ajoûte cent mille pas de plus, & l'entend aussi *par-delà l'Italie.* Il n'y a cependant là-dessus aucune variété de leçons dans les Manuscrits de ces Lettres. * *Lib.* 38. *Epist.* 6. *&* 7. *h. Lib.*

2. *J'ai pris le chemin de Brindes avant que le Decret fût publié.*] Ciceron se voyant abandonné par Pompée, & ne pouvant, avec le petit nombre d'amis qui lui restoient, s'opposer aux voies de fait dont Clodius se servoit

de peur d'attirer à Sica une mauvaise affaire [3]. Si vous faites un peu de diligence, vous pouvez encore me joindre, pourvû toutefois que je trouve sur ma route à séjourner. On me reçoit partout fort obligeamment, mais j'ai peur que cette bonne volonté ne dure pas toujours [4]. Que je me repens, mon cher Atticus, de n'avoir pas prévenu par ma mort tous mes malheurs. C'est la confiance, c'est l'amitié que j'ai pour vous qui m'ont retenu plus que toute autre chose. Mais nous ferons ensemble ces tristes reflexions. Venez au plûtôt, je vous en conjure.

---

contre lui, avoit pris le parti de céder à la violence, & étoit sorti de Rome avant que la Loi du Tribun fût publiée.

3. *De peur d'attirer à Sica une mauvaise affaire.*] C'étoit un crime capital que de retirer chez soi un Proscrit; & la Loi de Clodius défendoit expressément & sous peine de la mort, de recevoir Ciceron. Mais on n'eut point d'égard à cette défense, & le Sénat fit faire depuis des remercîmens aux Villes qui lui avoient donné retraite.

* *Dion. Lib.* 38. *Pro Domo. Pro Plancio.*

4. *Mais j'ai peur que cette bonne volonté ne dure pas toujours.*] L'experience lui donnoit cette crainte. Vibius, qui lui avoit des obliga-

tions essentielles, ne voulut point le laisser entrer dans Vibone; & Virgilius Préteur de Sicile, qui étoit l'un de ses plus anciens



EPISTOLA IV.

VULGATIS PRIMA.

Cum antea maxime nostra interesse arbitrabar, te esse nobiscum; tum vero, ut legi rogationem, intellexi ad iter id, quod constitui, nihil mihi optatius cadere posse, quam ut tu me quamprimum consequare, ut, cum ex Italia profecti essemus, sive per Epirum iter esset faciendum, tuo tuorumque præsidio uteremur; sive aliud quid agendum esset, certum consilium de tua sententia capere possemus. Quamobrem te oro des operam ut me statim consequare. Facilius potes, quoniam de provincia Macedonia perlata lex est. Pluribus verbis tecum agerem, nisi pro me apud te res ipsa loqueretur.

amis, lui fit dire qu'il ne le souffriroit point dans son Gouvernement. * *Plutar. Cic. Pro Planc.*



LETTRE IV.

J'Ai toujours crû que je ne pourrois me passer de vous dans l'état où je suis; mais depuis que j'ai vû le Decret de mon éxil, & que j'ai résolu de m'embarquer à Brindes, je conçois encore mieux qu'il m'est de la derniere importance de vous avoir avec moi. Car si je passe par l'Epire, j'ai besoin pour ma sûreté d'y être soûtenu de votre credit & de celui de vos amis; & s'il me faut prendre quelqu'autre route, j'ai également besoin de vos conseils pour me déterminer. Je vous prie donc de partir le plûtôt que vous pourrez; rien ne vous arrête maintenant qu'on a donné le gouvernement de Macedoine [1]. Je vous ferois plus d'instances, si la chose ne parloit d'elle-même auprès d'un ami tel que vous.



REMARQUES SUR LA IV. LETTRE.

1. *Rien ne vous arrête depuis qu'on a donné le Gouvernement de Macédoine.*] Comme Atticus avoit des affaires dans cette Province, * il lui étoit important de recommander avant son départ ses intérêts à celui qui



EPISTOLA V.

Terentia tibi & sæpe, & maximas agit gratias. Id est mihi gratissimum. Ego vivo miserrimus, & maximo dolore conficior; ad te quid scribam nescio. Si enim es Romæ, jam me assequi non potes: sin es in via, cum eris me assequutus, coram agemus quæ erunt agenda. Tantum te oro, ut, quoniam me ipsum semper amasti, eodem amore sis. Ego enim idem sum.

en feroit nommé Gouverneur. Les Confuls avoient déja auparavant tiré leurs Provinces au fort dans le Sénat, & celle de Macédoine étoit échûe à Pifon. Clodius pour le gagner, y fit ajoûter par le Peuple plufieurs Provinces voifines, † & entre-autres l'Achaye, où Atticus avoit auffi des affaires. [2] Il y a dans le Texte, *La Loi touchant la Province de Macédoine.* C'eft que tout ce qu'on propofoit au Peuple, foit affaire particuliere, foit reglement général, étoit compris fous le nom de *Loi.*

* *Epift.* 12. *L.* 1. *&* *Epift.* 5. *L.* 5. *Fam.*

† *Pro Domo. In Pifonem.* 2 *Ep.* 13. *L.* 1.



LETTRE V.

MA femme me marque dans toutes fes Lettres, qu'elle vous a mille obligations : je vous en remercie fort. L'accablement & la trifteffe dans laquelle je fuis plongé, me permettent à peine d'écrire [1]; & je ne vois pas ce que je pourrois vous mander: car fi vous êtes encore à Rome, la diligence que vous feriez pour me joindre feroit inutile; & fi vous êtes en chemin, nous pourrons bientôt raifonner enfemble fur tout ce qui me regarde. Je vous conjure feulement de me conferver cette amitié

Inimici mei mea mihi , non me ipſum ademerunt. Cura ut valeas. Dat. IV. *Id. Apr. Thurii.*

REMARQUES
SUR LA V. LETTRE.

1. L'Accablement & la triſteſſe dans laquelle je ſuis plongé, me permettent à peine d'écrire; & je ne vois pas ce que je pourrois vous mander.] *Ego vivo miſerrimus & maximo dolore conficior; ad te quid ſcribam neſcio.* Dans la premiere partie de ce Texte, comme dans la ſeconde, Ciceron s'excuſe à Atticus de ce qu'il lui écrit une Lettre ſi courte, & il a déja dit à la fin de la deuxiéme Lettre : *Plura ſcribere non poſſum, ita ſum animo perculſo & abjecto.*

2. *Mes ennemis en changeant ma fortune n'ont pû changer mon cœur.*] Inimici mei mea mihi, non me ipſum ademerunt. A LA LETTRE, *Mes ennemis en m'ôtant mes biens n'ont pû m'ôter à moi-même.* J'ai été abſolument déterminé par ce qui précede, au ſens que j'ai ſuivi, quoique j'aye bien ſenti que ce que diſoit Ciceron, n'étoit pas tout-à-fait juſte; car il n'eſt pas ſurprenant que ſa mauvaiſe fortune n'eût rien diminué de ſa tendreſſe pour ſes amis. Le malheur nous rend plus ſenſibles, & nous attache par de nouveaux liens au petit nombre de perſonnes qui nous reſtent fidelles; c'eſt

qui ne s'eſt jamais démentie. De mon côté, je ſuis toujours le même, mes ennemis en changeant ma fortune n'ont pû changer mon cœur [2]. Ayez ſoin de votre ſanté. Le dixiéme d'Avril à Thurium. [3]

---

dans la proſpérité & dans l'élevation que l'amitié s'éprouve. Le Texte pris en lui-même, & ſans rapport à ce qui précede, ſignifieroit, que le renverſement de ſa fortune n'avoit pû l'ébranler, & que les coups de ſes ennemis n'avoient pas porté juſquà lui. Mais il y auroit dans cette penſée plus de grandeur que de vérité ; & il faut convenir que les malheurs de Ciceron avoient fait une terrible impreſſion ſur lui, & qu'il n'étoit preſque pas reconnoiſſable. Ces paroles dans la bouche de Metellus Numidicus, cet illuſtre Proſcrit à qui Ciceron ſe compare ſi ſouvent & ſi volontiers, auroient été auſſi juſtes qu'elles ſont belles, & elles mériteroient d'être jointes avec ces autres qu'Aulu-Gelle nous a conſervées ; & où l'on voit la vertu opprimée triompher du crime victorieux. *Illi (inimici) jure & honeſtate interdicti, ego neque aqua neque igni careo, & ſumma gloria fruniſcor.* Il fait alluſion à la formule du banniſſement, *interdicere aqua & igni ;* comme je ne pourrois pas conſerver cette alluſion, je ne traduis point ces paroles, de peur de les affoiblir. *Epiſt. ad Domit. apud Aulu-Gell. Lib.* 17. *C.* 2.

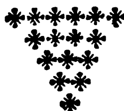
3. *Thurium.*] Dans la Lucanie ſur les confins du pays des Brutiens, autrefois *Sibaris*

Ville connue par le rafinement des plaisirs & des débauches de ses Habitans. Elle fut nommée *Copiæ* par les Romains lorsqu'ils y en-



EPISTOLA VI.

NOn fuerat mihi dubium, quin te Tarenti, aut Brundisii visurus essem : idque ad multa pertinuit ; in eis, & ut in Epiro consisteremus, & de reliquis rebus tuo consilio uteremur. Quoniam id non contigit, erit hoc quoque in magno numero nostrorum malorum. Nobis iter est in Asiam, maxime Cyzicum. Meos tibi commendo, me vix misereque sustento. D. XIV. *Kalend. Mai. De Tarentino.*

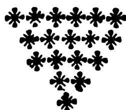


voyerent une colonie ; maintenant *Siberi Rovinata*, ou ſelon Cluvier *Torre del Cupo*, dans le Royaume de Naples.



LETTRE VI.

JE m'étois flatté que vous viendriez me trouver à Tarente [1] ou à Brindes : je le ſouhaitois pour pluſieurs raiſons, & ſur-tout parce que j'avois deſſein de faire avec vous quelque ſéjour en Epire ; & que je voulois regler par vos conſeils toutes les autres meſures que j'ai à prendre. Puiſque je ne puis plus l'eſperer, c'eſt une nouvelle affliction qu'il faudra compter avec une infinité d'autres. Je vais m'embarquer pour l'Aſie, & je m'arrêterai à Cyſique [2]. Prenez ſoin de ma famille, je traîne une vie miſerable & languiſſante. Le dix-ſeptiéme d'Avril [3] auprès de Tarente.



REMARQUES SUR LA VI. LETTRE.

1. T*Arente.*] Ville maritime ſur le Golphe de même nom à l'oppoſite de Thurium.

2. *Cyſique.*] Ville de Myſie ſur la Propontide.

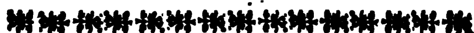
3. *Le dix-ſeptiéme d'Avril.*] Manuce lit ici *Kalendis*, au lieu de XIV. *Kalendas.* Il n'ap-



EPISTOLA VII.

BRundiſium veni A. D. XIV. *Kal. Maias. Eo die pueri tui mihi à te litteras reddiderunt : & alii pueri poſt diem tertium ejus diei alias litteras attulerunt. Quod me rogas & hortaris, ut apud te in Epiro ſim, voluntas tua mihi valde grata eſt, & minime nova : ſed & conſilium mihi quidem optatum, ſi liceret ibi omne tempus conſumere. Odi*

puie cette leçon d'aucun Manuſcrit, & il n'a point d'autre preuve, ſinon qu'il lui paroît clair que la Lettre ſuivante datée du dernier d'Avril, eſt écrite avant celle-ci. Mais l'on ne voit point cela ſi clairement, que l'on ſoit obligé de l'en croire ſur ſa parole; au contraire l'ordre de ces Lettres ſe rapporte parfaitement au chemin que tenoit Ciceron en allant à Brindes. Car Tarente d'où la ſixiéme Lettre eſt datée, eſt entre Thurium où eſt écrite la cinquiéme; & Brindes d'où il date la ſeptiéme; d'ailleurs on a pluſieurs preuves que Ciceron ne s'embarqua pas à Tarente, mais à Brindes. *Epiſt.* 4. *Lib.* 14. *Fam. Pro Plancio. Plutarch. Cic.*



LETTRE VII.

JE ſuis arrivé à Brindes le dix-ſeptiéme d'Avril. J'y reçûs ce jour-la même une de vos Lettres, & une autre encore trois jours après. Je vous ſuis fort redevable de la maniere obligeante avec laquelle vous me preſſez de me retirer dans votre maiſon d'Epire; c'eſt une marque de votre amitié qui m'eſt fort ſenſible, quoiqu'elle ne me ſoit pas nouvelle. Si je pouvois demeurer chez vous pendant tout le tems de mon éxil,

enim celebritatem; fugio homines; lucem aſpicere vix poſſum. Eſſet mihi iſta ſolitudo, præſertim tam familiari in loco, non amara. Sed itineris cauſa ut devorterem, primum eſt devium; deinde ab Autronio, & ceteris quatridui; deinde ſine te. Nam caſtellum munitum habitanti mihi prodeſſet; tranſeunti non eſt neceſſarium. Quod ſi auderem, Athenas peterem: ſane ita cadebat ut vellem. Nunc & noſtri hoſtes ubi ſunt; & te non habemus; & veremur, ne interpretentur, illud quoque opidum ab Italia non ſatis abeſſe: nec ſcribis quam ad diem te expectemus.

Quod me ad vitam vocas, unum efficis, ut à me manus abſtineam; alterum non potes, ut me non noſtri conſilii vitæque pœniteat. Quid enim eſt quod me retineat, præſertim ſi ſpes ea non eſt, quæ nos profi-

j'accepterois vos offres très-volontiers. Je ne puis me souffrir dans les lieux trop frequentés, je fuis le commerce des hommes, mes yeux supportent à peine la lumiere; ainsi je goûterois quelque douceur dans une solitude que notre amitié me feroit trouver encore plus agréable. Ce qui m'empêchera de passer par l'Epire, c'est que ne vous ayant point avec moi, il n'y a pas d'apparence de prendre un chemin de traverse qui m'approcheroit d'Autronius & des autres conjurés. Un lieu de défense, comme votre maison [1], me conviendroit fort si je pouvois m'y arrêter, mais ne faisant que passer, ces précautions me seroient beaucoup moins nécessaires. J'irois volontiers à Athenes, si je n'avois peur qu'on ne prétende encore que cette Ville n'est pas assez éloignée de l'Italie. D'ailleurs mes ennemis sont dans ces quartiers; votre compagnie me rassûreroit, mais vous ne me marquez point quand vous viendrez me joindre.

En m'exhortant à conserver mes jours vous pouvez bien gagner sur moi que je ne les avance point par une mort violente; mais je ne m'en repentirai pas moins de ne les avoir pas hazardés

ciscentes prosequebatur? Non faciam ut enumerem miserias omnes, in quas incidi per summam injuriam, & scelus non tam inimicorum meorum, quam invidorum, ne & meum mœrorem exagitem, & te in eundem luctum vocem. Hoc affirmo, neminem unquam tanta calamitate esse affectum, nemini mortem magis optandam fuisse: cujus oppetendæ tempus honestissimum prætermissum est. Reliqua tempora non sunt jam ad medicinam, sed ad finem doloris.

De Republica video te colligere omnia, quæ putes aliquam spem mihi posse adferre mutandarum rerum? quæ quanquam exigua sunt; tamen quoniam placet, exspectemus. Tu nihilominus, si properaris, nos consequere. Nam aut accedemus in Epirum; aut tardè per Candaviam ibimus. Dubitationem autem de Epiro non inconstantia nostra afferebat, sed quod de fratre, ubi eum visuri essemus,

pour

pour ſauver ma fortune. Car enfin, qu'eſt-ce qui peut encore m'attacher à la vie ? ſur-tout ſi les eſperances qui me reſtoient en partant, ne ſubſiſtent plus [2]. Je ne vous ferai point ici une longue énumeration de tous mes malheurs, que j'attribue bien plûtôt à la perfidie de mes envieux [3] qu'aux efforts de mes ennemis ; je ne veux ni aigrir ma douleur, ni renouveller la vôtre ; mais j'oſe aſſûrer que jamais perſonne ne fut plus infortuné que moi, & n'eut plus de raiſon pour ſouhaiter la mort. J'ai pû en la cherchant, ou triompher, ou du moins périr avec gloire, elle ne peut plus maintenant que finir mes maux.

Vous m'expoſez en détail tout ce qui ſemble promettre qu'il ſe fera bientôt dans la République quelque changement dont je pourrai profiter ; ce ſont de legeres conjectures, mais puiſque vous le voulez, il faut attendre juſqu'à la fin. Au reſte, vous pouvez encore me joindre ſi vous faites un peu de diligence ; ou je m'arrêterai en Epire, ou ſi je paſſe par la Candavie [4], je marcherai à fort petites journées. Ce n'eſt point par legereté que j'heſite ſi j'irai en Epire ; c'eſt que je ne ſçai pas où je pourrai ren-

nesciebamus. Quem quidem nec ego quo modo visurus, nec ubi dimissurus sim, scio. Id est maximum & miserrimum mearum omnium miseriarum. Ego & sæpius ad te, & plura scriberem, nisi mihi dolor meus cum omnes partes mentis, tum maxime hujus generis facultatem ademisset. Videre te cupio. Cura ut valeas. Dat. pridiè Kalend. Mai. Brundisii.

REMARQUES
SUR LA VII. LETTRE.

1. UN *lieu de défense comme votre maison.*] *Castellum*, c'étoit la même chose que ce que nous appelons maintenant un Château, à la difference des maisons de Campagne qu'ils appeloient *Villæ.* Comme celle d'Atticus étoit dans un pays éloigné, & qui avoit été long-tems frontiere, elle étoit bâtie en maniere de forteresse. *Castellum* se prend encore pour une bourgade entourée de murs, & il est souvent dans ce sens dans les Evangiles.

2. *Si les esperances qui me restoient en partant ne subsistent plus.*] Les amis de Ciceron lui avoient fait entendre qu'il faloit céder au

contrer mon frere [1]; mais je sçai encore moins comment je pourrai soûtenir une si triste entrevûe, & une si cruelle séparation, c'est la peine & la douleur la plus sensible de toutes celles que j'éprouve. Je ne vous en dis pas davantage; dans l'accablement où je me trouve je puis à peine penser, & encore moins écrire. Je vous attends avec impatience; prenez soin de votre santé. Le dernier d'Avril à Brindes.

---

tems & laisser passer cet orage; que le Peuple volage & inconstant n'auroit pas plûtôt prononcé son Arrêt, qu'il le révoqueroit; cette esperance l'avoit soûtenu jusqu'alors; mais il commençoit à reconnoître qu'elle avoit été trompeuse. *Sæpe triduo summa cum gloria dicebar esse rediturus. Ad Q. F. Epist.* 4. *L.* 1.

3. *Mes envieux.*] Ce reproche regarde Arrius avec quelques autres personnes de la Faction qu'on appeloit des Grands ou des gens de bien, & sur-tout Hortensius. * Nous examinerons dans la suite s'il étoit bien fondé. Quoi qu'il en soit, c'est une consolation bien douce & bien flateuse que de pouvoir se persuader qu'un mérite trop éclatant a fait tout notre crime, & qu'on auroit été plus heureux, si l'on avoit été moins digne de l'être. * *Ep.* 3, *L.* 1. *ad Q. Fr.*

4. *La Candavie.*] C'est une chaîne de mon-

tagnes qui regne depuis l'Illyrie jusqu'au Golphe de Thessalonique, en côtoyant la Thessalie.



EPISTOLA VIII.

BRundusio proficiscens scripseram ad te, quas ob causas in Epirum non essemus profecti; quod & Achaia prope esset, plena audacissimorum inimicorum, & exitus difficiles haberet, cum inde proficisceremur. Accessit, cum Dyrrachii essemus, ut duo nuntii afferrentur; unus classe fratrem Epheso Athenas; alter pedibus per Macedoniam venire. Itaque illi obviam misimus Athenas, ut inde Thessalonicam veniret. Ipsi processimus, & Thessalonicam. A. D. X. Kal. Jun. venimus; neque de illius itinere quicquam certi habebamus, nisi eum ab Epheso ante aliquanto profectum.

5. *Je ne sçai où je pourrai rencontrer mon frere.*] Il revenoit de son Gouvernement d'Asie.



LETTRE VIII.

Même année DC XCV. *de Thessalonique.*

JE vous ai écrit en partant de Brindes, que je n'irois pas en Epire parce que l'Achaye [1], qui n'en est pas éloignée, est pleine de gens audacieux animés contre moi, & que les passages de cette Province en Macedoine sont fort rudes & fort difficiles : depuis que je suis arrivé à Dyrrachium [2], j'en ai une nouvelle raison. J'y ai reçû deux avis opposés sur la route que tient mon frere ; l'un qu'il s'étoit embarqué à Ephese pour Athenes, & l'autre qu'il viendroit par terre & passeroit par la Macedoine. J'ai donc envoyé de Dyrrachium à Athenes pour le prier de me venir trouver à Thessalonique, où je suis arrivé le vingt-troisiéme de Mai. Tout ce que j'en ai pû apprendre depuis, c'est qu'il est parti d'Ephese il y a quelques jours.

Nunc istic quid agatur magno opere timeo. Quamquam tu altera Epistola scribis Idib. Maiis audiri, fore ut acrius postularetur; altera jam esse mitiora. Sed hæc est pridiè data quam illa quo conturbor magis. Itaque cum meus me mœror quotidianus lacerat & conficit, tum vero hæc addita cura vix mihi vitam reliquam facit. Sed & navigatio perdifficilis fuit: & ille incertus ubi ego essem, fortasse alium cursum petivit. Nam Phaëto libertus eum non vidit; vento rejectus ab illo in Macedoniam; Pellæ mihi præsto fuit: Reliqua quam mihi timenda sint video, nec quid scribam habeo; & omnia timeo: nec tam miserum est quidquam, quod non in nostram fortunam cadere videatur. Equidem adhuc miser in maximis meis ærumnis & luctibus, hoc metu adjecto, maneo Thessalonicæ suspensus. Nec audeo quicquam.

Je ſuis fort alarmé de l'accuſation dont on le menace [3]. Dans une de vos Lettres vous me marquez que vous aviez entendu dire le quinziéme de Mai qu'on ſe préparoit à l'attaquer vivement, & vous me dites dans l'autre, que les choſes ſe calment & s'adouciſſent ; mais cette Lettre qui pourroit me raſſûrer, eſt de plus vieille date que celle qui me fait craindre. Ce nouveau chagrin acheve de m'accabler, & redouble la triſteſſe mortelle qui me conſume. La Mer a été fort mauvaiſe depuis quelque tems, & peut-être que mon frere ne ſçachant point où j'étois, aura pris une autre route. Phaëton ſon affranchi ayant été repouſsé ſur les côtes de la Macedoine, m'eſt venu trouver à Pella [4], & m'a dit qu'il ne l'avoit point rencontré. Je vois bien que nous ne ſommes pas à la fin de nos malheurs; je n'ai rien là-deſſus de particulier à vous écrire, mais j'ai mille ſujets de crainte. Il n'eſt point de maux qui ne ſe trouvent raſſemblés & confondus dans mon infortune ; ces nouvelles allarmes, qui n'en ſont pas la moindre partie, me retiennent à Theſſalonique, & me laiſſent une incertitude que je ne puis vaincre.

Nunc ad ea quæ ſcripſiſti. Tryphonem Cæcilium non vidi. Sermonem tuum & Pompeii cognovi ex tuis litteris. Motum in Repub. non tantum ego impendere video, quantum tu aut vides, aut ad me conſolandum affers. Tigrane enim neglecto, ſublata ſunt omnia. Varroni me jubes agere gratias: faciam: item Hypſæo. Quod ſuades ne longius diſcedamus, dum acta menſis Maii ad nos perferantur, puto me ita eſſe facturum; ſed ubi, nondum ſtatui: atque ita perturbato ſum animo de Quinto, ut nihil queam ſtatuere. Sed tamen ſtatim te faciam certiorem.

Ex epiſtolarum mearum inconſtantia puto te mentis meæ motum videre; qui, etſi incredibili & ſingulari calamitate afflictus ſum, tamen non tam eſt ex miſeria, quam

Pour répondre maintenant à votre Lettre; je n'ai point vû Triphon Cecilius. Je ne conclus point de tout ce que Pompée vous a dit dans l'entretien dont vous me parlez, qu'il doive arriver bientôt d'aussi grands mouvemens que vous le croyez, ou que vous me le voulez faire croire pour soulager ma douleur. On n'en doit plus attendre depuis que l'enlevement de Tigrane n'a point eu de suites [5]. J'écrirai à Varron [6] & à Hypseus [7] des Lettres de remercîment, puisque vous le jugez à propos. Je suivrai aussi le conseil que vous me donnez, de ne me pas éloigner davantage jusqu'à ce que j'aye appris ce qui se sera passé pendant le mois de Mai; mais je ne sçai encore où je dois attendre ces nouvelles. L'affaire de mon frere m'a jetté dans un si grand trouble, que je suis incapable de prendre aucune résolution; si-tôt que je me serai déterminé, je vous le ferai sçavoir.

Vous jugerez aisément de l'agitation de mon esprit par le peu de suite que vous trouverez dans mes Lettres. Mais, quoique mes malheurs ne puissent être ni plus grands ni en plus grand nombre, j'en souffre cependant beaucoup moins

ex culpæ nostræ recordatione commotus. Cujus enim scelere impulsi ac proditi simus jam profecto vides : atque utinam jam ante vidisses, neque totum animum tuum mœrori mecum simul dedisses. Quare ; cum me afflictum, & confectum luctu audies, existimato me stultitiæ meæ pœnam ferre gravius, quam eventi ; quod ei crediderim, quem esse nefarium non putarim. Me & meorum malorum memoria, & metus de Fratre in scribendo impedit. Tu ista omnia vide & guberna. Terentia tibi maximas gratias agit. Litterarum exemplum, quas ad Pompeium scripsi, misi tibi. Dat. IIII. *Kal. Jul. Thessalonica.*

REMARQUES
SUR LA VIII. LETTRE.

I. L'*Achaïe.*] Partie de la Grece, au Septentrion & au Midi du Golphe de Corinthe.

que du seul souvenir de la faute qui les a causés. Car je crois que vous avez enfin reconnu la perfidie de ceux qui m'ont poussé dans le précipice ; & plût aux Dieux que vous l'eussiez reconnue lorsqu'il étoit encore tems de m'en garantir, & que vous ne vous fussiez pas, comme moi, abandonné tout entier à la douleur. Quand donc vous entendrez parler de la tristesse mortelle, dans laquelle je suis plongé, souvenez-vous que je m'en prens moins à la fortune qu'à moi-même ; & que si je suis inconsolable, c'est de m'être livré à un homme sans foi & sans honneur, que je devois mieux connoître [8]. Je suis si occupé, & de mes propres maux, & de ceux que je crains pour mon frere, que je ne puis vous en dire davantage. Ménagez mes intérêts avec votre prudence ordinaire. Ma femme me mande qu'elle vous a toutes les obligations imaginables. Je vous envoie une copie de la Lettre que j'écris à Pompée. Le 29. de Mai à Thessalonique.

---

2. *Dyrrachium.*] Ville d'Illyrie sur la mer Adriatique, appèlée dans les Auteurs Grecs *Epidamnus*, maintenant *Durazzo*.

3. *Je suis fort alarmé de l'accusation dont on le menace.*] Il parle de son frere qu'on vouloit accuser de concussion. Ciceron avoit d'autant plus lieu d'appréhender pour lui, qu'il ne s'étoit pas fait une fort bonne réputation dans son Gouvernement, & qu'il s'y étoit attiré beaucoup d'ennemis par ses manieres dures & violentes, & par une sévérité excessive.

Epist. 1. *&* 2. *Lib.* 1. *ad Q. Fr. Sueton. Jul.*

4. *Pella.*] Autrefois Capitale du Royaume de Macédoine, illustre par la naissance de Philippe & d'Alexandre le Grand.

5. *Depuis que l'enlevement de Tigrane n'a point eu de suites.*] C'étoit un des enfans de Tigrane Roi d'Armenie, que Pompée avoit amené à Rome, & qui avoit paru à son triomphe de Mithridate. Il l'avoit donné en garde à un de ses amis nommé Flavius, qui étoit Préteur cette année. Clodius ayant reçû de grandes sommes pour le faire sauver, & s'en étant rendu maître par artifice, le fit embarquer aussi-tôt, malgré le bruit qu'en fit Pompée. Mais le mauvais tems ayant obligé ce jeune Prince de relâcher à Antium, Flavius partit avec des hommes armés pour s'en saisir, & Clodius en envoya d'autres en même-tems pour le défendre. Les deux partis se rencontrerent sur le chemin, & s'attaquerent avec beaucoup de chaleur. Clodius y perdit quelques-uns de ses gens ; mais ceux de Flavius furent presque tous tués ou blessés, & entre-autres M. Papirius intime ami de Pompée ; le Préteur ne se sauva lui-même qu'avec beaucoup de peine.

Pompée essuya cet affront sans éclater, à cause des engagemens qu'il avoit avec César

qui soûtenoit Clodius : mais sa patience & ses ménagemens augmenterent l'audace du Tribun. Il n'épargna dans ses Harangues ni Pompée, ni le Consul Gabinius, dont il maltraita les Officiers & fit briser les faisceaux. On trouva même un esclave armé d'un poignard, & tout le monde crut qu'il avoit été aposté pour tuer Pompée. Cela lui fit enfin ouvrir les yeux ; il reconnut sa faute & son injustice, il se repentit d'avoir mis des armes entre les mains d'un furieux qui les tournoit contre lui, & il pensa bientôt après à rappeler Ciceron, pour opposer à Clodius un puissant adversaire, & un ennemi irréconciliable.

Plutar. Pomp. Dion. Lib. 38. Ascon. in Milon. Pro domo.

6. *Varron.*] Il avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de Pompée, & il avoit promis de s'employer auprès de lui pour Ciceron.

7. *Hypseus.*] De l'illustre & ancienne maison Plautia, ami particulier de Pompée dont il avoit été Questeur.

Epist. 1. Lib. 1. Fam. Ascon. in Mil. Val. Max. Lib. 9. c. 5.

8. *De m'être livré à un homme sans foi & sans honneur que je devois mieux connoître.*] C'est de Pompée qu'il parle. Ceux qui sçavent les obligations essentielles qu'il avoit à Ciceron, & les assurances qu'il lui avoit données de le soûtenir contre Clodius, * ne trouveront rien de trop fort dans ce reproche.

* *Epist. 19. & 22. Lib. 2. Epist. 2. Lib. 1. ad Q. Fr.*



EPISTOLA IX.

QVintus frater cum ex Asia discedisset ante Kalend. Mai. & Athenas venisset Idib. valde fuit ei properandum, ne quid absens acciperet calamitatis, si quis forte fuisset, qui contentus nostris malis non esset. Itaque eum malui properare Romam, quam ad me venire: & simul (dicam enim, quod verum est; ex quo magnitudinem miseriarum mearum perspicere possis) animum inducere non potui, ut aut illum, amantissimum mei, mollissimo animo tanto in mœrore aspicerem; aut meas miserias luctu adflictas, ac perditam fortunam illi offerrem, aut ab illo aspici paterer. Atque etiam illud timebam, quod profecto accidisset, ne à me digredi non posset. Versabatur mihi tempus illud ante oculos, cum ille aut licto-



LETTRE IX.

MON frere eſt parti d'Aſie ſur la fin d'Avril, & eſt arrivé à Athenes le 15. de Mai. Il a falu qu'il ſe rendît à Rome, en diligence, afin de prévenir les entrepriſes de ceux dont ma diſgrace n'a pû peut-être contenter la haine & la jalouſie. Ainſi je n'ai point voulu qu'il ſe détournât pour me venir voir. Mais voici encore une autre raiſon qui vous fera connoître juſqu'où va mon malheur. Il faut donc vous avouer que je ne me ſuis pas ſenti aſſez de force pour ſoûtenir la vûe d'un frere qui a tant d'amitié pour moi, & qui m'auroit ſi fort attendri. Je n'ai point voulu qu'il vît de près le renverſement de ma fortune, & l'excès de ma douleur. J'apprehendois encore, & avec beaucoup de raiſon, qu'il ne pût ſe réſoudre à me quitter. Je me repréſentois ce triſte moment auquel il ſeroit obligé de renvoyer ſes licteurs [a] ou de

res dimitteret, aut vi avelleretur ex complexu meo. Hujus acerbitatis eventum altera acerbitate non videndi fratris vitavi. In hunc me casum vos vivendi auctores impulistis. Itaque mei peccati luo pœnas.

Quamquam me tuæ litteræ sustentant: ex quibus quantum tu ipse speres facile perspicio. Quæ quidem tamen aliquid habebant solatii ante, quam eo venisti, A POMPEIO, NUNC HORTENSIUM ALLICE, ET EJUSMODI VIROS. *Obsecro, mi Pomponi, nondum perspicis, quorum opera, quorum insidiis, quorum scelere perierimus? sed tecum hæc coram agemus. Tantum dico, quod scire te puto, nos non inimici, sed invidi perdiderunt. Nunc, si ita sunt quæ speras, sustinebimus nos, & spe, qua jubes, nitemur. Sin, ut mihi videntur, fir-*

s'arracher d'entre mes bras : je me ſuis privé du plaiſir de le voir, pour ne point m'expoſer à une ſi cruelle ſéparation. Voilà les maux auſquels je me ſuis réſervé par vos conſeils ; voilà ce qu'il m'en coûte pour les avoir ſuivis.

Ce que vous m'écrivez me donne quelque eſperance, quoique je m'apperçoive bien que vous n'en avez pas tant que vous me le voulez faire croire. J'ai trouvé néanmoins dans la lecture de votre Lettre quelque ſoulagement, juſqu'à ce que je ſois venu à ces mots : *Après avoir mis Pompée dans vos intérêts, il faut maintenant gagner Hortenſius, & les gens de ce parti* [2]. Quoi donc, mon cher Atticus, êtes-vous encore à découvrir les traîtres qui m'ont perdu, les moyens dont ils ſe ſont ſervis, les piéges qu'ils m'ont dreſſés ? Mais je vous éclaircirai là-deſſus de vive voix : ce qui eſt ſûr, & ce que vous ſçavez auſſi bien que moi, c'eſt qu'on doit moins attribuer ma diſgrace à mes ennemis qu'à mes envieux. Si les choſes tournent comme vous l'eſperez, je ſuivrai vos conſeils, & j'en attendrai avec patience le ſuccès. Mais ſi, comme j'ai lieu de le craindre, je me flate en vain de quelque change-

ma sunt, quod optimò genere facere non licuit, minus idoneo fiet.

Terentia tibi sæpe agit gratias. Mihi etiam unum de malis in metu est, fratris miseri negotium; quod si sciam cujusmodi sit, sciam quid agendum mihi sit. Me etiam nunc illorum beneficiorum, & litterarum exspectatio, ut tibi placet, Thessalonicæ tenet. Si quid erit novi allatum, sciam de reliquo quid agendum sit. Tu si, ut scribis, Kal. Jun. Roma profectus es, propediem nos videbis. Litteras, quas ad Pompeium scripsi, tibi misi. Dat. Id. Jun. Thessalonicæ.

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1. *CE triste moment auquel il seroit obligé de renvoyer ses Licteurs.*] Quand les Gouverneurs quittoient leurs Provinces, ils ne

ment favorable, il faudra revenir à cette résolution qu'on m'a empêché de prendre dans une conjoncture où elle m'auroit été plus glorieuse.

Ma femme me parle dans toutes ses Lettres des bontés que vous avez pour elle. La crainte où je suis pour mon malheureux frere, redouble tous mes chagrins; je ne puis me déterminer à rien que je ne sçache ce que deviendra son affaire. Je demeurerai à Thessalonique, comme vous me le conseillez, jusqu'à ce que j'aye appris ce que l'on a fait pour moi; il me sera ensuite plus aisé de prendre de justes mesures: Si vous êtes parti de Rome le premier de Juin, comme vous me le faites esperer dans votre derniere Lettre, j'aurai la consolation de vous embrasser dans peu de jours. Je vous ai envoyé la Lettre que j'ai écrite à Pompée. Le 13. de Juin à Thessalonique.

---

laissoient pas de garder toutes les marques de leur dignité jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à Rome, à moins qu'ils ne fissent quelque part un trop long séjour; il faloit alors les quitter,

2. *Il faut maintenant gagner Hortensius . . . . quoi donc, mon cher Atticus, êtes-vous encore à découvrir les traîtres qui m'ont perdu ?*] Puisque voici enfin Hortensius nommé entre les envieux qui avoient perdu Ciceron, il est tems d'examiner s'il méritoit ce reproche amer qui revient si souvent dans ces Lettres. Il est vrai qu'Hortensius voyant que les ennemis de Ciceron étoient soûtenus par les trois puissances de la République, Pompée, César & Crassus *; que le Peuple étoit gagné, & qu'on ne pouvoit le faire revenir ; que tous les ressorts de la politique avoient manqué ; qu'il ne restoit plus que la voie des armes, qui étoit trop hazardeuse, & qui n'est jamais légitime : il est vrai, dis-je, qu'Hortensius dans de telles circonstances, empêcha Ciceron de prendre un parti qui ne pouvoit être que funeste à l'Etat ; en servant son ami il ne voulut pas trahir sa Patrie. Quel autre conseil pouvoit donner un homme du caractere d'Hortensius ennemi déclaré des discordes civiles, ausquelles il se faisoit honneur de n'avoir jamais eu de part † pendant les troubles de Sylla & de Marius ? Voilà néanmoins tout son crime, dans lequel il eut pour complice Caton même, que Ciceron prend soin de justifier. ª Si les vûes d'Hortensius furent moins droites que celles de Caton, s'il ne fut pas fâché que tout ce qu'il avoit fait pour Ciceron n'eût pas réussi ; si, comme firent plusieurs autres, il l'abandonna dès qu'il fut sorti de Rome ; c'est ce qui ne paroît point. Mais nous voyons qu'il en avoit plus fait que Caton : il s'étoit mis à la tête des Chevaliers lorsqu'ils allerent implorer pour Ciceron la protection & le secours du Sénat ;

e cette démarche l'avoit exposé aux violences de Clodius, qui fit maltraiter par des Esclaves dans la place publique cet homme consulaire 4. De tels services & un pareil affront méritoient peut-être qu'on interpretât mieux les intentions qu'il avoit eues en donnant à Ciceron le même conseil que ses plus fideles amis. Mais le malheur est toujours soupçonneux, & souvent injuste. * *De Arusp. resp. pro Domo, &c.* † *Epist.* 16. *Lib.* 2. *Fam.* [2] *Epist.* 15. [3] *Dion. Lib.* 38. [4] *Pro Milon.*

3. *Cette résolution qu'on m'a empêché de prendre dans une conjoncture où elle m'auroit été plus glorieuse.*] Cette résolution qu'il se repent de n'avoir pas prise, c'étoit de se donner la mort, ou du moins de s'y exposer en prenant les armes contre Clodius, qui certainement auroit été le plus fort. Mais je ne vois pas ce qu'un pareil désespoir pouvoit avoir de glorieux pour Ciceron. Quand on ne peut éviter de vives douleurs ou une grande infamie qu'en terminant ses jours, il peut y avoir une espece de force & de courage à se servir de ce dernier remede; mais d'y recourir dès que la fortune nous abandonne, & dans des malheurs où l'on peut trouver d'autres ressources, c'est un lâche désespoir qui ne pouvoit faire honneur à Ciceron, comme lui en a fait depuis l'intrépidité avec laquelle il présenta le col à ses assassins. C'est souvent une foiblesse que d'appeler la mort à son secours; mais la voir approcher & l'envisager sans terreur, cela n'est point équivoque, c'est fermeté.



EPISTOLA X.

Acta quæ eßent uſque ad VIII. *Kal Jun. cognovi ex tuis litteris. Reliqua exſpectabam, ut tibi placebat, Theſſalonicæ: quibus allatis facilius ſtatuere potero ubi ſim. Nam ſi erit cauſſa, ſi quid agetur, ſi ſpem videro, aut ibidem opperiar, aut me ad te conferam: ſin, ut tu ſcribis, iſta evanuerint, aliquid aliud videbimus, omnino adhuc nihil mihi ſignificatis niſi diſcordiam iſtorum; quæ tamen inter eos de omnibus potius rebus eſt, quam de me. Itaque quid ea mihi proſit neſcio. Sed tamen quoad me vos ſperare vultis, vobis obtemperabo.*

Nam quod me tam ſæpe, & tam vehementer objurgas, & animo infirmo eſſe dicis, quæſo ecquod tantum malum eſt quod in mea calamitate non ſit? ecquis unquam tam



LETTRE X.

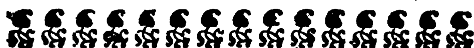
VOs Lettres m'ont appris tout ce qui s'est passé à Rome jusqu'au 25. de Mai. J'attendrai le reste à Thessalonique comme vous me le conseillez. Je me déterminerai ensuite plus facilement sur le lieu de mon séjour. Si mon affaire devient meilleure, si l'on fait quelque chose pour moi, s'il me reste du moins quelque esperance, ou je demeurerai ici, ou j'irai dans votre maison d'Epire. Si au contraire tout vient à me manquer, comme vous paroissez le craindre, il faudra prendre d'autres mesures. Ce que vous me mandez de plus favorable, se réduit à la division de mes ennemis; mais, comme elle roule sur toute autre chose que sur moi, je ne vois pas ce que je m'en puis promettre. Je veux bien cependant regler jusqu'à la fin ma confiance sur la vôtre.

Quant aux reproches continuels que vous me faites sur mon abattement & sur ma foiblesse; croyez-vous donc que

ex amplo ſtatu, tam in bona cauſsa, tantis facultatibus ingenii, conſilii, gratiæ, tantis præſidiis bonorum omnium, concidit? poſsum oblivisci qui fuerim? non ſentire qui ſim? quo caream honore? qua gloria? quibus liberis? quibus fortunis? quo fratre? quem ego (ut novum calamitatis genus attendas) cum pluris facerem quam me ipſum, ſemperque feciſſem vitavi ne viderem; ne aut illius luctum ſqualoremque aſpicerem, aut me, quem ille florentiſſimum reliquerat, perditum illi afflictumque offerrem. Mitto cetera intolerabilia. Etenim fletu impedior. Hic utrum tandem ſum accuſandus quod doleo; an quod commiſi, ut hæc aut non retinerem (quod facile fuiſſet, niſi intra parietes meos de mea pernicie conſilia inirentur) aut certe vivus nunc amitterem? Hæc eo ſcripſi ut potius relevares me, quod facis, quam aut caſtigatione, aut objurgatione di-

le poids & le nombre des maux qui accompagnent ma disgrace ne m'excusent pas assez. Vit-on jamais en effet personne, pour une si bonne cause tomber d'un si haut rang, avec les ressources & l'appui que je devrois trouver dans mes talens, dans mon experience, dans mon crédit, & dans l'amitié de tous les gens de bien ? Puis-je oublier ce que j'ai été, & ne pas sentir ce que je suis ? de quelle gloire, de quels honneurs je suis privé, de quels biens, de quels enfans, de quel frere ; d'un frere que j'aime & que j'ai toujours aimé plus que moi-même, & dont il a falu néanmoins, par un nouveau genre de supplice, éviter l'entrevûe, de peur d'augmenter mon affliction par l'image de la sienne ; & plus encore pour ne me pas montrer à lui dans un état si déplorable, & si different de celui où il m'avoit laissé ? J'ajoûterois beaucoup d'autres particularités aussi accablantes, mais je ne puis plus retenir mes larmes. Jugez maintenant lequel des deux est le moins excusable, ou de donner quelques plaintes à de tels malheurs, ou de me les être attirés par ma faute, en laissant perdre des biens que je ne devois

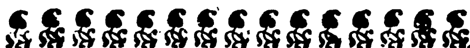
gnum putares : eoque ad te minus multa ſcribo, quod & mœrore impedior, & quid exſpectem iſtinc magis habeo quam quid ipſe ſcribam. Quæ ſi erunt allata faciam te conſilii noſtri certiorem. Tu, ut adhuc feciſti, quam plurimis de rebus ad me velim ſcribas, ut prorſus ne quid ignorem. Dat. XIV. *Kalend. Quint. Theſſalonicæ.*



EPISTOLA XI.

M*E & tuæ litteræ, & quidam boni nuntii, non optimis tamen auctoribus, & expectatio veſtrarum litterarum, & quod tibi ita placuerat, adhuc Theſſalonicæ tenebant. Si accepero litteras, quas expecto, ſi ſpes erit ea quæ rumoribus afferebatur, ad te me conferam; ſi*

me voir enlever qu'avec la vie, & que j'aurois pû même conserver facilement, si des amis infideles n'avoient pas conspiré contre moi dans ma propre maison. Je justifie ma douleur pour vous porter à la soulager avec votre amitié ordinaire, au lieu de l'aigrir par vos reproches. L'accablement où je suis ne me permet pas de vous en dire davantage, & je n'ai d'ailleurs aucune nouvelle à vous mander : j'attens avec impatience celles de Rome, quand je les aurai apprises, je vous marquerai mes résolutions : je vous prie de continuer à m'écrire fort en détail tout ce qui se passe. A Thessalonique le 17. de Juin.



LETTRE XI.

JE demeurerai à Thessalonique jusqu'à ce que j'aie reçû vos Lettres. Je crois, comme vous que je ferai bien d'y attendre la suite de ce que vous me mandez, & la confirmation de quelques bonnes nouvelles dont les Auteurs ne me paroissent pas assez sûrs. Si je reçois des Lettres telles que je le attends,

non erit, faciam te certiorem quid egerim. Tu me, ut facis, opera, consilio, gratia juva: consolari jam desine: objurgare vero noli: quod cum facis, ut ego tuum amorem, & dolorem desidero! quem ita adfectum mea ærumna esse arbitror, ut te ipsum consolari nemo possit. Quintum fratrem optimum humanissimumque sustenta. Ad me, obsecro te, ut omnia certa perscribas. Dat. IIII. *Kal. Quint.*



EPISTOLA XII.

TU quidem sedulo argumentaris quid sit sperandum, & maxime per Senatum: idemque caput rogationis proponi scribis, quare in Senatu dici nihil liceat? ita-

& que les bruits qui sont venus jusqu'ici se trouvent véritables, j'irai dans votre maison d'Epire. Sinon, je vous ferai sçavoir quel lieu j'aurai choisi pour ma retraite. Vous voulez bien que je compte toujours sur vos soins, sur votre prudence, & sur votre crédit. Epargnez-vous la peine de me consoler, mais épargnez-moi aussi des reproches qui m'affligent. Que je reconnois peu dans ceux que vous me faites, un ami sensible & compatissant! Vous que je crois néanmoins inconsolable de ma disgrace. Je vous recommande mon cher frere Quintus, & je vous prie de me donner des nouvelles certaines sur tout ce qui me regarde. Le 27. de Juin.



LETTRE XII.

VOus m'exposez dans votre derniere Lettre toutes les raisons que j'ai d'esperer, sur-tout de la part du Sénat [1] où l'on auroit déja proposé mon affaire, s'il n'avoit falu auparavant déliberer sur cette clause de la Loi de Clodius qui le défend expressement.

que siletur. Hic tu me accusas quod me afflictem; cum ita sim afflictus ut nemo unquam, quod tute intelligis. Spem ostendis secundum comitia. Quæ ista est eodem Tribuno pl. & inimico Consule designato?

Percussisti autem me etiam de oratione prolata. Cui vulneri, ut scribis, medere, si quid potes. Scripsi equidem olim iratus, quod ille prior scripserat; sed ita compresseram, ut nunquam manaturam putarem. Quo modo excidederit nescio. Sed quia nunquam accidit, ut cum eo verbo uno concertarem; & quia scripta mihi videtur negligentius, quam ceteræ; puto posse probari non esse meam. Id, si putas me posse sanari, cures velim: sin plane perii, minus laboro. Ego etiam nunc eodem in loco jaceo, sine sermone ullo, sine cogitatione ulla. Licet tibi, ut scribis, significarim, ut ad me venires Dodona; tamen intelligo te re istic

Vous me grondez ensuite de ce que je suis, dites-vous, ingenieux à m'affliger, quoique vous sçachiez bien vous-même que jamais douleur n'eut un plus juste fondement que la mienne. Vous me donnez de bonnes esperances pour le tems qui suivra les élections, mais que puis-je esperer tant que Clodius sera Tribun, sur-tout si Metellus [2] mon ennemi est désigné Consul?

J'ai été fort frappé de l'endroit de votre Lettre où vous me parlez de cette Harangue [3] dont on a répandu des copies: je vous prie d'y remedier le mieux qu'il sera possible, comme vous me le promettez. Il est vrai que je l'ai écrite dans un mouvement de colere, pour répondre à celle que l'homme que vous sçavez avoit faite contre moi; mais je l'avois supprimée avec tant de soin, que je comptois qu'elle ne verroit jamais le jour; je ne sçai comment elle a pû m'échapper. Au reste, comme je n'ai jamais eu en public la moindre dispute avec la personne dont il s'agit, & que le stile de cette Harangue est beaucoup plus negligé que celui de mes autres pieces, on peut faire croire aisément qu'elle n'est pas de moi. Je

prodesse, hic ne verbo quidem levare me posse. Non queo plura scribere, nec est, quod scribam, vestra magis expecto. Dat. XVI. Kal. Sext. Thessalonicæ.

REMARQUES
SUR LA XII. LETTRE.

1. LEs *raisons que j'ai d'esperer sur-tout de la part du Sénat.*] Ciceron avoit toujours soûtenu l'autorité de cette Compagnie, ainsi elle étoit interessée à son rappel; dès le premier de Juin, on résolut de le demander au Peuple, & on l'auroit fait si un Tribun ne s'y étoit opposé. *Pro Sextio.*

2. *Si Metellus mon ennemi est désigné Consul.*] Il avoit été Tribun du Peuple après le Consulat de Ciceron, & il s'étoit déclaré hautement contre lui & contre tout le Sénat, pour venger la mort des conjurés, avec qui il avoit peut-être eu de secretes liaisons, du moins leur ressembloit-il en bien des manieres. Outre cette inimitié personnelle contre Ciceron, il avoit encore des engagemens avec Clodius dont il étoit cousin germain. *Ap. 2. L. 5. ad Famil. Dion. Lib. 38.*

3. *Cette Harangue dont on a répandu des Copies.*] Les Commentateurs se tourmentent fort pour deviner contre qui elle avoit été faite. Tout ce qu'on peut assûrer là-dessus, c'est que ce n'étoit pas, comme le croient quelques-uns,

vous recommande fort cette affaire, si vous croyez que les miennes ne soient pas desesperées, mais si elles le sont entierement, vous pouvez la négliger. Je suis toûjours à Thessalonique dans un abattement qui ne me laisse pas la liberté de m'entretenir, ni avec les autres, ni avec moi-même. Je vous avois prié de me venir trouver à Dodone[4], mais j'ai conçû depuis que vous me rendiez à Rome des services effectifs, & qu'ici vous ne pourriez pas même donner de vaines consolations. Je ne sçaurois vous écrire plus au long, & d'ailleurs je n'ai rien à vous mander, au lieu que vous avez mille choses à m'apprendre. Le 17. de Juillet. A Thessalonique.

---

celle contre Metellus, dont il ne diroit pas qu'il n'avoit jamais eu avec lui la moindre dispute. Il paroît par la quinziéme Lettre de ce Livre, qu'il y avoit dans cette piece quelques traits contre Curion, si elle n'étoit pas tout entiere contre lui. On voit bien que c'étoit une invective qui n'avoit jamais été prononcée.

4. *Dodone.*] Il y avoit en Epire, non-seulement une forêt de ce nom, fameuse par ses Oracles, mais aussi une Ville auprès de laquelle Atticus avoit une maison de Campagne.



EPISTOLA XIII.

VULGATIS XIV.

EX tuis litteris plenus ſum exſpectatione de Pompeio, quidnam de nobis velit, aut oſtendat. Comitia enim credo eſſe habita: quibus abſolutis, ſcribis illi placuiſſe agi de nobis. Si tibi ſtultus eſſe videor qui ſperem, facio tuo juſſu; etſi ſcio te me iis epiſtolis potius & meas ſpes ſolitum eſſe remorari. Nunc velim mihi plane perſcribas quid videas. Scio nos noſtris multis peccatis in hanc ærumnam incidiſſe. Ea ſi qui caſus aliqua ex parte correxerint; minus moleſte feremus nos vixiſſe, & adhuc vivere.

Ego propter viæ celebritatem, &



LETTRE XIII.

C'est la quatorziéme dans les Editions ordinaires.

DEpuis vos dernieres Lettres, j'attends avec impatience les effets de la bonne volonté de Pompée. Vous me marquiez qu'il feroit proposer mon affaire immédiatement après les Elections, & je les crois faites maintenant. Peut-être que je m'abandonne trop facilement à un frivole espoir, mais c'est vous-même qui me le donnez. Il faut avouer néanmoins que vos Lettres sont plus propres à regler mes esperances qu'à les flater. Mais je vous prie de m'écrire là-dessus sans dissimulation & sans ménagement. Ma disgrace est une suite d'un grand nombre de fautes que je me reproche tous les jours [1], si quelqu'heureux hazard les réparoit, du moins en partie, je me consolerois d'avoir prolongé si long-tems ma vie & mes malheurs.

Je suis demeuré jusqu'ici à Thessalo-

quotidianam expectationem rerum novarum, non commovi me adhuc Thessalonica. Sed jam extrudimur, non à Plancio (nam is quidem retinet) verum ab ipso loco, minime apposito ad tolerandam in tanto luctu calamitatem. In Epirum ideo, ut scripseram, non veni, quod subito mihi universi nuntii venerant & litteræ, quare nihil esset necesse quam proxime Italiam esse. Hinc si aliquid à comitiis audierimus, nos in Asiam convertemus: neque adhuc stabat quo potissimum, sed scies. Dat. XII. *Kal. Sext. Thessalonicæ.*

REMARQUES SUR LA XIII. LETTRE.

1. *MA disgrace est une suite d'un grand nombre de fautes que je me reproche tous les jours.*] Ces fautes se réduisoient à trois; & tout ce qu'il avoit à se reprocher, c'étoit ou de n'avoir pas accepté la Lieutenance de César, ou de n'avoir pas pris les armes contre Clodius, ou enfin d'avoir survécû à sa fortune.

nique, parce que c'eſt un fort grand paſſage où je puis recevoir plus promptement les nouvelles que j'attends de jour à autre, mais il en faut enfin partir. Ce n'eſt pas, comme vous jugez bien, Plancius [2] qui m'y oblige; il fait au contraire tout ce qu'il peut pour me retenir; je m'en bannis moi-même, pour aller porter dans quelque lieu plus obſcur mon affliction & mon infortune. J'aurois été en Epire comme je vous l'avois écrit, mais j'ai reçû de tous côtés des Lettres où l'on me marquoit que je ferois mieux de ne me pas approcher ſi fort de l'Italie [3]; je partirai pour l'Aſie dès que je ſçaurai ſi l'on a fait quelque choſe pour moi après les Elections. Je ne ſçai pas bien encore où je m'arrêterai, mais je vous le manderai dans la ſuite. Le 21. de Juillet, à Theſſalonique.

La premiere faute étoit l'eſſentielle, ou plûtôt l'unique. Céſar ne penſa à le perdre qu'après avoir tenté inutilement de le gagner : *Meum fuit officium, vel legatione vitare periculum, vel diligentia & copiis reſiſtere, vel cadere fortiter.* Ep. 3. Lib. 14. Fam. Voyez les dernieres Lettres du Liv. 2. à Atticus.

2. *Plancius.*] Pour qui il fit depuis l'Oraiſon qui nous reſte encore ; il étoit alors Queſteur en Macédoine.

3. *Que je ferois mieux de ne me pas approcher ſi fort de l'Italie.*] On a déja vû qu'il craignoit que ſes ennemis ne prétendiſſent qu'A-

****

EPISTOLA XIV.

IN VULGATIS XIII.

QUod ad te ſcripſeram me in Epiro futurum, poſtea quam extenuari ſpem noſtram, & evaneſcere vidi, mutavi conſilium; nec me Theſſalonica commovi, ubi eſſe ſtatueram, quoad aliquid ad me de eo ſcriberes, quod proximis litteris ſcripſeras, fore uti ſecundum comitia aliquid de nobis in Senatu ageretur; id tibi Pompeium dixiſſe. Qua de re, quoniam comitia habita ſunt, tuque nihil ad me ſcribis; proinde habeo ac ſi ſcripſiſſes nihil eſſe; neque temporis non longinqui ſpe ductum eſſe moleſte feram.

thenes étoit renfermée dans les 400 milles dont il étoit banni, & l'Epire étoit encore plus près de l'Italie. D'ailleurs comme on travailloit alors à son rappel, il n'étoit pas à propos qu'il fît aucune démarche qui semblât prévenir le jugement du Peuple.



LETTRE XIV.

C'est la treiziéme dans les Editions ordinaires.

JE vous avois écrit que je passerois en Epire; mais depuis que j'ai vû mes esperances diminuer & s'évanouir enfin, j'ai changé de résolution; & je ne quitterai point Thessalonique que je n'aie appris si l'on a proposé mon affaire dans le Sénat après les Elections, comme vous m'aviez marqué que Pompée vous l'avoit fait esperer. Elles sont faites maintenant, & puisque vous ne m'avez point écrit, j'en conclus que vous n'avez rien de bon à m'apprendre. Il faudra me consoler de m'être jusqu'ici laissé repaître si vainement de l'idée d'un retour prochain [1].

Quem autem motum te videre scripseras, qui nobis utilis fore videretur, eum nuntiant qui veniunt nullum fore. In Tribunis pl. designatis reliqua spes: quam si expectaro, non erit quod putes me causæ meæ, ac voluntati meorum defuisse. Quod me sæpe accusas, cur hunc meum casum tam graviter feram, debes ignoscere, cum ita me adflictum videas, ut neminem unquam nec videris, nec audieris. Nam quod scribis te audire, me etiam mentis errore ex dolore affici: mihi vero mens integra est; atque utinam tam in periculo fuisset, cum ego iis, quibus meam salutem carissimam esse arbitrabar, inimicissimis crudelissimisque usus sum: qui, ut me paululum inclinari timore viderunt, sic impulerunt, ut omni suo scelere & perfidia abuterentur ad exitium meum.

Nunc, quoniam est Cyzicum no-

Quant à cette affaire qui devoit, à ce que vous m'écriviez, causer des mouvemens dont je profiterois, ceux qui viennent ici de Rome, m'assurent tous qu'elle n'aura point de suites [2]. Je n'ai plus de ressource que dans la bonne volonté des nouveaux Tribuns. Si j'attends qu'ils entrent en Charge [3], vous ne pourrez pas dire après cela, que je me suis trop tôt découragé, & que j'ai mal secondé le zéle de ceux qui s'emploient pour moi. Lorsque vous me reprochez ma foiblesse & mon abattement, vous devriez faire réflexion, que, si jamais douleur ne fût égale à la mienne, jamais aussi il n'y en eût de plus juste & de plus raisonnable. Mais l'on prétend, dites-vous, que mon affliction va jusqu'à m'affoiblir l'esprit [4]; non, graces aux dieux, il n'est point affoibli, & je voudrois qu'il ne l'eût pas été davantage, lorsqu'il étoit encore tems de me sauver. Je n'aurois pas pris pour des amis zélés & sinceres, mes ennemis les plus cruels, qui profitant de ma terreur, se servirent des artifices les plus indignes pour achever de m'abattre & de m'accabler.

Comme j'irai bientôt à Cysique où

bis eundum, quo rarius ad me litteræ perferentur, hoc velim diligentius omnia quæ putaris me ſcire opus eſſe perſcribas. Quintum fratrem meum fac diligas : quem ego miſer ſi incolumem relinquo, non me totum periiſſe arbitrabor. Dat. Non. Sext.

REMARQUES
SUR LA XIV. LETTRE.

1. IL *faudra me conſoler de m'être juſqu'ici laiſſé repaître ſi vainement de l'idée d'un retour prochain* (*neque temporis non longinqui ſpe ductum eſſe moleſte feram.*) C'eſt viſiblement le ſens de ce paſſage ; & je l'oſe aſſurer, quoiqu'aucun Commentateur ne l'ait ſuivi. Ciceron ſe plaint de ce qu'on l'a amuſé ſi long-tems, & de ce qu'on le renvoie à l'année ſuivante, après lui avoir promis tant de fois qu'on agiroit inceſſamment pour ſon rappel. *Sæpe triduo ſumma cum gloria dicebar eſſe rediturus*, * voilà ce que ſignifie *ſpes non longinqui temporis*, & non pas, comme l'entendent tous les Commentateurs, une eſperance qui n'a pas duré long-tems. Manuce qui lit *meque*, au lieu de *neque*, fait dire à Ciceron, qu'il eſt fâché d'être deſabuſé ſitôt, ce qui s'accorde fort

je recevrai plus rarement de vos Lettres, je vous prie de m'inſtruire auparavant de tout ce qu'il m'eſt important de ſçavoir. Aimez toujours mon cher frere Quintus; s'il n'a point de part à mon infortune, je ne me croirai pas entierement perdu. Le 5. d'Août.

---

mal avec les inſtances qu'il fait ſi ſouvent à Atticus, *de lui écrire ſans lui rien diſſimuler en quel état ſont ſes affaires; qu'il eſt bien aiſe d'avoir des nouvelles certaines lors même qu'elles ſont fâcheuſes; & que ſon exactitude lui ſera toujours plus de plaiſir que ſes ménagemens.* **Epiſt. 4. Lib. 1. ad Q. Fr. Epiſt. 13. 17. 18. 22. 24. b. Lib.*

2. *Quant à cette affaire qui devoit cauſer des mouvemens dont je profiterois, ceux qui viennent ici de Rome, m'aſſurent tous qu'elle n'aura point de ſuites.*] Il s'agit toujours des brouilleries de Clodius avec Gabinius & Pompée; elles avoient été trop loin pour n'avoir point de ſuites, & Ciceron en devoit plûtôt croire Atticus, que quelques gens obſcurs qui paſſoient à Theſſalonique. Ce qui leur faiſoit croire que les ennemis de Ciceron pourroient ſe racommoder, c'eſt que Gabinius biaiſa long-tems, & ne ſe déclara entierement contre Clodius, qu'après qu'il y eût été forcé par toutes les inſultes & les affronts qu'il reçut de cet inſenſé. *Pro Domo.*

3. *Je n'ai plus de reſſource que dans la bonne volonté des nouveaux Tribuns: ſi j'attends qu'ils*

entrent en Charge, &c.] L'Election des Tribuns se faisoit ordinairement à la fin de Juin, ou au commencement de Juillet, mais ils n'entroient en Charge que le 10. de Décembre.

4. *Mais l'on prétend, dites-vous, que mon affliction va jusqu'à m'affoiblir l'esprit.*] Pour obliger un homme aussi poli qu'Atticus à dire à Ciceron si crûement une pareille dureté, & cela plus d'une fois, il faloit qu'il lui revînt d'étranges choses sur la foiblesse & sur l'abattement de son ami. Il voyoit de près combien les peintures qu'en faisoient à Rome ceux qui revenoient de Macédoine, lui pouvoient nuire; il sçavoit que le malheur en lui-même n'est pas loin du ridicule, & qu'il y a dans l'homme un fond de malignité qui le rappelle aisément de la compassion à la mocquerie; des



EPISTOLA XV.

Accepi Id. Sext. quatuor epistolas à te missas; unam, qua me objurgas, ut sim firmior; alteram, qua Crassi libertum ais tibi de mea sollicitudine macieque narrasse; tertiam, qua demonstras acta in Senatu; quartam de eo, quod à Var-

larmes justes & moderées, une douleur accompagnée de noblesse & de fermeté, font naître la premiere; mais des cris, & des plaintes continuelles & fatigantes, excitent l'autre encore plus sûrement. C'est ce que Ciceron avoit déja éprouvé, lorsqu'il étoit allé de rue en rue en habit de Suppliant, implorer contre le Tribun le secours du Peuple. Les plus vils Citoyens le virent à leurs pieds, sans en être émus, ils ne purent souffrir dans un homme de ce rang tant de bassesse, & ses prieres ne servirent qu'à irriter leurs mépris.

ὥστε αὐτῷ τὸ ἔργον διὰ τὴν ἀπρέπειαν ἀπὸ οἴκτου μεταπίπτειν ἐς γέλωτα.

App. Lib. 2. Bel. Civ. Dion. Lib. 38.



LETTRE XV.

J'Ai reçû le 13. d'Août quatre de vos Lettres, dans la premiere vous m'exhortez à soûtenir ma disgrace avec plus de constance; dans la seconde vous me parlez de la peinture que l'Affranchi de Crassus vous a faite de ma tristesse & de ma maigreur; dans la troisiéme vous m'apprenez ce qui s'est passé dans le Sénat; & vous me marquez dans la quatriéme que Varron vous a donné de

rone scribis tibi esse confirmatum a voluntate Pompeii.

Ad primam tibi hoc scribo; n ita dolere, ut non modo à mente ne deserar, sed id ipsum doleam, me tam firma mente ubi utar, & qui buscum, non habere. Nam si tu m uno non sine mœrore cares, quid m censes, qui & te omnibus? & si t incolumis me requiris, ecquo mod à me ipsam incolumitatem desidera ri putas? nolo commemorare quibu rebus sim spoliatus, non solum qui non ignoras; sed etiam ne scindan ipse dolorem meum. Hoc confirmo neque tantis bonis esse privatum quemquam, neque in tantas mise rias incidisse. Dies autem non mo do non levat luctum hunc, sed etiam auget. Nam ceteri dolores mitigan tur vetustate, hic non potest non & sensu præsentis miseriæ, & recor datione præteritæ vitæ quotidie au geri. Desidero enim non mea solum, neque meos, sed me ipsum. Quid

nouvelles aſſûrances des bonnes intentions de Pompée.

Pour répondre au premier article ; mon eſprit n'eſt nullement affoibli ; j'en jouis au contraire ſi parfaitement, que c'eſt un nouveau chagrin pour moi de ne trouver ici perſonne avec qui j'en puiſſe faire uſage comme je le voudrois. Si vous ne pouvez ſans quelque peine vous paſſer de moi, combien plus dois-je ſouffrir éloigné de vous & de tous mes autres amis ; & ſi vous ſentez quelquefois que je vous manque, quoique vous trouviez dans votre fortune dequoi vous dédommager de mon abſence, combien plus dois-je ſentir la perte de tant de biens dont rien ne me dédommage. Je ne vous en ferai point ici une longue énumération, elle ne vous apprendroit rien, & ne ſerviroit qu'à renouveller ma douleur ; mais je puis vous aſſûrer que jamais perſonne n'eſt tombé d'un état ſi floriſſant dans des malheurs pareils. Le tems augmente même mon affliction au lieu de la ſoulager ; les autres chagrins s'adouciſſent peu à peu, mais les miens ſont de nature à croître de plus en plus, & par

enim sum? sed non faciam ut aut tuum animum angam quærelis, aut meis vulneribus sæpius manus adferam.

Nam quod purgas eos quos ego mihi scripsi invidisse, & in eis Catonem: ego vero tantum illum puto ab isto scelere afuisse, ut maxime doleam plus apud me simulationem aliorum, quam istius fidem valuisse. Ceteri quos purgas, debent mihi purgati esse, tibi si sunt. Sed hæc sero agimus. Crassi libertum nihil puto sincere locutum. In Senatu rem probe scribis actam. Sed quid Curio? an illam orationem non legit? quæ unde sit prolata nescio. Sed Axius ejusdem diei scribens ad me acta, non ita laudat Curionem. At potest ille aliquid prætermittere: Tu nisi quod erat, profecto scripsisti. Varronis sermo facit expectationem Cæsaris: atque utinam ipse. Varro incumbat in

le

le ſentiment de mes maux, & par le ſouvenir de mon bonheur paſſé. Je me vois privé non-ſeulement de mes biens & de ma famille ; mais encore de tout ce que j'ai été, car enfin que m'en reſte-t'il ? mais je ne cherche point à vous affliger, & je dois craindre de rouvrir trop ſouvent mes plaies.

Il étoit inutile de juſtifier Caton avec ceux que j'ai accuſés de jalouſie ; bien loin de le ſoupçonner d'une telle indignité, je me reproche également, & de m'être laiſſé prendre par les fauſſes careſſes de ceux-ci, & de n'avoir pas compté ſur la droiture de celui-la, je veux bien néanmoins croire les autres innocens, puiſqu'ils vous paroiſſent tels ; mais toutes ces réflexions viennent un peu tard. Il y a beaucoup d'exageration dans ce que l'affranchi de Craſſus vous a rapporté [1]. J'ai lieu d'être content de ce qui s'eſt paſſé dans le Sénat à mon ſujet, & en particulier de ce qu'a dit Curion ; n'auroit-il donc point vû cette Harangue [2] qui m'eſt échapée, ſans que je puiſſe dire comment? Axius ne me fait pas entendre dans ſa Lettre que je ſois ſi redevable à Curion; mais il a pû oublier quelque particularité, & je ſuis sûr que vous ne m'en écrivez que de véritables.

causam: quod profecto cum sua sponte, tum te instante faciet.

Ego, si me aliquando vestri & patriæ compotem fortuna fecerit, certe efficiam ut maxime lætere unus ex omnibus amicis; meaque officia & studia, quæ parum antea luxerunt, (fatendum est enim) sic exequar, ut me æque tibi, ac fratri, & liberis nostris restitutum putes. Si quid in te peccavi, ac potius quoniam peccavi ignosce. In me enim ipsum peccavi vehementius. Neque hoc eo scribo, quo te non meo casu maximo dolore esse affectum sciam: sed profecto, si, quantum me amas & amasti, tantum amare deberes, ac debuisses, numquam esses passus me, quo tu abundabas, egere consilio; nec esses passus mihi persuaderi, utile nobis esse legem de collegiis perferri. Sed tu

Ce que vous a dit Varron me donne lieu d'esperer quelque chose du côté de César, mais il faut que Varron lui-même s'employe pour moi ; vos sollicitations l'y détermineront aisément.

Si jamais la fortune me rejoint avec vous dans le sein de ma Patrie, vous pouvez compter qu'aucun de mes amis n'y gagnera autant que vous. Je confesse que je vous ai été inutile jusqu'à présent, mais je me promets de vous faire voir alors par mon attachement & par mes services, que je ne vous suis pas moins dévoué qu'à mon frere, & à toute ma famille. Si mon amitié ne vous a pas été assez avantageuse, comme il en faut convenir, vous devez me pardonner, j'y ai perdu plus que vous. Je ne prétends pas que vous n'ayez été sensible à mon malheur autant qu'on le pouvoit être ; mais, si vous aviez eu pour moi par engagement & par reconnoissance, cette même amitié que vous n'avez eue que par choix & par inclination, auriez-vous souffert que j'écoutasse de si mauvais conseils, vous qui étiez plus capable que personne de m'en donner de bons ? Non, vous ne m'auriez jamais laissé croire, qu'il étoit de mon intérêt

tantum lacrymas præbuisti dolori meo, quod erat amoris, tanquam ipse ego: quod meritis meis perfectum esse potuit, ut dies & noctes quid mihi faciendum esset cogitares, id abs te meo non tuo scelere prætermissum est. Quod si non modo tu, sed quisquam fuisset, qui me Pompeii minus liberali responso perterritum à turpissimo consilio revocaret, quod unus tu facere maxime potuisti, aut occubuissem honeste, aut victores hodie viveremus. Hic mihi ignosces. Me enim ipsum multo magis accuso, deinde te quasi me alterum, & simul meæ culpæ socium quæro: ac si restituor, etiam minus videbimur deliquisse; abs teque certe, quoniam nullo nostro, tuo ipsius beneficio diligemur.

Quod te cum Culeone scribis de privilegio locutum; est aliquid; sed

le ne me point oppoſer à la Loi qui rétabliſſoit les ſociétés d'Artiſans [3]. Mais vous avez cru remplir les devoirs de l'amitié en mêlant vos larmes avec les miennes : ſi vous ne m'avez point donné tout votre tems & toute votre application, mes ſervices ne me mettoient point en droit de l'exiger, & je ne m'en dois prendre qu'à moi-même. Il ne faloit qu'un ſeul de mes amis pour remettre mon eſprit allarmé de la froide réponſe de Pompée [4], & pour me faire abandonner l'indigne réſolution que j'avois priſe ; vous le pouviez plus aiſément que perſonne, & ſi je l'avois fait, ou je ſerois mort glorieuſement, ou je jouïrois maintenant de ma victoire. Pardonnez-moi ces reproches, ils tombent plus ſur moi que ſur vous, & ſi je vous donne quelque part à ma faute, c'eſt que je cherche à la diminuer en y aſſociant un autre moi-même ; elle me paroîtra encore plus legere ſi mon rétabliſſement la répare, vous m'aimerez alors moins par obligation, que par amour propre & comme votre ouvrage.

Quant à ce que Culeon [5] vous a dit ſur l'invalidité de la Loi de Clodius qui ne peut paſſer que pour un Decret per-

multo est melius abrogari. Si enim nemo impediet, quid est firmius? sin erit qui ferri non sinat; idem S C. intercedet, nec quicquam aliud opus est quam abrogari. Nam prior lex nos nihil lædebat. Quam si, ut est promulgata, laudare voluissemus, aut, ut erat negligenda, negligere, nocere omnino nobis non potuisset. Hic mihi primum meum consilium defuit, sed etiam obfuit. Cæci, cæci, inquam, fuimus in vestitu mutando, in populo rogando. Quod, nisi nominatim mecum agi cœptum esset, fieri perniciosum fuit. Sed pergo præterita. Verumtamen ob hanc causam, ut, si quid ageretur, legem illam, in qua popularia multa sunt, ne angatis.

sonnel[6]; quoique je sois persuadé aussi-bien que lui, que ce Decret est abusif, je crois néanmoins qu'il en faut demander l'abrogation, car si l'on peut l'obtenir, c'est le parti le plus sûr, & si quelque Tribun s'y oppose, on pourra toujours faire intervenir le Decret du Sénat auquel il voudroit que je me tinsse. Il suffit d'abroger la Loi qui me regarde en particulier; pour la premiere, elle ne m'attaquoit point directement[7], & si, lorsqu'on la proposa, j'avois voulu l'approuver ou du moins la négliger, comme je le devois faire, on n'auroit pû en aucune maniere s'en servir contre moi. Les vaines précautions & les fausses mesures que je pris alors, contribuerent beaucoup à ma perte. Oui, nous fûmes aveuglés, lorsque nous prîmes des habits de deuil, & que nous allâmes solliciter le Peuple[8], il faloit attendre pour faire cette démarche qu'on m'attaquât en personne. Mais pourquoi rappeler inutilement le passé? Cela peut servir néanmoins à vous faire comprendre, que si l'on agit pour mon rétablissement, il ne faut point toucher à cette Loi qui contient plusieurs chefs très-avantageux au Peuple.

Verum est stultum me præcipere quid agatis, aut quo modo. Utinam modo agatur aliquid: in quo ipso multa occultant tuæ litteræ, credo ne vehementius desperatione perturber. Quid enim vides agi posse, aut quo modo? per Senatumne? ast tute scripsisti ad me, quoddam caput legis Clodium in curiæ poste fixisse, ne referri, neve dici liceret. Quo modo igitur Domitius se dixit relaturum? quo modo autem iis, quos tu scribis, & de re dicentibus, & ut referretur postulantibus, Clodius tacuit? ac, si per populum, poterintne nisi de omnium Tribunorum pleb. sententia? quid de bonis? quid de domo? poteritne restitui? aut, si non poterit, egomet quomodo potero? hæc nisi vides expediri, quam in spem me vocas? sin autem spei nihil est, quæ est mihi vita? itaque expecto Thessalonicæ acta Kal. Sext. ex quibus statuam, in tuosne agros confugiam,

C'eſt peut-être une folie à moi de regler ce qu'il faut faire, & comment il faut s'y prendre; je ſerai trop heureux de quelque maniere qu'on agiſſe, & je vois bien que vous ne me dites pas là-deſſus tout ce que vous penſez, de peur que je ne m'abandonne au deſeſpoir. Car dites-moi, je vous prie, quel jour voyez-vous à mon affaire, & par quelle voie la fera-t'on réuſſir? Sera-ce par le moyen du Sénat? mais ne m'avez-vous pas mandé que Clodius avoit fait afficher à la porte du Sénat même, l'Article de ſa Loi qui défend d'y parler de mon rappel? Comment donc Domitius s'en eſt-il chargé [9]? & comment Clodius a-t'il écouté ſans rien dire ceux qui ont demandé qu'on en fît la propoſition? Si l'on va droit au Peuple, l'oppoſition d'un ſeul Tribun ne ſuffira-t'elle pas pour tout arrêter? mes biens me ſeront-ils rendus? ma maiſon ſera-t'elle rebâtie? & ſi elle ne l'eſt pas, pourrai-je me croire rétabli? Si vous ne voyez pas qu'on puiſſe lever toutes ces difficultés, quelle eſperance me reſte-t'il? & que deviendrai-je s'il ne m'en reſte plus? J'attends à Theſſalonique des nouvelles de ce qui ſe ſera paſſé le premier d'Août, & là-deſ-

ut neque videam homines, quos nolim, & te, ut ſcribis, videam, & propius ſim ſi quid agatur: idque intellexi cùm tibi, tum Quinto fratri placere; an abeam Cyzicum.

Nunc Pomponi, quoniam nihil impertiſti tuæ prudentiæ ad ſalutem meam, quod aut in me ipſo ſatis eſſe conſilii decreras, aut te nihil plus mihi debere quam ut præſto eſſes; quoniamque ego proditus, inductus, conjectus in fraudem, omnia mea præſidia neglexi; totam Italiam, in me erectam ad me defendendum, deſtitui & reliqui; me, meos meis tradidi inimicis, inſpectante & tacente te, qui ſi non plus ingenio valebas quam ego, certe timebas minus: ſi potes erige adflictos, & in eo nos juva: ſin omnia ſunt obſtructa, id ipſum fac ut ſcia-

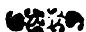
ſus je déterminerai ſi je dois aller à Cyſique, ou me retirer dans vos terres. Je ſerois chez vous plus à portée ſi l'on faiſoit quelque choſe pour moi, je pourrois avoir le plaiſir de vous y voir, & j'éviterois des gens qui doivent m'être odieux [10]. Je vois bien que vous ſouhaitez, auſſi-bien que mon frere, que je prenne ce dernier parti.

Au reſte, mon cher Atticus, ſouvenez-vous que votre prudence m'a manqué au beſoin, ſoit que vous ayez eu trop bonne opinion de la mienne, ou que vous ne vous ſoyez crû obligé qu'à me ſeconder; ſouvenez-vous, dis-je, que trompé par de faux amis & livré à leurs artifices, j'ai refuſé tous les ſecours qui m'étoient offerts; j'ai abandonné toute l'Italie prête à s'armer pour ma défenſe [11]; j'ai laiſſé porter contre moi & contre les miens tous les coups de mes ennemis; vous m'avez vû faire toutes ces fautes & votre ſilence m'a trahi. Quand vous n'auriez pas eu naturellement plus de force d'eſprit que j'en ai, du moins étiez-vous alors plus à vous-même & moins troublé que moi. Mais puiſque vous ne m'avez pas ſoûtenu, travaillez maintenant à me rele-

mus : & nos aliquando aut objurgare, aut comiter consolari desine. Ego si tuam fidem accusarem, non me potissimum tuis tectis crederem : meam amentiam accuso, quod à te tantum amari quantum ego vellem putavi : quod si fuisset, fidem eamdem, curam majorem adhibuisses, me certe ad exitium præcipitantem retinuisses ; istos labores, quos nunc in naufragiis nostris suscipis, non subisses. Quare fac ut omnia ad me perspecta & explorata perscribas ; meque, ut facis, velis esse aliquem ; quoniam qui fui, & qui esse potui, jam esse non possum ; & ut his litteris non te, sed me ipsum à me esse accusatum putes. Si qui erunt, quibus putes opus eße meo nomine litteras dari, velim conscribas, curesque dandas. Dat. XIV. *Kal. Sept.*



ver ; & si vous ne voyez pour cela aucune ouverture, ne craignez point de me le dire. Je vous dispense de me consoler, mais je vous prie en même-tems de ne me plus faire de reproches ; soyez aussi persuadé que je n'ai point prétendu vous en faire dans cette Lettre, mais m'en faire à moi-même. Si j'avois contre vous quelque soupçon, je ne choisirois pas votre maison pour mon azile : c'est uniquement ma faute de m'être imaginé que vous m'aimiez autant que je le souhaitois. Je ne dis pas que votre amitié n'ait été très-sincere ; mais elle pouvoit être plus vive & plus agissante. Vous m'auriez alors empêché de courir à ma perte, & vous vous seriez épargné tout ce qu'il vous en coûtera de peines pour me sauver du naufrage. Mandez-moi ce que vous sçavez de clair & de certain sur ce qui me regarde ; & puisque je ne puis plus esperer de me revoir dans ma premiere fortune, tâchez du moins de m'en faire une médiocre. Si vous croyez qu'il soit à propos que j'écrive à quelques personnes, je vous prie de le faire en mon nom [12]. Le 17. d'Août.



REMARQUES
SUR LA XV. LETTRE.

1. *Il y a beaucoup d'exageration dans ce que l'affranchi de Crassus vous a rapporté.*] Je doute néanmoins que la peinture qu'il avoit faite de l'abattement & de la maigreur de Ciceron, fut plus affreuse que celle qu'il en fait lui-même dans une Lettre à son frere, où il dit qu'il n'est plus que l'*Ombre d'un homme, ou un Squelette animé.* Quandam effigiem spirantis mortui. *Epist.* 3. *l.* 1.

2. *Curion n'auroit-il donc point vû cette Harangue.*] C'est celle dont nous avons parlé sur la douziéme Lettre. Ciceron en avoit fait une contre Clodius & contre Curion le fils conjointement : il s'agit ici du pere, aussi-bien que dans la Lettre vingtiéme ; le fils rendit aussi plusieurs services à Ciceron pendant son éxil, mais je crois qu'il n'étoit pas encore Sénateur dans le tems de cette Lettre : car il ne fut Questeur qu'en DCXCIX. *V. Epistolas L.* 2. *Fam. & Dion. l.* 38.

3. *Vous ne m'auriez jamais laissé croire qu'il étoit de mon intérêt de ne me point opposer à la loi qui rétablissoit les sociétés d'Artisans.*] Ces sociétés avoient été établies pour le bon ordre & pour la police, mais dans une Ville sujette à de frequentes séditions, elles devinrent plus dangereuses qu'elles n'étoient utiles ; * & l'on avoit été obligé dix ans auparavant de les sup-

primer. † Clodius pour faire passer plus aisément la Loi contre Ciceron, en proposa d'abord plusieurs autres très-favorables au Peuple; mais la plus propre à le gagner, c'étoit celle qui rétablissoit ces sociétés, & qui permettoit au Tribun d'en former de nouvelles.* Ce pouvoir facilitoit à Clodius le moyen de rassembler les ministres de ses violences, & de les avoir sous sa main dans l'occasion. Ciceron avoit pour ami un Tribun nommé Ninnius [2] tout prêt à s'opposer à cette Loi. Clodius appréhendant que cela ne rompît ses projets, ou n'en rendît l'exécution fort difficile, fit dire à Ciceron qu'il n'avoit aucun dessein contre lui, & que s'il laissoit passer ces Loix qui ne pouvoient lui nuire, c'étoit le vrai moyen de lui faire oublier son ressentiment. Ciceron donna dans ce piége; & ses amis crurent, aussi-bien que lui, qu'il faloit tenter cette voie d'adoucir le Tribun, au lieu de l'aigrir par une opposition qui pourroit être inutile, & qui certainement irriteroit le Peuple. Ces vûes étoient assez justes; & si elles ne réussirent pas, je doute fort que l'autre parti eût eu un meilleur succès. * *V. Sueton. Aug.* † *Ascon. in Pisonian.* [2] *Dion. l.* 38.

4. *Pour remettre mon esprit allarmé de la froide réponse de Pompée.*] Ciceron étant allé à la maison de campagne de Pompée, ce dernier ne pouvant soûtenir la présence d'un ami qu'il abandonnoit si lâchement & qui avoit tant de services à lui reprocher, sortit par une porte de derriere. Ciceron lui fit ensuite parler par leurs amis communs, & par les premiers hommes de la République. Mais ils n'en pûrent tirer que cette réponse séche, qu'il ne pouvoit

prendre les armes contre le Tribun sans un ordre exprès du Sénat, & que d'ailleurs il ne feroit rien que du consentement de César. *Plutarch. in Pison.*

5. *Culeon.*] Tribun du Peuple, qui conseilla à Pompée, lorsqu'il voulut se rapprocher des gens du bon parti par le rappel de Ciceron, de n'en pas demeurer là, & de répudier sa femme, fille de César.

D'autres lisent *Aculeon.* On trouve en effet un C. Visellius Varro Aculeo, cousin germain de Ciceron, fils d'un célebre Jurisconsulte, & Jurisconsulte lui-même. *L. 2. De Orat. in Brut.*

6. *L'invalidité de la Loi de Clodius, qui ne peut passer que pour un Decret personnel.*] Le *Privilegium* étoit souvent compris sous le mot général de Loi, & n'en differoit que parce qu'il ne regardoit qu'une seule personne, comme le porte l'étymologie, au lieu que la Loi étoit énoncée en termes généraux, sans application à aucun particulier. Ces Decrets nommés *Privilegia* étoient défendus par les Loix des douze tables. De plus, celui du bannissement de Ciceron avoit passé dans une assemblée par Tribus, ce qui étoit encore contre ces mêmes Loix, qui ordonnoient qu'on ne pourroit faire le procès à un Citoyen que dans une Assemblée par Centuries. Là dessus, quelques amis de Ciceron prétendoient qu'il pouvoit revenir sur un simple Decret du Sénat, sans qu'il fût nécessaire que le peuple abrogeât le Decret de son bannissement. Et lorsqu'on délibera sur son rappel, Aurelius Cotta appuya ce sentiment; mais le parti de l'abrogation étoit plus sûr, & les autres Sénateurs

le prirent, comme Ciceron le souhaitoit. *Au-lu-Gel. l. 10. c. 2. De Leg. 3. Pro Domo.*

7. *Il suffit d'abroger la Loi qui me regarde en particulier : pour la premiere elle ne m'attaquoit point directement, &c.*] Clodius avant d'attaquer Ciceron personnellement, proposa d'abord une Loi générale contre ceux qui feroient ou qui auroient fait mourir des Citoyens Romains, sans qu'ils eussent été jugés par le Peuple. Ciceron qui avoit fait étrangler en prison les complices de Catilina sur un simple arrêté du Sénat, étoit visiblement dans le cas de cette Loi ; & il semble d'abord qu'il étoit décisif pour lui d'empêcher qu'elle ne passât. Mais il étoit encore plus important de ne point irriter le Peuple. Si l'on avoit sçû ménager cette multitude insensée, qui ne se piquoit pas d'agir consequemment, l'on n'auroit pas manqué ensuite d'interprétations & de restrictions qui auroient pû mettre Ciceron à couvert. César même, qui ne lui étoit pas favorable, parlant devant le Peuple sur la seconde Loi de Clodius qui regardoit Ciceron en particulier, dit que bien qu'il n'eût jamais approuvé la maniere dont on avoit procedé contre les conjurés, il ne croyoit pas néanmoins qu'on dût rechercher personne sur le passé, & qu'il suffisoit d'avoir assuré pour l'avenir les droits & la vie des Citoyens Romains. C'est ainsi que ce grand homme toujours maître de son ressentiment, sçavoit faire paroître de la moderation, même à l'égard de ceux qu'il vouloit perdre. *Dion. lib.* 38.

8. *Oui nous fumes aveuglés lorsque nous primes des habits de deuil.*] Presque tout le Sénat, & plus de vingt mille Citoyens prirent

avec lui des habits de deuil, comme dans les calamités publiques *; mais cet éclat, bien loin d'émouvoir le Peuple, ne fit que l'effaroucher; il crut qu'on pensoit bien moins à sauver Ciceron qu'à lui ôter les Privileges que la Loi de Clodius lui accordoit. * *Pro domo*, *&c. Dion L.* 38. *App. L.* 2. *Bell. civ.*

9. *Comment donc Domitius s'en est-il chargé* (de proposer son rappel). Il étoit Préteur cette année & Pighius conjecture de cet endroit, qu'il avoit la Jurisdiction de la Ville, parce qu'il n'y avoit que ce Préteur qui pût proposer des affaires au Sénat sans le consentement des Consuls. Il se chargea volontiers de proposer le rappel de Ciceron, & parce qu'il avoit toujours été de ses amis *, & parce qu'il étoit du parti opposé à celui de César, contre lequel il s'étoit déclaré hautement cette année même. * *Ep.* 19. *L.* 1. *Ep.* 2. *L.* 2. *ad Q. Fr. Sueton. Jul.*

10. *J'éviterois des gens qui doivent m'être odieux.*] C'étoient les Officiers & les soldats du Consul Pison, qu'il envoyoit devant lui dans la Macedoine dont il étoit nommé Gouverneur. *Epist.* 1. *&* 3. *L.* 14. *Fam.*

11. *J'ai abandonné toute l'Italie prête à s'armer pour ma défense.*] Quoique les Peuples de l'Italie lui fussent très-affectionnés, comme il parut dans la suite, je ne sçai néanmoins s'ils auroient pû lui fournir des secours assez prompts, pour resister aux forces effectives de Clodius, qui avoit pour lui une partie des Grands avec toute la populace, & dont l'audace étoit soûtenue par la présence des Legions de César, qui étoient encore aux portes de Rome.

12. *Si vous croyez qu'il ſoit à propos que j'écrive à quelques perſonnes, je vous prie de le faire en mon nom.*] Comme on ne ſignoit point alors les Lettres, Atticus pouvoit en faire ſous le nom de Ciceron, dont on croira aiſément qu'il n'avoit pas de peine à imiter le ſtile. Il faloit ſeulement que Ciceron lui eût laiſſé un de ſes cachets : c'étoit la ſeule marque qui pouvoit faire reconnoître ſi une Lettre étoit véritable ou ſuppoſée.





EPISTOLA XVI.

TOtum iter mihi incertum facit expectatio litterarum vestrarum Kal. Sext. datarum, non aliud aliquid. si spes erit, Epirum; sin minus, Cyzicum, aut aliud quid sequemur. Tuæ quidem litteræ, quo sæpius à me leguntur, hoc spem faciunt minorem: quod cum lectæ sunt, tum id, quod attulerunt ad spem infirmant; ut facile appareat, te & consolationi servire & veritati; idque te rogo plane ut ad me quæ scis, ut erunt; quæ putabis, ita scribas ut putabis. Dat. XII. *Kal. Sept.*





LETTRE XVI.

J'Attends les Lettres que vous m'aurez ſans doute écrites le premier d'Août, pour me déterminer ſur le lieu de mon ſéjour. Si je reçois de bonnes nouvelles, je paſſerai en Epire; ſinon, j'irai à Cyſique, ou dans quelqu'autre Ville d'Aſie. Plus je lis vos Lettres, & plus mes eſperances diminuent; car en les reliſant j'y trouve toujours de quoi balancer le foible eſpoir dont elles m'avoient flatté dans la premiere lecture; & l'on voit bien que vous cherchez à me conſoler ſans me tromper. Mais je vous prie de m'écrire avec moins de ménagement; de me donner pour certain ce que vous croyez tel, & pour conjecture ce qui n'eſt que conjecture. Le 19. d'Août.





EPISTOLA XVII.

DE Quinto fratre nuntii nobis tristes, nec varii, venerant ex ante diem Non. Jun. usque ad prid. Kal. Sept. eo autem die Livineius, M. Reguli libertus ad me à Regulo missus venit. Is omnino mentionem nullam factam esse nuntiavit: sed fuisse tamen sermonem de C. Clodii filio, isque mihi tum à fratre litteras attulit. Sed postridie Sestii pueri venerunt, qui à te litteras attulerunt, non tam exploratas à timore, quam sermo Livineii fuerat. Sane sum in meo infinito mœrore sollicitus; & eo magis, quod Appii quæstio est.

Cetera, quæ ad me eisdem litteris scribis de nostra spe, intelligo esse languidiora quam alii ostendunt. Ego autem, quoniam non longe ab eo tempore absumus, in quo res dijudica-



LETTRE XVII.

J'Ai reçû de tous côtés de fort mauvaiſes nouvelles touchant mon frere, depuis le cinquiéme de Jüin juſqu'au dernier d'Août que Livineius [1] Affranchi de Marcus Regulus [2] m'eſt venu trouver de la part de ſon maître. Il m'a rendu des Lettres de mon frere, & m'a dit qu'il avoit bien couru un bruit que le fils de C. Clodius [3] penſoit à l'accuſer, mais que cela n'avoit point eu de ſuites. Votre Lettre, que je reçûs le lendemain par les gens de Seſtius [4], m'a beaucoup moins raſſuré. Ce qui augmente fort mon inquiétude, c'eſt que cette affaire ſera portée devant Appius [5].

Je vois bien par ce que vous me mandez, que ceux qui s'emploient pour moi n'agiſſent pas ſi vivement qu'on me le veut faire croire. Mais, puiſque mon ſort doit être bientôt déterminé, il faut en attendre la déciſion. Ou j'irai

bitur, aut ad te conferam me, aut etiam nunc circum hæc loca commorabor. Scribit ad me frater, omnia sua per te unum sustineri. Quid te aut horter? quod facis; aut agam gratias, quod non exspectas? tantum velim, fortuna det nobis potestatem ut incolumes amore nostro perfruamur. Tuas litteras semper maxime exspecto : in quibus cave vereri ne aut diligentia tua mihi molesta, aut veritas acerba sit. Dat. prid. Non. Septemb.

REMARQUES
SUR LA XVII. LETTRE.

1. L*ivineius*] L. Livineius Tripho, qui donna à Ciceron plusieurs marques de son attachement & de son zéle pendant tout le tems de son éxil. *Epist.* 60. *Lib.* 13. *Fam.*

2. *Regulus.*] L. Livineius Regulus, il étoit nommé Questeur pour l'année suivante, & fut Tribun l'an 701. Il servit sous César pendant la guerre Civile, en qualité de Proquesteur.

3. *Le fils de C. Clodius.*] Caïus Clodius étoit frere de Publius l'ennemi de Ciceron. Il avoit deux fils nommés l'un & l'autre Appius

dans

dans votre maison d'Epire, ou je me tiendrai dans le voisinage de Thessalonique. Mon frere me marque qu'il ne trouve de ressource & d'appui qu'en vous seul. Je ne vous ferai là-dessus, ni de nouvelles instances, ni des remercîmens; vous n'avez pas besoin des unes, & notre amitié me dispense des autres. Je souhaite seulement que la fortune nous laisse jouir un jour mutuellement des fruits de cette amitié. Ecrivez-moi le plus souvent que vous pourrez; mandez-moi les mauvaises nouvelles comme les bonnes, & soyez persuadé que votre exactitude me fera toujours plus de plaisir que vos ménagemens. Le 4. Septembre.

---

qui furent depuis les accusateurs de Milon. *Ascon. in Milonian.*

4. *Sestius.*] Désigné Tribun, pour qui Ciceron fit depuis la Harangue qui nous reste encore.

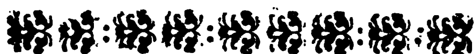
5. *Cette affaire sera portée devant Appius.*] Les Préteurs avant que d'entrer en Charge tiroient au sort les matieres dont ils devoient connoître; & celle des Concussions, dont on vouloit accuser Quintus Ciceron, étoit échûe à Appius Clodius, l'aîné de Publius.

EPISTOLA XVIII.

EXpectationem nobis non pa vam attuleras, cum scripser Varronem tibi pro amicitia confi masse, causam nostram Pompeiu certe suscepturum: &, simul à C. sare litteræ, quas exspectaret, missæ essent, auctorem etiam dat rum. Utrum id nihil fuit, an a versatæ sunt Cæsaris litteræ? est aliquid in spe? etiam illud scri seras, eundem secundum comitia a xisse. Fac (si vides quantis in ma jaceam, & si putas esse humanita tuæ) me fac de tota caussa nost certiorem. Nam Quintus frater, l mo mirus, qui me tam valde ama omnia mittit spei plena, metuen credo, defectionem animi mei. T autem litteræ sunt variæ; neq enim me desperare vis: nec teme sperare. Fac obsecro te, ut omn quæ perspici à te possunt sciamu

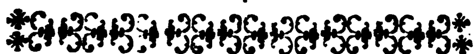
LETTRE XVIII.

J'Esperois assez bien de mon affaire depuis que vous m'aviez écrit, que Varron, qui est de vos amis & des miens, vous avoit assuré de nouveau que Pompée se déclareroit en ma faveur, & qu'il se chargeroit de faire proposer mon rappel, dès qu'il auroit reçû là-dessus des Lettres de César. Ces Lettres m'ont-elles été contraires ? n'étoit-ce qu'une vaine esperance, ou subsiste-t'elle encore ? Vous m'aviez aussi marqué qu'on agiroit pour moi après les Elections. Je vous conjure par les maux qui m'accablent, & par la sensibilité qui vous est naturelle, d'éclaircir tous mes doutes. Mon frere me mande les plus belles choses du monde, mais je connois son caractere ; je crains que sa tendresse n'aide à le tromper, ou qu'il ne me trompe moi-même de peur que je ne me décourage entiérement. Vos Lettres sont plus mêlées ; vous me laissez quelque esperance, mais vous ne voulez pas que j'en conçoive trop aisément. Mandez-moi, je vous prie, tout ce que vous pourrez découvrir de certain.



EPISTOLA XIX.

Quoad ejuſmodi mihi litteræ à vobis adferebantur, ut aliquid ex iis eſſet exſpectandum; ſpe & cupiditate Theſſalonicæ retentus ſum: poſteà quam omnis actio hujus anni confecta nobis videbatur, in Aſiam ire nolui; quod & celebritas mihi odio eſt: &, ſi fieret aliquid à novis Magiſtratibus, abeſſe longe nolebam. Itaque in Epirum ad te ſtatui me conferre; non quo mea intereſſet loci natura, qui lucem omnino fugerem: ſed & ad ſalutem libentiſſime ex tuo portu proficiſcar: &, ſi ea præciſa erit, nuſquam facilius hanc miſerrimam vitam vel ſuſtentabo, vel, quod multo eſt melius, abjecero. Ero cum paucis, multitudinem dimittam.



LETTRE XIX.

TAnt que j'ai reçû de Rome des nouvelles qui sembloient me promettre que mon rappel ne seroit pas long-tems differé, je suis demeuré à Thessalonique, j'en pars maintenant que me voilà renvoyé à l'année prochaine [1]. Je n'irai point en Asie, & parce que je fuis les lieux trop frequentés, & parce que je serois trop éloigné, si les nouveaux Magistrats faisoient quelque chose pour moi. J'ai donc résolu de me retirer en Epire; ce n'est point l'agrément de votre maison qui m'y détermine; comment y serai-je sensible, moi qui souffre à peine la lumiere? Mais si le chemin de ma patrie m'est encore ouvert, je ne puis choisir un lieu plus sûr & plus commode pour ramasser les débris de mon naufrage, & pour me remettre en mer; & si ce chemin m'est fermé pour jamais, ce même lieu me conviendra mieux qu'aucun autre, ou pour adoucir ma misere, ou plûtôt pour la finir. Je n'y ménerai qu'un fort petit nombre de domestiques.

Me tuæ litteræ nunquam in tantam spem adduxerunt, quantam aliorum. Attamen mea spes etiam tenuior semper fuit, quam tuæ litteræ. Sed tamen quoniam cœptum est, age quoquo modo cœptum est, & quacumque de causa non deseram neque optimi atque unici fratris miseras ac luctuosas preces; nec Sestii ceterorumque promissa; nec spem ærumnosissimæ mulieris Terentiæ; nec miserrimæ mulieris Tulliolæ obsecrationem, & fideles litteras tuas. Mihi Epirus aut iter ad salutem dabit, aut quod scripsi supra. Te oro & obsecro T. Pomponi, si me omnibus amplissimis, carissimis, jucundissimisque rebus perfidia hominum spoliatum; si me à meis consiliariis proditum & projectum vides; si intelligis me coactum ut ipse me, & meos perderem, ut me tua misericordia juves, & Quintum fratrem, qui potest esse salvus, sustentes: Terentiam liberosque meos

Vous ne m'avez jamais donné tant d'esperance que mes autres amis, & j'en ai conçû encore moins que vous ne m'en avez donné; mais puisque nous avons une fois commencé, quelque succès que nous ayons eu, & quelle qu'en puisse être la cause, je ne dois point manquer ni au zéle ardent que vous me témoignez, ni aux bonnes intentions de Sestius & des autres Tribuns, ni aux esperances de l'infortunée Terentia. Je ne dois point être insensible aux prieres & aux larmes d'un frere unique, le meilleur frere du monde, ni à celles de ma fille, qui est devenue par ma disgrace la plus malheureuse de toutes les femmes. L'Epire verra la fin de mes maux, ou par mon rappel, ou par une autre voie que je vous ai marquée plus haut. Je vous conjure donc, mon cher Atticus, vous qui m'avez vû ravir, par la plus insigne trahison qui fût jamais, tout ce que les hommes ont de plus cher, & tout ce que la fortune a de plus éclatant; qui m'avez vû trompé par ceux que je consultois, poussé dans le précipice, & obligé enfin à me sacrifier avec tous les miens; je vous conjure, dis-je, par tant de malheurs de me prêter

tueare; me, si putas te istic visurum, expectes; si minus, invisas, si potes, mihique ex agro tuo tantum assignes, quantum meo corpore occupari potest; & pueros ad me cum litteris quamprimum, & quam sæpissime mittas. Dat. XVI. *Kal. Octob.*

REMARQUES
SUR LA XIX. LETTRE.

1. *Maintenant que me voilà renvoyé à l'année prochaine.*] Les tentatives qu'on fit cette premiere année pour le rappel de Ciceron, manquerent; parce que Clodius avoit gagné un de ses Collegues, qui s'opposoit à tout ce qu'on proposoit là-dessus, soit au Sénat, soit devant le Peuple.

2. *Peut-être qu'il ne m'y faudra bientôt* (dans la terre d'Atticus) *qu'autant de place que mon corps en peut occuper.*] Il veut faire entendre à son ami que s'il n'est pas bientôt rappelé, il est résolu à terminer ses malheurs par une mort volontaire; c'est ce qu'il avoit déja insinué dans quelques autres Lettres, & dans deux

ıain ſecourable & compatiſſante ;
fendre mon frere, puiſqu'il eſt
e tems de le ſauver, & d'aſſiſter
s conſeils, & de votre crédit ma
ıe & mes enfans. Si vous n'eſpe-
›int de me revoir à Rome, je vous
le me venir trouver dans votre
n d'Epire ; peut-être qu'il ne m'y
à bientôt qu'autant de place que
corps en peut occuper [2]. Envoyez-
les Exprès le plûtôt & le plus ſou-
que vous pourrez. Le 15. de Sep-
re.

---

ts de celle-ci. Je trouve dans Plutarque
r tout ſemblable. σὺ μὲν ὁ ῥωμαῖος ἐνταυθά
ς, ἐγὼ δὲ ἡ δύστηνος ἐν Ἰταλίᾳ, τοσοῦτο τῆς
παλαιβοῦσα χώρας μόνον. C'eſt Cleopatre
reſſe la parole à Antoine.





EPISTOLA XX.

CIcero S. D. Q. Cæcilio Q. F. Pomponiano Attico, *quod quidem ita esse & avunculum tuum functum esse officio, vehementissime probo: gaudere me tum dicam, si mihi hoc verbo licebit uti. Me miserum, quam omnia essent ex sententia: si nobis animus, si consilium, si fides eorum, quibus credidimus, non defuisset: quæ colligere nolo, ne augeam mœrorem. Sed tibi venire in mentem certe scio, quæ vita esset nostra, qua suavitas, quæ dignitas. Ad quæ recuperanda per fortunas incumbe, ut facis, diemque natalem reditus mei cura ut in tuis ædibus amœnissimis agam tecum & cum meis. Ego huic spei & expectationi, quæ nobis proponitur, maxime tamen volui præs-*



LETTRE XX.

CICERON, SALUE QUINTUS CÆCILIUS, FILS DE QUINTUS, POMPONIANUS ATTICUS[1]. Je vous fais mes complimens sur ce nouveau nom, & je sçai bon gré à votre oncle [2] de vous avoir rendu justice ; je dirois que je m'en réjouis, si ce mot pouvoit échaper à un homme aussi infortuné que moi. Faut-il, helas ! que j'aye troublé seul l'heureuse destinée qui nous étoit promise ; nous en jouirions maintenant, si ceux dont j'ai suivi aveuglement les conseils, n'avoient manqué, ou de prudence, ou de fidelité, ou de courage. Je ne veux point aigrir ma douleur en rappelant de si tristes idées ; mais je crois que vous n'avez pas oublié la situation où la fortune m'avoit mis, & avec combien d'agrément & de dignité je passois mes jours. Je vous conjure par ce que vous avez de plus cher, de travailler toujours avec le même zéle pour me faire recouvrer de si

tolari apud te in Epiro : ſed ita ad me ſcribitur, ut putem eſſe commodius nos eiſdem in locis eſſe.

De domo, & Curionis oratione, ut ſcribis, ita eſt. In univerſa ſalute, ſi ea modo nobis reſtituetur, inerunt omnia; ex quibus nihil malo quam domum. Sed tibi nihil mando nominatim : totum me tuo amori fideique commendo. Quod te in tanta hæreditate ab omni occupatione expediſti, valde mihi gratum eſt. Quod facultates tuas ad meam ſalutem polliceris, ut omnibus rebus à te præter ceteros juver, id quantum ſit præſidium video; intelligoque te multas partes meæ ſalutis & ſuſcipere, & poſſe ſuſtinere : neque ut ita facias rogandum eſſe. Quod me vetas quicquam ſuſpicari accidiſſe ad animum tuum,

grands biens. Que je célébre bientôt, s'il se peut, le jour de mon rappel, avec vous & avec tous les miens dans l'agréable maison dont vous venez d'heriter [3]. En attendant ce bonheur dont on me flatte, j'aurois bien voulu aller en Epire ; mais, par tout ce qu'on me mande, je juge qu'il est plus à propos que je me tienne ici.

Ce que Curion vous a dit par rapport à ma maison me paroît fort juste [4]. Je crois comme lui, que si je suis rappelé je rentrerai dans tous mes biens. Ma maison m'est plus chere que tout le reste ; mais je ne vous recommande rien en particulier, je me remets de tout à votre amitié & à votre zele. Je suis ravi qu'une si grande succession [5] vous ait laissé si peu d'affaires & d'embarras. Quant aux obligeantes instances que vous me faites de disposer de votre bien [6], & de m'adresser à vous préférablement à tout autre, je conçois que ces offres me sont aussi avantageuses qu'elles sont sinceres ; je sçai que personne ne s'emploie pour moi avec plus d'ardeur, & n'est plus capable de le faire avec succès. Puisque vous me défendez de croire que je vous aye jamais donné

quod secus à me erga te commissum, aut prætermissum videretur, geram tibi morem, & liberabor ista cura: tibi tamen eo plus debeo, quo tua in me humanitas fuerit excelsior, quam in te mea.

Velim, quid videas, quid intelligas, quid agatur ad me scribas: tuosque omnes ad nostram salutem adhortere. Rogatio Sestii neque dignitatis satis habet, nec cautionis. Nam & nominatim ferre oportet; & de bonis diligentius scribi: & id animadvertas velim. Dat. IIII. *Non. Octob. Thessalonicæ.*

REMARQUES

SUR LA XX. LETTRE.

1. *CIceron salue Q. Cæcilius, fils de Q. Pomponianus Atticus.*] Atticus dont le nom propre étoit *Titus*, & celui de famille *Pomponius* avoit été adopté tout nouvellement par son oncle *Q. Cæcilius*, & l'on voit ici un exemple de la maniere dont ceux qui étoient adoptés

occasion d'avoir le moindre refroidissement à mon égard, je vous obéirai volontiers, & je demeurerai en repos là-dessus; mais il sera toujours vrai que je vous ai d'autant plus d'obligation, que vous faites tout pour moi avec une générosité parfaite, sans que j'aye jamais rien fait pour vous.

Ecrivez-moi tout ce qui se passe, & en quel état sont mes affaires. Tâchez aussi de mettre tous vos amis dans mes intérêts. La Loi que Sestius veut proposer en ma faveur, n'est ni assez sûre ni assez honorable: il faut me nommer expressément, & parler de mes biens d'une maniere plus circonstanciée. Je vous prie d'y prendre garde. Le 4. d'Octobre à Thessalonique.

---

changeoient de nom. Ils prenoient ceux de la personne qui les adoptoit, & y ajoûtoient celui de leur famille dont ils changeoient la terminaison. Ainsi, de Pomponius, Pomponianus; d'Octavius, Octavianus; de Calpurnius, Calpurnianus; c'est-à-dire, de la maison Pomponia, Octavia, Calpurnia. Quelques-uns ajoûtoient leur surnom, comme fit Atticus; d'autres n'ajoûtoient que ce surnom, comme le frere de Lucullus qui étoit passé par adoption dans la maison des Varrons, & qu'on appeloit M. Terentius Varro Lucullus.

2. *Je sçai bon gré à votre oncle de vous avoir rendu justice.*] Cet oncle étoit un homme bizarre & fort difficile à ménager *. Mais cela ne rebuta point Atticus ; les biens qu'il en espéroit fournissoient d'assez grands motifs de patience à un homme aussi souple & aussi adroit que lui, & dont toutes les vûes se bornoient à amasser de grandes richesses, en quoi il réussit parfaitement.

La succession de Cæcilius n'en fut pas la moindre partie, mais elle ne lui fit point d'honneur. Cet oncle, connu par le métier infâme d'usurier, & de l'usurier de Rome le moins traitable † s'étoit rendu si odieux, qu'après sa mort le Peuple, pour se venger de ses vexations, le traîna dans les rues, & lui fit toutes les indignités imaginables. On disoit par-tout que Lucullus, à qui Cæcilius avoit de grandes obligations, n'avoit point voulu d'un bien acquis par des voies si indignes [2]. Mais Atticus n'étoit ni si délicat, ni si scrupuleux.

* *Cornel. Nep. Ep.* 10. *L.* 1. † *Ep.* 12. *L.* 1.
2 *Val. Max. L.* 7. *c.* 8.

3. *Dans l'agréable maison dont vous venez d'hériter.*] *In ædibus tuis amœnissimis.* Ciceron l'appelle ainsi, parce que la beauté de cette maison n'étoit point dans les bâtimens, mais dans les jardins.

Cujus amœnitas non ædificio sed silva constabat. Cornel. Nep. vit. Attic.

4. *Ce que Curion vous a dit par rapport à ma maison, me paroît fort juste.*] La maison de Ciceron avoit été abattue, & Clodius en avoit consacré la place à la liberté. Atticus avoit conféré avec Curion pour faire déclarer cette consécration nulle, ce qui arriva comme on le

verra en détail dans le Livre ſuivant *. Ciceron laiſſe voir ici & dans pluſieurs autres endroits de ce Livre †, combien ſa chere maiſon lui tenoit au cœur. C'étoit en effet une des plus belles de Rome ; elle lui avoit fait beaucoup d'envieux [2], & l'on avoit trouvé fort mauvais qu'un nouveau Noble habitât une maiſon que Craſſus avoit trouvée trop belle pour lui [3]. Les contradictions que cette acquiſition lui avoit attirées, ſuffiſoient ſeules pour former ſon attachement ; & il eſt d'ailleurs aſſez naturel à ceux qui ſont les Artiſans de leur fortune, de cherir leur ouvrage, & de juger de ſon prix par le tems, les ſoins, & les travaux qu'il leur a coûtés. * *Ep.* 2. † *Ep.* 15. *&* 23. [2] *Ep.* 5. *l.* 4. [3] *Orat. Salluſt. adſcripta.*

5. *Une ſi grande ſucceſſion.*] Il avoit hérité *ex Dodrante*, c'eſt-à-dire, des trois quarts du bien de ſon oncle, qui montoient à dix millions de ſeſterces, ce qui valoit environ 930000 liv. *Corn. Nep. V. At.*

6. *Quant aux obligeantes inſtances que vous me faites de diſpoſer de votre bien.*] C'eſt à l'occaſion de cette nouvelle ſucceſſion qu'Atticus fait ces offres à ſon ami ; il n'avoit pas attendu ſi long-tems à lui ouvrir ſa bourſe, & il lui avoit déja prêté une ſomme conſidérable.



EPISTOLA XXI.

TRiginta dies erant ipsi, cum has dabam litteras, per quos nullas à vobis acceperam. Mihi autem erat in animo jam, ut antea ad te scripsi, ire in Epirum, & ibi omnem casum potissimum expectare. Te oro, ut, si quid erit, quod perspicias quamcumque in partem, quam planissime ad me scribas: & meo nomine, ut scribis, litteras, quibus putabis opus esse, ut des. Dat. V. *Kal. Novemb.*

EPISTOLA XXII.

ETsi diligenter ad me Quintus frater & Piso quæ essent acta scripserant: tamen vellem tua te occupatio non impedisset, quo minus,

LETTRE XXI.

EN écrivant cette Lettre, je compte qu'il y a un mois entier que je n'en ai reçû de vous. Je ſuis toujours, comme je vous l'ai mandé, dans la réſolution d'aller en Epire pour y attendre la déciſion de mon ſort. Je vous prie de me marquer ſans aucun déguiſement tout ce que vous penſez de mes affaires, & de continuer à écrire des Lettres en mon nom, comme vous le jugerez à propos. Le 28. d'Octobre.

LETTRE XXII.

QUoique mon frere & mon gendre m'ayent écrit fort exactement tout ce qui s'eſt paſsé, j'aurois bien voulu néanmoins que vos occupations vous euſſent permis de joindre à ces nou-

ut consuesti, ad me quid ageretur & quid intelligeres, perscriberes. Me adhuc Plancius liberalitate sua retinet, jam aliquoties conatum ire in Epirum. Spes homini est injecta, non eadem quæ mihi, posse nos una decedere: quam rem sibi magno honori sperat fore. Sed jam, cum adventare milites dicerentur, faciendum nobis erit ut ab eo discedamus. Quod cum faciemus, ad te statim mittemus, ut scias ubi simus.

Lentulus suo in nos officio, quod & re, & promissis, & litteris declarat, spem nobis nonnullum affert Pompeii voluntatis. Sæpe enim tu ad me scripsisti, eum totum esse in illius potestate. De Metello scripsit ad me frater, quantum speraret, profectum esse per te. Mi Pomponi pugna ut tecum & cum meis liceat vivere, & scribe ad me omnia. Premor cum luctu, tum desiderio rerum omnium, quæ mihi me

velles, vos refléxions & vos conjectures. Plancius m'a retenu jusqu'ici de la maniere du monde la plus obligeante. Il s'est imaginé, quoi que j'aye pû lui dire, qu'il retourneroit à Rome avec moi, & il se persuade que cela pourroit lui faire beaucoup d'honneur. Mais, comme j'ai appris qu'il arrivoit ici des Soldats, il faut me résoudre à le quitter. Quand je serai parti, je vous ferai sçavoir aussi-tôt quel lieu j'aurai choisi pour ma retraite.

Depuis que je me suis assuré des bonnes intentions de Lentulus [1]; & par ce qu'il promet de faire pour moi, & par ce qu'il a déja fait, je commence à croire que Pompée est véritablement dans mes intérêts; car vous m'avez marqué plusieurs fois qu'il avoit un pouvoir absolu sur l'esprit de ce Consul désigné. Mon frere m'écrit que c'est à vos sollicitations qu'il attribue tout ce que nous pouvons esperer du côté de Metellus. Achevez, mon cher Atticus, ce que vous avez commencé; que je vous sois redevable de tous les momens que je passerai avec vous & avec les miens. Dans l'accablement où je suis, je ne puis plus vivre éloigné des

cariores semper fuerunt. Cura ut valeas.

Ego, quod per Thessaliam si irem in Epirum, perdiu nihil eram auditurus: & quod mei studiosos habeo Dyrrachinos, ad eos perrexi, cum illa superiora Thessalonicæ scripsissem. Inde cum ad te me convertam, faciam ut scias. Tuque ad me velim omnia quam diligentissime, cuicuimodi sunt, scribas. Ego jam aut rem, aut ne spem quidem expecto. Dat. VI. *Kal. Decemb. Dyrrachii.*

REMARQUES

SUR LA XXII. LETTRE.

1. LENTULUS.] P. Cornelius Lentulus Spinter désigné Consul pour l'année suivante. Il avoit été Edile sous le Consulat de Ciceron, & l'avoit soûtenu dans tout ce qu'il fit contre les Conjurés, quoique l'un des principaux fût de sa maison. *Post reditum ad Quirites. Sallust. Catilin.*

Le surnom de Spinter lui venoit de sa ressemblance avec un Comédien qui le portoit *;

personnes que j'ai toujours chéri plus que moi-même. Mandez-moi tout ce qui se passe, ayez soin de votre santé.

J'avois commencé cette Lettre à Thessalonique, & je l'acheve à Dyrrachium. J'ai pris ce chemin, & parce que les Habitans de cette Ville me sont fort affectionnés [2], & parce que j'aurois été trop long-tems sans recevoir des nouvelles, si j'avois passé par la Thessalie. Lorsque je partirai pour l'Epire, je vous le ferai sçavoir. Je vous prie encore une fois de me mander tout ce qui me regarde, de quelque nature qu'il puisse être. Si mon affaire traîne encore long-tems, je n'en espererai plus rien. Le 25. de Novembre à Dyrrachium.

& Manuce [2] remarque que Ciceron par politesse ne le lui donne jamais. Ce surnom resta à son fils, & Ciceron le lui donne dans ces Lettres. * *Valer. Max. L.* 9. *c.* 15. *Plin. L.* 7. [2] *Ad Ep.* 1. *L.* 1. *Fam.*

2. *Les Habitans de cette Ville me sont fort affectionnés.*] Il parle de Dyrrachium. Les personnes puissantes prenoient sous leur protection, non-seulement des Particuliers sous le nom de Cliens, mais encore des Villes & des Provinces *. Telles étoient à l'égard de Cice-

ron la Sicile qu'il vengea des concussions de Verres, & Dyrrachium dont il avoit toujours

EPISTOLA XXIII.

A D. V. Kal. Decemb. tres epistolas à te accepi; unam datam A. D. VIII. Kal. Nov. in qua me hortaris, ut forti animo mensem Januarium exspectem: eaque ad spem putas pertinere, de Lentuli studio, de Metelli voluntate, de tota Pompeii ratione perscribis. In altera epistola præter consuetudinem tuam diem non adscribis: sed satis significas tempus, lege enim ab octo Tribunis pleb. promulgata, scribis te eas litteras eo ipso die dedisse, id est A. D. IIII. Kal. Novemb. & quid putes utilitatis eam promulgationem attulisse scribis. In quo si jam hæc nostra salus cum hac lege desperata erit, velim pro tuo in me amore hanc inanem meam diligentiam, miserabilem potius, quam ineptam putes: sin est aliquid spei,

soûtenu

ſoûtenu les intérêts[2]. * *Ep. 1. L. 2. Sueton. Tib. Ep. 3. L. 14. Fam. Pro Plancio.*



LETTRE XXIII.

J'Ai reçû le 26. de Novembre trois de vos Lettres. Dans la premiere datée du 25. d'Octobre, vous m'exhortez à attendre, avec courage, le commencement de Janvier [1], & vous me rendez compte de tout ce qui peut me donner quelque eſperance, du zéle de Lentulus, des bonnes diſpoſitions de Metellus, & de toutes les démarches de Pompée. Vous n'avez point, contre votre ordinaire, daté la ſeconde Lettre; mais vous y ſuppléez en me marquant qu'elle eſt du même jour que la Loi des huit Tribuns, c'eſt-à-dire du 29. d'Octobre. Vous me faites voir enſuite tous les avantages que je puis tirer de cette Loi quoiqu'elle n'ait point paſsé [2]. Si le mauvais ſuccès de cette premiere tentative a perdu mon affaire ſans reſſource, & que tout ce que je vais vous recommander ne puiſſe plus avoir de lieu, je me flatte

des operam ut majore diligentia posthac à nostris magistratibus defendamur.

Nam ea veterum Tribunorum pleb. rogatio tria capita habuit; unum de reditu meo, scriptum incaute. Nihil enim restituitur, præter civitatem & ordinem: quod mihi pro meo casu satis est. Sed quæ cavenda fuerint, & quo modo, te non fugit. Alterum caput est tralaticium de impunitate, si quid contra alias leges ejus legis ergo factum sit. Tertium caput, mi Pomponi, quo consilio, & à quo sit inculcatum vide. Scis enim Clodium sanxisse, ut vix, aut omnino non posset nec per Senatum, nec per populum infirmari sua lex. Sed vides numquam esse observatas sanctiones earum legum, quæ abrogarentur. Nam si id esset, nulla fere abrogari posset: (neque enim ulla est, quæ non ipsa se sepiat difficultate abrogationis) sed, cum lex abrogatur, illud ipsum abrogatur,

otre amitié vous portera plûtôt à
aindre qu'à me blâmer. Mais si les
s ne sont pas entierement desespe-
prenez garde, je vous prie, que
Magistrats me servent mieux une
fois.

s trois Articles qui sont compris
la Loi des Tribuns de cette année,
emier, qui regarde mon retour,
pas assez circonstancié; on se con-
de me rappeler & de me rendre
rang [3], c'est quelque chose par
ort à l'état déplorable où je suis,
vous sçavez bien ce qu'il y faloit
er, & dans quels termes il le faloit
. Le second Article ne contient que
ause ordinaire d'impunité [4] en cas
y ait dans cette Loi quelque chef
raire aux anciennes. Mais pour le
iéme Article, tâchez de découvrir,
cher Atticus, par qui, & par quel
in il a été inseré. Vous sçavez qu'il
dans la Loi de Clodius un Article
porte qu'elle ne pourra être infir-
en aucune maniere, ni par le Sénat,
ur le Peuple; mais vous sçavez aussi
n n'a jamais d'égard à ces sortes de
nses; sans cela on ne pourroit pres-
abroger aucune Loi, car elles sont

quo non eam abrogari oporteat. Hoc cum revera ita sit; cum semper ita habitum observatumque sit, octo nostri Tribuni pleb. caput posuerunt hoc: Si quid in hac rogatione scriptum est, quod per leges, pleb. ve sc. hoc est, quod per legem Clodiam promulgare, abrogare, derogare, obrogare, S. F. sua non liceat, non licuerit, quodve ei qui promulgavit, abrogavit, derogavit, obrogavit, ob eam rem pœnæ multæve sit, *E. H. L. N. R.*

Atque hoc in illis Tribunis pleb. non lædebat. Lege enim collegii sui non tenebantur: quo major est suspicio malitiæ alicujus, cum id, quod ad ipsos nihil pertinebat, erat autem contra me, scripserunt: ut novi Tribuni pleb. si essent timidiores, multo magis sibi eo capite utendum putarent. Neque id à Clodio prætermissum est. Dixit enim in concione A. D. III. Non. Nov. hoc

toutes munies de pareilles clauſes, qui ſe trouvent néceſſairement abrogées avec la Loi dont elles font partie. Ce principe eſt inconteſtable, & il a toujours été ſuivi dans la pratique. Pourquoi donc a-t'on mis dans la Loi de nos huit Tribuns ces paroles : *Si cette Loi contient quelque choſe que les Loix ou les Plebis-ſcites* [5], *c'eſt-à-dire la Loi Clodia* [6], *défendent ſous peine de punition de propoſer, ſi elle eſt contraire à quelqu'autre Loi, ſi elle l'abroge, ou en tout, ou en partie* [7], *quoique cela ſoit défendu ſous les mêmes peines, on ne prétend point qu'elle ait d'effet à cet égard.* [8]

La punition dont il eſt ici parlé ne peut tomber ſur ces Tribuns, puiſque la Loi de Clodius n'a point été propoſée du conſentement de tous ſes Collegues [9] : j'apprehende donc que cette précaution, qui leur étoit auſſi inutile qu'elle m'eſt contraire, ne ſoit un panneau dans lequel on veuille faire donner les nouveaux Tribuns, qui, s'ils étoient gens à ſe laiſſer intimider, auroient plus de raiſon d'inſerer cette clauſe dans leur Loi. Auſſi Clodius n'a pas manqué de s'en prévaloir ; & il dit en pleine Aſſemblée, le troiſiéme de Novembre ;

capite designatis Tribunis pl. præscriptum esse quid liceret: tamen in lege nulla esse ejusmodi caput te non fallit. Quod si opus esset, omnes in abrogando uterentur. Ut Ninnium, aut ceteros fugerit investiges velim: & quis attulerit; & quare octo Tribuni pleb. ad Senatum de me referre non dubitarint; sive sit ne quod observandum illud caput non putabant, iidem in abrogando tam cauti fuerint, ut id metuerent, soluti cum essent; quod ne iis quidem, qui lege tenentur, est curandum.

Id caput sane nolim novos Tribunos pleb. ferre: sed perferant modo quidlibet: capite, quo revocabor, modo res conficiatur, ero contentus. Jam dudum pudet tam multa scribere. Vereor enim, ne re jam desperata legas; ut hæc mea dili-

que cette clause devoit servir de regle & de modele aux Tribuns désignés ; vous sçavez cependant qu'on n'en trouve point de semblable dans aucune autre Abrogation, & c'est une marque certaine qu'elle est absolument inutile. Tâchez donc de découvrir qui est Auteur de celle-ci, & comment Ninnius [10] & ses Collegues n'en ont point prévû les inconveniens ; pourquoi ils n'ont point fait de difficulté de proposer mon rappel au Sénat, contre les défenses expresses de la Loi de Clodius ; & s'ils ont cru qu'on ne devoit point y avoir d'égard, pourquoi en abrogeant cette Loi, ils ont pris des précautions [11] inutiles, même à ceux qui ne seroient pas exempts de l'observer, comme ils le sont ?

Je serois bien fâché que les Tribuns de l'année prochaine inserassent cette clause dans leur Loi ; mais, de quelque maniere qu'elle soit conçûe, pourvû qu'on la propose & qu'elle puisse passer, je serai trop heureux. Ce n'est pas sans quelque sorte de honte que je vous écris là-dessus une si longue Lettre : Si mes affaires sont sans ressource quand vous la recevrez, j'apprehende qu'on ne re-

gentia miserabilis tibi, aliis irridenda videatur. Sed si est aliquid in spe, vide legem, quam T. Fadio scripsit Visellius: ea mihi perplacet. Nam Sexti nostri, quam tu tibi probari scribis, mihi non placet.

Tertia est epistola prid. Id. Novemb. data: in qua exponis prudenter & diligenter, quæ sint, quæ rem distinere videantur, de Crasso, de Pompeio, de ceteris. Quare oro te ut si qua spes erit posse studiis bonorum, auctoritate, multitudine comparata rem confici, des operam ut uno impetu perfringatur; in eam rem incumbas, ceterosque excites. Sin, ut ego perspicio cum tua conjectura, tum etiam mea, spei nihil est; oro, obtestorque te, ut Quintum fratrem ames, quem ego miserum misere perdidi; neve quid eum patiare gravius consulere de se, quam expediat sororis tuæ filio; meum Ciceronem, cui nihil misello relinquo præter invidiam & igno-

garde avec des yeux plus malins & moins compatissans que les vôtres, cette exactitude qui viendroit après coup. Mais, s'il me reste encore quelqu'espérance, je vous prie de lire la Loi que Visellius [12] a dressée pour T. Fadius [13], je la trouve fort bien ; pour celle de Sestius notre ami commun, je vous avouerai que je n'en suis pas aussi content que vous.

Votre troisiéme Lettre est du douziéme de Novembre. Vous y exposez avec beaucoup d'exactitude & de lumiere tout ce qui peut retarder mon rappel, tant du côté de Crassus, que de celui de Pompée, & de quelques autres de la même faction. Mais il faut, s'il se peut, l'emporter du premier effort ; si le zéle des gens de bien, si l'autorité des personnes puissantes ne suffisent pas, il faudra se servir de gens armés [14]; travaillez-y avec ardeur, inspirez-en à tous mes amis. Mais si, comme je l'ai toujours crû, & comme vous le semblez croire, mes esperances sont vaines ; je vous conjure d'aimer toujours mon frere, dont j'ai causé seul & par ma faute tous les malheurs ; d'empêcher, autant pour les intérêts de votre neveu que pour les siens ;

miniam nominis mei, tuere quoad poteris ; Terentiam, unam omnium ærumnosissimam, sustentes tuis officiis. Ego in Epirum proficiscar, cum primorum dierum nuntios excepero. Tu ad me velim proximis litteris, ut se initia dederint, perscribas. Dat. prid. Kalend. Decemb.

REMARQUES
SUR LA XXIII. LETTRE.

1. *Vous m'exhortez à attendre, sans perdre courage, le commencement de Janvier.*] Les Consuls désignés entroient en Charge le premier jour de ce mois, & Lentulus avoit promis d'agir aussi-tôt pour Ciceron.

2. *Vous me faites voir ensuite les avantages que je puis tirer de cette Loi quoiqu'elle n'ait point passé.*] Ce fut un Tribun nommé Elius Ligur qui l'empêcha. Mais c'étoit toujours beaucoup que la même année qu'on avoit exilé Ciceron, & pendant que Clodius étoit encore en place, huit de ses Collegues se fussent déclarés hautement contre lui, & eussent fait voir par-là qu'ils n'avoient laissé passer ses Loix injustes, que parce qu'ils auroient alors inutilement opposé aux armes du Tribun

qu'il ne s'abandonne au desespoir. Je vous recommande aussi l'infortunée Terentia & mon malheureux fils, à qui je laisse pour tout héritage un nom flétri & odieux. Je partirai pour l'Epire quand je sçaurai ce que les nouveaux Tribuns auront fait pour moi en entrant en Charge: je vous prie de m'en donner des nouvelles dans la premiere Lettre que vous m'écrirez. Le dernier de Novembre.

& aux voies de fait, les formalités de la Justice & les droits de leur Charge.

3. *On se contente de me rappeler & de me rendre mon rang .... mais vous sçavez bien ce qu'il y faloit ajoûter, &c.*] Il n'y avoit pas moyen de faire entendre à Ciceron, que, s'il étoit une fois rappelé, il lui seroit aisé de rentrer dans tous ses biens, quoiqu'il en fût déja convenu. *Epist.* 20.

4. *La clause ordinaire d'impunité.*] C'étoit une Formule qu'on mettoit dans toutes les Loix. Elles s'étoient si fort multipliées, les cent dernieres années de la République, qu'il étoit difficile que dans celles qu'on proposoit, il ne se trouvât pas quelquefois des articles contraires aux precedentes. Le Peuple qui aimoit fort les nouvelles Loix, mettoit par cette clause ses Magistrats à couvert des chicanes qu'on leur auroit pû faire.

5. *Les Loix & les Plebiscites.*] Comme il n'y a rien dans notre Jurisprudence qui répon-

de au sens de ce dernier mot, il n'y a aussi dans notre langue aucun terme qui y soit équivalent. La Loi étoit proposée aux deux Ordres de l'Etat, c'est-à-dire, tant aux Patriciens qu'aux Plebeïens, ou par un Préteur, ou par un Consul, ou par le Dictateur; & le *Plebiscitum* étoit proposé par un Tribun aux seuls Plebeïens *. Les Patriciens ne furent point tenus à l'observation de cette sorte de Decrets jusqu'à l'an 304. que le Peuple s'étant retiré sur le Mont Aventin, obtint par ses conventions que le *Plebiscitum* auroit force de Loi, même pour les Patriciens. † Ce qui fut confirmé l'an 414. par le Dictateur Q. Publilius Philo [2] & l'an 468. par Q. Hortensius aussi Dictateur [3]. Les Patriciens ne s'assujétirent entierement à observer les Decrets proposés par les Tribuns qu'après cette derniere confirmation; & depuis on comprit souvent sous le nom de Loi les *Plebiscita*, & même les Decrets nommés *Privilegia*, & on les nommoit tous indifferemment *Rogatio* [4] parce qu'on les proposoit au Peuple en cette forme, *Velitis jubeatis Quirites*, & le Peuple les approuvoit par ces paroles, *Uti Rogas*. * *Aulu-Gel. L.* 15. *c.* 27. † *Liv. D.* 1. *L.* 3. [2] *Liv. D.* 1. *L.* 8. [3] *Plin. L.* 16. *c.* 10. Dion. Halicarn. *L.* 11. [4] *Aulu-Gel. L.* 10. *c.* 20.

6. *C'est-à-dire, la Loi Clodia.*] Cette Loi devoit regulierement être appellée *Fonteia*, parce que Clodius avoit été adopté par Fonteius, & que dans les actes publics on mettoit toujours le nom de la famille dans laquelle le Magistrat étoit passé par adoption; mais les Tribuns appellent celle-ci la Loi Clodia, parce que Clodius s'étoit fait émanciper, & qu'il avoit repris son premier nom *. Je croirois

même volontiers avec Brissonius, que ces paroles *hoc est quod per legem Clodiam* sont de Ciceron, qui vouloit faire sentir la contradiction dans laquelle tomboient les Tribuns en conservant par cette clause à la Loi de Clodius toute sa force. Ciceron n'avoit garde d'appeler cette Loi *Fonteia*, car il soûtint toujours que l'adoption de Clodius par Fonteius étoit nulle. * *Pro domo : Tu neque Fonteius es qui esse debebas*, &c. seq. *adoptatum emancipari statim ne sit ejus filius qui adoptarit.*

7. *Si elle est contraire à quelqu'autre Loi; si elle l'abroge, ou en tout, ou en partie.*] *Abrogare*, c'est casser une Loi; *Derogare*, c'est n'y avoir point d'égard dans quelque chef, en abolir une partie; & *Obrogare*, c'est en faire une nouvelle directement contraire à quelqu'autre.

8. *On ne prétend point qu'elle ait d'effet à cet égard.*] E. H. L. N. R. ce sont les Lettres initiales de ces mots, *ejus hac lege nihilum rogatur. Et* S. F. *Sine fraude.*

9. *La punition dont il est ici parlé ne peut tomber sur ces Tribuns, puisque la Loi de Clodius n'a point été proposée du consentement de tous ses Collegues.*] Il ne faloit que l'opposition d'un seul Tribun pour empêcher une Loi de passer. Mais lorsque celui qui la proposoit avoit une faction trop puissante, & qu'il se servoit de voies de fait comme fit Clodius, les Tribuns obligés alors de ceder à la violence, étoient toujours en droit d'en proposer l'abrogation. Mais lorsque leur consentement n'avoit pas été simplement tacite, & qu'ils avoient eu quelque part à la publication de la Loi, ils ne pouvoient plus en poursuivre

l'abrogation. Le consentement unanime des Tribuns, s'appeloit *Collegii coitio :* Pro Domo. *Collegia medius fidius Tribunorum plebis tota reperientur.... quæ coeant, &c.* & dans ce cas *tenebantur lege Collegii sui*, comme parle ici notre Auteur. Cette Remarque servira pour cet autre passage de la même Lettre. *Ut metuerent soluti cum essent, quod ne iis quidem qui lege tenentur, non est curandum.*

10 *Ninnius.*] C'est le Tribun dont nous avons parlé dans la troisiéme Remarque sur la quinziéme Lettre. Il est appelé Mummius dans plusieurs Oraisons de Ciceron * mais les meilleurs Manuscrits ont Ninnius. On lit de même dans la seiziéme Lettre du dixiéme Livre, & Dion [1] l'appelle L. Ninnius Quadratus. * *Post. red. in sen. Pro Sestio. Pro Domo* [1] *L.* 38.

11. *Pourquoi en abrogeant cette Loi ils ont pris des précautions, &c.* Il me semble que les Tribuns pouvoient répondre qu'en abro-



EPISTOLA XXIV.

ANtea cum ad me scripsissetis ; vestro consensu Consulum provincias ornatas esse ; etsi verebar quorsum id casurum esset, tamen sperabam vos aliquid aliquando vi-

geant la Loi particuliere de l'éxil de Ciceron, ils avoient ajoûté cette clause pour faire entendre qu'ils ne prétendoient point infirmer en aucune maniere la Loi générale dont la seconde n'étoit qu'une suite, & à laquelle Ciceron lui-même avoit si fort recommandé qu'on ne touchât point. *V. la Rem. 7. sur la L. 15.*

12. *Visellius.*] C'est le C. Visellius Varro Aculeo dont nous avons parlé dans la cinquiéme Remarque sur la quinziéme Lettre.

13. *T. Fadius.*] Désigné Tribun pour l'année suivante. Il avoit été questeur de Ciceron pendant son Consulat.

14. *Il faudra se servir de gens armés.*] Ciceron apprehendoit que Clodius, après être sorti de Charge, ne gardât toujours cette troupe de gens de main qui l'accompagnoient partout, * & il croyoit qu'on ne devoit point faire de difficulté de se servir comme lui de voies de fait. * *Ep. 4. L. 1. Q. Fr.*



LETTRE XXIV.

QUand vous m'écrivîtes que c'étoit de votre consentement qu'on avoit reglé l'état [1] des Provinces des Consuls désignés, quoique j'apprehendasse que cela n'eût de mauvaises suites, je crus néanmoins que vous aviez eu des rai-

disse prudentius: posteaquam mihi & dictum est & scriptum, vehementer consilium vestrum reprehendi, sum graviter commotus; quod illa ipsa spes exigua, quae erat, videtur esse sublata. Nam si Tribuni pl. nobis succenscnt, quae potest spes esse? ac videntur jure succensere: cum & expertes consilii fuerint, qui caussam nostram susceperant; & nostra concessione omnem vim sui juris amiserint: praesertim cum ita dicant, se nostra caussa voluisse suam potestatem esse de Consulibus ornandis, non ut eos impedirent, sed ut ad nostram caussam adjungerent. Nunc si Consules à nobis alieniores esse velint, posse id libere facere: sin vellent nostra caussa, nihil posse se invitis. Nam quod scribis; ni ita nobis placuisset, illos hoc idem per populum assecuturos fuisse; invitis Tribunis pleb. fieri nullo modo potuit. Ita vereor ne & studia Tribunorum amiserimus: & si studia ma-

ſons & des vûes dans leſquelles je ne pouvois pénétrer. Mais depuis qu'on m'a dit & qu'on m'a mandé que tout le monde vous condamne, je ſuis inconſolable d'avoir perdu par cette faute la foible eſperance qui me reſtoit. Car enfin quelle reſſource aurai-je encore ſi les Tribuns du Peuple ſont choqués contre nous ? & n'ont-ils pas ſujet de l'être ? on ne les a pas ſeulement conſultés, eux qui ſe ſont déclarés pour moi ſi ouvertement ; & nous avons ſouffert qu'on leur ôtât toute la part qu'ils devoient naturellement avoir à cette affaire [2]. Ils diſent de plus, que s'ils ont ſouhaité que les Conſuls euſſent beſoin d'eux, c'étoit afin de les mettre dans mes intérêts en les ſervant ; que les Conſuls n'ayant plus perſonne à ménager, pourront ſans rien hazarder m'être contraires, & que s'ils ſont bien intentionnés, ils ne peuvent rien pour moi que de concert avec les Tribuns. Nous aurions, dites-vous, refusé en vain notre conſentement ; ils ſe ſeroient adreſsés au Peuple, & ils auroient obtenu ce qu'ils demandoient [3] ; mais que pouvoient-ils obtenir malgré ces mêmes Tribuns [4] ? J'apprehende donc que la

neant, vinclum illud adjungendorum Consulum amissum sit.

Accedit illud non parvum incommodum, quod gravis illa opinio, ut quidem ad nos perferebatur. Senatum nihil decernere antequam de nobis actum esset, amissa est; præsertim in ea caussa, quæ non modo necessaria non fuit, sed etiam inusitata ac nova. Neque enim umquam arbitror ornatas esse provincias designatorum: ut, cum in hoc illa constantia, quæ erat mea caussa suscepta, imminuta sit, nihil jam possit non decerni.

Iis, ad quos relatum est, amicis placuisse non mirum sit. Erat enim difficile reperire, qui contra tanta commoda duorum Consulum palam sententiam diceret. Fuit omnino difficile non obsequi vel amicissimo homini Lentulo, vel Metello, qui simultatem humanissime deponeret. Sed vereor ne hos tamen tenere po-

bonne volonté de ces derniers ne soit refroidie ; & quand elle ne le seroit pas, nous leur avons toujours ôté le moyen le plus infaillible pour s'assurer des Consuls.

Un autre inconvenient qui n'est gueres moins considerable, c'est que cette déclaration si importante que le Sénat avoit faite, qu'il ne délibéreroit sur aucune affaire qu'après que la mienne auroit passé, perd toute sa force depuis qu'on en a reglé une qui non seulement n'étoit pas necessaire, mais qui étoit même sans exemple ; car je ne crois pas qu'on ait jamais reglé l'Etat des Provinces des Consuls désignés. Maintenant qu'on s'est relâché sur cette résolution qu'on avoit prise en ma faveur, on y aura d'égard qu'autant qu'on le voudra.

D'un autre côté, je conçois bien les raisons qui ont déterminé ceux de mes amis dont on a pris conseil ; il étoit difficile de trouver quelqu'un qui voulût se déclarer contre un Decret si avantageux aux deux Consuls. L'on ne pouvoit gueres d'ailleurs se dispenser d'avoir des égards, & pour Lentulus qui a toujours été dans mes intérêts, & pour Metellus qui m'a sacrifié avec tant de

tuerimus, Tribunos pl. amiserimus. Hæc res quemadmodum ceciderit, & tota res quo loco sit, velim ad me scribas; & ita ut instituisti. Nam ista veritas, etiam si jucunda non est, mihi tamen grata est. Dat. IIII. *Id. Decemb.*

REMARQUES
SUR LA XXIV. LETTRE.

1. QUe *c'étoit de votre consentement qu'on avoit reglé l'état des Provinces des Consuls désignés.*] *Consulum Provincias ornatas esse.* Voilà un de ces termes qu'on ne peut rendre en François que fort improprement, parce que nous n'avons point d'usage qui répond à celui qu'il exprime. *Ornare Provincias*, c'étoit donner à ceux qui étoient nommés pour les gouverner, des troupes, des Officiers, de l'argent. Comme tout cela n'étoit point fixé, les Magistrats à qui les Provinces étoient échûes, pouvoient à proportion de leur credit obtenir plus ou moins d'agrémens. La Cilicie étoit échûe à Lentulus, & l'Espagne à Metellus Nepos.

2. *Nous avons souffert qu'on leur ôtât toute la part qu'ils devoient naturellement avoir à cette affaire.*] Ordinairement les Consuls ne tiroient leurs Provinces au sort qu'après qu'ils

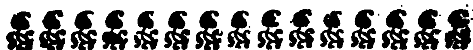
générosité tous ses ressentimens. J'apprehende néanmoins que nous n'ayons aliené les Tribuns, & que les Consuls ne nous manquent. Ecrivez-moi, je vous prie, comment cette affaire aura tourné, & en quel état sont toutes les miennes : mais continuez comme vous avez commencé, ne me déguisez rien ; je suis bien aise d'avoir des nouvelles certaines lors même qu'elles sont fâcheuses. Le 10. de Décembre.

étoient entrés en Charge ; & comme les Tribuns y entroient trois semaines plûtôt, on auroit eu besoin d'eux en cette occasion si l'on avoit suivi la coûtume.

3. *Ils se seroient adressés au Peuple & ils auroient obtenu ce qu'ils demandoient.*] Quoique les affaires des Provinces se reglassent ordinairement dans le Sénat, le Peuple avoit aussi droit d'en connoître, & lui seul donnoit aux Gouverneurs le pouvoir de commander des Armées.

4. *Que pouvoient-ils obtenir malgré ces mêmes Tribuns?*] C'est que si l'on avoit porté cette affaire devant le Peuple, elle n'auroit pas pû être reglée avant que les Tribuns désignés entrassent en exercice.

5. *Que les Consuls ne nous manquent.*] Ce soupçon ne tombe que sur Metellus. V. la 4. Let. du 5. L. *ad Fam.*



EPISTOLA XXV.

POst tuum discessum litteræ mihi Roma allatæ sunt, ex quibus perspicio nobis in hac calamitati tabescendum esse: neque enim; (sed bonam in partem accipies) si ulla spes saluti nostræ subesset, tu pro tuo amore in me hoc tempore discessisses. Sed ne ingrati, aut ne omnia velle nobiscum una interire videamur, hoc omitto: illud abs te peto, des operam, id quod mihi affirmasti, ut te ante Kal. Jan. ubicumque erimus, sistas.



EPISTOLA XXVI.

LItteræ mihi à Quinto fratre cum S C. quod de me est factum allatæ sunt. Mihi in animo est legum



LETTRE XXV.

DEpuis que vous êtes parti de Rome, j'ai reçû des Lettres qui me font juger que mes malheurs dureront autant que ma vie. En effet (je vous prie de prendre en bonne part ce que je vais vous dire) s'il me restoit encore quelque ressource, m'aimant autant que vous m'aimez, auriez-vous jamais quitté Rome dans la conjoncture présente. Mais je n'en dirai pas davantage, de peur de paroître ingrat ou injuste jusqu'à vouloir que tout le monde se sacrifie pour moi & avec moi. Je vous prie seulement de venir, comme vous me l'avez promis, me trouver avant Janvier.



LETTRE XXVI.

J'AI reçû des Lettres de mon frere avec le Decret qu'on a fait en ma faveur. J'attendrai qu'il soit confirmé

lationem exspectare; & si obtrectabitur, utar auctoritate Senatus, & potius vita quam patria carebo. Tu quæso festina ad nos venire.

REMARQUES
SUR LA XXVI. LETTRE.

1. *J'Attendrai qu'il soit confirmé par une Loi.*] Les Decrets du Sénat ne pouvoient avoir force de Loi à moins qu'ils n'eussent été confirmés par le Peuple sur-tout lorsqu'il s'agissoit d'abroger une autre Loi.

2. *Sur la seule autorité du Sénat j'irai à Rome, &c.*] Le Sénat avoit déclaré ennemis

EPISTOLA XXVII.

EX tuis litteris, & ex re ipsa nos funditus periisse video. Te oro ut, quibus in rebus mei tui indigebunt, nostris miseriis ne desis. Ego te ut scribis cito videbo.

par

par une Loi [1]; mais si l'on ne peut l'obtenir, je passerai outre; & sur la seule autorité du Sénat, j'irai à Rome opposer la force à la violence, prêt à mourir plûtôt que de vivre éloigné de ma Patrie.

---

de la République ceux qui s'opposeroient au retour de Ciceron; il lui permettoit même de revenir, sans attendre la Loi de son Rappel, en cas que ses ennemis se servissent de voies de fait pour empêcher qu'elle ne passât. *Post red. in Sen.*

LETTRE XXVII.

L'an DCXCVI. *sous le Consulat de Lentulus & de Metellus.*

JE juge, & par ce que vous me mandez, & par la maniere dont mes affaires tournent, qu'elles ne se rétabliront jamais *. Je vous prie d'accorder à ma famille tous les secours dont elle aura besoin dans l'état déplorable où je la laisse. Je compte de vous voir au premier jour comme vous me le faites esperer.

REMARQUES
SUR LA XXVII. LETTRE.

* *QUe mes affaires ne se rétabliront jamais.*] Lentulus ayant proposé au Sénat, dès le premier de Janvier, le Rappel de Ciceron, un Tribun nommé Serranus s'y opposa d'abord; pressé ensuite par les instances des amis de Ciceron, & voyant les esprits fort échauffés, il demanda à l'Assemblée qu'on lui donnât jusqu'au lendemain matin pour se déterminer*. Clodius qui l'avoit gagné à force d'argent, lui en donna encore pour le faire demeurer ferme; & cette opposition fut suivie de tant d'autres incidens, que malgré le zéle de Lentulus, & le pouvoir de Pompée, Ciceron ne fut rappelé que sept mois après. Ces délais le faisoient desesperer d'une affaire, dont il avoit crû que la premiere tentative décideroit [2].

* *Post red. in Sen. & ad Quirites. Pro Domo. Pro Sextio. Ep. 2. L. 4.* [2] *Ep. 22. & 23. h. Lib.*



LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

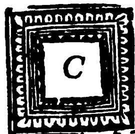
LIVRE QUATRIÈME.



M. T. CICERONIS EPISTOLARUM AD ATTICUM

LIBER QUARTUS.

EPISTOLA I.



UM primum Romam veni, fuitque, cui recte ad te litteras darem, nihil prius faciendum mihi putavi, quam ut tibi absenti de reditu nostro gratularer. Cognoram enim, (ut vere scribam) te in consiliis mihi dandis nec fortiorem,



LETTRES DE CICERON A ATTICUS

LIVRE QUATRIE'ME.

LETTRE I.

L'AN DCXCVI. *SOUS LE Consulat de Lentulus Spinther & de Metellus Nepos. De Rome en Grece.*



DE'S que j'ai été arrivé à Rome, & qu'il s'est présenté une voie sure pour vous écrire, j'ai crû devoir avant toutes choses me réjouir avec vous de mon retour. Car, pour vous parler naturellement, lorsque j'eus besoin de vos conseils, vous manquâtes aussi-bien que

nec prudentiorem, quam me ipsum: nec etiam pro præterita mea in te observantia nimium in custodia salutis meæ diligentem, eundemque te, qui primis temporibus erroris nostri, aut potius furoris particeps, & falsi timoris socius fuisses, acerbissime discidium nostrum tulisse, plurimumque operæ, studii, diligentiæ, laboris ad conficiendum reditum meum contulisse. Itaque hoc tibi vere affirmo; in maxima lætitia, & exoptatissima gratulatione unum ad cumulandum gaudium conspectum, aut potius complexum mihi tuum defuisse; quem semel nactus numquam dimisero: ac, nisi etiam prætermissos fructus tuæ suavitatis præteriti temporis omnes exegero, profecto hac restitutione fortunæ me ipse non satis dignum judicabo.

Nos adhuc in nostro statu, quod difficillime recuperari posse arbitra-

moi de résolution & de prudence ; il me parut même que vous ne travaillassiez pas à me sauver avec autant d'ardeur, que l'attachement inviolable que j'ai toujours eu pour vous, sembloit le mériter. Mais si vous vous laissâtes abuser comme moi, si mes vaines terreurs, si les fausses allarmes qu'on me donna, passerent jusqu'à vous, vous ne fûtes que trop puni de cette faute par l'affliction que mon éloignement vous a causée, & vous le réparâtes aussi-tôt en vous employant pour moi avec tout le soin & tout le zéle possible. Je puis donc vous asûrer que dans le plus fort de ma joie, lorsque j'ai vû tous nos Citoyens la partager avec moi, j'ai toujours senti qu'il me manquoit pour être heureux, de vous voir & de vous embrasser. Si je puis une fois avoir ce plaisir, je le goûterai sans cesse ; & si je ne me dédommage avec intérêt de tout ce que notre séparation m'a fait perdre de douceur & d'agrément, je croirai que la fortune ne m'a pas jugé digne d'un tel bonheur, & qu'elle ne m'a été favorable qu'à demi.

J'ai recouvré beaucoup plûtôt que je ne l'esperois, & bien plus facilement

ti ſumus, ſplendorem noſtrum illum forenſem, & in Senatu auctoritatem, & apud viros bonos gratiam magis, quam optaramus, conſecuti ſumus. In re autem familiari, quæ quemadmodum fracta, diſſipata, direpta ſit non ignoras, valde laboramus: tuarumque non tam facultatum, quas ego noſtras eſſe judico, quam conſiliorum ad colligendas & conſtituendas reliquias noſtras indigemus; nunc, etſi omnia aut ſcripta eſſe à tuis arbitror, aut etiam nuntiis ac rumore perlata, tamen ea inſcribam brevi, quæ te puto potiſſimum ex meis litteris velle cognoſcere.

Pridie Nonas Sext. Dyrrachio ſum profectus, ipſo illo die quo lex eſt lata de nobis. Brundiſium veni Nonis Sext. ibi mihi Tulliola mea fuit præſto natali ſuo ipſo die, qui caſu idem natalis erat & Brundiſinæ coloniæ, & tuæ vicinæ Salutis. Quæ res animadverſa à multitudine, ſumma Brundiſinorum gratulatione ce-

que je ne l'osois esperer, la superiorité, le credit & l'estime que j'avois avant ma disgrace, dans le Barreau, dans le Sénat, & parmi tous les bons Citoyens. Mais pour mes biens, qui, comme vous sçavez, ont été en proie à l'avarice & à la fureur de mes ennemis, il ne me sera pas si aisé d'en sauver les restes, & d'en réparer les ruines. J'aurai plus besoin pour cela de vos conseils que de votre bourse, dont je crois néanmoins que je puis disposer. On vous a mandé sans doute tout ce qui s'est passé à mon retour, ou le bruit public en aura porté les nouvelles jusqu'à vous; je vais cependant vous écrire en peu de mots quelques particularités que vous serez bien aise d'apprendre par moi-même.

Je partis de Dyrrachium le 4 d'Août, le jour même qu'on publia le Decret de mon Rappel. J'arrivai le lendemain à Brindes où ma fille m'attendoit; & il se trouva que c'étoit le jour de sa naissance, celui de la fondation de la Colonie de cette Ville, & celui de la Dédicace du Temple du Salut [1] auprès duquel vous logez. Le Peuple fit cette remarque & m'en félicita avec de grandes démonstrations de joie. Le huitiéme du même

lebrata est. Ante diem VI. *Id. Sext. cognovi, cum Brundisii essem, litteris Quinti fratris, mirifico studio omnium ætatum atque ordinum, incredibili concursu Italiæ, legem comitiis centuriatis esse perlatam. Inde à Brundisinis honestissimis ornatus, iter ita feci, ut undique ad me cum gratulatione legati convenerint. Ad Urbem ita veni, ut nemo ullius ordinis homo nomenclatori notus fuerit, qui mihi obviam non venerit, præter eos inimicos, quibus idipsum non liceret aut dissimulare, aut negare. Cum venissem ad portam Capenam, gradus templorum ab infima plebe completi erant: à qua plausu maximo cum eßet mihi gratulatio significata, similis & frequentia, & plausus me usque ad Capitolium celebravit: in foroque, & in ipso Capitolio miranda multitudo fuit. Postridie in Senatu, qui fuit dies Non. Septembris Senatui gratias egimus.*

Eo biduo cum esset annonæ summa

mois je reçûs une Lettre de mon frere qui m'apprit que le Decret de mon Rappel avoit passé dans une Assemblée par Centuries [2] où tous les Peuples de l'Italie étoient accourus, où tous les Ordres & tous les âges avoient fait paroître une ardeur incroyable. Je partis de Brindes après avoir reçû des personnes les plus qualifiées de cette Ville toutes sortes d'honnêtetés. Je rencontrai sur ma route des Députés de toutes les Villes voisines qui me venoient faire des complimens. Quand on sçut que j'approchois de Rome, il n'y eut pas un seul Citoyen [3] qui ne vînt au devant de moi, excepté ceux qui s'étoient déclarés mes ennemis trop ouvertement pour le pouvoir oublier, ou même dissimuler. Lorsque je fus arrivé à la porte Capene [4] tous les degrés des Temples furent aussi-tôt remplis par le petit Peuple qui me témoigna sa joie par ses applaudissemens, & les continua jusqu'au Capitole, où il m'accompagna, & où je trouvai, aussi-bien que dans la Place publique, une foule infinie. Le lendemain cinquiéme de Septembre, je fis mes remercîmens au Sénat.

Il y avoit dans Rome une grande

caritas, & homines ad theatrum primo, deinde ad Senatum concurrissent impulsu Clodii; mea opera frumenti inopiam esse clamarent; cum per eos dies Senatus de annona haberetur; & ad ejus procurationem sermone non solum plebis, verum etiam bonorum Pompeius vocaretur, idque ipse cuperet; multitudoque à me nominatim ut id decernerem postularet; feci & accurate sententiam dixi, cum abessent Consulares, quod tuto se negarent posse sententiam dicere, præter Messallam & Afranium. Factum est S C. in meam sententiam: ut cum Pompeio ageretur, ut eam rem susciperet, lexque ferretur: quo S C. recitato cum continuo more hoc insulso & novo plausum, meo nomine recitando, dedisset, habui concionem: omnes Magistratus præsentes, præter unum Prætorem, & duos Tribunos pleb. dederunt. Postridie Senatus frequens, & omnes Consulares nihil

cherté depuis deux jours, & la populace excitée par Clodius s'étant attroupée d'abord au Theâtre, & ensuite à la porte du Sénat qui étoit assemblé pour y donner ordre, crioit que j'étois la cause de ce qu'on manquoit de blé [5]. Les honnêtes gens, aussi-bien que la multitude, nommoient pour cette commission Pompée, qui de son côté la souhaitoit. Le Peuple s'adressoit à moi, & vouloit que je proposasse cet avis; je le proposai donc, & je l'appuyai le mieux qu'il me fut possible. Tous les Consulaires, excepté Messala & Afranius, s'étoient absentés [6], prétendans qu'ils ne pouvoient opiner librement & en sûreté. On fit conformément à mon avis, un Decret par lequel on offroit à Pompée la Commission des blés, & l'on se chargeoit de la lui faire confirmer par le Peuple à qui on lut aussi-tôt ce Decret. Lorsqu'il m'entendit nommer, il se mit à applaudir de cette nouvelle maniere qui est ridicule & fade par son excès. Je le haranguai ensuite après en avoir reçû la permission de tous les Magistrats [7], excepté d'un Préteur & de deux Tribuns. Le lendemain, le Sénat fut très-nombreux, tous les Consulaires s'y ren-

Pompeio postulanti negarunt. Ille legatos quindecim cum postularet, me principem nominavit: & ad omnia me alterum se fore dixit.

Legem Consules conscripserunt, qua Pompeio per quinquennium omnis potestas rei frumentariæ toto orbe terrarum daretur: alteram Messius, qui omnis pecuniæ dat potestatem, & adjungit classem & exercitum, & majus imperium in provinciis, quam sit eorum, qui eas obtineant. Illa nostra lex Consularis nunc modesta videtur, hæc Messii non ferenda. Pompeius illam velle se dicit, familiares hanc; Consulares duce Favonio fremunt, nos tacemus; & eo magis, quod de domo nostra nihil adhuc Pontifices responderunt. Qui si sustulerint Religionem, aream præclaram habebimus; superficiem Consules ex SC. æstimabunt: sin aliter, demolientur, suo nomine locabunt, rem totam æstimabunt.

dirent, & l'on ne refusa rien à Pompée de ce qu'il demanda. Entre les quinze Lieutenans qu'il a souhaité d'avoir, il me nomma le premier, & ajoûta qu'il ne feroit rien que par mes avis.

Les Consuls [8] ont dressé un Decret qui donne à Pompée, pour cinq ans, dans tout l'Empire, la Surintendance du commerce & du transport des blés. Messius [9] en a dressé un autre, qui y joint le pouvoir de disposer de tout l'argent de l'épargne, & de lever des troupes, d'armer une Flote, & de commander dans les Provinces au dessus même des Gouverneurs. Ce Decret fait paroître le nôtre fort moderé. Pompée dit qu'il est content du premier [10], & ses amis se déclarent pour le second. Les Consulaires murmurent fort haut, & Favonius fait encore plus de bruit qu'aucun d'eux [11]. Pour moi je me tais, surtout parce que les Pontifes n'ont point encore prononcé touchant ma Maison. S'ils déclarent que la Consecration est nulle, j'aurai une fort belle place. Les Consuls conformément au Decret du Sénat estimeront les bâtimens qui ont été abattus, ou bien ils feront démolir le Portique de Clodius, traiteront avec

Ita sunt res nostræ; ut in secun fluxæ; ut in adversis bonæ. In re miliari valde sumus, ut scis, turbati. Præterea sunt quædam mestica, quæ litteris non commi Quintum fratrem, insigni pieta virtute, fide præditum sic amo, debeo. Te exspecto, & oro, ut tures venire; eoque animo veni ut me tuo consilio egere non sir Alterius vitæ quoddam initium dimur. Jam quidam, qui nos ab tes defenderunt, incipiunt præ tibus occulte irasci; aperte inv re. Vehementer te requirimus.

REMARQUES
SUR LA I. LETTRE

1. L*E jour de la Dédicace du Temple du S auprès duquel vous logez.*] Les Ron avoient personalisé & déifié, non-seule les vertus Morales, comme l'honneur, la té, la foi, &c. mais aussi toutes les c utiles, comme la concorde, la paix, la l té, &c. & enfin la conservation de l'En

des Entrepreneurs pour rebâtir ma maison, & estimeront mes autres biens.

Voilà donc l'état où je me trouve maintenant, assez mal par rapport à ma fortune passée, mais assez bien par rapport aux malheurs qui l'ont suivie. Les dettes qu'il m'a falu contracter, ont mis, comme vous sçavez, un grand desordre dans mes affaires. Je ne vous parle point de quelques chagrins de famille [12] que je n'ose confier à une Lettre. J'ai pour mon frere toute l'amitié que mérite sa vertu, & l'attachement inviolable qu'il a pour moi. Je vous attends avec impatience, pour regler ma conduite par vos conseils. Il faut que je me fasse un nouveau plan de vie; quelques-uns de ceux qui m'ont servi pendant mon absence, commencent à murmurer contre moi, & ne peuvent cacher l'envie qu'ils me portent. Vous m'êtes ici fort nécessaire.

---

sous le nom de la Déesse *Salus*. Son Temple avoit été bâti par C. Junius Bubulcus qui en fit la Dédicace étant Dictateur l'an 451 *. Il étoit sur le Mont-Quirinal où étoit aussi la maison qu'Atticus avoit eue tout nouvellement de son oncle †. * *Tit. Liv. D.* 1. *L.* 10. † *Cornel. Nep. V. Att.*

2. *Dans une Assemblée par Centuries.*] Ces Assemblées étoient les plus solemnelles & ne pouvoient être convoquées que par les Consuls, les Préteurs & les Censeurs ; & elles étoient précedées d'un Decret du Sénat qui en ordonnoit la convocation. Les Centuries avoient été établies par Servius Tullius, lorsqu'il fit le premier dénombrement du Peuple. Il y en avoit 193. divisées en six Classes. Mais souvent celles des dernieres Classes ne donnoient point leurs suffrages ; car dès qu'il y en avoit quatre-vingt-dix-sept, c'est-à-dire, une par dessus la moitié, de même avis, l'affaire étoit conclue, & il étoit inutile de prendre les voix des autres. Ainsi le petit Peuple, qui étoit dans les dernieres Centuries, avoit beaucoup moins de pouvoir dans cette sorte d'Assemblée, que dans celles par Curies & par Tribus. *Dionys. Hal. L. 4. & 9. Tit. Liv. L. 1. Aulu-Gel. L. 15. c. 27.*

3. *Pas un seul Citoïen.*] A la lettre, *pas une seule personne connue par les Nomenclateurs*, c'est-à-dire, qui eût droit de suffrage dans les Assemblées. Les Nomenclateurs étoient des gens en Titre d'Office qui accompagnoient les prétendans aux Magistratures, & leur nommoient ceux qu'ils vouloient aborder, & qu'ils ne connoissoient pas.

4. *Porte Capene.*] Ainsi appelée, parce qu'on sortoit par cette Porte pour aller à une petite Ville voisine de même nom. On l'appeloit par une raison semblable, *Porta Appia*, & *Porta Triumphalis*. Maintenant *di San Sebastiano*.

5. *Que j'étois la cause de ce qu'ils manquoient de blé.*] Clodius disoit par-tout que les amis de Pompée avoient empêché qu'il ne vînt du blé à Rome, afin de lui faire donner cette

Commiſſion extraordinaire. *Ep. 3. L. 2. ad Q. Fr. Plutar. in Pomp.*

6. *Tous les Conſulaires, excepté Meſſala & Afranius, s'étoient abſentés prétendant qu'ils ne pouvoient opiner librement & en ſûreté.*] Afranius étoit la créature & l'ouvrage de Pompée, Meſſala le ménageoit apparemment parce qu'il briguoit la Charge de Cenſeur pour l'année ſuivante. Les autres Conſulaires, qui étoient la plûpart de la faction des Grands ou du bon Parti, oppoſée à celle de Céſar & de Pompée, s'étoient abſentés pour rendre odieuſe la puiſſance de ce dernier qui leur avoit toujours fait ombrage. Ils diſoient qu'il ſembloit vouloir s'ouvrir le chemin à la tyrannie, par les Commiſſions extraordinaires qu'il ſe faiſoit donner les unes après les autres; que celle des blés étoit plus importante qu'elle ne le paroiſſoit, & qu'elle donnoit à ſon autorité autant d'étendue qu'en avoit l'Empire. Mais c'étoit plûtôt la jalouſie, qu'une crainte véritable & bien fondée, qui les faiſoit parler ainſi. En effet, un caractere tel que celui de Pompée, n'étoit point fatal à la liberté de Rome. Il avoit plus de vanité que d'ambition; il aimoit à être paré de grands Titres*, mais il aimoit plus l'éclat que le pouvoir qu'ils lui donnoient, & toute ſa conduite juſtifie ce qu'un Hiſtorien[a] vendu d'ailleurs à la maiſon des Céſars, dit de lui, que s'il rechercha des honneurs extraordinaires avec trop d'ardeur, il ſe borna à les acquerir; & qu'il fit paroître autant de modeſtie lorſqu'il en fut revêtu, qu'il avoit montré d'ambition avant que de l'être. * *Ep. 18. L. 1. Pompeius togulam illam pictam ſilentio tuetur ſuam.*
[a] Velleius.

7. *Je haranguai le Peuple après en a*[…] *la permission de tous les Magistrats, exce*[…] *Préteur & de deux Tribuns.*] Les Par[…] ne pouvoient haranguer le Peuple à[…] qu'ils ne fussent présentés par quelque[…] trat Curule, ou par un Tribun. Le Pré[…] Ciceron ne nomme pas, c'est Appius[…] Clodius; & les deux Tribuns, Sext.[…] Serranus, & Numerius Quintius.

8. *Les Consuls.*] Metellus Nepos, &[…] lus Spinther. Ce dernier étoit fort a[…] Pompée *, & il avoit d'ailleurs ses vû[…] culieres en lui faisant donner la Com[…] dont il s'agit ici. On travailloit alors[…] rétablissement de Ptolomée Roi d'Eg[…] comme la Province de Cilicie, qui éto[…] à Lentulus, étoit la plus proche de ce[…] me, cette affaire ne pouvoit guéres[…] que lui, d'abord que Pompée auroit qu[…] tre emploi. C'étoit un nouveau motif[…] terminer Ciceron, qui trouvoit, en a[…] une occasion de témoigner sa reconn[…] aux deux personnes qui avoient le plus[…] bué à son Rappel. * *Ep. 22. L. 3. I*[…] *Pomp.*

9. *Messius.*] Il étoit Tribun cette an[…] l'un des huit qui se déclarerent pour C[…]

10. *Pompée dit qu'il est content du* […] *& ses amis se déclarent pour le second.* […] un manege assez ordinaire à Pompée q[…] fecter de l'indifference pour les chos[…] souhaitoit le plus *, & de faire prop[…] ses amis ce qu'il avoit honte de deman[…] même. Il en usa ainsi dans l'affaire du […] sement du Roi Ptolomée [1], & lorsqu'o[…] quelques années après d'élire un Dict[…]

Mais cet artifice lui réüssissoit fort mal, on ne lui tenoit aucun compte de cette fausse modestie, & l'on s'en prévaloit pour lui refuser des choses qu'il auroit peut-être falu lui accorder s'il les eût demandées ouvertement. * *Ep.* 9. *Ep.* 1. *L.* 1. *Fam.* [3] *Ep.* 8. *L.* 3. *Q. F.*

11. *Les Consulaires murmurent fort haut, & Favonius fait encore plus de bruit qu'aucun d'eux.*] *Consulares duce Favonio fremunt*, j'ai ôté l'équivoque du Texte, qui semble dire que Favonius étoit Consulaire. Il n'avoit encore été que Questeur; il passa depuis par tous les autres degrés des Magistratures, mais il ne parvint point jusqu'au Consulat.

12. *Quelques chagrins de famille.*] C'étoit la mesintelligence de son frere & de sa femme, qui avoit commencé pendant son éxil *. Pour faire entendre à Atticus que la faute est toute entiere du côté de sa femme, il ajoûte, *J'ai pour mon frere toute l'amitié, &c.* & dans la Lettre suivante, *Je suis fort content de mon frere & de ma fille.* * *Ep.* 1. *L.* 14. *Fam.*





EPISTOLA II.

SI forte rarius tibi à me quam à ceteris litteræ redduntur, peto à te ut id non modo negligentiæ meæ, sed ne occupationi quidem tribuas: quæ etsi summa est, tamen nulla esse potest tanta, ut interrumpat iter amoris nostri & officii mei. Nam ut veni Romam, iterum nunc sum certior factus, esse cui darem litteras. Itaque has alteras dedi.

Prioribus tibi declaravi adventus noster qualis fuisset, & quis esset status, atque omnes res nostræ quemadmodum essent; ne ut secundis fluxæ, ut in adversis bonæ. Post illas datas litteras secuta est summa contentio de domo. Diximus apud Pontifices pridie Kal. Octo-



LETTRE II.

Même année DCXCVI. *& toujours de Rome en Grece.*

SI je vous écris moins ſouvent que quelques autres de vos amis, vous ne devez ni me ſoupçonner de négligence, ni même chercher dans mes occupations de quoi m'excuſer. Quoiqu'elles ſoient fort grandes, elles ne le ſeront jamais aſſez pour interrompre un commerce auquel l'inclination me porte autant que l'amitié m'y oblige. La véritable raiſon, c'eſt que depuis que je ſuis de retour à Rome, voici la ſeconde fois que je trouve une commodité pour vous écrire.

Je vous ai marqué dans ma premiere Lettre, quels honneurs on m'avoit faits à mon arrivée, & dans quel état je me trouvois, *aſſez mal par rapport à ma fortune paſsée, mais aſſez bien par rapport aux malheurs qui l'ont ſuivie.* On a agité depuis avec beaucoup de chaleur l'affaire de ma maiſon. J'ai plaidé moi-même de-

bres. Acta res est accurate à nobis: & si unquam in dicendo fuimus aliquid, aut etiam si unquam alias fuimus, tum profecto dolor & magnitudo vim quandam nobis dicendi dedit. Itaque oratio juventuti nostræ deberi non potest: quam tibi, etiam si non desideras, tamen mittam cito.

Cum Pontifices decressent, ita, si neque populi jussu neque plebis scitu is qui se dedicasse diceret nominatim ei rei præfectus esset, neque populi jussu, aut plebis scitu id facere jussus esset; videri posse sine religione eam partem areæ mi restitui; *mihi facta statim est gratulatio. Nemo enim dubitat, quin domus nobis esset adjudicata. Tum subito ille in concionem ascendit, quam Appius ei dedit. Nuntiat jam populo Pontifices secundum se decrevisse; me autem vi conari in possessionem venire. Hortatur ut se & Appium sequantur,*

vant

vant les Pontifes le dernier de Septembre; ma piece étoit fort travaillée. Si jamais j'ai eu quelque éloquence, & si elle a bien paru dans quelque occasion ç'a été sur-tout dans celle-ci, où ma douleur & mes intérêts m'animoient également, & donnoient à mon discours plus de force & de vehemence. Cette Harangue merite d'être mise entre les mains de notre jeunesse ; & je vous l'envoirai au premier jour, quoique peut-être vous n'en soyez pas fort curieux.

Les Pontifes ayant décidé que *si celui qui disoit avoir dédié à la liberté*[1] *une partie de la place où étoit ma maison*[2], *n'avoit point eu pour cela une Commission expresse, & qu'il n'eut eu en général aucun ordre du Peuple, on pouvoit sans intéresser la Religion, me rendre cette place*, là-dessus tout le monde me fit des complimens, car on ne doutoit point que par cette réponse ma maison ne m'eût été ajugée. Cependant Clodius, produit par son frere Appius, monte à la Tribune ; il dit au Peuple que la décision des Pontifes m'est entierement contraire, & que je veux me mettre par force en possession ; il l'exhorte à les suivre lui & son frere & à défendre sa liberté. Parmi

& suam libertatem ut defendant: Hic cum etiam illi infimi partim admirarentur, partim irriderent hominis amentiam; ego statueram illuc non accedere, nisi cum Consules ex SC. porticum Catuli restituendam locassent.

Kal. Octob. habetur Senatus frequens. Adhibentur omnes Pontifices, qui erant Senatores: à quibus Marcellinus, qui erat cupidissimus mei, sententiam primus rogatus, quaesivit, quid essent in decernendo secuti. Tum M. Lucullus de omnium Collegarum sententia respondit, religionis judices Pontifices fuiße, legis Senatum: se & Collegas suos de religione statuiße, in Senatu de lege statuturos. Quisque horum loco sententiam rogatus multa secundum caußam nostram disputavit. Cum ad Clodium ventum est, cupiit diem consumere; neque ei finis est factus: sed tamen cum horas tres fere dixisset, odio &

la populace, les uns regardoient avec étonnement cette fureur insensée, & les autres ne faisoient qu'en rire; pour moi, j'avois résolu de ne paroître dans la place, qu'après que les Consuls, en exécution d'un Decret du Sénat, auroient envoyé des ouvriers pour travailler au Portique de Catulus. [3]

Le premier d'Octobre, l'Assemblée du Sénat fut très-nombreuse : tous ceux d'entre les Pontifes qui sont Sénateurs eurent ordre de s'y trouver. Marcellinus [4], qui est fort dans mes intérêts, ayant parlé le premier, leur demanda quel avoit été le but de leur décision; M. Lucullus [5] répondit au nom de tous ses Collegues, qu'ils n'avoient examiné que la validité de la Consecration, que c'étoit au Sénat à prononcer sur la Loi de Clodius [6]; qu'ils avoient jugé le premier Chef comme Pontifes, & qu'ils jugeroient le second comme Sénateurs. Ayant ensuite opiné chacun à leur tour, ils parlerent tous pour moi avec beaucoup de force. Le rang de Clodius étant venu, il tâcha de prolonger son discours jusqu'à la fin de la Séance [7]. On l'écouta patiemment pendant trois heures, mais il s'éleva ensuite un si grand bruit, &

strepitu Senatus coactus est aliquando perorare.

Cum fieret S C. in sententiam Marcellini; omnibus præter unum assentientibus, Serranus intercessit. De intercessione statim ambo Consules referre cœperunt. Cum sententiæ gravissimæ dicerentur, Senatui placere, mihi domum restitui, porticum Catuli locari, auctoritatem ordinis ab omnibus magistratibus defendi, si quæ vis esset facta, Senatum existimaturum, ejus opera factum esse, qui S C. intercessisset: Serranus pertimuit: & Cornicinus ad suam veterem fabulam rediit: abjecta toga se ad generi pedes abjecit. Ille noctem sibi postulavit: non concedebant. Reminiscebantur enim Kal. Januarium. Vix tamen sibi de mea voluntate concessum est.

Postridie S C. factum est id, quod ad te misi. Deinde Consules porti-

l'on témoigna tant d'indignation, qu'il fut obligé de conclure.

On fit alors un Decret conformément à l'avis de Marcellinus, qui n'eut qu'une seule voix contraire. Mais Serranus s'y étant opposé [8], les deux Consuls prirent aussi-tôt les avis sur cette opposition. Il fut arrêté qu'on n'y auroit point d'égard, qu'on feroit rebâtir ma maison, qu'on releveroit le Portique de Catulus, qu'on chargeroit tous les Magistrats de faire exécuter cette délibération du Sénat [9]; que si quelqu'un se servoit de voies de fait pour l'empêcher, on s'en prendroit au Tribun qui s'opposoit au Decret. Ces avis, qui furent proposés avec beaucoup de chaleur, intimiderent Serranus. Son beau-pere Cornicinus commençant à jouer sa comedie ordinaire, quitte sa robe & se jette aux piés de son gendre. Celui-ci demande une nuit pour se déterminer; mais on ne vouloit point la lui accorder, on se souvenoit que le premier de Janvier il s'étoit servi du même artifice [10]; & il ne l'auroit point obtenue si je n'y avois consenti.

Le lendemain on fit le Decret que je vous envoie. Les Consuls traiterent en-

cum Catuli restituendam locarunt: illam porticum redemptores statim sunt demoliti libentissimis omnibus. Nobis superficiem ædium Consules de consilii sententia æstimarunt H-S. vicies; cetera valde illiberaliter; Tusculanam villam quingentis millibus; Formianum H-S ducentis quinquaginta millibus, quæ æstimatio non modo vehementer ab optimo quoque, sed etiam à plebe reprehenditur. Dices, quid igitur caussæ fuit? dicunt illi quidem, pudorem meum; quod neque negarim, neque vehementius postularim. Sed non est id. Nam hoc quidem etiam profuisset. Verum iidem, mi T. Pomponi, iidem inquam illi, quos ne tu quidem ignoras, qui mihi pennas inciderant, nolunt easdem renasci; sed, ut spero, jam renascuntur, tu modo ad nos veni quod vereor ne tardius interventu Varronis tui nostrique facias.

suite avec des Entrepreneurs pour rebâtir le Portique de Catulus, & l'on abattit aussi-tôt celui de Clodius, ce qui causa une joie universelle. Les Consuls, de l'avis de leur Conseil, m'ont ajugé deux millions de sesterces * pour ma maison de Rome [11]; mais ils ont mis mes autres biens à fort bas prix, ma maison de Tusculum à 500. mille ** sesterces [12], & celle de Formies à deux cens cinquante mille ***. D'où vient cette injustice, me direz-vous ? ils veulent encore que ce soit ma faute; que je ne devois point avoir honte de demander ce qui m'étoit dû, & que je devois insister plus que je n'ai fait. Mais cette retenue, au lieu de me nuire, devoit parler en ma faveur; c'est plûtôt que certaines gens, que vous devinerez sans peine, ne veulent pas laisser revenir les aîles qu'ils m'ont coupées [13]; cependant malgré leurs jalouses précautions, elles reviennent tous les jours. Tout ira bien pourvû que je vous aye avec moi; mais j'apprehende que Varron notre ami commun ne vous retienne plus long-tems que je ne voudrois.

* *Environ cent quatre-vingt-six mille livres.*
** *Environ quarante-six mille cinq cens livres.*
*** *Environ 23250. livres.*

Quoniam acta quæ sint habes. De reliqua nostra cogitatione cognosce. Ego me à Pompeio legari ita sum passus, ut nulla re impedirer, quod ne, si vellem, mihi esset integrum, aut, si comitia Censorum proximi Consules haberent, petere posse; aut votivam legationem sumsisse prope omnium, fanorum, lucorum. Sic enim nostræ rationes postulabant. Sed volui meam potestatem esse vel petendi, vel ineunte æstate exeundi: & interea me esse in oculis civium de me optime meritorum non alienum putavi.

Ac forensium quidem rerum hæc nostra consilia sunt, domesticarum autem valde impedita. Domus ædificatur scis quo sumptu, qua molestia reficiatur Formianum; quod ego nec relinquere possum, nec vi-

Voilà tout ce qui s'est passé à mon sujet ; il faut maintenant vous expliquer mes vûes [14]. J'ai accepté la Lieutenance de Pompée, à condition que, si les Consuls de l'année prochaine tenoient l'Assemblée pour l'Election des Censeurs [15], il me seroit libre de demander cette Charge ; & que cette Lieutenance ne seroit point incompatible avec la Commission que je me suis fait donner d'aller offrir des vœux dans presque tous les Temples & les bois sacrés de l'Italie [16]. J'ai eu mes raisons pour cela ; j'ai voulu être maître, ou de demander la Charge de Censeur, ou de m'absenter de Rome au commencement de l'Eté, & je suis bien aise, en attendant, de soûtenir par ma présence le zéle & l'affection que nos Citoyens viennent de me témoigner.

Ce sont-là toutes les mesures que j'ai prises par rapport à mon rang & à ma fortune. Mes affaires domestiques me donnent beaucoup plus de peine ; on rebâtit ma maison de Rome, vous jugez bien jusqu'où ira cette dépense ; les réparations que je fais à celle de Formies ne m'embarassent pas moins, je ne puis ni la voir ni m'en défaire. J'ai mis en

dere. Tusculanum proscripsi : urbano non facile careo. Am rum benignitas exhausta est i re, quæ nihil habuit præter dede quod sensisti tu absens, præsen quorum studiis ego, & copiis, set per meos defensores licitum cile essem omnia consecutus. Qu genere nunc vehementer labor. Cetera, quæ me sollicitant, [a] μ *κρύπτερα sunt. Amamur à fratr filia. Te exspectamus.*

a Magis arcana.

REMARQUES
SUR LA II. LETTR

1. *QUi disoit avoir dédié à la liberté u tic de la place où étoit ma maison.* dius n'ayant trouvé personne qui voulût ter les biens de Ciceron, fit mettre le f maison, & pour le traiter en criminel d' en consacra la place à la liberté, comr avoit autrefois consacré à differentes Di celle de Manlius Capitolinus, de Sp. C & de Spurius Melius qui avoient conspi tre la République : l'on rase encore parm

vente celle de Tusculum ; mais il m'en faudra une aux portes de la Ville [17]. Mes amis se sont épuisés pour moi dans cette occasion où je pris un parti qui me fut aussi peu utile qu'il étoit peu honnête [18]. Je reçois d'eux les mêmes marques d'amitié que vous me donnez quoiqu'absent [19], & si ceux dont le crédit a le plus contribué à mon Rappel, avoient secondé leur zéle & leur générosité, j'aurois obtenu tout ce que je pouvois prétendre ; ce qui m'auroit épargné beaucoup de soins & d'embarras. J'ai quelques autres chagrins que je ne vous expliquerai pas plus clairement. Je suis fort content de mon frere & de ma fille. Nous vous attendons avec empressement.

---

les maisons de ceux qui attentent sur la personne des Rois. Cet usage chez les Romains passa depuis en abus, & des Tribuns séditieux ne consultant que leur animosité, consacrerent les biens de leurs ennemis. L'année même de l'éxil de Ciceron, Clodius s'étant brouillé avec le Consul Gabinius, consacra tous ses biens ; & Ninnius, Collegue & ennemi de Clodius, lui rendit la pareille. Mais ces consécrations tumultuaires n'eurent point de lieu. La Loi du Tribun Papirius défendoit de faire, sans la permission du Peuple, aucune Consécration ou

Dédicace. La Consécration revenoit à l'Anathême des Hébreux, c'est-à-dire qu'on ne pouvoit plus employer à aucun usage profane la chose consacrée, & la Dédicace n'en differoit que parce qu'on appliquoit à quelque Divinité l'usage qu'on en devoit faire. On observoit dans ces Consécrations un grand nombre de cérémonies. On y appeloit un Prêtre qui tenoit un des côtés de la porte, on y invoquoit les Dieux au son de la flûte, on apportoit du feu, & l'on prononçoit d'anciennes Formules. *Pro Domo. Val. Max. L. 6. c. 3. Plin. L. 7. c. 44.*

2. *Une partie de la place où étoit ma maison.*] Clodius n'avoit pris, pour bâtir le Portique de la Liberté, que la dixiéme partie de la place où étoit la maison de Ciceron, & son dessein étoit de s'emparer du reste qui étoit à sa bienséance. *Pro Domo.*

3. *Portique de Catulus.*] Catulus ayant triomphé des Cimbres, employa les sommes qui lui resterent de leurs dépouilles à un Portique qu'il fit bâtir à la place où avoit été la maison de M. Flaccus qui fut tué avec le second des Gracches. *Pro Domo. Valer. Max. L. 6. c. 3.*

4. *Marcellinus.*] Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, désigné Consul pour l'année suivante. Il étoit fort opposé à la faction de César & de Pompée, & c'étoit un des meilleurs Citoyens qui restât alors à la République. *Ep. 7. L. 2. Q. Fr. Val. Max. L. 6. c. 2. Plut. Pomp.*

5. *M. Lucullus.*] Frere du grand Lucullus le vainqueur de Mithridate. Il avoit été Consul l'an 680. & depuis Gouverneur de Macédoine, où il remporta sur les Peuples voisins

plusieurs avantages qui lui mériterent l'honneur du Triomphe.

6. *Que c'étoit au Sénat à prononcer sur la Loi de Clodius.*] C'est-à-dire à examiner s'il y avoit dans la Loi de Clodius un Ordre ou une Permission de consacrer les biens de Ciceron.

7. *Clodius tâcha de prolonger son discours jusqu'à la fin de la Séance.*] Les Sénateurs en opinant pouvoient parler aussi long-tems qu'il leur plaisoit, non-seulement sur l'affaire proposée, mais sur toute autre, quoiqu'elle n'eût même aucun rapport avec la premiere, c'est ce que Ciceron appelle souvent *calumnia dicendi*. Cette liberté avoit ses inconveniens, mais dans le tems de ces Lettres, elle avoit encore plus d'avantages. On proposoit alors tant d'affaires contre l'intérêt de la République, qu'on ne pouvoit avoir trop de moyens pour rompre les projets des Citoyens mal-intentionnés, & il ne faloit pour cela que gagner du tems.

8. *Serranus s'y étant opposé (au Decret du Sénat) les deux Consuls prirent aussi-tôt les avis sur cette opposition.*] Lorsqu'un Tribun s'opposoit à quelqu'affaire, on ne pouvoit à la vérité passer outre, mais on employoit les prieres & les menaces, on lui mettoit en tête les autres Magistrats, & on l'obligeoit souvent à se desister de son opposition, comme fit Serranus.

9. *Cette déliberation du Sénat.*] *Auctoritatem ordinis. AUCTORITAS* est ici un terme propre : quand un Decret ne passoit point à cause de l'opposition de quelque Tribun, on ne laissoit pas de l'enregistrer, & on l'appeloit au lieu de *Senatus Consultum*, *Senatus auctoritatem*, Dé-

liberé du Sénat. *Ep.* 8. *L.* 8. *Fam. Dion. L.* 55.

10. *On se souvenoit que le premier de Janvier il s'étoit servi du même artifice.*] V. Rem. sur la derniere Lettre du Liv. 3.

11. *Deux millions de sesterces pour ma maison de Rome.*] Environ cent quatre-vingt-six mille livres, il avoit emprunté une pareille somme de P. Sylla pour l'acheter; & comme il ne se plaint point de cette estimation, il semble qu'il ne l'avoit achetée guéres davantage. Cependant la plûpart des Commentateurs lui font dire dans une autre Lettre * qu'elle lui avoit coûté trois millions cinq cens mille sesterces, & si l'on y joint les embellissemens & les réparations qu'il y fit, elle ne pouvoit pas lui revenir à moins de quatre millions de sesterces. * *Ep.* 6. *L.* 5. *Fam.*

12. *Mais ils ont mis mes autres biens à fort bas prix, ma maison de Tusculum à cinq cens mille sesterces.*] Environ quarante-six mille cinq cens livres. L'invective attribuée à Salluste, dit que Ciceron avoit employé des sommes immenses à cette maison qui devoit être déja assez belle lorsqu'il l'avoit achetée, puisqu'elle venoit du Dictateur Sylla. Les restes qu'on en voit encore à *Grotta Ferrata*, en donnent une idée qui ne dément point ce qu'on en lit dans les anciens Auteurs. *Orat. Sallust. adscripta. Plin. L.* 22.

13. *Certaines gens, que vous devinerez sans peine, ne veulent pas laisser revenir les aîles qu'ils m'ont coupées.*] Ce reproche regarde Pompée & le Consul Lentulus; dans une Lettre à son frere, il dit ouvertement qu'il auroit plusieurs sujets de se plaindre de ce dernier, si les obligations qu'il lui avoit d'ailleurs le lui

pouvoient permettre. C'eſt encore de lui & de Pompée qu'il faut entendre ces paroles de la fin de cette Lettre, *Si ceux dont le crédit a le plus contribué à mon Rappel, avoient ſecondé leur zéle & leur générosité*, &c. *Multa fecit quare ei ſi fas eſſet ſuccenſere poſſemus.* Ep. 2. L. 2. Q. F.

14. *J'ai accepté la Lieutenance de Pompée.*] Il avoit autrefois refuſé une pareille place dans la commiſſion de la diviſion des terres, parce qu'il la trouvoit au-deſſous de lui. La Lieutenance de Céſar, qui le mettoit à couvert des entrepriſes de Clodius, ne lui parut point un azile aſſez honorable. Mais le malheur l'avoit rendu moins difficile & plus prudent. L'on vit toujours depuis dans ſa conduite moins de grandeur & de fermeté: s'il ſe releva de ſa chûte, il en fut toujours un peu étourdi.

15. *Si les Conſuls de l'année prochaine tenoient l'Aſſemblée pour l'Election des Cenſeurs.*] Jamais leur autorité ne fut plus néceſſaire pour arrêter la licence & le débordement des mœurs, & cependant elle diminuoit tous les jours. Clodius l'avoit preſque anéantie en faiſant une Loi qui leur défendoit de noter, ou de retrancher perſonne du Sénat ou de l'Ordre des Chevaliers, à moins qu'il ne fût accuſé devant eux, & qu'ils ne le condamnaſſent conjointement *; au lieu qu'auparavant ils le pouvoient faire ſans aucune formalité, & ſans le conſentement de leur Collegue. Souvent même les Tribuns les empêchoient de faire le dénombrement du Peuple [2], ou s'oppoſoient à leur Election, & il n'y en avoit point eu depuis 667. juſqu'en 683. Celle qui ſe fit l'année ſuivante auroit dû ſelon les regles ſe faire cette année. Il ne paroît pas que Ciceron ait été du nombre

des Prétendans. On ne sçait pas même certainement ceux qui furent élûs ; ce n'est que sur des conjectures assez légeres que les Chronologistes [3] croient que ce furent, M. Messala Niger, & Bibulus. * *Dion. L. 38. Plut. in Cic. Pro Sestio.* [2] *Ep. 9. & 17. h. L.* [3] *V. Pigh. ad an. 698.*

16. *La Commission que je me suis fait donner d'aller offrir des vœux dans presque tous les Temples & les Bois sacrés de l'Italie.*] Ces Commissions appelées *Votivæ Legationes*, ne servoient que de prétexte aux Sénateurs lorsqu'ils vouloient être absens de Rome plus long-tems qu'il ne leur étoit permis ; & Ciceron avoit besoin de faire un long séjour dans ses maisons de campagne, qui avoient été pillées pendant son éxil.

17. *Mais il m'en faudra une aux portes de la Ville.*] Comme les Sénateurs, & sur-tout ceux qui avoient beaucoup de part au Gouvernement, ne pouvoient être long-tems absens de Rome ; outre ces maisons de Campagne si magnifiques qu'ils avoient dans les endroits de l'Italie les plus délicieux, ils en avoient encore d'autres moins considérables dans les dehors de Rome, qu'ils appeloient leurs jardins. Les *Vignes* des grands Seigneurs Italiens ont pris la place de ces *Suburbana*.

18. *Dans cette occasion où je pris un parti qui me fut aussi peu utile qu'il étoit peu honnête.* In ea re quæ nihil habuit præter dedecus.] C'est-à-dire, lorsqu'il prit le parti de ceder à la violence, & qu'il sortit de Rome avant que la Loi de Clodius eût été publiée. C'est le sens que le judicieux Manuce donne à cet endroit si obscur, & il s'accorde assez avec plusieurs autres

ndroits où notre Auteur se plaint de ce que es amis lui avoient fait prendre cette résolution, qu'il appelle honteuse & indigne *. En ffet, ses ennemis lui reprocherent qu'il ne étoit banni lui-même que parce qu'il se sen- oit coupable. * *In Ep. L.* 3. *passim & Ep.* 3. r 4. *L.* 14. *Fam. Objicitur mihi meus ille dis- essus . . . . . . peccati me conscientiâ profugisse.* *ro Domo. Dion. L.* 38. *Ap. L.* 2. *Bel. Civ.*

19. *Je reçois d'eux les mêmes marques d'ami- ié que vous me donnez quoiqu'absent.*] *Quod ensisti tu absens præsentes.* Le Texte pourroit ien être ici défectueux ; je n'ai pas laissé d'y rouver un sens raisonnable, mais je n'assure as que ce soit celui de l'Auteur.





EPISTOLA III.

Havere te certo ſcio, cum ſcire quid hic agatur; tum mea à me ſcire; non quo certiora ſint ea quæ in oculis omnium geruntur, ſi à me ſcribantur tibi, aut nuntiantur; verum ut perſpicias ex meis litteris, quo animo ea feram, quæ geruntur: & qui ſit hoc tempore aut mentis meæ ſenſus, aut omnino vitæ ſtatus.

Armatis hominibus ante diem tertium Non. Novemb. expulſi ſunt fabri de area noſtra, diſturbata porticus Catuli, quæ ex S C. Conſulum locatione reficiebatur, & ad tectum pæne pervenerat. Quinti fratris domus primo fracta conjectu lapidum ex area noſtra, deinde inflammata juſſu Clodii, inſpectante



LETTRE III.

Même année DCXCVI. *toujours de Rome en Grece.*

Je ne doute point que vous ne souhaitiez d'avoir des nouvelles de tout ce qui se passe, & encore plus d'en avoir par moi-même de tout ce qui me regarde. Ce n'est pas que vous ne puissiez apprendre aussi sûrement par d'autres voies, des affaires qui sont publiques; mais vous serez bien aise de sçavoir ce que j'en pense, & dans quelles dispositions, dans quelle situation d'esprit, enfin dans quel état je me trouve.

Le 3. de Novembre les gens de Clodius vinrent les armes à la main chasser les ouvriers qui travailloient à ma maison. Ils abattirent le Portique de Catulus que les Consuls faisoient relever par l'ordre du Sénat & qui étoit presqu'achevé. S'étant ensuite postés dans la place où étoit ma maison, ils jetterent des pierres contre celle de mon frere, & y mirent le feu. Une telle

urbe, conjectis ignibus, magna querela & gemitu, non dicam bonorum omnium, qui nescio, an ulli sint, sed plane hominum omnium. Ille vehemens ruere: post hunc furorem nihil nisi cædem inimicorum cogitare; vicatim ambire; servis aperte spem libertatis ostendere.

Etenim antea, cum judicium nolebat, habebat ille quidem difficilem, manifestamque caußam, sed tamen caussam: id poterat inficiari; poterat in alios derivare; poterat etiam aliquid jure factum defendere. Post has ruinas, incendia, rapinas, desertus à suis, vix jam Decimum designatorem, vix Gellium retinet: servorum consiliis utitur: videt si omnis quos vult palam occiderit, nihilo suam caussam difficiliorem, quam adhuc sit, in judicio futuram.

violence commise en plein jour aux yeux de toute la Ville, fit gémir, je ne dirai pas tous les gens de bien, car je n'ose assurer qu'il s'en trouve encore, mais tout le monde généralement. Clodius soûtint ensuite par d'autres emportemens cette premiere fureur, il n'y avoit plus que le sang de ses ennemis qui pût l'assouvir. Il couroit de quartier en quartier, & pour grossir son parti, il promettoit aux esclaves la liberté.

Avant cela, lorsqu'il cherchoit à décliner le jugement dont on le menaçoit [1], son affaire étoit à la vérité fort mauvaise, & ne demandoit pas une grande discussion. Mais, s'il n'avoit point de raisons solides, il pouvoit trouver quelque sorte d'excuse: il pouvoit nier les faits, il pouvoit les rejetter sur quelques autres, il pouvoit même soûtenir qu'ils étoient justes, du moins en partie. Mais ces maisons pillées, abattues, brûlées, déposent maintenant contre lui. Ses amis, ses parens l'ont abandonné; il est trop heureux de retenir encore Gellius avec le Crieur [2] Decimus, & n'a plus pour conseil que des esclaves. Il voit bien qu'il peut dorénavant tuer en public tous ceux qu'il lui plaira, sans que son affaire en devienne plus mauvaise.

Itaque ante diem tertium Idus Novemb. cum Sacra via descenderem, insecutus est me cum suis. Clamor, lapides, fustes, gladii, hæc improvisa omnia. Discessimus in vestibulum Tertii Damionis. Qui erant mecum facile operas aditu prohibuerunt. Ipse occidi potuit. Sed ego diæta curari incipio, chirurgiæ tædet. Ille omnium vocibus cum se non ad judicium, sed ad supplicium præsens trudi videret, omnis Catilinas, Acidinos postea reddidit. Nam Milonis domum, eam quæ Germalo, pridie Idus Novemb. expugnare & incendere ita conatus est, ut palam hora v. *cum scutis homines, eductis gladiis, alios cum accensis facibus adduxerit. Ipse domum P. Sullæ pro castris sibi ad eam impugnationem sumpserat. Tum ex Anniana Milonis domo. Q. Flaccus eduxit viros acris; occidit homines ex omni latrocinio Clodiano notissimos; ip-*

Sur cette aſſurance, comme je paſſois [3] le onziéme de Novembre par la rue ſacrée, il me pourſuivit avec ſes gens. Nous entendons tout d'un coup un grand bruit, nous voyons des pierres en l'air, des bâtons levés, des épées nues. Nous nous ſauvâmes dans le Veſtibule de Tertius Damion [4]; les gens qui m'accompagnoient empêcherent aiſément ceux de Clodius de me forcer; il ne tint qu'à moi de le faire tuer lui-même, mais je commence à être las des remedes violens, & je veux en eſſayer de plus doux. Ce ſéditieux voyant que tout le Peuple également animé contre lui demandoit, non plus qu'on lui fît ſon procès, mais qu'on le menât au ſupplice, rappela toutes les horreurs des Catilina & des Acidinus [5]. Le douziéme de Novembre, il ſe mit à la tête d'une troupe de gens armés de boucliers [6] qui vinrent l'épée à la main attaquer la maiſon que Milon a ſur le Mont-Germalus [7], d'autres tenoient des flambeaux pour y mettre le feu; il ſe poſta dans la maiſon de Sylla [8] pour faire cette attaque. Flaccus ſortit tout à coup de celle que Milon a eue de la ſucceſſion d'An-

sum cupivit; sed ille se in interiorem ædium.

Sulla se in Senatu postridie Idus, domi Clodius; egregius Marcellinus, omnes acres. Metellus calumnia dicendi tempus exemit, adjuvante Oppio etiam hercule familiari tuo; de cujus constantia, virtute tuæ verissimæ litteræ. Sestius furere. Ille postea, si comitia sua non fierent, urbi minari. Proposita Marcellini sententia, quam ille de scripto ita dixerat, ut totam nostram caussam areæ, incendiorum, periculi mei, judicio complecteretur, eaque omnia comitiis anteferret: proscripsit, se per omnes dies comitiales de cœlo servaturum.

nius [9], avec des hommes hardis & vigoureux qui repousserent cette troupe de brigans, & tuerent les plus signalés. On chercha Clodius, & on ne l'auroit pas épargné, mais il se cacha dans l'endroit le plus reculé de la maison.

Sylla vint le quatorze au Sénat pour se justifier. Clodius n'osa se montrer; Marcellinus fit des merveilles, & tous les esprits parurent fort animés. Metellus, pour empêcher d'aller aux avis, prolongea son discours le plus longtems qu'il put. Il fut secondé par Oppius [10], & même par votre bon ami [11]; ce qui prouve tout-à-fait ce que vous m'en dites dans vos Lettres, que c'est un homme plein de vertu & sur lequel on peut compter. Clodius menace Rome de quelque malheur, si l'on ne procede à l'Election des Ediles. Sextus est plus échauffé que jamais [12]. Lorsqu'on lut l'avis que Marcellinus avoit minuté par écrit [13], & qui portoit qu'on connoîtroit dans un même jugement des incendies, & de toutes les violences qui avoient été commises contre mes ouvriers & contre ma personne, & qu'on jugeroit cette affaire avant les Elections [14], Milon déclara [15] que si cet

Conciones turbulentæ Metelli, temerariæ Appii, furiosissimæ Publii. Hæc tamen summa; nisi Milo in campum obnuntiasset, comitia futura. Ante diem XII. *Kal. Decemb. Milo media nocte magna manu in campum venit. Clodius cum haberet fugitivorum delectas copias, in campum ire non est ausus. Milo permansit ad meridiem mirifica hominum lætitia, summa cum gloria. Contentio fratrum trium turpis, fracta vis, contemptus furor. Metellus tamen postulat ut sibi postero die in foro obnuntietur: nihil esse quod in campum nocte veniretur, se hora prima in comitio fore. Itaque ante diem* XI. *Kal. in comitium Milo de nocte venit. Metellus cum prima luce furtim in campum itineribus prope deviis currebat: assequitur inter lucos hominem Milo; obnuntiat. Ille se recepit, magno & turpi Q. Flacci convicio.*

:vis ne passoit point, il observeroit les ıuspices tous les jours d'Assemblée [16].

Metellus fait au Peuple des harangues 'éditieuses, celles d'Appius le sont en- :ore davantage, & celles de Clodius 'e ressentent de toute sa fureur. Pour :onclusion enfin l'Assemblée devoit se :enir le 19. de Novembre, à moins que Milon ne l'empêchât en déclarant qu'il observeroit les Auspices. Il vint pour cela dès minuit dans le Champ de Mars avec un bon nombre de gens ar- nés. Clodius n'osa s'y montrer, quoiqu'il eût une troupe choisie d'esclaves fugitifs. Les vains efforts de Metellus & des deux Clodius ses cousins [17] tournerent à leur honte, leur audace desarnée n'inspira que du mépris. Metellus se contenta de dire qu'il n'étoit point nécessaire de venir la nuit dans le Champ de Mars, qu'il feroit le jour suivant dans la place [18] de Rome à six heures du matin, & que là on pourroit faire ses déclarations. Milon y vint le lendemain 20. de Novembre avant le jour; peu après il apperçut Metellus qui couroit au Champ de Mars par des rues détournées, il l'atteignit entre les deux bois [19], & lui déclara qu'il observeroit les Aus-

Ante diem X. *Kal. nundinæ. Concio biduo nulla. Ante diem* VIII. *Kal. hæc ego ſcribebam hora noctis nona. Milo campum jam tenebat. Marcellus candidatus ita ſtertebat ut ego vicinus audirem. Clodii veſtibulum vacuum ſane mihi nuntiabatur. Paucis pannoſis, linea laterna. Meo conſilio omnia illi fieri querebantur, ignari quantum in illo heroe eſſet animi, quantum etiam conſilii. Miranda virtus eſt. nova quædam divina mitto. Sed hæc ſumma eſt. Comitia fore non arbitror. Reum Publium, niſi ante occiſus erit, fore à Milone puto. Si ſe inter viam obtulerit, occiſum iri ab ipſo Milone video. Non dubitat facere; præ ſe fert; caſum illum noſtrum non extimeſcit. Numquam enim cujuſquam invidi, & perfidi conſilio eſt uſus: nec inerti nobili crediturus.*

pices. Le Consul fut obligé de se retirer, ce qui donna lieu à Q. Flaccus de l'insulter d'une maniere sanglante.

Le 21. il y eut une Foire, & le Peuple ne s'assembla point ce jour-la, ni le suivant. Aujourd'hui 23. que j'écris cette Lettre à trois heures du matin, Milon s'est déja posté dans le Champ de Mars. Marcellus [20] mon voisin, l'un des pretendans, ronfle si fort que je l'entends de chez moi. On m'est venu dire qu'il n'y a dans le Vestibule de Clodius que quelques malheureux avec une méchante lanterne. Les gens de sa faction disent par tout que Milon ne fait que ce que je lui fais faire. Ils devroient sçavoir que ce Héros ne prend conseil que de lui-même, & qu'il est aussi capable d'entreprendre que d'exécuter. Sa valeur est inconcevable; il fait tous les jours des actions merveilleuses. Mais sans m'arrêter à ce détail, je vous dirai seulement qu'il n'y a pas d'apparence qu'on fasse l'Election des Ediles [21]; que Clodius sera sans doute mis en justice par Milon, à moins qu'il ne soit tué auparavant, & qu'il pourra bien l'être par le même Milon [22], s'il se rencontre quelque part sur sa route. C'est une affaire resolue, il

Nos animo dumtaxat vigemus; etiam magis quam cum florebamus: re familiari comminuti sumus; Quinti fratris tamen liberalitati pro facultatibus nostris, ne omnino exhaustus esset, illo recusante, subsidiis amicorum respondemus. Quid consilii de omni nostro statu capiamus, te absente nescimus. quare appropera.

REMARQUES
SUR LA III. LETTRE.

1. LOrsqu'il cherchoit à décliner le jugement dont on le menaçoit.] Milon s'étoit déclaré l'accusateur de Clodius, & prétendoit le faire condamner à cause de toutes les violences qu'il avoit exercées pendant qu'il étoit Tribun. Cela s'appeloit dans les termes de la Jurisprudence Romaine, *Postulare de vi publica.*

2. *Le Crieur Decimus.*] DESIGNATOREM. Ce

ſe charge de l'exécution & n'en craint point les ſuites. Mon exemple ne l'étonne point; ce qui le raſſure; c'eſt qu'il n'eût jamais d'amis jaloux & perfides; & qu'il n'a garde de ſe repoſer, comme moi, ſur un foible Protecteur. [23]

Je ne manque point de courage & de fermeté, j'en ai même encore plus qu'avant ma diſgrace, & je voudrois que mes biens ne fuſſent pas à proportion plus diminués. Je me ſuis ſervi de la bourſe de mes amis pour payer à mon frere l'argent que je lui devois. Il ne vouloit point abſolument que j'empruntaſſe, mais j'ai eu peur qu'il ne s'incommodât trop pour moi. Je ne puis, ſans vous, prendre de juſtes meſures ſur tout ce qui me regarde, venez donc au plûtôt me déterminer.

---

nom ſe donnoit à differens Officiers qui avoient tous cela de commun qu'ils ſervoient aux cérémonies publiques, comme aux pompes funebres, & aux ſpectacles.

3. *Comme je paſſois le* 11. *de Novembre par la rue ſacrée.*] A la lettre, *comme je deſcendois*. C'eſt que la maiſon de Ciceron étoit ſur le Mont Palatin, auquel la rue ſacrée aboutiſſoit.

4. *Dans le Veſtibule de Tertius Damion.*] IN VESTIBULUM. Nous n'avons point de terme

qui réponde juste à celui du Texte. Le *Vestibulum* étoit un enfoncement quarré devant la porte de la maison. On l'appeloit encore *Sinus* & *Prothyrum*. V. le Vitruv. de Perrault. *C*. 4. & 10. *du l*. 6.

Asconius parle d'un Damion affranchi de Clodius, mais il y a beaucoup d'apparence que c'est de quelqu'autre de même nom qu'il s'agit ici.

5. *Acidinus*.] C. Manlius Acidinus qui leva le premier des troupes pour Catilina.

6. *Des gens armés de boucliers*.] Il étoit défendu à Rome de porter aucune arme, & l'on voit ici combien les Loix étoient méprisées. Dans les premieres séditions l'on se contenta de porter sous sa robe des poignards, mais dans ces derniers troubles l'on ne garda plus de ménagement, les Citoyens se transformerent en soldats, & la place publique devint un champ de bataille. Pompée lui-même, qui avoit naturellement de la modération, parlant un jour devant le Peuple sur les Loix que César proposa pendant son Consulat, s'emporta jusqu'à dire, que si quelqu'un prenoit l'épée pour s'y opposer, il prendroit l'épée & le bouclier pour les soûtenir. *Dion*. 38.

7. *Le Mont-Germalus*.] Qui tenoit au Mont-Palatin, il étoit ainsi nommé selon Varron *à Remo & Romulo germanis fratribus*, parce que l'eau du Tibre en se retirant avoit laissé dans cet endroit le petit coffre dans lequel on les avoit exposés. *L*. 4. *de ling. Lat. Plut. Romul. ubi videtur legendum* ὃ νῦν Γερμαλὸν καλοῦσι *non* Κερμαλόν.

8. *Dans la maison de Sylla*.] C'est celui pour qui Ciceron avoit fait la Harangue qui nous

reste encore. Mais, quoique Sylla lui eût une obligation si essentielle, on peut juger par le portrait que notre Auteur en fait en plusieurs endroits * qu'il étoit ami de Clodius, & que celui-ci s'étoit posté dans sa maison de son consentement. C'est là-dessus que j'ai traduit, *Sylla se in Senatu* par, *vint au Sénat pour se justifier.* * *L. 2. off. Ep.* 10. *L.* 9. *Fam. & Ep.* 17. *L.* 15.

9. *Que Milon a eu de la succession d'Annius.*] Milon étoit de la famille Papia, & il étoit passé par adoption dans celle de son Ayeul maternel C. Annius.

10. *Oppius.*] L. Oppius; c'étoit un homme d'une médiocre naissance qui parvint aux Charges par la faveur de César, il avoit été Questeur l'année précedente, & il fut depuis Tribun & Edile. *Pro Flacco, Ep.* 16. *L.* 2. *Fam. Pigh. ad ann.* 702.

11. *Et même par votre bon ami, &c.*] Tous les Commentateurs croient que Ciceron parle ici d'Hortensius. En effet, cette raillerie amere a beaucoup de rapport avec plusieurs autres endroits où il parle ouvertement de cet Orateur *, qui étoit l'ami particulier d'Atticus †. * *V. la* 2. *Rem. sur la* 9. *Lett. du Liv.* 3. *& la* 6. *Lett. de ce L.* † *Corn. Nep. V. Att.*

12. *Sestius est plus échauffé que jamais.*] SESTIUS FURERE. Quand on se souviendra que ce Tribun étoit dans les intérêts de Ciceron contre Clodius, on verra bien pourquoi je n'ai pas traduit *Sestius est furieux.*

13. *L'avis que Marcellinus avoit auparavant minuté par écrit.*] Ordinairement les Sénateurs se contentoient de dire leur avis, & les Consuls dressoient le Decret sur l'opinion qui l'em-

portoit à la pluralité des voix. Mais quelquefois un Sénateur dressoit chez lui un Decret qu'on enregistroit lorsqu'il étoit approuvé.

14. *Qu'on connoîtroit dans un même jugement des incendies, &c. & qu'on le rendroit avant les Elections.*] On ne pouvoit mettre en Justice un Magistrat du moment qu'il étoit désigné, à moins qu'on ne l'accusât de brigue. C'étoit pour cela que Clodius vouloit qu'on procedât à l'Election des Ediles avant que de lui donner des Juges : & ceux du parti opposé, ne doutant point qu'il ne fût élû si on ne lui faisoit auparavant son Procès, insistoient à ce qu'on differât les Elections jusqu'à ce qu'on eût jugé son affaire.

15. *Milon déclara, &c.*] PROSCRIPSIT. Cela ne peut pas se rapporter à Marcellinus, parce qu'il n'étoit pas encore en Charge, & qu'il n'y avoit que les Magistrats qui eussent droit de rompre les Assemblées en déclarant qu'ils observeroient les Auspices.

16. *Qu'il observeroit les Auspices tous les jours d'Assemblée.*] *De cœlo servare*, c'étoit observer les présages qui se prenoient de tout ce qui se passoit dans l'air, comme du vol des oiseaux, des tonnerres & des éclairs. D'abord qu'un Magistrat avoit déclaré qu'il observeroit cette sorte de présages, l'Assemblée ne pouvoit plus se tenir ; mais il faloit qu'il le fît avant qu'elle commençât, & c'étoit pour cela que Milon venoit de si bonne-heure dans le Champ de Mars.

17. *Les efforts de Metellus & des deux Clodius ses cousins.*] FRATRUM TRIUM. *Frater* signifie assez souvent dans les Auteurs Latins, & sur-tout dans Ciceron, *Cousin-Germain*, com-

me πατέγητος chez les Grecs Et c'eſt ſans fondement que la plûpart des Commentateurs de l'Ecriture Sainte nous donnent cette expreſſion pour un Hébraïſme. Le ſçavant Pighius * a crû que Metellus Nepos étoit appelé dans les Lettres & dans les Oraiſons de Ciceron, frere de Clodius, parce qu'il avoit épouſé ſa ſœur; mais il a confondu Metellus Celer avec Metellus Nepos.

* *Ad ann. 696.*

18. *Dans la place.*] IN COMITIO. C'étoit l'endroit de cette place où étoit la Tribune aux Harangues, & où l'on tenoit les Aſſemblées, d'où il avoit pris ſon nom.

19. *Entre les deux bois.*] Ce lieu, qui étoit entre le Mont du Capitole & le Mont-Palatin, avoit gardé ce nom, parce que dans l'origine de Rome, lorſqu'elle étoit beaucoup moins peuplée, le panchant de ces deux collines étoit couvert de bois. *Dionyſ. Halic. L. 2. Ant. Rom.*

20. *Marcellus, l'un des prétendans, ronfle ſi fort, &c.*] On trouve l'année ſuivante deux Marcellus Ediles. M. Marcellus Edile Curule; & C. Marcellus Edile du Peuple. *Pighius ad ann. 697.*

21. *Il n'y a pas d'apparence qu'on faſſe l'Election des Ediles.*] Elle fut en effet remiſe juſqu'au 22. de Janvier de l'année ſuivante; mais Clodius fut élû; dès qu'il fut entré en Charge, il accuſa à ſon tour Milon qui en étoit ſorti. Pompée plaida lui-même pour ce dernier, & le fit abſoudre. *Ep. 2. L. 2. ad Q. Fr. Dion. L. 39.*

22. *Que Clodius pourra bien être tué par le même Milon .... C'eſt une affaire réſolue.*] Si

l'on avoit produit cette Lettre contre Milon; elle auroit prouvé décisivement que l'assassinat de Clodius étoit un coup prémédité, car elle avoit été écrite quatre ans auparavant.

23. *C'est qu'il n'eut jamais d'amis jaloux & perfides; & qu'il n'a garde de se reposer comme moi sur un foible Protecteur.*] C'est toujours d'Arrius, d'Hortensius & de quelques



EPISTOLA IV.

PEr jucundus mihi Cincius fuit ante diem tertium Kalend. Febr. ante lucem. Dixit enim mihi te esse in Italia, seseque ad te pueros mittere: quos sine meis litteris ire nolui: non quo haberem, quod tibi, præsertim jam prope præsenti, scriberem; sed ut hoc ipsum significarem, mihi tuum adventum suavissimum exspectatissimumque esse. Quare advola ad nos eo animo, ut nos ames, te amari scias. Cetera coram agemus. Hæc prope-

autres du bon parti qu'il faut entendre ce premier reproche. Le ſecond regarde Pompée. Il ſoûtenoit alors Milon, c'étoit lui qui l'avoit fait agir pour le Rappel de Ciceron; & pour l'y engager plus fortement, il lui avoit promis de le faire élire Conſul, ſans qu'il paſsât par l'Edilité & par la Préture. *Appian. L. 2. Bel. Civ.*



LETTRE IV.

L'An DCXCVII. *ſous. le Conſulat de Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, & de L. Marcius Philippus.*

J'Ai ſçu fort bon gré à Cincius [1] d'être venu exprès chez moi le 29. de Janvier avant le jour, pour m'apprendre que vous étiez en Italie, & qu'il vous envoyoit quelques-uns de vos gens. Je n'ai pas voulu manquer cette commodité. Ce n'eſt pas que j'aye rien de fort preſſé à vous écrire, & que je ne puſſe attendre aiſément juſqu'à votre arrivée qui eſt ſi proche; mais j'ai crû ne pouvoir trop tôt vous témoigner la joie que j'aurai de vous revoir après une ſi longue abſence. Venez donc au

rantes scripsimus. Quo die venies; utique cum tuis apud me sis.

Perbelle feceris si ad nos veneris. Offendes designationem Tyrannionis mirificam in librorum meorum Bibliotheca; quorum reliquiæ multo meliores sunt, quam putaram. Etiam vellem mihi mittas de tuis librarioris duos aliquos, quibus Tyrannio utatur glutinatoribus, ad cetera administris: iisque imperes, ut sumant membranulam, ex qua indices fiant, quos vos Græci, ut opinor, [a] σιλλύβους *appellatis. Sed hæc, si tibi erit commodum. Ipse vero utique fac venias, si potes in his locis adhærescere, & Piliam adducere. Ita enim & æquum est, & cupit Tullia. Medius fidius, næ tu emisti locum præclarum. Gladiatores audio pugnare mirifice. Si locare voluisses, duobus his muneribus liberasses. Sed hæc posterius. Tu fac venias; & de librariis, si me amas, diligenter.*

a Indices.

plûtôt goûter les douceurs d'une amitié reciproque. J'ai écrit ces mots en courant; je garde pour votre arrivée tout ce que j'ai à vous dire. Ne manquez pas de venir descendre chez moi avec votre famille.

Vous ne sçauriez mieux faire que de me venir voir ici [2]; Vous serez charmé du bel ordre que Tyrannion [3] a donné à ma Bibliotheque, dont les restes se sont trouvés beaucoup meilleurs que je ne pensois. Je vous prie, en attendant, de m'envoyer deux de vos ouvriers [4] pour travailler sous Tyrannion à coller les Livres, & à tout ce qui est de leur métier. Vous leur direz d'apporter de ce parchemin délié dont on se sert pour écrire les Tables que vous autres Grecs appellez, si je ne me trompe, *Syllabous*. Mais il ne faut point que cela vous embarasse le moins du monde. Si vous pouvez passer quelques jours en ces quartiers, je vous prie d'amener avec vous Pilia. Ma fille souhaite fort de la voir, & vous ne pouvez gueres le lui refuser. Le lieu que vous avez acheté pour vos Gladiateurs [5] m'a paru fort beau; on dit qu'ils sont très-bien exercés, & si vous les aviez voulu louer

REMARQUES
SUR LA IV. LETTRE.

1. CIncius.] C'étoit l'homme d'affaire d'Atticus.

2. *Vous ne sçauriez mieux faire, &c.*] C'est ici le commencement d'une autre Lettre; car dans la premiere partie Ciceron est à Rome, & dans celle-ci on voit qu'il étoit à Antium où étoit sa Bibliotheque *. De plus cette premiere partie est écrite le 29. Janvier, & la seconde ne l'est que depuis le mariage d'Atticus avec Pilia, qui se fit le 12. Février †. * *Ep. 8. h. L.* † *Ep. 3. L. 3. ad Q. Fr.*

3. *Tyrannion.*] C'étoit un habile Grammairien qui avoit été pris au Siege d'Amise par Lucullus. Il étoit Précepteur du fils de Q. Ciceron. *Plut. in Lucul. Ep. 4. L. 2. ad Q. Fr.*

4. *Deux de vos ouvriers*] DE TUIS LIBRARIOLIS. Je n'ai pas voulu traduire ni Relieur, ni Libraire: ce dernier mot ne signifie dans notre langue qu'un Marchand de Livres, & le second donneroit une idée équivoque qui ne répondroit pas à la maniere dont les Anciens accommodoient leurs Livres. Tout le monde sçait qu'ils ne lioient pas les feuilles ensemble; mais qu'ils les colloient les unes aux autres & n'en faisoient qu'un seul rouleau, qu'ils appeloient à cause de cela, *Volumen, à volvendo.*

5. *Le lieu que vous avez acheté pour vos Gla-*

tout nouvellement, vous auriez retiré en deux fois ce qu'ils vous ont coûté. Je ne vous en dis pas maintenant davantage. Je vous prie encore une fois de me venir voir, & de vous souvenir des deux ouvriers que je vous demande.

---

diateurs.] Tous ceux qui donnoient au Peuple des combats de Gladiateurs n'étoient pas assez riches pour en acheter, & la plûpart en louoient. Atticus, qui vouloit faire profiter son argent de toutes les manieres possibles, se mit à ce négoce * où il y avoit beaucoup à gagner, comme il paroît par cet endroit. * *Ep.* 8. *b. L.*





EPISTOLA V.

An tu? an me existimas ab ullo malle mea legi probarique, quam à te? cur igitur cuiquam misi prius? urgebar ab eo, ad quem misi, & non habebam exemplar. Quid? etiam (dudum enim circumrodo, quod devorandum est) subturpicula mihi videbatur esse [a] παλινῳδία *sed valeant recta, vera, honesta consilia. Non est credibile, quæ sit perfidia in istis principibus, ut volunt esse, & ut essent; si quicquam haberent fidei. Senseram, noram, inductus, relictus, projectus ab iis: tamen hoc erat in animo, ut cum iis in Rep. consentirem. Iidem erant qui fuerant. Vix aliquando te auctore resipivi.*

a Recantatio.



LETTRE V.

Même année DCXCVII. *de quelqu'une de ses maisons de campagne à Rome.*

QUoi donc croyez-vous qu'il y ait personne au monde à qui j'aime mieux faire voir mes ouvrages qu'à vous? Pourquoi, me direz-vous d'abord, n'ai-je pas vû le premier celui-ci [1]? C'est que je n'en avois qu'une copie, & je n'ai pû la refuser aux empressemens de la personne à qui je l'ai envoyée. De plus (car il n'y a plus moyen de reculer, il faut vous dire la véritable raison) je vous avouerai que j'ai eu quelque honte de changer si subitement de langage. Mais tous ces grands sentimens, ces maximes rigides, cette probité austere, ne sont plus de saison. Vous ne sçauriez croire combien l'on trouve peu de sûreté avec ces gens qui se disent les Chefs du bon parti [2], & qui mériteroient en effet de l'être s'il leur restoit quelque droiture. Je les connoissois à mes dépens, je n'avois eu

Dices, ea te monuisse, suasisse, quæ facerem; non etiam ut scriberem. Ego mehercule mihi necessitatem volui imponere hujus novæ conjunctionis; ne qua mihi liceret labi ad illos, qui etiam tum cum misereri mei debent, non desinunt invidere. Sed tamen modici fuimus [a] ὑποθέσει, *ut scripsi. Erimus uberiores, si & ille libenter accipiet, & hi subringentur, qui villam me moleste ferunt habere, quæ Catuli fuerat, à Vettio me emisse non cogitant; qui domum negant oportuisse me ædificare, vendere aiunt oportuisse. Sed quid ad hoc? si quibus sententiis dixi, quod & ipsi probarent,*

[a] Argumento.

que trop de preuve de leur perfidie, je m'étois vû engagé par eux dans le péril, abandonné à mes ennemis, poussé dans le précipice. Malgré tout cela, j'étois résolu de me tenir attaché à leur parti : tout ce que j'ai pû faire ne les a point changés, & vous m'avez enfin ouvert les yeux.

Je vous ai marqué me direz-vous, quelle conduite vous deviez tenir, mais je ne vous ai point conseillé de faire cet écrit. J'ai voulu par-là m'engager sans retour, & rompre pour jamais avec des gens qui me portent envie, dans le tems même où je devrois plûtôt attirer leur compassion. Mais, comme je vous l'ai déja écrit, il n'y a rien dans ma Lettre d'outré ; je traiterai ce sujet avec plus d'étendue, si César en est content, & si cela mortifie autant que je le souhaite ces esprits jaloux, qui trouvent mauvais que j'aye acheté une maison de campagne qui vient de Catulus, & qui ne considerent pas qu'elle a passé depuis par les mains de Vettius ; qui prétendent qu'au lieu de rebâtir ma maison de Rome, je devois en vendre la place. Mais voici bien un autre trait de leur malignité ; lorsque

lætati ſunt tamen me contra Pompeii voluntatem dixiſſe? Finis; ſed quoniam qui nihil poſſunt ii me nolunt amare, demus operam ut ab iis qui poſſunt diligamur. Dices: vellem jampridem: Scio te voluiſſe; & me aſinum germanum fuiſſe. Sed jam tempus eſt me ipſum à me amari, quando ab illis nullo modo poſſum.

Domum meam quod crebro inviſis eſt mihi valde gratum. Viaticum Craſſipes præripit. Tu de via recta in hortos. Videtur commodius; ad te poſtridie ſcilicet: quid enim tua? ſed viderimus. Bibliothecam mihi tui pinxerunt conſtructione & ſittybis. Eos velim laudes.



j'ai été dans le Sénat de quelque avis conforme au leur, & contraire à celui de Pompée, ils en ont été ravis précisément parce qu'ils esperoient que cela me mettroit mal avec lui. C'est trop souffrir; puisqu'ils ne veulent point de nous, cherchons ailleurs une amitié plus solide & une protection plus puissante [5]. Il faloit s'y prendre plûtôt, me direz-vous; je l'aurois fait si javois suivi vos conseils, & je ne me serois pas laissé tromper si grossiérement. Mais il est tems enfin que je travaille pour moi; puisque ceux à qui j'avois sacrifié mes intérêts, m'ont si mal servi.

Vous me faites beaucoup de plaisir d'avoir l'œil sur mes ouvriers. J'ai donné à Crassipés [6] l'argent que j'avois destiné pour mon voyage. Venez me trouver dans ses jardins le jour que j'arriverai [7], cela vous est indifferent, & m'est beaucoup plus commode: le lendemain j'irai chez vous; mais nous y penserons. Vos ouvriers ont accommodé mes Livres & mes Tablettes avec beaucoup de propreté [8]: je suis bien aise qu'ils sçachent par vous-même que j'en suis fort content.



REMARQUES
SUR LA V. LETTRE.

1. *Pourquoi n'ai-je pas vû le premier celui-ci.*] Ciceron ayant reconnu la faute qu'il avoit faite en ne ménageant pas César, pensa d'abord après son éxil à le gagner ; & il lui adressa cette année, en forme de Lettre, un écrit où il le louoit sur beaucoup de choses qu'il n'avoit pas toujours approuvées. C'est de ce même écrit qu'il parle à son frere dans la neuviéme Lettre du second Livre.

2. *Vous ne sçauriez croire combien l'on trouve peu de sûreté avec ces gens qui se disent les chefs du bon parti.*] Ce reproche regarde surtout Curion, Bibulus & quelques autres de la même faction, qui étoient fort ennemis de Pompée, & qui soûtenoient alors Clodius parce que ce furieux étoit déchaîné contre lui. *Ep. 3. L. 2. ad Q. Fr. & Ep. 9. L. 1. Fam.*

3. *Une maison de campagne qui vient de Catulus.*] C'étoit apparemment celle que Catulus avoit à Tusculum * & que Ciceron vouloit joindre à la sienne. Catulus étoit mort quatre ans auparavant sous le Consulat de Metellus Celer [a] & d'Afranius. * *L. 2. de Orat.* [a] *Ep. 20. L. 1.*

4. *Et ne considerent pas qu'elle a passé depuis par les mains de Vettius.*] On trouve dans le tems de ces Lettres plusieurs Vettius, tous

ous gens assez obscurs. Je crois qu'il s'agit ici le celui dont il parle avec beaucoup de mépris dans la premiere Lettre du sixiéme Livre.

5. *Puisqu'ils ne veulent point de nous, cherchons ailleurs une amitié plus solide & une protection plus puissante.*] Les engagemens que Ciceron prit alors avec César lui firent donner le nom de transfuge; & ses plaintes & ses soupçons contre ceux de la faction opposée, qui étoient la plûpart ses anciens amis, firent dire de lui avec quelque sorte de fondement, quoiqu'avec beaucoup d'exageration: que c'étoit un homme leger & inégal, qui rampoit devant ses ennemis, & ne ménageoit point ses amis, aujourd'hui d'un parti, demain d'un autre, & suspect également à tous les deux. *Homo Levissimus, supplex inimicis, amicis contumeliosus, modo harum, modo illarum partium, fidus nemini. Orat. Sallust. adscripta. Dion. L.* 39.

6. *Crassipés.*] D'une maison Patricienne très-illustre; il venoit d'épouser la fille de Ciceron demeurée veuve par la mort de L. Pison surnommé Frugi.

7. *Venez me trouver dans ses jardins le jour que j'arriverai.*] Il semble d'abord qu'il faudroit traduire dans un sens tout contraire, *lorsque vous arriverez*, mais les paroles précédentes, où Ciceron remercie Atticus de ce qu'il va voir travailler à sa maison, prouvent que son ami étoit alors à Rome; & les suivantes, où il parle de sa Bibliotheque, font voir qu'il étoit toujours à Antium.

8. *Vos Ouvriers ont accommodé mes Livres & mes Tablettes avec beaucoup de propreté.*] PINXERUNT CONSTRUCTIONE ET SITTYBIS. *Pin-*

gere signifie ici embellir, disposer d'une maniere agréable, ce qu'il appelle dans la huitiéme Lettre *illustrare* : & *constructio*, c'est la



EPISTOLA VI.

De Lentulo scilicet sic fero ut debeo. Virum bonum, & magnum hominem, & in summa magnitudine animi multa humanitate temperatum perdidimus; nosque malo solatio, sed non nullo tamen, consolamur, quod ipsius vicem minime dolemus, non ut Saufeius & vestri; immo Hercule quia sic amabat patriam, ut mihi aliquo deorum beneficio videatur ex ejus incendio esse ereptus. Nam quid fœdius nostra vita? præcipue mea? nam tu quidem, etsi es natura [a] πολιτικὸς *tamen nullam habes propriam servitutem: communi frueris nomine. Ego vero, qui, si loquor*

a Politicus.

même chose que *pegmata* dans la même Lettre.



LETTRE VI.

Même année DCXCVII.

J'Ai ressenti dans toute son étendue la perte que nous venons de faire en la personne de Lentulus [1]. Sa mort nous enleve un homme plein de vertu, qui joignoit à beaucoup de noblesse & d'élevation d'esprit, des manieres faciles & engageantes. Il nous reste une consolation, qui, quoique prise de nos malheurs, ne laisse pas d'être solide, c'est que dans la conjoncture présente son sort n'est point à plaindre. Je ne l'entends point comme Saufeius [2] & tous vos Epicuriens ; je veux dire qu'il semble que les Dieux connoissant l'amour qu'il avoit pour sa Patrie, ayent voulu lui épargner la douleur d'en voir la ruine & l'embrasement. Nous sommes donc bien plus malheureux que lui. En effet, quelles indignités n'avons-nous pas tous les jours à essuyer?

de Rep. quod oportet, insanus; si quod opus est, servus existimor; si taceo, oppressus & captus; quo dolore esse debeo? quo sum scilicet, hoc etiam acriore, quod ne dolere quidem possum, ut non ingratus videar.

Quid si cessare libeat, & in otii portum confugere? nequicquam. Immo etiam in bellum & in castra. Ergo erimus ὀπαδοὶ qui ταγοὶ esse noluimus? sic faciendum est; tibi enim ipsi, cui utinam semper paruissem, sic video placere. Reliqui est, a Σπάρταν ἔλαχες, ταύταν κόσμει non mehercule possum; & Philoxeno ignosco, qui reduci in carcerem maluit. Verumtamen id

a. Spartam sortitus es; ipsam orna.

Je parle ſur-tout de moi; pour vous quoique vous ayez tout ce qu'il faut pour entrer dans le Gouvernement [3], vous n'avez pris aucun engagement particulier, & le joug que vous portez vous eſt commun avec tous les Citoïens. Mais moi, dont le zéle pour le bien de l'Etat eſt regardé comme une folie, les moindres ménagemens comme une honteuſe ſervitude, & le ſilence même comme une lâcheté & une trahiſon, que n'ai-je pas à ſouffrir? Je ſouffre d'autant plus que je n'oſe me plaindre de peur de paſſer pour un ingrat. [4]

Encore ſi je pouvois me retirer, & chercher hors du tumulte des affaires un port & un azile; mais je n'en ſuis pas le maître : il faut au contraire m'embarquer tout de nouveau & paſſer dans le Camp ennemi. Je ſerai donc ſubalterne moi qui ai pû autrefois commander en Chef [5]; je m'y réſous, puiſque je ſuivrai en cela vos conſeils; & plût aux Dieux que je les euſſe toujours ſuivis. Il eſt aiſé de dire qu'il faut s'accommoder au tems [6]; mais j'aurai bien de la peine à prendre cela ſur moi, & je pardonne fort à Philoxene [7] d'avoir mieux aimé retourner en priſon que de trahir

ipsum mecum in his locis commentor, ut ista improbem, idque tu, cum una erimus, confirmabis.

A te litteras crebro ad me scribi video; sed omnis uno tempore accipi. Quæ res etiam auxit dolorem meum. Casu enim trinas ante legeram, quibus meliuscule Lentulo esse scriptum erat. Ecce quartæ fulmen. Sed ille, ut scripsi, non miser; nos vero ferrei.

. . . . . .

Quod me admones ut scribam illa Hortensiana; in alia incidi, non immemor istius mandati tui. Sed mehercule incipiendo refugi; ne, quod videor stulte illius non amici intemperiem tulisse, rursus stulte injuriam illius faciam illustrem, si quid scripsero; & simul ne [a] βαθύτης *mea, quæ in agendo apparuit, in scribendo sit oculatior, & ali-*

[a] Profunditas *i. e.* nimia patientia.

ſes ſentimens. Je travaille ici néanmoins à me faire d'autres maximes, & vous acheverez de me changer quand nous ſerons enſemble.

Vous m'écrivez fort ſouvent, mais on ne me rend point vos Lettres dans l'ordre de leur date. J'en ai reçû quatre à la fois, ce qui a été cauſe que la mort de Lentulus m'a frappé encore davantage. Car j'ai lû d'abord les trois où vous me marquiez qu'il ſe portoit un peu mieux, & la quatriéme à été pour moi un coup de foudre. Mais je le repete encore, ſon ſort n'eſt point à plaindre, & le nôtre eſt ſi cruel qu'il faut être inſenſible pour le ſoûtenir.

Quant à cet ouvrage que vous voulez que j'adreſſe à Hortenſius, ſi je n'y ai point travaillé juſqu'ici, ce n'eſt pas que j'euſſe oublié de le faire ; mais je vous avoue que j'ai été rebuté dès l'abord. Je me ſuis dit que c'étoit bien aſſez d'avoir ſupporté avec une patience exceſſive toutes les mauvaiſes manieres d'un homme qui ſe diſoit mon ami, ſans aller encore mal-à-propos lui donner des louanges qui ne ſerviroient qu'à mettre au jour ſon injuſtice ; que mon peu de ſenſibilité n'avoit que trop paru dans ma

quid satisfactio levitatis habere videatur. Sed viderimus.

Tu modo quam sæpissime ad me aliquid. Epistolam, Lucceio nunc quam misi, qua meas res ut scribat rogo, fac ut ab eo sumas: valde bella est: eumque ut approperet adhorteris: &, quod mihi se ita facturum rescripsit, agas gratias. Domum nostram, quoad poteris, invisas; Vestorio aliquid significes. Valde enim est in me liberalis.

REMARQUES

SUR LA VI. LETTRE.

1. L*Entulus.*] L. Lentulus *Flamine* de Mars, il étoit de la faction opposée à celle de Pompée & de César, ce qui avoit été cause en partie qu'il n'avoit pû obtenir le Consulat trois ans auparavant, Gabinius l'ayant emporté sur lui par le crédit de ces deux puissances.

2. *Saufeius.*] Chevalier Romain, ami particulier d'Atticus. *V. la 2. Rem. sur la 8. Let. du 1. Liv.*

conduite, & qu'il ne faloit pas en donner de nouvelles preuves par cet écrit; qu'on pourroit le prendre pour une espece de satisfaction dont on concluroit, ou que j'ai été injuste, ou que je suis inconstant. Mais j'y penserai encore.

Donnez-moi souvent de vos nouvelles. Demandez à Lucceius une copie de la Lettre dans laquelle je le prie d'écrire l'Histoire de mon Consulat, je crois que vous la trouverez fort belle [9]. Il m'a fait réponse qu'il travailleroit pour moi, tâchez d'obtenir de lui qu'il le fasse au plûtôt. Je vous prie d'aller faire un tour à ma maison le plus souvent que vous pourrez, & d'assurer Vestorius [10] que je suis très-sensible à toutes ses honnêtetés.

---

3. *Quoique vous ayez tout ce qu'il faut pour entrer dans le Gouvernement.*] QUAMQUAM ES NATURA πολιτικός. Ces paroles ne signifient pas seulement qu'Atticus s'intéressoit aux affaires de l'Etat, elles disent quelque chose de plus, & c'est un trait de la politesse de Ciceron qui veut faire entendre qu'il n'a tenu qu'à son ami d'avoir part au Gouvernement & aux Charges de la République, comme Atticus s'en étoit vanté lui-même lorsqu'il ne voulut pas aller en Asie en qualité de Lieutenant avec Q. Ciceron son beau-frere. *Ep.* 17. *L.* 1.

4. *Je n'ose pas me plaindre de peur de passer pour ingrat.*] Cela regarde sur-tout Pompée à qui il avoit obligation de son Rappel.

5. *Je serai donc subalterne, moi qui ai pû autrefois commander en chef.*] Ciceron laisse ici échapper le véritable motif qui le retenoit dans le parti qu'on appeloit des grands ou gens de bien ; c'est qu'il y primoit, sur-tout depuis la mort de Catulus & de Lucullus, au lieu que dans le parti opposé il auroit été couvert par Pompée & par César.

6. *Qu'il faut s'accommoder au tems.*] Le proverbe Grec, que Ciceron repete dans plusieurs endroits, signifie à la lettre *qu'il faut s'accommoder aux mœurs severes de Sparte lorsqu'on est obligé d'y vivre. V. la 4. Rem. sur la 24. Let. du Liv. 1.*

7. *Je pardonne fort à Philoxene d'avoir mieux aimé retourner en prison que de trahir ses sentimens.* Denys le Tyran qui se piquoit d'être bon Poëte, & que les flateries des sçavans de sa Cour avoient fort gâté sur cet article, ayant lû un jour des vers de sa façon à Philoxene qui étoit du métier, ce Poëte lui dit un peu trop naturellement ce qu'il en pensoit, c'est-à-dire, qu'ils étoient fort mauvais. Ce Prince choqué d'une franchise à laquelle il ne s'étoit pas attendu, l'envoya sur le champ en prison. Le lendemain, à la priere de quelques-uns de ses courtisans, il l'en fit sortir, & lui lut une seconde piece qui ne valoit pas mieux que la premiere. Philoxene, pour toute réponse, dit aux Gardes de le remener où on l'avoit pris, pour faire entendre qu'il ne pouvoit se résoudre à louer de méchans vers. Tout ce que ce Poëte Misanthrope put prendre sur lui dans la

suite, ce fut de chercher quelque réponse équivoque qui pût flater la vanité du Prince, & sauver en même tems la vérité. Le Roi lui ayant lû des vers qu'il prétendoit être fort tendres & fort touchans, Philoxene lui répondit d'une maniere qui vouloit dire également, & qu'ils excitoient à la pitié, & qu'ils étoient pitoyables. *Diod. Sicul. L.* 15.

8. *Je me suis dit que c'étoit bien assez d'avoir supporté avec une patience excessive toutes les mauvaises manieres d'un homme qui se disoit mon ami*, &c.] Je n'ai pas eu peu de peine à développer ici le raisonnement de Ciceron, qui est fort embarassé. C'est que ses raisons ne sont pas fort bonnes. Il cherche de vains prétextes pour se dispenser de louer un homme qui pouvoit seul lui disputer le prix de l'éloquence, & dont il n'avoit pas tant sujet de se plaindre qu'il le veut faire croire *. Cet Hortensius, qu'il accuse si souvent de jalousie, agissoit avec plus de franchise, & employoit volontiers pour louer Ciceron cette éloquence qui les faisoit Emules †. Aussi notre Auteur lui rendit enfin justice : il écrivit sous son nom un Traité *de la Philosophie* qui est perdu, & fit son éloge à la tête du Livre *des Orateurs illustres*. * *V. la Rem. sur la* 9. *Let. du Liv.* 3. † *Alter tuus familiaris Hortalus quam plena manu, quam ingenue, quam ornate nostras laudes in astra sustulit. Ep. ult. L.* 2.

9. *Demandez à Lucceius la Lettre dans laquelle je le prie d'écrire l'Histoire de mon Consulat, je crois que vous la trouverez fort belle.*] Cette Lettre est venue jusqu'à nous, & c'est en effet une des plus belles qui se trouvent parmi celles qu'on appelle si improprement *Fami-*

liéres *. Ciceron avoit déja écrit son Histoire en Grec & en Latin, en prose & en vers [2]; Atticus & plusieurs autres gens de Lettres avoient aussi travaillé pour lui dans l'une & l'autre langue. Mais quoiqu'il eût eu le plaisir de se voir loué en tant de manieres, il crut que rien ne pouvoit lui faire plus d'honneur que de l'être par Lucceius qui étoit aussi honnête homme qu'habile Ecrivain [3]. Il excelloit

EPISTOLA VII.

Nihil [a] εὐχαιρότερον *epistola tua, quæ me sollicitum de Quinto nostro, puero optimo, valde levavit. Venerat horis duabus ante Chærippus; mera monstra nuntiarat. De Apollonio quod scribis; qui illi dii irati, homini Græco, qui conturbare quidem putat sibi licere; quod Equitibus Romanis. Nam Terentius suo jure. De Metello,* [b] οὐχ ὁσίη φθιμένοισιν *sed tamen multis annis civis nemo erat*

a Oportunius. *b* Nefas mortuis, &c.

sur-tout dans l'Histoire, & il s'étoit donné tout entier à l'étude depuis que Bibulus l'avoit emporté sur lui dans la poursuite du Consulat. * *C'est la douziéme du L. 5.* [2] *Ep.* 19. *L.* 1. [3] *Ep.* 16. *L.* 1. *&* *Ep.* 1. *L.* 2.

10. *Vestorius.*] Banquier de Pouzolles fort ami d'Atticus, & qui avoit peut-être prêté de l'argent à Ciceron. Il en est souvent parlé dans ces Lettres.



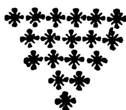
LETTRE VII.

VOtre Lettre est venue tout-à-propos pour me remettre de l'alarme que Chérippus [1] m'avoit donnée deux heures auparavant sur la maladie de notre neveu, à l'entendre tout étoit perdu. Quant à ce que vous me mandez d'Apollonius [2], que les Dieux puissent confondre ce Grec [3], qui croit pouvoir impunément, comme les Chevaliers Romains, se mocquer de ses créanciers. Encore pour Terentius [4], il n'y a rien à dire, c'est un privilege acquis à ces Messieurs. Quant à Metellus [5], il n'est point mort depuis long-tems de Citoyen qui .... mais il faut laisser

mortuus, qui quidem. Tibi nummi meo periculo ſint. Quid enim vereris, quemcumque heredem fecit? niſi Publium fecit? verum fecit non improbe; quamquam fuit ipſe. Quare in hoc thecam nummariam non retexeris: in aliis eris cautior.

Mea mandata de domo curabis: præſidia locabis: Milonem admonebis. Arpinatium fremitus eſt incredibilis de Laterio. Quid quæris? equidem dolui. [a] ὁ δ' οὐκ ἐμπάζετο μύθων. *Quod ſupereſt, etiam puerum Ciceronem curabis, & amabis, ut facis.*

[a] Ipſe autem rumores haud curabat.



les morts en repos [7]. Au reste, je vous répons de la somme qu'il vous devoit. Qu'avez-vous à craindre ? S'il a fait un Testament, Clodius sera sans doute son héritier [8], & il n'y a rien en cela qui ne soit d'un honnête homme quoiqu'il ne le fût guéres [9]. Cette somme à fort l'air de ne point rentrer dans vos coffres : une autre fois vous placerez mieux votre argent.

Vous penserez à ce qui regarde ma maison : il faudra louer des gens de main pour défendre mes ouvriers, & avertir Milon de se tenir prêt en cas d'alarme. Nos Compatriotes murmurent fort des agrandissemens que fait mon frere à sa maison d'Arpinum [10] : que voulez-vous que je vous dise ? Cela ne laisse pas de me chagriner ; pour lui, il se mocque du qu'en dira-t'on [11] ? Je n'ai rien autre chose à vous mander. Ayez toujours bien soin de notre cher neveu.

1. CHérippus.] C'étoit un homme at
Q. Ciceron, avec qui il avoit ét
son Gouvernement d'Asie.

2. *Apollonius.*] Affranchi du jeune C
Ep. 16. *L.* 13. *Fam.*

3. *Ce Grec.*] C'étoit alors une espec
jure, & l'on se vengeoit ainsi des mé
cette nation qui avoit été en possession
tems de traiter toutes les autres de ba
Les Grecs faisoient alors à Rome u
mauvaise figure : & c'étoient la plûpart
affranchis, ou des sçavans qui venoient
cher à vivre.

4. *Qui croit pouvoir impunément, co*
Chevaliers Romains, se mocquer de se
ciers.] Les Fermes publiques étoient
par les Chevaliers, qui demandoient
des remises.

5. *Terentius.*] Surnommé Hispo, am
ceron qui étoit intéressé dans les Fermes
sie mineure. *Ep.* 10. *L.* 11. & *Ep.* 63. *L.*

6. *Metellus.*] Tout ce que dit notre
de ce Metellus, convient si fort à Metel

deux ans auparavant, ſur la fin du Conſulat de Marcellinus & de Philippus. Mais rien ne nous oblige à fixer la date de cette Lettre à cette année. Manuce prétend qu'elle ne peut pas avoir été écrite plus tard, parce que Ciceron y parle de la maiſon qu'il faiſoit bâtir à Rome, mais il devoit prouver qu'elle fut achevée cette année même. On voit le contraire dans les Lettres 9. & 10. écrites l'année ſuivante, & l'on peut renvoyer la date de celle-ci juſqu'au commencement de Mai, ſous le Conſulat d'Appius & d'Ænobarbus, qu'Atticus partit de Rome; ou ſi l'on ne veut pas la renvoyer ſi loin, il faut dire que la nouvelle de la mort de Metellus ne fut qu'un faux bruit, qui courut à l'occaſion d'un combat où il avoit eu du deſſous, ſous le ſecond Conſulat de Pompée & de Craſſus [2]. * *In Orat. pro Scauro.* [2] *Dion. L.* 38.

7. *Il n'eſt point mort depuis long-tems de Citoyen qui ..... mais il faut laiſſer les morts en repos.*] Ciceron ſuit d'abord ſon ancien reſſentiment, & voudroit bien dire du mal d'un homme qui lui en avoit fait pluſieurs fois, mais il ſe reſſouvient qu'ils étoient alors réconciliés. *V. Rem.* 3. *ſur la* 12. *L. du* 3. *L. & Ep.* 2. *&* 5. *L.* 5. *Fam.*

Οὐχ ὁσίη φθιμένοισιν, c'eſt le commencement d'un Vers de l'Odyſſée, qui étoit dans la bouche de tout le monde.

8. *S'il a fait un Teſtament, Clodius ſera ſans doute ſon héritier.*] Metellus Nepos étoit couſin germain de Clodius, & il ne paroît pas qu'il eût laiſſé d'enfans, au lieu que Metellus Creticus dont Manuce veut entendre cet endroit, avoit un fils qui avoit été Queſteur en

693. & qui fut Tribun ſous le ſecond Conſulat de Pompée & de Craſſus *.

* *Flor. L. 3. c. 11.*

9. *Il n'y a rien en cela qui ne ſoit d'un honnête homme, quoiqu'il ne le fût guéres.*] Ciceron a déja oublié qu'il ne faut point dire du mal des morts. Au reſte, ce qu'il dit de celui-ci eſt confirmé par Dion même, qui ne penſe guéres comme Ciceron, & qui loue aſſez volontiers ceux que ce grand homme n'aimoit pas. Il rapporte * que Metellus Nepos ayant propoſé une Loi très-juſte & très-utile, le Sénat lui enviant la gloire de cette bonne action, voulut la faire enregiſtrer ſous le nom de quelqu'autre Magiſtrat. Tant il eſt vrai, ajoûte cet Hiſtorien, que tout eſt odieux dans les méchans juſqu'à leurs bienfaits. * *L. 37.*

EPISTOLA VIII.

Multa me in epiſtola tua delectárunt, ſed nihil magis, quam patina tyrotarichi. Nam de rauduſculo, quod ſcribis, a μήπω μέγαν εἴπῃς, πρὶν τελευτήσαντ' ἴδῃς.

a Neminem beatum dixeris priuſquam ipſum vita functum videris.

10. *A sa maison d'Arpinum.*] DE LATERIO. C'étoit le nom de cette maison de campagne, où Q. Ciceron faisoit des dépenses & agrandissemens * qui incommodoient ses voisins, & donnoient de la jalousie à tous ses compatriotes. C'est une fort mauvaise politique à un homme de fortune que de choisir son pays pour y faire le grand Seigneur.

* *Ep.* 1. *L.* 3. *ad Q. Fr.*

11. *Pour lui, il se moque du qu'en dira-t'on?*] Quintus Ciceron avoit naturellement beaucoup de hauteur, & ne gardoit de ménagement avec personne, comme on peut voir dans la premiere & dans la seconde Lettre que lui écrivit son frere pendant qu'il étoit Gouverneur de l'Asie.



LETTRE VIII.

J'Ai trouvé dans votre Lettre plusieurs traits fort agréables, mais surtout, ce que vous dites de ma mauvaise chere [1]. Vous ajoûtez qu'ayant par ces sages épargnes acquité presque toutes mes dettes [2], je vais être le plus heureux homme du monde; avez-vous donc oublié qu'il faut attendre, pour déclarer un homme heureux, que la mort ait fixé sa fortune [3]?

Ædificati tibi in agris nihil reperio. In oppido est quiddam, de quo est dubium sit ne venale, ac proximum quidem nostris ædibus. Hoc scito, Antium Buthrotum esse Romæ, ut Corcyræ illud tuum. Nihil quietius, nihil altius, nihil amœnius. [a] εἴη μισητὸς φίλος οἶκος *postea vero quam Tyrannio mihi libros disposuit, mens addita videtur meis ædibus: qua quidem in re mirifica opera Dionysii & Menophili tui fuit. Nihil venustius quam illa tua pegmata: postquam sittybis libros illustrarunt valde. Et scribas ad me velim de gladiatoribus, sed ita, bene si rem gerunt: non quæro, male si se gessere.*

a Sit odiosa chara domus.

Apenas vix discesserat; cum epistola: quid ais? putasne fore, ut legem non ferat? dic, oro te, clarius:

Je ne trouve point ici autour de maison toute bâtie, comme vous la voulez ; il y en a une dans Antium [4] même qui vous conviendroit assez, & qui est fort près de la mienne, mais il n'est pas sûr qu'elle soit à vendre. Vous pouvez compter que ce lieu est par rapport à Rome, ce que Buthrote [5] est par rapport à l'Isle de Corcyre [6]. Il n'est point de retraite plus tranquile, d'air plus tempéré, de séjour plus délicieux. Ces charmes que la prévention attache au lieu de notre naissance, ne sont rien auprès de ceux que la nature a mis ici [7]. Depuis que Tyrannion a arrangé ma Bibliotheque, elle est comme l'ame de ma maison. Dionysius & Menophilus lui ont été d'un secours merveilleux ; la propreté avec laquelle ils ont couvert mes Livres, & la disposition des layetes que vous avez imaginées [8], font un effet très-agréable. Dites-moi quelque chose de vos Gladiateurs ; cela s'entend s'ils ont été applaudis : car si l'on n'en a pas été content, je veux l'ignorer.

Apenas ne faisoit que de partir [9] lorsque j'ai reçû votre Lettre. Que dites-vous ? qu'on ne proposera point cette Loi [10] ? Parlez un peu plus clairement,

vix enim mihi exaudisse videor. Verum statim fac ut sciam, si modo tibi est commodum. Ludis quidem, quoniam dies est additus, eo etiam melius hic eum diem cum Dionysio conteremus. De Trebonio prorsus tibi assentior.

De Domitio:

[a] Σύκῳ μὰ τὴν Δήμητρα σῦκον οὐδὲ ἓν
Οὕτω ὅμοιον γέγονεν.

Quam est ista [b] περίστασις *nostræ; vel quod ab iisdem, vel quod præter opinionem, vel quod viri boni nusquam. Unum dissimile, quod huic merito. Nam de ipso casu nescio an illud melius. Quid enim hoc miserius, quam eum qui tot annos, quot habet, designatus Consul fuerit, fieri Consulem non posse? præsertim cum aut solus, aut certe non plus, quam cum altero petat. Si vero, id*

a Ficui, per Cererem, ficus nulla sic fuit similis. *b* Circumstantia.

car je ne vous ai pas bien entendu. Ecrivez-moi au plûtôt là-dessus, si cela ne vous incommode point. Je suis ravi que les Jeux soient prolongés d'un jour [11], je le passerai ici plus utilement & plus agréablement avec Dionysius [12]. Le jugement que vous portez de Trebonius [13] me paroît fort juste.

Pour l'affaire de Domitius [14], elle a un parfait rapport avec la mienne, & lui ressemble dans toutes ses circonstances. Nous avons été trahis tous deux par les mêmes personnes, tous deux lorsqu'on s'y attendoit le moins, l'un & l'autre, enfin nous n'avons trouvé qu'artifice & que déguisement dans ceux qui se donnoient pour gens de bien. La seule différence que j'y trouve, c'est qu'il s'est attiré cette mortification [15], qui dans le fond ne me paroît guéres moins fâcheuse que ma disgrace. En effet, qu'y a-t'il de plus mortifiant pour un homme à qui le Consulat semble destiné du jour qu'il vint au monde [16], que de ne pouvoir l'obtenir quoiqu'il n'ait point de Compétiteur, ou du moins qu'il n'en ait qu'un

quidem melius quicquam.

De Natta ex tuis primum litteris; oderam hominem. De mate quod quaeris; quid si cup fugere? quid? sinas? De Lusco quod eram exorsus, peramans semper nostri fuit, umquam odio. Satis enim acu permodestus, ac bonae frugi. quia non videbam, abesse put Audivi ex Gravio hoc Fi Romae esse hominem, & fui duum. Percussit animum, dice tulane caussa? permulta ad tulerat non dubia de Firman tribus. Quid sit quod se à me vit, si modo removit, ignoro

ſeul [17] ? Mais, s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'il ſe pique de deviner juſte tous ceux qui doivent être Conſuls [18], & qu'il rempliſſe par avance de leur nom ce qui reſte de vuide dans ſes faſtes, eſt-il ſort au monde plus malheureux, ſi ce n'eſt celui de la République, dont les maux ſont deſeſperés ?

Vous m'avez appris le premier ce qui eſt arrivé à Natta [19], cet homme ne m'a jamais plû. Quant au Poëme que vous me demandez [20], quoi ? s'il vouloit ſe montrer, le permettriez-vous ? Pour reprendre la ſuite de votre Lettre, Fabius Luſcus [21] m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié, & je n'ai jamais eu d'éloignement pour lui ; ſon eſprit m'a paru aſſez délicat, ſes manieres fort modeſtes, & ſa conduite fort reglée. Comme je ne l'ai point vû depuis longtems, je croyois qu'il n'étoit plus à Rome. Mais j'ai appris par Gavius le Firmien qu'il y étoit actuellement, & qu'il y avoit toujours été. Cette nouvelle m'a fort donné à penſer ; cela n'en vaut pas la peine, me direz-vous, mais j'ai mes raiſons ; je découvrois ſûrement par ſon moyen pluſieurs choſes qui regardoient ces deux freres de Fir-

De eo quod me mones & ut a πολιτικῶς *me geram , &* b τὴν ἔσω γραμμὴν *teneam ; ita faciam. Sed opus est majore prudentia ; quam à te , ut soleo , petam. Tu velim è Fabio , si quem habes aditum , odorere : & istum convivam tuum degustes ; & ad me de his rebus , & de omnibus quotidie scribas. Ubi nihil erit quod scribas , id ipsum scribito. Cura ut valeas.*

a Politicè. *b* Lineam interiorem.

REMARQUES
SUR LA VIII. LETTRE.

1. *Ce que vous dites de ma mauvaise chere.*] PATINA TYROTARICHI, c'étoit un mets fort grossier dont se nourrissoient les gens de la campagne, & qui étoit composé de fromage & de drogues salées, comme le porte l'Etymologie. Il signifie dans plusieurs endroits de Ciceron , une table frugale.

2. *Vous ajoûtez qu'ayant par ces sages épar-*

mum. Je ne vois pas ce qui a pû rompre notre commerce, si en effet il est rompu.

Je suis bien résolu, comme vous me le conseillez, à me conduire en homme prudent, & en bon Citoyen; à garder un juste milieu, entre un zéle inconsidéré pour la République, & un lâche dévouement pour les Puissances. Mais cela demande une politique plus fine que la mienne: j'aurai recours à vos conseils dont je me suis fort bien trouvé. Tâchez de faire parler Fabius, si vous avez quelque ami de sa connoissance; sondez aussi cet homme avec qui vous mangez souvent, & écrivez-moi tous les jours sur ces affaires, & sur toutes celles qui se présenteront. Quand il n'y aura point de nouvelles, mandez-moi toujours qu'il n'y en a point. Ayez soin de votre santé.

---

gnes acquité presque toutes mes dettes.] Je n'ai pû faire entendre en moins de paroles le sens de celles-ci, *nam de Rauduſculo.* RAUDUSCULUM, c'étoit la plus vile espece de toutes les monnoyes, ainsi appelée, parce qu'elle n'étoit que de cuivre. Ciceron s'en sert ici, & dans quelques autres endroits, pour marquer de petites dettes.

3. *Qu'il faut attendre, pour déclarer un homme heureux que la mort ait fixé ſa fortune.*] Le vers Grec que Ciceron cite ici, ſe trouve dans Stobée ſous le nom de Sophocle. C'eſt cette réponſe ſi connue que Solon fit au Roi Créſus; qui prétendoit qu'on ne devoit point héſiter à le croire le plus heureux de tous les hommes. Le Sage a dit dans le même ſens, *Ante mortem ne laudes hominem quemquam*, dans le Texte μὴ μακάριζε μηδένα *ne beatum dixeris. Eccleſiaſtici.* 11. 30.

4. *Antium.*] Ville maritime ſur la mer de Toſcane. Le Promontoire où elle étoit bâtie s'appelle encore *Capo d'Anzo.*

5. *Buthrote.*] Capitale d'Epire auprès de laquelle Atticus avoit ſa maiſon de campagne.

6. *L'Iſle de Corcyre.*] Maintenant Corfou.

7. *Ces charmes que la prévention attache au lieu de notre naiſſance, ne ſont rien auprès de ceux que la nature a mis ici.*] εἰη] μισητὸς φίλος οἶκος. Il fait alluſion au Proverbe Grec φίλος οἶκος ἄριστος nous diſons, *Chacun vante ſon pays.*

8. *La propreté avec laquelle ils ont couvert mes Livres, & la diſpoſition des Layettes que vous avez imaginées.*] Comme je ne fais point des remarques critiques ſur le Texte, je ne m'arrêterai point ici à examiner s'il faut lire *Syllibis* ou *Sittybis*. Tous les Commentateurs conviennent que ces deux mots ſignifient à peu près la même choſe, c'eſt-à-dire, la couverture des Livres; ou des bandes de peau ſur leſquelles on écrivoit les titres. *Pegmata*, c'étoit de petites ſéparations ou Layettes, dans leſquelles on mettoit tous les Livres d'un même Auteur avec ſon image au-deſſus, on les appeloit encore *Plutei.*

9. *Apenas ne faisoit que de partir.*] La plûpart des Commentateurs croient avec beaucoup de vraisemblance, que c'est ici le commencement d'une autre Lettre.

10. *Qu'on ne proposera point cette Loi.*] Il faut avouer avec le judicieux Manuce qu'on ne sçait ni de quelle Loi, ni de quel Magistrat il s'agit ici. Tout ce qu'on peut dire de plus raisonnable, c'est que cela regardoit C. Caton Tribun du Peuple fort remuant, qui étoit vendu à Pompée & à Crassus, & qui s'étoit déclaré contre Lentulus Spinther & contre Milon. *Ep. 6. L. 2. ad Q. Fr. Dion. L. 29.*

11. *Je suis ravi que les jeux soient prolongés d'un jour.*] Le Barreau étoit fermé les jours des jeux publics, & l'on ne proposoit nulle affaire, ni au Sénat, ni au Peuple, à moins qu'il ne s'agît de quelque crime d'Etat.

12. *Dionysius.*] Qui fut depuis Précepteur du jeune Ciceron, & dont il est souvent parlé dans ces Lettres.

13. *Le jugement que vous portez de Trebonius me paroît fort juste.*] Il avoit obtenu la Charge de Tribun pour l'année suivante, & il l'exerça selon les vûes de César & de Pompée. Il fit continuer au premier le Gouvernement des Gaules pour cinq ans, & fit donner à l'autre celui d'Espagne pour le même nombre d'années. C'est ce que Ciceron & Atticus prévoyoient deslors.

14. *Pour l'affaire de Domitius, elle a un parfait rapport avec la mienne, & lui ressemble dans toutes ses circonstances.*] L. Domitius Ænobarbus demandoit le Consulat, & l'on ne doutoit point qu'il ne fût élû, lorsque Pompée & Crassus se mirent sur les rangs; mais

comme le tems auquel les prétendans devoient donner leurs noms étoit passé, & qu'ils prévoyoient bien que les Consuls, & sur-tout Marcellinus, leur seroient fort contraires, ils se servirent de C. Caton pour faire differer les Elections jusqu'à l'année suivante. Ils en vinrent à bout, & furent élus au milieu des troubles causés par cet interregne *. Voilà ce qui donne lieu ici aux refléxions malignes de Ciceron sur Domitius, qui d'ailleurs étoit son ami, & à qui il avoit plus d'une obligation [2].

* *Dion. L.* 39. *Suet. Jul. Appian. L.* 2. *Bell. Civ.* [2] *Ep.* 10. *L.* 1. *&* *Ep.* 15. *L.* 3.

Au reste, je croirois faire tort au Lecteur si je m'amusois ici à lui rendre raison pourquoi je n'ai pas traduit à la lettre : *Par Cérés jamais une figue ne ressembla mieux à une autre figue.* Cette comparaison étoit passée en proverbe chez les Grecs, mais elle n'auroit aucune grace dans notre langue.

15. *Il s'est attiré cette mortification.*] Domitius étoit leger, inégal, d'un naturel violent & bizarre, & ne gardoit de ménagement avec personne. Il avoit cité César après son Consulat pour venir rendre compte de son administration ; il se vantoit alors qu'il viendroit à bout étant Consul, de ce qu'il n'avoit pû faire étant Préteur, & qu'il lui feroit ôter le Gouvernement des Gaules. Ces menaces & cet éclat à contre-tems lui firent manquer son coup. * César le prévint, & s'étant abouché à Luque avec Crassus & Pompée, il les engagea à demander le Consulat pour la seconde fois, & leur promit de soûtenir leur poursuite de tout son crédit, à condition qu'ils s'emploiroient de leur côté pour lui faire continuer son

Gouvernement. * *Ep.* I. *L.* 7. *& Ep.* 14. *L.* 8. *Fam. Sueton. Jul. & Ner. Plutar. Cesar. Pomp. & Caton.*

16. *A qui le Consulat semble déstiné du jour qu'il vint au monde.*] Domitius étoit d'une maison très-ancienne, illustrée par sept Consulats & deux Triomphes * & il avoit obtenu toutes les autres Charges d'abord qu'il avoit eu l'âge marqué par les Loix. Il paroît qu'il avoit depuis long-tems beaucoup de crédit, puisque Ciceron plusieurs années auparavant fondoit sur ses sollicitations sa principale espérance dans la poursuite du [2] Consulat. * *Sueton in Nerone.* [2] *Ep.* I. *L.* I.

17. *Quoiqu'il n'ait point de Compétiteur ou du moins qu'il n'en ait qu'un seul.*] Lorsque Pompée & Crassus se mirent sur les rangs, tous les autres prétendans se desisterent d'une poursuite qui ne pouvoit être qu'inutile. Domitius, soûtenu par Caton, s'opiniâtra jusqu'au bout; & le jour de l'Election, il se rendit de grand matin dans le Champ de Mars. Mais l'Esclave qui marchoit devant lui avec une lanterne à la main, ayant été tué à ses yeux, il fut enfin obligé de céder à la violence. *Dion. L.* 39. *Plutar. Caton.*

18. *Mais s'il est vrai, comme on le dit, qu'il se pique de deviner juste tous ceux qui doivent être Consuls, &c.*] Cet endroit est extrémement obscur dans le Texte. Il ne le seroit point, si Domitius avoit déja demandé le Consulat plusieurs années de suite, sans pouvoir l'obtenir. Le sens seroit alors, *s'il doit passer encore devant lui autant de personnes qu'il en a déja passé*, mais cette année étoit la premiere où il pouvoit être Consul. Manuce l'explique

de cette maniere : ***Si ceux qui passeront devant lui sont en aussi grand nombre que ceux qui sont dans les Fastes publics***, c'est-à-dire, ***s'il ne doit point esperer d'être jamais Consul.*** Mais il ne s'agit pas ici des Fastes publics ; on voit par les mots qu'emploie Ciceron qu'il veut parler de la liste que faisoient les Particuliers de ceux qui avoient été dans les Magistratures. De plus Domitius avoit un parti trop puissant pour manquer le Consulat, & il l'obtint dès l'année suivante.

19. *Natta.*] Je ne trouve point qui étoit cet homme qui portoit un nom si illustre, & qui appartenoit à une maison Patricienne, nommée Pinaria.

20. *Quant au Poëme que vous me demandez ; quoi ! s'il vouloit se montrer, le permettriez-vous ?*] Il paroît que Ciceron sentoit bien qu'il n'étoit pas fort bon Poëte *, puisqu'il n'osoit publier ses Vers sans l'avis d'Atticus, qui peut-être n'auroit pas mal fait de les lui faire supprimer. Il seroit à souhaiter pour son honneur qu'il n'en fût rien passé à la postérité, cela lui auroit épargné des railleries †, qui nous paroissent maintenant d'autant mieux fondées, que nous comparons ses Vers avec ceux de ces fameux Poëtes qui vinrent quelque tems après lui. Mais du tems de Ciceron la Poësie n'étoit pas encore parvenue à ce point de perfection où elle fut sous l'Empire d'Auguste. Comme les hommes jugent de tout par un goût de comparaison, ses Vers quoique fort inférieurs à sa prose, pouvoient paroître alors assez passables. Aussi Quintilien & Plutarque le mettent au nombre des bons Poëtes de son

tems. * V. la fin de la derniere Lettre du L. 2. ad Q. Fr. Juvenal. Sat. 10.

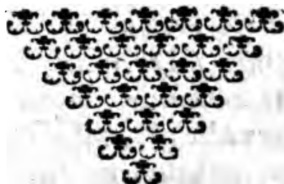
† *O fortunatam natam me Consule Romam.*

Antoni gladios potuit contemnere, si sic
Omnia dixisset . . . . .

Le Poëme dont Ciceron parle ici, est peut-être celui qu'il fit vers ce tems-la à la louange de César*, ou plûtôt celui qu'il appelle *de temporibus suis* & qui contenoit l'histoire de son éxil & de son rappel. * *Ep. 15. L. 2. & Ep. 1. 8. & 9. L. 3. ad Q. Fr. 2 Ep. 9. L. 1. Fam.*

21. *Fabius Luscus.*] C'est peut-être celui dont il parle dans la Lettre 25. du L. 9. des Familieres. Mais il n'est pas fort important d'en être assûré, non plus que de sçavoir quel étoit ce Gavius, & ces deux freres de Firmum ; ces petits détails d'affaires particulieres ne nous intéressent point, & ne font pas le prix de ces Lettres.

22. *Firmum.*] C'étoit un Bourg, ou une petite Ville du Picenum.





EPISTOLA IX.

VULGATIS DECIMA.

PUteolis magnus est rumor Ptolemæum esse in regno. Si quid habes certius velim scire. Ego hic pascor bibliotheca Fausti. Fortasse tu putabas, his rebus Puteolanis & Lucrinensibus. Ne ista quidem desunt. Sed mehercule à ceteris oblectationibus deseror & voluptatibus propter Rempublicam, sic litteris sustentor & recreor; maloque in illa tua sedecula, quam habes sub imagine Aristotelis, sedere, quam in istorum sella curuli; tecumque apud te ambulare, quam cum eo, quocum video esse ambulandum. Sed de illa ambulatione fors viderit, aut si qui est qui curet Deus.



LETTRE IX.

L'an DCXCVIII. *sous le deuxiéme Consulat de Pompée & de Crassus, c'est la dixiéme dans l'Edition de Grévius.*

LE bruit court à Pouzolles [1] que Ptolémée est rétabli dans son Royaume [2]: si vous en sçavez quelque chose de certain, je vous prie de me le mander. Je fais ici toutes mes délices de la Bibliotheque de Faustus [3]. Vous croyez peut-être que sur une côte si abondante, & dans le voisinage du Lac Lucrinum [4], je ne pensois qu'à faire bonne chere. Nous la faisons en effet très-bonne; mais depuis que la République est dans un état si déplorable, les amusemens & les plaisirs de la vie n'ont plus rien de piquant pour moi, & je ne trouve de ressource que dans mes Livres. J'aime mieux être assis dans votre Bibliotheque sur ce petit banc qui est au-dessous de l'image d'Aristote, que dans leurs Chaires Curules [5], & me promener avec vous, que de marcher avec celui que je vois bien qu'il faudra sui-

Nostram ambulationem, & Laconicum, eaque quæ Cyrea sint velim, quod poteris, invisas; & urgeas Philotimum ut properet; ut possim tibi aliquid in eo genere respondere. Pompeius in Cumanum Parilibus venit: misit ad me statim qui salutem nuntiaret. Ad eum postridie mane vadebam, cum hæc scripsi.

REMARQUES
SUR LA IX. LETTRE.

1. POuzolles.] Ville maritime auprès de Naples.

2. *Que Ptolémée est rétabli dans son Royaume.*] Ptolémée Auletés pere de la fameuse Cleopatre. Gabinius le rétablit malgré la défense des vers Sibyllins, qui avoit été confirmée par le Sénat. Ciceron s'intéressoit fort à cette affaire, parce qu'il avoit travaillé longtems pour faire donner cette Commission à Lentulus son bienfaiteur. Ce trait d'Histoire est si connu, & il se trouve dans tant d'endroits, qu'il est inutile d'en rapporter ici le

vre [6]. Mais remettons-nous-en au ſort, ou aux Dieux, ſi en effet il en eſt un qui ſe mêle des choſes d'ici-bas. [7]

Je vous prie d'aller, le plus ſouvent que vous pourrez, voir travailler à la galerie, à l'étuve [8], & aux autres ouvrages dont l'Architecte Cyrus a donné le deſſein. Faites enſorte que Philotime preſſe les ouvriers, afin que je puiſſe à mon tour vous recevoir chez moi. Pompée eſt arrivé à ſa maiſon de Cumes hier vingt-uniéme d'Avril [9], & il m'a envoyé auſſi-tôt faire ſes complimens. Je vais aujourd'hui le voir, & j'ai écrit cette Lettre de grand matin avant que de partir.

---

détail. Ceux qui le voudront ſçavoir, n'ont qu'à lire le premier Livre des Lettres Familieres. Dion. Liv. 39. Plutarque dans les vies de Caton & de Pompée.

3. *Je fais ici mes délices de la Bibliotheque de Fauſtus.*] Fils du Dictateur Sylla. Ce ſurnom avoit été donné à ſon pere à cauſe de ſes proſpérités continuelles contre ſes ennemis, & contre ceux de la République. La Bibliotheque dont Ciceron faiſoit tant de cas étoit composée des Livres qu'il avoit apportés d'Athenes, lorſqu'il eut pris cette Ville célébre, la ſource des ſciences & des arts.

4. *Que sur une côte si abondante, & dans le voisinage du Lac Lucrinum, je ne pensois qu'à faire bonne chere.*] La côte de Pouzolles & le Lac Lucrinum étoient renommés pour leurs poissons, & pour leurs huitres excellentes. Ce Lac n'est plus maintenant qu'un Marais boueux & plein de Roseaux. *Lago di Licola.*

5. *Chaires Curules.*] C'étoient des fauteuils d'une forme particuliere, & ornés d'yvoire, qui étoient réservés aux grands Magistrats, comme aux Consuls, aux Préteurs, & aux grands Ediles qu'on appeloit par cette raison Ediles Curules, pour les distinguer des Ediles du Peuple.

6. *Que de marcher avec celui que je vois bien qu'il faudra suivre.*] Les paroles du Texte ont un double sens, & font allusion à la visite que Ciceron devoit aller rendre à Pompée dans sa maison de campagne.

7. *Remettons nous-en au sort, ou aux Dieux, si en effet il en est un qui se mêle des choses d'ici bas.*] Il ne faut pas croire sur ces paroles, que Ciceron doutât de l'éxistence d'un Dieu: quoiqu'il fût de la Secte des Académiciens, il ne paroît pas qu'il eut poussé si loin le Pirronisme. Elles ne signifient ici autre chose, sinon qu'il n'étoit pas alors content de la Providence. C'est l'ordinaire des hommes de la révoquer en doute lorsqu'elle ne les sert pas à leur gré. L'amour propre leur fait entendre, qu'ils ne pourroient être malheureux, s'il y avoit un Dieu juste & souverain dispensateur des biens. Ils regardent comme inutile par rapport à tout l'Univers, ce qui ne leur paroît d'aucun usage par rapport à eux. Mais

leurs doutes ne durent pas plus long-tems que leurs traverſes ; ſi les affaires tournent à leur gré, ils retrouvent dans les évenemens les plus équivoques, cette même Providence qu'ils n'appercevoient pas auparavant dans les effets les plus marqués. En un mot la plûpart des hommes jugent de tout par ſentiment, & par rapport à eux ; lorſqu'ils rencontrent bien, c'eſt par hazard.

8. *Etuve.*] *Laconicum*, ainſi nommée, parce que les Lacedemoniens en étoient les Inventeurs, & s'en ſervoient ordinairement. *Perault. Rem. ſur le C.* 10. *du* 5. *L. de Vitruv.*

9. *Le* 20. *d'Avril.*] *Parilibus.* Nous avons déja dit ce que c'étoit que cette Fête *. Cette date prouve clairement que la Lettre qui commence par *Sane velim ſcire*, eſt écrite après celle-ci, puiſqu'elle eſt du 27. d'Avril, & qu'alors Ciceron avoit vû Pompée. * *V. la Rem.* 2. *ſur la* 8. *L. du Liv.* 2.





EPISTOLA X.

VULGATIS IX.

SAne velim scire num censum impediant Tribuni diebus vitiandis; (est enim hic rumor) totaque de Censura quid agant, quid cogitent. Nos hic cum Pompeio fuimus. Multa mecum de Republica, sane sibi displicens, ut loquebatur: (sic est enim in hoc homine dicendum) Syriam spernens, Hispaniam jactans: hic quoque, ut loquebatur; & opinor, usquequaque de hoc cum dicemus, si hoc quasi [a] καὶ τόδε φωκυλίδου *tibi etiam gratias agebat, quod signa componenda suscepisses: in nos vero suavissime hercule effusus. Venit etiam ad me in Cuma-*

[a] Et hoc Phocylidis.

LETTRE X.

Même année DCXCVIII.

JE voudrois bien sçavoir s'il est vrai que les Tribuns observent tous les ›urs les Auspices pour empêcher le dé-ombrement du Peuple [1], & quelles ›nt en général leurs démarches & leurs ûes par rapport aux Censeurs. J'ai passé uelques jours avec Pompée, & nous vons eu plusieurs conférences sur les ffaires de la République. J'ai remar-ué dans tous ses discours un air de dé-oût [2]; le Gouvernement de Syrie n'est as à sa bienséance, celui d'Espagne ne : tente que médiocrement [3], du moins ce qu'il dit; cette restriction est né-essaire lorsqu'on est sur le chapitre du ersonnage[4]. Le même Pompée à ce que : crois & à ce qu'il dit (voilà la for-ıule dont il faut nous servir en par-ınt de lui; comme Phocylide en avoit ne pour faire reconnoître ses vers [5]) ompée, dis-je, vous est fort obligé de : que vous avez bien voulu prendre la eine de faire placer ses Statues [6]. Il m'a

num à se. Nihil minus velle mihi visus est quam Messalam Consulatum petere : de quo ipso si quid scis velim scire.

Quod Lucceio scribis te nostram gloriam commendaturum, & aedificium nostrum quod crebro invisis, gratum. Quintus frater ad me scripsit, se, quoniam Ciceronem suavissimum secum haberet, ad te Nonis Maii venturum. Ego me de Cumano movi ante diem v. *Kal. Maii, eo die Neapoli apud Laetum, ante diem* IV. *Kal. Maii iens in Pompeianum bene mane haec scripsi.*



fait aussi de fort grandes caresses, & m'est venu voir à ma maison de Cumes [7]. Il m'a paru qu'il seroit fort fâché que Messala fût, comme on le dit, du nombre des Prétendans au Consulat [8]; si vous sçavez ce qui en est, je vous prie de me le mander.

Quant à ce que vous me marquez, que vous recommanderez à Lucceius les intérêts de ma gloire, & que vous allez souvent voir travailler à ma maison, je vous suis bien obligé de votre zéle & de votre assiduité. Mon frere m'écrit que maintenant qu'il a auprès de lui notre cher neveu, il compte d'arriver à Rome le septiéme de Mai. Je partis de Cumes hier vingt-sixiéme d'Avril. J'ai couché à Naples chez Letus, & j'ai écrit cette Lettre de grand matin en allant à ma maison de Pompeii. [9]



REMARQUES
SUR LA X. LETTRE.

1. *SI les Tribuns observent tous les jours les Auspices pour empêcher le dénombrement du Peuple.*] Il devoit selon les Loix se faire tous les cinq ans. Les Censeurs enregistroient le nom de chaque Citoyen, son âge, le nombre de ses enfans, la qualité de ses biens. Ils réformoient les mœurs, en retranchant de l'Ordre des Sénateurs & des Chevaliers ceux dont le déreglement deshonoroit ces deux illustres corps. C'étoit la seule digue qui pût arrêter le débordement, qui se répandoit de plus en plus. Mais il importoit à ceux qui aspiroient à la domination, que ce mal allât toujours en augmentant; & les Tribuns, qui étoient presque tous des créatures de César, le servoient selon ses vûes. *V. la Rem.* 10. *sur la* 2. *Lett. de ce Livre.*

2. *J'ai remarqué dans tous ses discours un air de dégoût.*] Ce faux air étoit ordinaire à Pompée, & Celius lui donne le même caractere dans une de ses Lettres. Le grand Pompée, dit-il, est venu si difficile & si délicat, que tout lui paroît fade & insipide. *Stomacho scilicet Pompeius Magnus ita languenti ut vix id quod sibi placeat reperiat. Ep.* 13. *Lib.* 8. *Fam.*

3. *Le Gouvernement de Syrie n'est pas à sa bienséance, celui d'Espagne ne le tente que médiocrement.*] Trebonius devoit proposer une

qui donnoit pour cinq ans le Gouverne-
t de Syrie à Craſſus, & celui d'Eſpagne à
pée. L'on vit par ce que ce dernier obtint,
ı'il ſouhaitoit.

*Du moins à ce qu'il dit. Cette reſtriction eſt
ſaire lorſqu'on eſt ſur le chapitre du perſon-
.*] Ciceron a déja dépeint en pluſieurs
:oits Pompée comme un homme peu ſûr,
ɔnt les dehors étoient ordinairement affec-
Celius nous apprend de plus, qu'il faiſoit
le fin, mais qu'il ne l'étoit point du tout:
tous ſes détours les plus étudiés ne don-
ent le change à perſonne, & qu'on décou-
it aiſément ce qu'il vouloit le mieux ca-
r. *Solet enim aliud ſentire & loqui, neque
tum valere ingenio ut non appareat quid cu-
:. Ep. 1. L. 8. Fam.*

. *Voilà la formule dont il faut nous ſervir en
lant de lui, comme Phocylide en avoit une
r faire reconnoître ſes vers.*] Phocylide avoit
ité en vers des ſujets moraux, & commen-
t ordinairement par ces mots καὶ τόδε Φωκυ-
ν, comme il paroît par des citations qu'on
trouve dans Stobée & dans Dion Chryſo-
me.

6. *Pompée, dis-je, vous eſt fort obligé de ce
e vous avez bien voulu prendre la peine de
ire placer ſes Statues*] Dans ſon Amphi-
éâtre, où l'on célébra cette année, pour la
emiere fois des jeux qui répondirent à la
auté de cet édifice.

7. *Cumes.*] Ville maritime entre Formies
Pouzolles, fameuſe par une des Sibylles à
ui elle a donné ſon nom.

8. *Il m'a laiſſé voir qu'il ſeroit fort fâché
ue Meſſala fût, comme on le dit, du nombre*



EPISTOLA X

DElectarunt me epistola
quas accepi uno tempor
ante diem II. *Kalend. perge re*
Gestio scire ista omnia. Eti
lud cujusmodi sit velim perst
potes à Demetrio : dixit Pom
Crassum à se in Albano exst
ante diem IV. *Kal. is cum ve*
Romam esse statim venturos,
tiones cum Publicanis pu
Quæsivi, gladiatoribusne?
dit, ante quam inducerent

faloit que l'un ou l'autre fût exclus. *Ep.* 15. 16. & 17. *h. l. Ep.* 3. *L.* 1. *Q. Fr.*

9. *Pompeii.*] Dans l'extrémité de la Campanie du côté de l'Orient, auprès du Mont-Vesuve. Cette Ville fut consumée par le même incendie, où perit Pline le Naturaliste.



LETTRE XI.

Même année DCXCVIII. *& toujours de quelqu'une de ses maisons de campagne, à Rome.*

J'Ai reçû le dernier du mois passé deux de vos Lettres, où j'ai trouvé des nouvelles fort curieuses ; écrivez-moi la suite de cette affaire, j'ai fort envie d'en apprendre toutes les particularités. Je voudrois bien encore être éclairci d'une chose que vous pourrez sçavoir par Demetrius [1] : voici ce que c'est. Pompée m'a dit qu'il avoit donné rendez-vous à Crassus dans sa maison d'Albe pour le vingt-neuviéme de ce mois, & que delà ils iroient ensemble à Rome faire rendre compte à ceux qui tiennent les Fermes de la République [2]. Je lui ai demandé s'il donneroit la liberté à ses Gladia-

Nos hic voramus litteras cum homine mirifico (ita mehercule ſentio) Dionyſio, qui te omneſque vos ſalutat. [a] οὐδὲν γλυκύτερον ἢ πάντ' εἰδέναι. *Quare ut homini curioſo ita perſcribe ad me, quid primus dies, quid ſecundus, quid Cenſores, quid Appius, quid illa populi Apuleia. Denique etiam quid à te fiat ad me velim ſcribas. Non enim (ut vere loquamur) tam rebus novis, quam tuis litteris delector. Ego mecum præter Dionyſium duxi neminem: nec metuo tamen ne mihi ſermo deſit abs te. Opere delector. Tu Lucceio noſtrum librum dabis. Demetrii Magnetis tibi mitto; ſtatim ut ſit, qui à te mihi epiſtolam referat.*

a Nihil ſuavius quam ſcire omnia.

teurs.

teurs [3]. Il m'a répondu qu'ils seroient tous affranchis avant que de combattre. Si vous pouvez sçavoir, ou dès maintenant, ou lorsqu'il sera de retour à Rome, ce qui en est, je vous prie de me le mander.

Je suis ici enfoncé dans les Livres avec Dionysius, qui est en vérité un homme merveilleux. Il n'est rien de si agréable que de pouvoir contenter sa curiosité; & la mienne, comme vous sçavez, n'est pas petite. Mandez-moi donc fort en détail ce qui se sera passé le premier & le second jour du mois, ce que les Censeurs ont obtenu, comment va la brigue d'Appius [4], & ce que fait son frere, cette furie de l'Etat, ce nouvel Apuleius [5]. Parlez-moi aussi de vous-même; car je puis vous assûrer sans compliment, que ce qui vous regarde m'intéresse beaucoup plus que les nouvelles: je n'ai mené avec moi que Dionysius, je n'appréhende pas néanmoins que notre conversation languisse; nous parlerons souvent de vous, & rien ne me peut faire plus de plaisir [6]. Donnez, je vous prie, mes Mémoires à Lucceius. Je vous envoie le Traité de Demetrius Magnès [7]. Faites-moi réponse par le Porteur.

REMARQUES SUR LA XI. LETTRE.

1. DEmetrius] Le fameux Affranchi de Pompée, qui avoit gagné tant de bien pendant la guerre de Mithridate, qu'il fit bâtir à ses dépens ce superbe Amphithéâtre qui porta le nom de son maître. Il fit faire aussi hors de Rome des jardins magnifiques, & laissa encore en mourant quatre mille Talens, c'est-à-dire, plus de six millions de notre monnoye. *Dion L.* 39. *Plutar. in Pomp. & Catone. Plin. L.* 35.

2. *Pour faire rendre compte à ceux qui tiennent les Fermes de la République.*] Les Censeurs affermoient les Domaines de la République, mais c'étoit aux Consuls que les Fermiers rendoient compte. Ciceron s'intéressoit à cette affaire, parce que les Fermes étoient tenues par les Chevaliers Romains, & qu'il prenoit beaucoup de part à tout ce qui regardoit ce corps.

3. *S'il donneroit la liberté à ses Gladiateurs.*] GLADIATORIBUS NE, RESPONDIT ANTEQUAM INDUCERENTUR, sic de Antiphonte Ep. 16. *Is erat ante manumissus, quam productus.* Apparemment que quelque ami de Ciceron & peut-être Atticus lui-même * vouloit acheter ces Gladiateurs qui devoient combattre dans les jeux que Pompée préparoit. * *V. la Rem.* 5. *sur la* 4. *Lett. de ce Livre.*

nment va la brigue d'Appius.] Il de-
t le Consulat pour l'année suivante.
te furie de l'Etat, ce nouvel Apuleius.]
onnoît à ces traits Clodius; Apuleius
Tribun seditieux du tems de Marius,
›it fait éxiler Metellus Numidicus *.
appelle ici Clodius *Apuleia* à cause de
esse & de ses débauches, comme il
dans un autre endroit le jeune Cu-
Filiola Curionis †. Clodius s'étoit ra-
dé depuis peu avec Pompée, & l'avoit
:ndant les derniers troubles [1]. Il deman-
ur récompense d'être envoyé en Am-
chez les Bysantins ou chez Brogita-
Ce dernier lui étoit redevable de la qua-
Roi, & il avoit fait rappeler par l'auto-
Peuple Romain ceux qui avoient été
de Bysance [4]. Ainsi une pareille com-
, qui étoit par elle-même fort lucrati-
convenoit d'une maniere particuliere.

pian. L. 1. Bel. Civ. † *Ep. 14. L. 1.* [2] *L. 39.* [3] *Ep. 9. L. 2. Q. Fr.* [4] *Pro Domo sp. Resp.*

e n'ai mené avec moi que Dionysius, je hende pas néanmoins que notre conversa- zguisse. Nous parlerons souvent de vous, ı ne peut me faire plus de plaisir.] NE › MIHI DESIT ABS TE, OPERE DELECTOR.
s te fait toute la difficulté de cet endroit.
ues Commentateurs ont cru que c'é-
plus court de le retrancher. Mais com-
se trouve dans tous les bons MS. j'ai tâ-
lui donner un sens raisonnable, & qui
coup de rapport avec un autre endroit *
ceron parle du même Dionysius. On
oit encore joindre *abs te* avec *opere de-*

lector, & traduire : *Après vous il n'y a p*
avec qui je me plaise davantage. Cette
prétation est autorisée par un grand n
d'exemples ; & sans sortir de ces Lettres
la premiere de ce Livre, *ab iis*, I. E. *præt*
Et dans la 9. du 3. Livre, *à Pompeio* :
post Pompeium. Les plus habiles Comn
teurs font dire ici à Ciceron, que *q*
n'ait mené avec lui que Dionysius, *il*

EPISTOLA XI

EGnatius Romæ est. Sed egi
eo de re Halimeti vehem
Antii egi, graviter se acturum
Aquilio confirmavit. Videbis
hominem, si voles. Macroni vi
deor præsto esse. Idibus enim au
nem Larini video, & biduum
terea. Id tu, quoniam Macr
tanti facis, ignoscas mi velim.
si mihi diligis, postridie Ka
cœna apud me cum Pilia. Pr
id facies. Kalend. cogito in h
Crassipedis, quasi in diversorio
nare. Facio fraudem S C. ind

qu'Atticus ne laissera pas de lui écrire. Mais quelle opposition y a-t'il entre ces deux choses ? jamais un *quoique* n'eût été plus mal placé. * *Ep*. 9. *L*. 5.

7. *Le Traité de Demetrius Magnès.*] C'étoit un Traité sur l'union entre les Citoyens *, que cet Auteur envoyoit à Atticus. On cite encore de lui un Traité ou une espece de Bibliotheque de tous les Ecrivains qui avoient porté le même nom. * *Ep*. 11. *L*. 8.

LETTRE XII.

J'Ai vû Egnatius [1] à Antium, & je lui ai parlé fortement pour Halimetus; il m'a promis de s'employer de la bonne maniere auprès d'Aquilius [2]. Comme il est de retour à Rome, vous pouvez lui en parler vous-même, si vous le jugez à propos. Il n'y a pas d'apparence que je puisse faire pour Macron ce que vous me demandez; car nous avons à Larinum [3] le 15. de ce mois une vente qui durera jusqu'au 17. Je suis bien fâché de ne pouvoir servir un homme pour qui vous paroissez avoir tant de considération. Mais ne me refusez pas pour cela de venir souper chez moi avec Pilia le deuxiéme du mois prochain. J'arriverai

mum cœnatus, ut sim mane præsto Miloni. Ibi te igitur videbo, & promonebo. Domus te nostra tota salutat.

REMARQUES
SUR LA XII. LETTRE.

1. *EGnatius.*] Chevalier Romain ami particulier de Ciceron. *Ep.* 44. 45. *&* 73. *L.* 13: *Fam.*

2. *Aquilius.*] P. Aquilius Gallus qui étoit Tribun cette année, ou C. Aquilius Gallus célébre Jurisconsulte qui avoit été Préteur sous le Consulat de Ciceron.

3. *Larinum.*] Aujourd'hui *Larina* dans la Pouille.

*:***********************

EPISTOLA XIII.

NOs in Tusculanum venisse A.D. XVII. *Kalend. Decemb. video te scire. Ibi Dionysius nobis præsto fuit. Romæ A. D.* XIIX. *Kal. volumus esse : quid dico, volumus ? immo vero cogimur.*

le premier du mois; mais pour m'exempter d'aller au Sénat [4], je m'arrêterai dans les jardins de mon gendre, & j'entrerai dans la Ville après souper afin de me trouver le lendemain matin chez Milon. Je vous y verrai, & je vous ferai souvenir que je vous attends le soir chez moi. Toute ma famille vous salue.

---

4. *J'arriverai le premier du mois, mais afin de m'exempter d'aller au Sénat, je m'arrêterai dans les jardins de mon gendre.*] On assembloit le Sénat le premier de chaque mois; & tous les Sénateurs, qui étoient dans la Ville, étoient obligés de s'y trouver sous peine d'amende.



LETTRE XIII.

Même année DCXCVIII.

VOus sçaviez déja à ce que je vois que je suis arrivé à Tusculum le quatorziéme de Novembre. Dionysius est venu m'y trouver. Je me propose, ou plûtôt je ne puis me dispenser d'être à Rome le quinziéme du mois prochain :

Milonis nuptiæ; comitiorum non nulla opinio est. Ego, ut sit rata; afuisse me in altercationibus, quas in Senatu factas audio, fero non moleste. Nam aut defendissem, quod non placeret; aut defuissem cui non oporteret. Sed mehercule velim res istas, & præsentem statum Reip. & quo animo Consules ferant hunc [a] σκυλμὸν *rescribas ad me, quantum potest. Valde sum* [b] ὀξύπεινος: *&, si quæris, omnia mihi sunt suspecta.*

a Tumultum.

b Famelicus.

Crassum quidem nostrum minore dignitate aiunt profectum paludatum, quam olim æqualem ejus L. Paullum, iterum Consulem. O hominem nequam! De libris oratoriis factum est à me diligenter. Diu multumque in manibus fuerunt; describas licet. Illud etiam te rogo,

les nôces de Milon [1] ſont fixées pour ce tems-la., & peut-être que l'Election des Conſuls n'ira pas plus loin [2]. Je ſuis ravi d'avoir été abſent pendant toutes les conteſtations qui ſont arrivées dans le Sénat [3], car ou je me ſerois rendu odieux en appuyant les propoſitions de Pompée, ou j'aurois manqué à ce que je lui dois en les condamnant. Je vous prie de m'écrire, avec toute l'exactitude poſſible, le détail de cette affaire & de toutes celles qui regardent la République; & de me marquer ſur-tout quelle a été la contenance des Conſuls lorſqu'ils ſe ſont vûs mener ſi rudement. J'attends ces nouvelles avec impatience, & je vous avoue que j'en crains fort les ſuites.

Au reſte, on dit que Craſſus notre ami [4] n'a pas reçû en partant pour l'armée [5] tout-à-fait tant d'honneur qu'en reçut autrefois Paule Emile [6], quoiqu'il ſoit à peu près de même âge [7], & qu'il ait été comme lui deux fois Conſul: l'indigne perſonnage [8]! J'ai fort travaillé mes Livres de l'Orateur, & je les ai revûs avec ſoin; vous pouvez les faire copier. Je vous prie encore une fois de m'envoyer

REMARQUE

SUR LA XIII. LETT

1. LEs *nôces de Milon.*] Il épous du Dictateur Sylla. *Ep.* 8. *L.* 5.

2. *Peut-être que l'Election des Consuls plus loin.*] Les Assemblées pour cette qui se tenoient ordinairement au moi let, ne l'avoient point été à la fin de N Les troubles qui les avoient fait differe rent tout le reste de l'année, & il y e regne pendant lequel Appius & Dom rent élus.

3. *Je suis ravi d'avoir été absent toutes les contestations qui sont arriv le Sénat.*] Il s'agissoit de faire cor César pour cinq nouvelles années le nement des Gaules. Pompée & Crass avoir obtenu, en partie par son cr Gouvernemens d'Espagne & de Syr vaillerent, comme ils s'y étoient eng lui faire accorder ce qu'il demandoi vinrent à bout malgré les oppositions

un plan exact de l'état présent des affaires, afin que je ne sois pas entierement neuf en arrivant à Rome.

---

sus avoit demandé le Gouvernement de Syrie, afin d'avoir occasion de faire la guerre aux Parthes chez qui il esperoit trouver des richesses immenses : l'avarice avoit toujours été sa passion dominante, & l'animoit bien plus que la gloire. Lorsqu'il alla avant son départ offrir des sacrifices au Capitole, Ateius Tribun du Peuple prononça sur lui des imprécations, lui dénonça de mauvais présages, & voulut même employer la force pour l'arrêter ; mais il s'échapa au milieu du trouble, & sortit de la Ville sur le soir. Je ne voudrois pas assûrer avec la plûpart des Historiens * que la formule que prononça le Tribun, eût par elle-même une force insurmontable & un effet infaillible. Crassus auroit bien fait cependant d'y avoir quelque égard, & de ne point partir qu'il n'eût appaisé les Dieux, ou, pour mieux dire, rassûré les esprits. On ne sçauroit trop ménager sur un sujet si délicat la foiblesse du vulgaire ; & c'est ce que les grands hommes les moins superstitieux ont toujours observé avec beaucoup de soin. La terreur qui s'étoit répandue parmi les soldats de Crassus les suivit jusqu'en Syrie ; les mauvais présages augmenterent de plus en plus, ils en trouverent de très-fâcheux & de très-clairs dans les actions & dans les paroles de leur Général les plus indifferentes. Le

découragement ſe mit parmi les troupes ; & par-là, les maledictions du Tribun devinrent, en quelque ſorte, une cauſe réelle & phyſique de la défaite de Craſſus. * *Plutar. Craſſ. Dion. L. 39. Apian. Parth. Dionyſ. Halicar. L. 2.*

5. *En partant pour l'armée*] *Paludatum.* Le *Paludamentum* étoit l'habit militaire que les Gouverneurs des Provinces prenoient en partant de Rome, lorſqu'ils avoient reçû la qualité de Général d'armée. Craſſus n'avoit eu ni ordre, ni permiſſion expreſſe de faire la guerre aux Parthes. Mais le Peuple lui avoit donné, auſſi-bien qu'à Pompée, un pouvoir général de déclarer la guerre, ou de faire la paix avec les Peuples voiſins de leurs Provinces, ſelon qu'ils le jugeroient à propos pour la gloire & les intérêts de la République.

6. *N'a pas reçû tout-à-fait tant d'honneur que Paule Emile.*] Ce grand homme ayant été choiſi pendant ſon ſecond Conſulat pour commander en Macedoine contre le Roi Perſée, partit de Rome au milieu des acclamations du Peuple, qui lui promettoit un heureux ſuccès, & prioit les Dieux de ſeconder ſa valeur.

7. *Quoiqu'il ſoit à peu près de même âge.*] Craſſus avoit alors ſoixante ans & en paroiſſoit encore davantage, ce qui donna lieu à une repartie fort juſte & pleine de ſens que lui fit le Roi Dejotarus. Craſſus ayant paſſé chez ce Prince, qui étoit dans un âge aſſez avancé, le trouva occupé à faire bâtir une ville, & lui dit là-deſſus qu'il s'y prenoit un peu tard. Le Roi lui répondit froidement. » Il me ſem» ble que vous ne vous y prenez pas de fort

» bonne heure pour ſubjuguer une nation auſ-
» ſi puiſſante & auſſi belliqueuſe que celle des
» Parthes.

8. *L'indigne perſonnage !*] En liſant cet endroit on ne devineroit jamais que Ciceron fut alors reconcilié avec Craſſus. Cependant cette reconciliation s'étoit faite d'une maniere aſſez ſolemnelle *, apparemment par l'entremiſe du jeune Craſſus qui avoit toujours été le grand partiſan de Ciceron [2]. Mais quoiqu'il donne ici quelque choſe à ſon ancienne animoſité, il ne laiſſa pas de le ſervir avec autant de zéle [3] que ſi leur liaiſon avoit été fondée ſur une eſtime & ſur une amitié réciproque. Il voyoit bien que Craſſus ne l'avoit recherchée que par des vûes d'intérêts & de politique, afin de n'avoir pas à dos, pendant une longue abſence, un homme comme Ciceron à qui ſon éloquence donnoit beaucoup d'autorité dans le Sénat.

* *Ep. 9. L. 1. Fam.* [2] *Ep. 9. L. 2. ad Q. F. Dion. L. 38.* [3] *Ep. 8. L. 5. Fam.*





EPISTOLA XIV.

Vestorius noster me per litteras fecit certiorem, te Roma A. D. VI. Id. Mai. putare profectum esse tardius quam dixerat, quod minus valuisses. Si jam melius vales, vehementer gaudeo. Velim domum ad te scribas, ut mihi tui libri pateant, non secus ac si ipse adesses, cum ceteri, tum Varronis. Est enim mihi utendum quibusdam rebus ex iis libris ad eos, quos in manibus habeo: quos ut spero, tibi valde probabo.

Tu velim, si quid forte novi habes, maxime à Quinto fratre, deinde à C. Cæsare, & si quid forte de comitiis, de Repub. (soles enim tu hæc festine odorari) scribas ad me. Si nil habebis, tamen scribas ali-



LETTRE XIV.

L'an DCXCIX. *ſous le Conſulat d'Appius & de Domitius Ænobarbus.*

VEſtorius notre ami commun m'a mandé que vous n'étiez pas parti de Rome le jour qu'il m'avoit dit, que vous aviez eu une legere indiſpoſition qui avoit retardé votre voyage juſqu'au dixiéme de Mai. Si votre ſanté eſt maintenant rétablie, j'en ai beaucoup de joie. Je vous prie d'écrire chez vous qu'on me laiſſe maître de votre Bibliotheque pendant votre abſence. J'ai beſoin particulierement des Livres de Varron [1], dont je veux tirer quelques matériaux pour ceux auſquels je travaille, qui, à ce que j'eſpere, ſeront fort de votre goût.

Si vous avez des nouvelles de Céſar, & ſur-tout de mon frere [2], je vous prie de m'en faire part. Marquez-moi auſſi ce que vous penſez des Elections, & en général de ce qui regarde le Gouvernement; vos lumieres vont là-deſſus plus loin que celles des autres, & vous

quid. Numquam enim mihi tua epistola aut intempestiva, aut loquax visa est. Maxime autem rogo, rebus tuis, totoque itinere ex sententia confecto, nos quamprimum revisas. Dionysium jube salvere. Cura ut valeas.

REMARQUES

SUR LA XIV. LETTRE.

1. J'*Ai besoin particulierement des Livres de Varron dont je veux tirer quelques materiaux pour ceux ausquels je travaille.*] C'étoient des Livres de la République, dont il avoit alors dressé le plan. Varron étoit l'homme de son siécle qui avoit le plus de lecture, & qui sçavoit le mieux l'Histoire & les Antiquités Romaines. Il avoit fait sur cette matiere plusieurs excellens Traités † très-utiles pour Ciceron, qui n'avoit pas à beaucoup près tant d'érudition que lui, mais qui sçavoit parfaitement mettre en œuvre celle qu'il empruntoit des autres. † Academ. Q. L. 1. *Tu ætatem Patriæ, tu descriptiones temporum, tu sacrorum jura, tu sacerdotum, tu domesticam, tu bellicam disciplinam, tu sedem regionum, locorum, tu omnium divinarum humanarumque rerum nomina, genera, causas aperuisti.* Voilà en

pénétrez mieux que personne dans l'avenir. Mais, quand vous n'auriez rien à m'apprendre, ne laissez pas de m'écrire. Je n'ai jamais rien trouvé d'inutile dans vos Lettres, & je ne sçaurois en recevoir trop souvent. Je vous souhaite un bon voyage, & je vous recommande, sur toutes choses, de venir nous rejoindre si-tôt que vos affaires seront terminées. Mes complimens à Dionysius. Ayez soin de votre santé.

---

peu de mots, & d'une maniere fort élegante, une idée générale de tous les Ouvrages de ce sçavant homme. Il ne nous reste de lui que les six derniers Livres de neuf, qu'il avoit faits sur la langue Latine adressés à Ciceron; & un Traité sur l'œconomie de la campagne.

2. *Si vous avez des nouvelles de César & sur-tout de mon frere.*] Quintus Ciceron étoit alors Lieutenant de César dans les Gaules, & son frere souhaitoit fort d'apprendre comment il se conduisoit dans ce nouvel emploi. Il y réüssit très-bien *, & fit mieux voir ce qu'il valloit en servant sous César, qu'il n'avoit fait pendant qu'il avoit été Gouverneur d'Asie. C'est qu'il avoit plus de valeur que de prudence; il étoit de ces gens qui veulent être conduits, & qui ne portent qu'à un certain point; ils sont très-forts en second, mais ils ne doivent jamais primer. * *Cæs. de Bel. Gal. Lib. 5.*





EPISTOLA XV.

DE Eutychide gratum, qui vetere prænomine, novo nomine Titus Cæcilius; ut est ex me & ex te junctus Dionysius, M. Pomponius. Valde mehercule mihi gratum, si Eutychides tuam erga me benevolentiam cognoscet, & suam illam in meo dolore [a] συμπαθείαν *neque tum mihi obscuram, neque post ingratam fuisse.*

a Commiserationem.

Iter Asiaticum tuum puto tibi suscipiendum fuisse. Numquam enim tu sine justissima caussa tam longe à tuis & hominibus, & rebus carissimis abesse voluisses. Sed humanitatem tuam, amoremque in tuos reditus celeritas declarabit. Sed ve-



LETTRE XV.

Même année DCXCIX. *au mois de Juillet, de Rome en Grece.*

JE vous suis fort obligé d'avoir affranchi Eutychide, à qui vous avez fait de votre ancien nom propre & de votre nouveau nom de famille, celui de T. Cecilius [1], de même que de nos deux noms nous avons fait pour Dionysius, celui de Marcus Pomponius. Je serai bien-aise qu'Eutychide sçache que c'est à ma considération que vous lui avez accordé cette grace, que je n'ai pas ignoré combien il avoit pris de part à mes malheurs, & que j'ai toujours pensé depuis à lui faire plaisir.

Il faut que vous ayez en Asie des affaires très-importantes; car, sans une nécessité indispensable, vous ne vous seriez jamais si fort éloigné de tout ce qui fait, & votre attachement, & vos plaisirs: mais nous jugerons de votre amitié & de votre tendresse par la diligence que vous ferez. J'appréhende fort que vous

reor, ne lepore te ſuo detineat diutius rhetor Clodius, & homo pereruditus, ut aiunt, & nunc quidem deditus Græcis litteris Pituanius. Sed, ſi vis homo eſſe, recipe te ad nos ad quod tempus confirmaſti. Cum illis tamen, cum ſalvi venerint, Romæ vivere licebit.

Avere te ſcribis accipere aliquid à me litterarum; dedi, ac multis quidem de rebus [a] ἡμερολεγδὸν *perſcripta omnia: ſed, ut conjicio, quoniam mihi non videris in Epiro diu fuiſſe, redditas tibi non arbitror: genus autem mearum, ad te quidem, litterarum ejuſmodi fere eſt, ut non libeat cuiquam dare, niſi de quo exploratum ſit tibi eum redditurum. Nunc Romanas res accipe, A. D.* III. *Non. Quint. Sufenas & Cato abſoluti: Procilius condemnatus. Ex quo intellectum eſt,* [b] τελσαρειοπα-

a Dierum ordine. b Ter-Areopagitas.

ne puissiez quitter le Rheteur Clodius [2] cet homme si poli, & Pituanius [3] ce docte personnage, qui s'est avisé sur le tard de lire les Auteurs Grecs. Il n'est pas juste néanmoins que les charmes de leur conversation vous empêchent d'être homme de parole : revenez dans le tems que vous nous avez marqué ; quand ces beaux esprits seront à Rome, nous vous promettons de les voir tant qu'il vous plaira.

Vous me dites dans votre derniere Lettre, que vous souhaitez fort d'en recevoir des miennes. Je vous en ai écrit une très-longue, qui contenoit un journal exact de ce qui s'est passé depuis votre départ. Mais comme je m'imagine que vous n'avez pas été long-tems en Epire, vous pourrez bien ne l'avoir pas reçûe. Si je ne vous ai pas écrit depuis, c'est que mes Lettres sont d'une conséquence à ne les confier qu'à des mains sûres & fidelles. Voici donc les nouvelles de Rome. Le cinquiéme de Juillet Sufenas & Caton furent renvoyés absous, & Procilius fut condamné [4] ; ce qui a fait voir que ce nouvel Aréopage [5], ces Juges si intégres & si séveres, comptoient pour rien les Elec-

γίτας *ambitum, comitia, interregnum, majestatem, totam denique Remp. flocci non facere. Debemus patrem familias domi suæ occidere nolle; neque tamen id ipsum abunde. Nam absolverunt* XXII. *condemnarunt* XXIIX. *Publius sane diserto epilogo criminans mentes judicum moverat. Hortalus in ea caussa fuit cujusmodi solet. Nos verbum nullum. verita est enim pusilla, quæ nunc laborat, ne animum in Publio offenderet.*

His rebus actis Reatini me ad sua ᵃ τέμπη *duxerunt, ut agerem caussam contra Interamnates, apud Consulem, & decem legatos; quod lacus Velinus, à M' Curio emissus, intercisо monte, in Narem defluit. Ex quo est illa siccata, & humida tamen modice Rosea. Vixi cum Axio. Quin etiam me ad Septem aquas du-*

a Tempe.

tions troublées, les brigues, les interregnes, enfin tous les crimes d'Etat, & tous les malheurs de la République. La seule chose qui soit maintenant défendue, c'est d'aller tuer un pere de famille dans sa propre maison, encore les sentimens sont-ils partagés; car Procilius a été absous par vingt-deux Juges, & n'a été condamné que par vingt-huit. La Peroraison de Clodius l'un des accusateurs étoit fort belle [6] & fit beaucoup d'impression sur les esprits; Hortensius [7] parla avec son éloquence ordinaire, pour moi je ne parlai point. J'ai eu cette complaisance pour ma fille qui est malade, & qui appréhendoit qu'il ne m'échapât quelque trait contre Clodius.

Le même jour ceux de Reaté [8] m'emmenerent dans leur pays charmant, pour plaider pour eux, contre ceux d'Interamne [9] devant un Consul & dix Commissaires. Ils se plaignent que depuis qu'on a coupé une montagne, pour élargir l'embouchure que M. Curius [10] avoit faite au Lac de Velinus [11] qui se décharge dans le Nar [12], la plaine nommée Rosea [13] a perdu presque toute cette humidité qui la rendoit si fertile. J'ai passé quelques jours chez Axius [14], & il m'a

xit. Redii Romam Fonteii causa a. d. VII. Idus Quint. veni in spectaculum; primum, magno & æquabili plausu: (sed hoc ne curaris; ego ineptus qui scripserim) deinde, Antiphonti operam. Is erat ante manumissus, quam productus. Ne diutius pendeas, palmam tulit. Sed nihil tam pusillum, nihil tam sine voce, nihil tam verum. Hæc tu tecum habeto. In Andromacha tamen major fuit quam Astyanax. In ceteris parem habuit neminem. Quæris nunc de Arbuscula; valde placuit. Ludi magnifici & grati. Venatio in aliud tempus dilata.

Sequere nunc me in campum. Ardet ambitus: [a] σῆμα δέ τοι ἐρέω, *fœnus ex triente Idib. Quint. factum erat bessibus. Dices, istuc quidem non moleste fero. O virum! ô civem! Memmium*

a Signum tibi dicam.

mené

mené à sa maison des sept fontaines [15]. Je suis revenu à Rome le neuviéme de Juillet pour l'affaire de Fonteius [16]. J'allai ensuite au Théâtre [17] où je reçûs de tout le Peuple de grands applaudissemens; mais ce n'est pas-là de quoi il s'agit, & c'est une foiblesse à moi de vous en parler. Pour venir au fait, j'ai vû jouer Antiphon dans plusieurs rôles. Il étoit affranchi même avant que de paroître [18]; en un mot, il a remporté le prix. Je vous dirai néanmoins entre nous que je n'ai point vû de Comédien qui eût moins de force, moins de voix, & en général qui fût moins Acteur [19]. Dans l'Andromaque, il fit mieux qu'Astianax [20], mais dans les autres pieces, il fit le plus mal de tous. Pour Arbuscula [21], dont vous me demandez des nouvelles, elle a charmé tout le monde. Les Jeux ont été fort magnifiques, & ont fort bien réussi; on a remis la chasse à un autre tems. [22]

Transportez-vous maintenant avec moi dans le Champ de Mars, vous y trouverez les brigues plus échauffées que jamais; en voici une bonne preuve, l'argent est monté tout d'un coup le quinziéme de Juillet, du denier vingt-

Cæsaris omnes opes confirmant. Cum eo Domitium Coss. junxerunt; qua pactione epistolæ committere non audeo. Pompeius fremit, queritur, Scauro studet: sed utrum fronte, an mente, dubitatur. [a] *ἐξοχὴ in nullo est, pecunia omnium dignitatem exæquat. Messalla languet; non quo aut animus desit aut amici: sed coitio Consulum, & Pompeius obsunt. Ea comitia puto fore ut ducantur.*

a Excellentia.

Tribunitii candidati jurarunt se arbitrio Catonis petituros. Apud eum HS. quingena deposuerunt; ut, qui à Catone damnatus esset, id perderet, & competitoribus tribueretur. Hæc ego pridie scribebam, quam comitia fore putabantur. Sed

quatre au denier douze [23]. Je n'en suis pas fâché, me direz-vous [24]; les beaux sentimens pour un homme comme vous, pour un Citoyen! La faction de César porte Memmius qui demande de concert avec Domitius [25], ce sont les Consuls qui les ont unis ensemble, je n'ose vous dire à quelle condition [26]. Cela ne plaît point à Pompée, & il en fait beaucoup de bruit; il s'est déclaré pour Scaurus, mais on ne sçait s'il s'intéresse pour lui autant qu'il le veut faire croire [27]. Les Prétendans n'ont aucune supériorité les uns sur les autres, l'argent remplace le mérite & le crédit. Messala commence à se décourager, quoiqu'il ne manque ni d'argent ni d'amis; mais l'intelligence de deux de ses Compétiteurs ménagée par les Consuls, & l'opposition de Pompée, sont pour lui de fort grands obstacles: je crois que les Elections seront remises plus d'une fois. [28]

Les Prétendans à la Charge de Tribun ont fait entr'eux un compromis, & ont pris Caton pour Arbitre. Ils ont consigné entre ses mains chacun cinq cens mille sesterces, & sont convenus que cette somme seroit perdue pour ceux que Caton condamneroit de brigue, &

ad te v. Kal. Sext. Si facta erunt; & tabellarius non erit profectus, tota comitia perscribam: quæ si, ut putantur, gratuita fuerint; plus unus Cato potuerit: quam omnes quidem judices.

Messius defendebatur à nobis, è legatione revocatus. Nam eum Cæsari legarat Appius. Servilius edixit ut adesset, tribus habet Pomptinam, Velinam, Mæciam. Pugnatur acriter: agitur tamen satis. Deinde me expedio ad Drusum, inde ad Scaurum. Parantur orationibus indices gloriosi: Fortasse accedent etiam Consules designati, in quibus si Scaurus non fuerit, in hoc judicio valde laborabit. Ex quinti fratris litteris suspicor jam eum esse in Britannia. Suspenso animo exspecto quid agat. Illud quidem sumus adepti, quod multis & magnis indiciis possumus judicare: nos Cæ-

qu'on la partageroit entre leurs Compétiteurs. C'est demain que se doivent faire les Elections ; je vous en écrirai le détail, pourvû qu'elles ne soient pas differées, & que l'exprès qu'on vous envoie ne soit point parti le vingt-huitiéme de Juillet. Si la brigue en est bannie, comme on a lieu de le croire, Caton seul aura été plus redoutable que tous les Tribunaux de la Justice.

Je me suis chargé de la cause de Messius [29] qu'Appius avoit fait Lieutenant de César & qui a été rappelé [30] pour comparoître devant Servilius [31]. Les Tribus Pomptina, Velina, & Mécia lui sont favorables. On le pousse vivement, j'espere néanmoins qu'il aura le dessus. Je plaiderai ensuite pour Drusus [32], & pour Scaurus [33]. La liste de mes Plaidoyers va être remplie de noms illustres, & peut-être de ceux des Consuls désignés ; si Scaurus ne l'est pas, il aura beaucoup de peine à se tirer d'affaire. Je juge par les Lettres de mon frere qu'il est déja passé dans l'Isle de Bretagne [34], j'attens de ses nouvelles avec impatience. Cette Lieutenance que je lui ai fait accepter, m'a déja donné lieu de m'assûrer plusieurs fois, par des mar-

ſari & cariſſimos & jucundiſſimos eſſe. Dionyſium velim ſalvere jubeas, & eum roges & hortere, ut quamprimum veniat, ut poſſit Ciceronem meum, atque etiam me ipſum, erudire.

REMARQUES
SUR LA XV. LETTRE.

1. *Eutychide à qui vous avez fait de votre ancien nom propre & de votre nouveau nom de famille celui de Titus Cæcilius.*] *Titus* étoit le nom propre d'Atticus, & *Cæcilius* le nom de famille de ſon oncle qui l'avoit adopté. Les affranchis prenoient avec leur ancien nom, celui de leur maître. Tiron par exemple, cet affranchi ſi cher à notre Auteur, s'appeloit M. Tullius Tiro. De-là vient que des familles très-obſcures portoient des noms ſi illuſtres; & peut-être que quelques-unes des maiſons Plébéïennes, qui portoient le même nom que des Patriciennes, venoient d'une pareille origine.

2. *Le Rheteur Clodius.*] C'étoit un Sextus Clodius Sicilien dont Ciceron parle dans la ſeconde Philippique. Il exerçoit ſes Diſciples en Latin auſſi-bien qu'en Grec, ce qui n'étoit en uſage que depuis quelques années. *Sueton. de Clar. Rhet.*

ques très-certaines, que César a beaucoup d'amitié & de considération pour moi. Saluez de ma part Dionysius, & tâchez d'obtenir de lui qu'il vienne au plûtôt donner des leçons à mon fils, & à moi-même.

---

3. *Pithuanius.*] C'étoit le surnom d'une branche de la maison Pinaria, l'une des plus illustres & des plus anciennes de Rome.

4. *Susenas & C. Caton furent renvoyés absous, & Procilius fut condamné.*] Ils avoient été tous trois Tribuns du Peuple deux ans auparavant; ils avoient été mis en Justice à cause des violences & des voies de fait dont ils s'étoient servis pour favoriser l'Election de Pompée & de Crassus. Procilius étoit accusé en particulier de quelque assassinat, ce qui fut cause qu'il ne put échaper, comme les deux premiers, à ses accusateurs.

5. *Ce nouvel Aréopage.*] τετραρεοπαγίτας. Il est assez probable, comme le croient quelques Commentateurs, que Ciceron fait ici allusion aux trois Corps, du Sénat, des Chevaliers, & des Gardes du Trésor, dont les Juges étoient tirés.

6. *La Peroraison de Clodius étoit fort belle.*] Clodius ne manquoit pas d'éloquence, & il s'occupoit alors à la Plaidoirie, en attendant l'âge où il pourroit demander la Préture. *Ascon. in Orat. pro Scauro.*

7. *Hortensius.*] Dans le Texte *Hortalus.* On voit dans plusieurs autres endroits de ces Let-

tres, que c'étoit le surnom d'Hortensius. Tacite parle d'un Hortalus petit-fils de ce célébre Orateur. Ces deux noms signifioient la même chose, & venoient l'un & l'autre du mot *Horti* jardins.

8. *Reaté.*] Capitale du pays des Sabins aujourd'hui *Rieti* dans le Duché de Spolete.

9. *Interamne.*] Ville d'Ombrie, ainsi nommée parce qu'elle étoit située dans une isle du fleuve *Nar*, aujourd'hui *Terani* ou *Terni.*

10. *M. Curius.*] Manius Curius Dentatus, qui subjugua les Sabins, l'an de Rome 463.

11. *Le Lac Velinus.*] Maintenant *Lago di Piede Luco.*

12. *Le Nar.*] Fleuve d'Ombrie qui se décharge dans le Tibre.

13. *Rosea.*] Cette Campagne étoit ainsi nommée, parce qu'il y avoit une rosée presque continuelle formée par les vapeurs des Lacs & des Fleuves voisins. Elle garde encore son nom. *Le Rose.*

14. *Axius.*] C'étoit un Sénateur dont il est parlé dans Varron *, & dans quelques-unes de ces Lettres. * *L.* 3. *de re Rust. Ep.* 21. *L.* 5. *&* *Ep.* 12. *L.* 10.

15. *A sa maison des sept Fontaines.* Je ne pouvois guéres traduire autrement, *ad septem aquas.* Cette maison étoit auprès du Lac nommé à présent *di san Susanna* *, entre Reate & le Lac Velinus, comme le prouve Cluvier par un passage de Denys [2] d'Halicarnasse. * *Ital. ant. L.* 2. [2] *Rom. ant. L.* 1.

16. *Pour l'affaire de Fonteius.*] On ne sçait point ce que c'étoit que cette affaire. Quelques Commentateurs voudroient lire ici *Pontinius*; il demandoit le Triomphe, & Ciceron s'inté-

ressoit pour lui. *Ep. seq. & Ep. 4. L. 3. ad Q. Fr.*

17. *J'allai au Théâtre.*] Les Jeux dont parle ici notre Auteur, & ausquels il paroît qu'il prenoit part, étoient apparemment ceux que Milon, qui étoit Edile cette année, donna au Peuple. *Ep. 8. L. 3. ad Q. Fr.*

18. *Il étoit affranchi même avant que de paroître.*] Les Comédiens étoient esclaves; & lorsqu'ils avoient été fort applaudis, celui qui donnoit les Jeux leur accordoit ordinairement la liberté, & souvent le Peuple la demandoit pour eux. Mais ils ne laissoient pas de monter sur le Théâtre après avoir été affranchis. Ce qu'ils gagnoient alors leur appartenoit en propre; & s'ils avoient un grand talent, ils amassoient des biens considérables, témoin le fameux Esope l'ami de Ciceron, qui alloit de pair avec les plus grands Seigneurs de Rome, & dont le fils dissipa de si grands biens.

19. *Je n'ai jamais vû de Comédien qui fût moins Acteur.*] NIHIL TAM VERUM. Je ne sçai pourquoi d'habiles Commentateurs ont voulu chercher ici une autre leçon; le sens de celle-ci est très-clair, l'expression très-propre, & digne de la pureté de ces Lettres. Un Comédien en entrant sur le Théâtre doit se transformer en un autre homme, se dépouiller de son air & de ses manieres, & se revêtir, pour ainsi parler, de son personnage. Ceux qui n'entrent pas assez dans la passion, ou dans le caractere qu'ils doivent exprimer, ne sont point Acteurs, ils sont en un sens trop naturels. Mais il y en a beaucoup plus qui pechent par ce défaut opposé, & qui outrent le caractere de leur personnage. Ceux-ci sentent forto-

ment ce qu'ils ont à représenter, mais ils ne peuvent l'exprimer heureusement ; ils ont du génie, mais il n'ont point de naturel, ils sont trop Acteurs, *nihil in iis verum.*

20. *Dans l'Andromaque.*] IN ANDROMACA, peut signifier aussi dans le Rôle d'Andromaque. Les anciens faisoient souvent jouer des Rôles de femmes par des hommes, témoin l'Acteur dont parle Horace *, qui s'endormit en représentant Hecube. On sera moins surpris d'une chose si éloignée de la régularité de notre Théâtre lorsqu'on sçaura qu'alors tous les Acteurs avoient des masques aussi-bien dans la Tragédie ** que dans la Comédie. Mais l'on pourra toujours s'étonner qu'ils ôtassent ainsi à l'action ce qu'elle a de plus vif & de plus animé, l'air & le changement de visage. * 2. *Sat.* 3. *L.* ** *v. Luciani Anarchar.*

21. *Arbuscula.*] C'étoit une excellente Comédienne, & une fameuse Courtisanne de ce tems-la. *Horat. Sat.* 7. *L.* 1. *& Serv. in Eglog.* 6.

22. *On a remis la Chasse à un autre tems.*] Ce divertissement se donnoit au Peuple dans le Cirque. On faisoit venir pour cela des Pays les plus éloignés, toutes sortes de bêtes féroces des especes les plus rares ; & il y avoit des Gladiateurs qui faisoient voir, ou leur adresse en les perçant de loin avec des dards, ou leur force & leur courage en combattant de près contre elles. *V. Ep.* 1. *L.* 7. *Fam.*

23. *L'argent est monté tout d'un coup le quinziéme de Juillet, du denier vingt-quatre au denier douze.*] FOENUS EX TRIENTE ID. QUINT. FACTUM ERAT BESSIBUS. L'intérêt de l'argent se payoit tous les mois, le jour des Ides, c'est-à-dire le treize ou le quinze. La plus forte

usure étoit un pour cent par mois, & s'appeloit *unciarium fœnus*, ce qui revenoit à peu près à notre denier huit ; ainsi le tiers de cette usure *Triens* c'étoit quatre pour cent par an ; & les deux tiers, *Bessis*, huit pour cent, ce qui revient à peu près à notre denier douze.

24. *Je n'en suis pas fâché, me direz-vous.*] C'est qu'Atticus avoit une partie de son bien dans le commerce que nous appelons sur la place, comme Ciceron l'insinue encore dans la Lettre suivante. Ces deux endroits, joints avec quelques autres de ces Lettres, sont décisifs contre Cornelius Nepos, qui a avancé qu'Atticus avoit tout son bien en fonds de terre, & qu'il n'avoit jamais mis son argent à intérêt. Je m'étonne que Manuce n'ait pas voulu voir une chose si claire ; & que pour sauver l'honneur d'Atticus, & la bonne-foi de son Panégiriste, il ait donné à cet endroit un sens très-fade, en interprétant ces paroles, *non moleste fero*, par, *je ne m'en mets guéres en peine.*

25. *La faction de César porte Memmius.*] Memmius étoit quelques années auparavant l'ennemi déclaré de ce grand homme ; il avoit même fait contre lui de cruelles invectives *, & le voilà devenu sa créature & celui pour qui il s'intéresse préférablement à tous les Prétendans. Je reconnois ici César toujours maître de son animosité & de toutes ses passions, ou plûtôt n'en ayant qu'une à laquelle il sacrifioit toutes les autres. Son ambition régloit toutes ses démarches, animoit tous ses desseins, formoit toutes ses liaisons. Il ne perdoit ses ennemis que lorsqu'il desesperoit de les gagner, & c'étoit moins pour se venger du mal qu'ils lui

avoient fait, que pour prévenir celui qu'ils lui pouvoient faire. * *Sueton. Jul.*

25. *Qui demande de concert avec Domitius.*] Domitius Calvinus de la même maison que Domitius Ænobarbus, mais d'une branche moins illustre. Souvent deux Prétendans, pour rendre leur brigue plus forte, s'entendoient ensemble contre tous les autres Compétiteurs, & se donnoient mutuellement leurs amis & leurs créatures. Cette intelligence étoit défendue par les Loix, mais elle ne laissoit pas d'être alors fort en usage; & les plus honnêtes gens de la République, comme Ciceron & Lucceius, ne s'en étoient point fait un scrupule. *Ep.* 2. *&* 17. *L.* 1.

26. *Je n'ose vous dire à quelle condition.*] Il l'explique ouvertement dans la derniere Lettre de ce Livre.

27. *Pompée s'est déclaré pour Scaurus; mais on ne sçait s'il s'intéresse pour lui autant qu'il le veut faire croire.*] Scaurus étoit frere d'Emilie la seconde femme de Pompée; & il avoit épousé Mutia dont Pompée avoit eu des enfans, qui se trouvoient freres uterins de ceux de Scaurus. On se défioit avec raison des empressemens que Pompée lui témoignoit, car il l'abandonna peu de tems après.

28. *Je crois que les Elections seront remises plus d'une fois.*] Elles le furent en effet jusqu'au milieu de l'année suivante.

29. *Messius.*] C'est celuï dont on a parlé sur la premiere Lettre de ce Livre. Il avoit été Edile l'année précedente. L'on ne trouve point de quoi il étoit accusé.

30. *Qui a été rappelé pour comparoître devant Servilius.*] On ne pouvoit citer en Justice ni

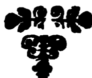
les Magiſtrats, ni même les Lieutenans des Gouverneurs des Provinces. Ainſi, ou Meſſius fut rappelé par le Conſul Appius qui l'avoit donné pour Lieutenant à Céſar, & qui avoit droit de le révoquer; ou il revint lui-même, dans la penſée que ce ſeroit un préjugé contre ſon innocence, s'il ſe ſervoit de ſon droit pour éviter un jugement qu'il faudroit d'ailleurs ſubir tôt ou tard.

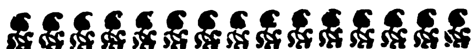
31. *Servilius.*] Fils de Servilius Iſauricus d'une maiſon Patricienne originaire d'Albe, il fut Conſul quatre ans après, avec Céſar.

32. *Je plaiderai enſuite pour Druſus.*] Il étoit accuſé de prévarication, c'eſt-à-dire de s'être laiſſé corrompre par celui dont il s'étoit déclaré accuſateur. Il fut abſous. *Ep.* 15. *L.* 2. *ad Q. Fr.*

33. *Scaurus.*] Il étoit accuſé de concuſſion par les Peuples de Sardaigne; nous en parlerons ſur la dix-ſeptiéme Lettre de ce Livre.

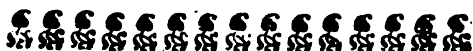
34. *Je juge par les Lettres de mon frere, qu'il eſt déja paſſé dans l'Iſle de Bretagne.*] C'étoit la ſeconde deſcente que Céſar faiſoit dans cette Iſle dont la principale partie n'a porté que pluſieurs ſiécles après le nom d'Angleterre. Il ſeroit auſſi peu naturel de le lui faire donner par Ciceron, que de mettre celui de *France* dans les Commentaires de Céſar.





EPISTOLA XVI.

OCcupationum mearum vel hoc signum erit, quod epistola librarii manu est. De epistolarum frequentia te nihil accuso. Sed pleraeque tantummodo mihi nuntiabant ubi esses, quod erant abs te: vel etiam significabant recte esse: quo in genere maxime delectarunt duae fere eodem tempore abs te Buthroto datae. Scire enim volebam te commode navigasse. Sed haec epistolarum frequentia non tam ubertate sua, quam celeritate delectavit. Illa fuit gravis, & plena rerum, quam mihi M. Paccius, hospes tuus, reddidit. Ad eam rescribam igitur, & hoc quidem primum. Paccio re & verbis ostendi, quid tua commendatio ponderis ha-



LETTRE XVI.

Même année DCXCIX.

IL faut que je ſois bien occupé lorſque j'emprunte pour vous écrire la main de mon Sécretaire, comme je fais aujourd'hui. J'ai reçû pluſieurs de vos Lettres depuis que vous êtes parti, mais la plûpart ne m'ont appris autre choſe, ſinon que vous étiez dans votre maiſon d'Epire d'où elles étoient datées, & que vous vous portiez bien. J'ai lû avec beaucoup de plaiſir les deux que vous m'avez écrites de Buthrote à quelques jours l'une de l'autre [1], dans leſquelles vous me marquiez que votre navigation avoit été heureuſe; & je vous ai ſçû fort bon gré de votre exactitude à m'écrire, quoique vos Lettres fuſſent plus courtes que je ne l'aurois ſouhaité. Mais celle que Paccius votre hôte m'a rendue, eſt en récompenſe très-remplie. Pour y répondre, je vous dirai premierement que je l'ai aſſûré, & que je l'ai convaincu par des marques effec-

beret. Itaque in intimis est meis, cum antea notus non fuisset.

Nunc pergam ad cetera. Varro, de quo ad me scribis, includetur in aliquem locum, si modo erit locus. Sed nosti genus dialogorum meorum: ut in oratoriis, quos tu in cœlum fers, non mentio potuit fieri cujusquam ab iis, qui disputant, nisi ejus, qui illis notus, aut auditus esset. Hanc ego de Rep. quam institui disputationem in Africani personam, & Phili, & Lælii, & Manilii contuli. Adjunxi adolescentes Q. Tuberonem, P. Rutilium, duo Lælii generos Scævolam, & Fannium. Itaque cogitabam, quoniam in singulis libris utor procemiis, ut [a] Ἀριστοτέλης *in iis, quos* [b] ἐξωτερικοὺς *vocat, aliquid efficere, ut non sine caussa istum appellarem: id quod in-*

[a] Aristoteles.

[b] Exoreticous. V. Not.

tives, qu'il ne pouvoit avoir auprès de moi de meilleure recommandation que la vôtre : quoique je ne l'eusse jamais vû, je l'ai mis sur votre témoignage, au nombre de mes plus familiers amis.

Il faut maintenant répondre à la suite de votre Lettre. Je tâcherai de faire entrer Varron dans quelqu'un de mes Dialogues; mais de la maniere dont ils sont conçûs, ce ne sera pas une chose aisée. Par exemple, dans ceux de l'Orateur, pour lesquels vous vous êtes si fort déclaré, je ne pouvois faire mention que des personnes que les Interlocuteurs avoient connues, ou dont ils avoient du moins entendu parler. La même difficulté se trouve dans mes Dialogues de la République, où je fais parler Scipion [2], Philus, Lelius, & Manilius : j'ai choisi encore, parmi les jeunes gens de ce tems-la Q. Tubero, P. Rutilius, avec Fannius & Scevola, tous deux gendres de Lelius. Mais, comme j'ai coutume de mettre une Préface à ces sortes de Livres, ainsi qu'Aristote fait à ceux qu'il appelle *Exoteriques* [3], j'ai envie d'en adresser une à Varron, où je pourrai lui donner les louanges qu'il mérite, sans quitter la méthode que je

telligo tibi placere, utinam modo conata efficere possim. Rem enim, quod te non fugit, magnam complexus sum & gravem, & plurimi otii, quo ego maxime egeo.

Quod in iis libris, quos laudas, personam desideras Scævolæ, non eam temere dimovi: sed feci idem, quod in [a] πολιτείᾳ *Deus ille noster Plato. Cum in Piræum Socrates venisset ad Cephalum, locupletem & festivum senem; quoad primus ille sermo haberetur, adest in disputando senex: deinde cum ipse quoque commodissime locutus esset, ad rem divinam dicit se velle discedere; neque postea revertitur: credo Platonem vix putasse satis consonum fore, si hominem id ætatis in tam longo sermone diutius retinuisset. Multo ego satius hoc mihi cavendum putavi*

a Republica.

me ſuis faite. Je me tiendrai à cet avis puiſque vous l'approuvez, pourvû toutefois que je puiſſe venir à bout de ce que j'ai entrepris. Vous ſçavez que c'eſt un ouvrage de longue haleine, qui demande beaucoup de loiſir, & que j'en ai fort peu.

Vous voudriez que dans mes Dialogues de l'Orateur, dont vous êtes d'ailleurs très-content, Scevola [4] parût juſqu'à la fin ; mais j'ai eu mes raiſons pour ne le faire parler que dans le premier Livre. J'ai imité ce qu'a fait notre divin Platon dans ſes Dialogues de la République. Socrate vient trouver au Pirée Cephalus ce riche & agréable vieillard, qui dit ſon ſentiment ſur les queſtions qui ſont traitées dans le premier Livre ; mais après avoir parlé un tems raiſonnable ſur des matieres qui lui conviennent, il quitte la compagnie pour aller faire un ſacrifice, & ne revient point la joindre. C'eſt que Platon a crû, ſans doute, qu'il n'y avoit pas d'apparence de faire demeurer un homme ſi âgé pendant toute cette converſation qui eſt extrêmement longue. Cette raiſon eſt encore plus juſte par rapport à Scevola, à qui ni ſon âge, ni

in Scævola; qui & ætate, & valitudine erat ea, qua esse meministi; & iis honoribus, ut vix satis decorum videretur, eum plures dies esse in Crassi Tusculano. Et erat primi libri sermo non alienus à Scævolæ studiis. Reliqui libri [a] τεχνολογίαν *habent ut scis. Huic joculatorem senem illum, ut noras, intereße sane nolui.*

a Artis argutias.

De re filiæ quod scribis erit mihi curæ. Etenim luculenta est res, Aureliani, ut scribis, indiciis: & in eo me etiam Tulliæ meæ venditabo. Vestorio non desum. Gratum enim tibi id esse intelligo: & ut ille intelligat curo. Sed scis qui? cum habeat duo faciles, nihil difficilius. Nunc ad ea, quæ quæris de C. Catone. Lege Junia, & Licinia scis absolutum: Fusia ego tibi nuntio absolutum iri; neque patronis suis tam libentibus, quam accusatoribus. Is tamen &

sa santé, ni ses emplois ne pouvoient permettre de passer plusieurs jours de suite hors de Rome & hors de chez lui. D'ailleurs, la question que je traite dans le premier Livre, revient assez au genre d'érudition dans lequel Scevola excelloit [5]; mais les deux autres contiennent un certain détail épineux de regles & de préceptes, qui ne convenoient point à cette humeur enjouée & agréable que vous lui connoissiez.

Je penserai à ce que vous me proposez pour ma fille, puisqu'Aurelien vous a assuré que c'est une fort bonne affaire, & je m'en ferai un mérite auprès d'elle. Je m'emploie pour Vestorius de tout mon pouvoir, car je sçai combien vous vous intéressez pour lui, & je suis bien aise qu'il sçache combien j'ai de considération pour vous. Mais, l'auriez-vous crû, il est encore plus difficile à contenter que nous ne sommes ardens à le servir [6]. Vous me demandez des nouvelles de l'affaire de C. Caton; on a déja déclaré, comme vous l'avez sçû, qu'il n'avoit point contrevenu à la Loi Junia Licinia [7], & je vous prédis qu'il en sera de même de la Loi Fufia [8]. Je vous dirai de plus, que ceux

mecum, & cum Milone in gratiam rediit.

*Drusus reus est factus à Lucretio, judicibus rejiciendis a. d. v. Non. Quint. De Procilio rumores non boni: sed judicia nosti. Hirrus cum Domitio in gratia est. SC. quod hic Consules de provinciis fecerunt, quicunque post hac non mihi * ut qui jam intelligebamus enuntiationem illam Memmii valde Cæsari displicere.*

Messala noster, & ejus Domitius competitor liberalis in populo valde fuit. Nihil gratius. Certi erant Consules. At Senatus decrevit ut tacitum judicium ante comitia fieret. Ab iis consiliis, quæ erant omnibus sortita in singulos

qui l'ont accusé en feront encore plus aifes que ceux qui ont plaidé pour lui. Au refte je m'en confole, car il s'eft racommodé depuis peu avec Milon & avec moi. [9]

Drufus a été mis en Juftice par Lucretius, & l'on fit le troifiéme de Juillet le choix & la récufation des Juges. On craint fort pour Procilius [10], mais vous fçavez comment les affaires tournent dans le tems où nous fommes. Hirrus [11] eft bien maintenant avec Domitius. Je n'ai point été pour le Decret que les Confuls ont fait paffer touchant les Provinces [12] & qui commence par ces paroles, *Quiconque dans la fuite*; car j'étois perfuadé que Céfar n'approuveroit point la déclaration que Memmius a faite en plein Sénat. [13]

Meffala notre ami commun, & Domitius fon Competiteur, ont fait au Peuple des largeffes qui leur ont gagné tous les fuffrages, ils font fûrs d'être élus. Mais il a été arrêté dans le Sénat, qu'on inftruiroit avant les Affemblées le procès de tous les Prétendans [14], & qu'on ne publieroit leur jugement qu'après les Elections. On leur a donné à tous des

candidatos, magnus timor candidatorum. Sed quidam judices, in his Opimius Veje. Tro. Antius, Tribunos pl. appellarunt, ne injussu populi judicarent. Res cedit. Comitia dilata ex SC. dum lex de tacito judicio ferretur. Venit legi dies; Terentius intercessit. Consules, qui illud levi brachio egissent, rem ad Senatum detulerunt. Hic Abdera, non tacente me. Dices: Tamen tu non quiescis? ignosce, vix possum. Verumtamen quid tam ridiculum? Senatus decreverat, ne prius comitia haberentur quam lex lata esset: si qui intercessisset, res integra referretur. Cœpta ferri leviter. Intercessum non invitis. Res ad Senatum. De ea re ita censuerunt, comitia primo quoque tempore haberi esse è re.

Commissaires

Commissaires, ce qui les a fort alarmés. Mais quelques-uns des Juges, & entre autres Opimius Antius [15], firent intervenir les Tribuns qui empêcherent qu'on ne jugeât cette Cause sans un ordre exprès du Peuple; ainsi l'affaire ne passa point. On fit seulement un Decret qui differoit les Elections jusqu'à ce qu'on eût publié une Loi pour ce jugement. Mais, lorsqu'on vint à la proposer, Terentius s'y opposa. Les Consuls qui avoient agi fort mollement, assemblerent le Sénat pour déliberer sur cette opposition. Imaginez-vous ici le Conseil des Abderitains [16]; aussi je ne pûs m'en taire. Quoi donc, me direz-vous, n'aviez-vous pas résolu de demeurer en repos! Il n'y a pas moyen, je vous assure; en effet qui ne perdroit patience? Le Sénat avoit arrêté qu'on ne feroit les Elections qu'après que la Loi dont il s'agit auroit passé; que si quelqu'un s'y opposoit, on délibereroit une seconde fois sur toute cette affaire. Les Consuls proposent cette Loi par maniere d'aquit, ils sont ravis qu'elle ne passe point; & quand on prend là-dessus les avis du Sénat, on conclut qu'il est à

Scaurus, qui erat paucis diebus illis absolutus, cum ego partem ejus ornatissime defendissem, obnuntiationibus per Scævolam interpositis, singulis diebus usque ad pridie Kal. Octob. quo ego hæc die scripsi, sublatis, populo tributim domi suæ satis fecerat; sed tamen, etsi uberior liberalitas hujus, gratior esse videbatur eorum, qui occuparant. Cuperem vultum videre tuum, cum hæc legeres. Nam profecto rem non habes nullam, hæc negotia multarum nundinarum fore. Sed Senatus hodie fuerat futurus, id est, Kal. Octobribus. Jam enim luciscit. Ibi loquetur præter Antium & Favonium libere nemo. Nam Cato ægrotat. De me nihil timueris: sed tamen promitto nihil.

Quid quæris aliud? judicia, credo. Drusus, Scaurus non fecisse videntur. Tres canditati fore rei putabantur, Domitius à Memmio,

propos de proceder ſans délai à l'Election des Conſuls.

Cependant Scevola [17] ayant obſervé les Auſpices tous les jours d'Aſſemblée juſqu'au dernier de Septembre que j'écris ceci, Scaurus, pour qui j'ai plaidé avec beaucoup d'éclat & de ſuccès, ayant été renvoyé abſous a profité de ce délai, & a fait diſtribuer dans ſa maiſon, à toutes les Tribus, de plus grandes ſommes qu'aucun de ſes Competiteurs; mais, comme ces largeſſes ſont venues trop tard, elles ne lui ont pas fait tant de partiſans. Je voudrois bien voir quelle mine vous ferez en liſant ceci, car il n'eſt pas indifferent pour vous que ces brigues & ces profuſions durent encore long-tems [18]. Le Sénat doit s'aſſembler aujourd'hui premier d'Octobre, dans lequel nous entrons, car le jour commence à paroître. Perſonne n'y parlera avec liberté, hors Antius [19] & Favonius; Caton eſt malade, pour moi je ſçaurai me contraindre; cependant je ne vous répons de rien.

De quoi vous parlerai-je encore? de ceux à qui on a fait des procès criminels? Druſus & Scaurus ont été renvoyés abſous. On croit que Domitius, Meſſala,

Messalla à Q. Pompeio Rufo, Scaurus à Triario, aut à L. Cæsare. Quid poteris, inquies, pro iis dicere? ne vivam, si scio. In illis quidem tribus libris, quos tu dilaudas, nihil reperio.

Nunc ut opinionem habeas rerum, ferendum est. Quæris ergo me ut gesserim? Constanter & libere. Quid ille, inquies, ut ferebat? humaniter, meæque dignitatis, quoad mihi satisfactum esset, habendam sibi rationem putabat. Quo modo ergo absolutus? omnino [a] γοργεῖα γυμνὰ *accusatorum incredibilis infantia, id est L. Lentuli, L. F. quem fremunt omnes prævaricatum; deinde Pompeii mira contentio, judicum sordes. Attamen* XXXII. *condemnarunt,* XXXIIX. *absolverunt. Ju-*

[a] Larvæ nudæ.

& Scaurus, tous trois prétendans au Consulat, seront accusés de brigue, le premier par Memmius [20], le second par Pompeius Rufus [21], & le troisiéme par Triarius [22] ou par L. César [23]. Vous m'allez demander comment je m'y prendrai pour défendre de si mauvaises causes, je veux mourir si je le sçais moi-même; ces Livres dont vous êtes si content, ne me fournissent rien là-dessus.

Pour vous dire maintenant ce que je pense de l'absolution de Gabinius, il faut s'en consoler. Vous me demandez comment je me suis conduit dans cette affaire? avec toute la fermeté & toute la liberté possible. Mais qu'en a dit Pompée? il n'a point trouvé mauvais que je poursuivisse une vengeance à laquelle l'honneur m'engageoit [24], jusqu'à ce qu'on m'eût fait satisfaction. Comment donc Gabinius a-t'il été absous? Il est aisé de le deviner: les puissantes sollicitations de Pompée, la pauvreté & l'avarice des Juges, la foiblesse de L. Lentulus [25] chef de l'accusation [26] qu'on accuse ouvertement de s'être laisé corrompre, n'en étoit-ce pas assez pour sauver Gabinius? Et malgré

dicia reliqua impendent: nondum est plane expeditus.

Dices, tu ergo hæc quo modo fers? belle me hercule, & in eo me valde amo. Amisimus, mi Pomponi, omnem non modo succum ac sanguinem, sed etiam colorem & speciem pristinam civitatis. Nulla est Respublica, quæ delectet, in qua acquiescam. Id ne igitur, inquies, facile fers? id ipsum. Recordor enim, quam bella paulisper, nobis gubernantibus, civitas fuerit: quæ mihi gratia relata sit, nullus dolor me angit; unum omnia posse dirumpuntur ii, qui me aliquid posse doluerunt: multa mihi dant solatia.

Nec tamen ego de meo statu demigro: quæque vita maxime est ad naturam, ad eam me refero, & litte-

tout cela, de ſoixante & dix voix, il en a eu trente-deux contre lui. Mais il n'eſt pas hors d'affaire, il a encore deux jugemens à ſubir. [27]

Eh bien, me direz-vous, comment regardez-vous tout ceci ? moi ? fort tranquilement, & cela me donne lieu de faire d'agréables retours ſur moi-même. Les maux qui minoient la République, après avoir demeuré long-tems cachés ſous les apparences d'une bonne conſtitution, ſe ſont enfin déclarés, & l'ont défigurée entiérement; elle n'a plus rien qui nous attache & qui nous intéreſſe; & vous n'en êtes point affligé ? me direz-vous, tout au contraire. Je me ſouviens de l'état floriſſant où elle étoit lorſque j'avois part au Gouvernement; la maniere dont elle a payé mes ſervices, me diſpenſe de gémir de ſes maux. Ceux qui m'ont envié le pouvoir que je partageois avec eux, ont maintenant le chagrin de le voir tout entier dans les mains d'un ſeul, & ce n'eſt pas une petite conſolation pour moi.

D'ailleurs, je me ſoûtiens toujours avec dignité; je trouve dans mes Livres une reſſource conforme à mon inclination. Les fonctions que j'ai au Barreau

ras., & ſtudia noſtra : dicendi laborem delectatione oratoria conſolor. Domus me, & rura noſtra delectant. Non recordor unde ceciderim, ſed unde ſurrexerim, fratrem mecum & te ſi habebo, per me iſta pedibus trahantur. Vobis [a] ἐμφιλοσοφῆσαι *poſſum. Locus ille animi noſtri ſtomachus ubi habitabat olim, concalluit. Privata modo, & domeſtica nos delectant. Miram ſecuritatem videbis : cujus plurimæ mehercule partes ſunt in tuo reditu. Nemo enim in terris eſt mihi tam conſentientibus ſenſibus.*

a Simul philoſophari.

Sed accipe alia. Res fluit ad interregnum; & eſt nonnullus odor Dictaturæ : ſermo quidem multus ; qui etiam Gabinium apud timidos judices adjuvit. Candidati Conſulares omnes rei ambitus. Accedit etiam Gabinius : quem P. Sulla, non dubitans quin foris eſſet, poſtularat,

sont pénibles, mais elles sont brillantes. Je jouis de ma belle maison de Rome, & de mes agréables maisons de campagne. Je ne me souviens point d'où je suis tombé, mais d'où je me suis relevé. Pourvû que je passe le reste de mes jours avec vous & avec mon frere, qu'on renverse tout si l'on veut ; on ne nous empêchera pas du moins de philosopher ensemble. J'ai perdu cette sensibilité qui troubloit mon repos, le calus est entierement formé. Je ne trouve plus de douceur que dans ma famille, & avec mes amis. Je jouis enfin d'une tranquilité merveilleuse, dans laquelle votre retour achevera de m'affermir ; car il n'y a personne au monde avec qui je me plaise plus qu'avec vous, & dont l'humeur se rapporte mieux à la mienne.

Mais j'ai encore d'autres nouvelles à vous apprendre. Les troubles présens aboutiront à un interregne ; on pourroit bien même élire un Dictateur, du moins on en parle fort, & c'est ce qui acheva d'intimider les Juges de Gabinius [28]. L'accusation de brigue intentée contre tous les prétendans au Consulat a été admise ; P. Sylla en a aussi accusé Gabinius, dans l'esperance qu'il ne com-

contra dicente & nihil obtinente Torquato. Sed omnes absolventur; nec posthac quisquam damnabitur, nisi qui hominem occiderit. Hoc tamen agitur severius. Itaque indicia calent. M. Fulvius Nobilior condemnatus est. Multi alii urbani ne respondent quidem.

Quid aliud novi? & tamen Absoluto Gabinio stomachantes alii judices, hora post. Antiochum Gabinium: nescio quem è Sopolidis pictoribus, libertum, ac accensum Gabinii, lege Papia condemnarunt. Itaque dixit statim reus P. lege Majestatis a οὐ σ' οἶδ' Ἄρης ἅμα Παφίῃ.

a Nonne scio, ô Mars, te simul cum Venere.

Pontinius vult a. d. IV. *Non. Novemb. triumphare. Huic obviam Cato, & Servilius Prætores aperte, & Q. Mucius Tribunus. Ne-*

paroîtroit point [29], & il l'a emporté ſur Torquatus [30] ſon Concurrent. Mais les uns & les autres ſeront abſous ; pour être condamné doreſnavant, il faudra être convaincu de meurtre. Oh l'on eſt fort ſevere ſur cet article, & l'on fait tous les jours des informations & des pourſuites vigoureuſes. Fulvius Nobilior a été condamné ; d'autres mieux avisés [31], ne s'amuſent point à ſe défendre & ſe banniſſent eux-mêmes.

Quelle nouvelle ai-je encore à vous mander ? attendez en voici une qui ne laiſſera pas de vous divertir. Une heure après que Gabinius eut été abſous, d'autres Juges indignés d'une telle injuſtice, condamnerent ſur le champ aux peines portées par la Loi Papia [32], un de ſes affranchis & de ſes Officiers, éleve du Peintre Sopolide, nommé Antiochus Gabinius. Cet homme s'écria auſſi-tôt, quoi donc ! l'on me condamne, pendant qu'on abſout mon maître d'un crime d'Etat. *J'avois toujours oüi dire que Mars fut pris dans le même filet que Venus.* [33]

Pontinius [34] a choiſi le deuxiéme de Novembre pour le jour de ſon Triomphe. Il a contre lui parmi les Préteurs, Caton & Servilius, & Q. Mutius [35]

gant enim latum de imperio: & est latum hercule insulse. Sed erit cum Pontinio Appius Consul. Cato tamen affirmat, se vivo illum non triumphare. Id ego puto, ut multa ejusdem, ad nihil recasurum. Appius sine lege, suo sumtu in Ciliciam cogitat.

Paccianæ epistolæ respondi: cognosce cetera. Ex fratris litteris incredibilia quædam de Cæsaris in me amore cognovi: eaque sunt ipsius Cæsaris uberrimis litteris confirmata. Britannici belli exitus exspectatur. Constat enim aditus insulæ esse munitos mirificis molibus. Etiam illud jam cognitum est, neque argenti scripulum esse ullum in illa insula, neque ullam spem prædæ, nisi ex mancipiis: ex quibus

Tribun du Peuple. Ils prétendent qu'on n'a point fait de Decret en sa faveur, & il est vrai qu'il a été fait d'une maniere assez étrange [36]; mais il est soûtenu par le Consul Appius. Caton proteste que tant qu'il sera en vie, il sçaura bien empêcher son Triomphe [37]; je crois que dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, il fera plus de bruit que d'effet, & que ce grand éclat tombera de lui-même [38]. Appius, après avoir fait plusieurs tentatives inutiles pour obtenir les prérogatives de la Loi Curiata [39], a résolu enfin d'aller à ses dépens dans son Gouvernement de Cilicie.

J'ai répondu à la Lettre que vous aviez donnée à Paccius; mais j'ai encore bien des choses à vous dire. César a pour moi toute l'amitié possible; j'ai lieu d'en juger & par ce que me mande mon frere, & par les assurances qu'il m'en a données lui-même dans une Lettre fort longue & fort obligeante. On attend de jour à autre des nouvelles de l'expedition de Bretagne. Les côtes de cette Isle sont défendues par de très-bons Forts, & l'on a reconnu que les Mines d'argent qu'on esperoit y trouver, étoient imaginaires [40], qu'on n'en

nullos puto te literis, aut musicis eruditos exspectare.

Paullus in medio foro basilicam jam pæne texuit iisdem antiquis columnis: illam autem, quam locavit, facit magnificentissimam. Quid quæris? nihil gratius illo monumento, nihil gloriosius. Itaque Cæsaris amici (me dico & Oppium: dirumparis licet) in monumentum illud, quod tu tollere laudibus solebas, ut forum laxaremus, & usque ad atrium Libertatis explicaremus, contemsimus sexcenties H. S. cum privatis non poterat transigi minore pecunia. Efficiemus rem gloriosissimam. Nam in campo Martio septa Tributis comitiis marmorea sumus & tecta facturi; eaque cingemus excelsa porticus; ut mille passuum conficiatur. Simul adjungetur huic operi villa etiam publica. Dices, quid mihi hoc monumentum proderit? quid? celabo te

remporteroit pour tout butin que des esclaves.; je ne crois pas qu'il vous en vienne de ce pays-la, qui sçachent la Musique & les belles Lettres.

Æmilius Paulus [41] a déja presque relevé la Basilique [42] qui étoit au milieu de la place ; il s'est servi des anciennes cólonnes, mais il en fait bâtir une qui sera d'une beauté surprenante. Je vous dirai que cette dépense lui fait beaucoup d'honneur, & qu'elle plaît fort au Peuple. A son exemple, les amis de César (dûssiez-vous en crever de dépit, il faut que vous sçachiez que c'est d'Oppius & de moi que je parle) nous avons, dis-je, résolu, pour exécuter ce dessein que vous approuviez si fort, d'élargir la place que César fait faire, & de la pousser jusqu'au Portique de la Liberté. Nous avons donné soixante millions de sesterces [43] de toutes les maisons qui étoient dans cet espace, on n'a pû s'accommoder à moins avec les Proprietaires; il n'y aura rien de plus superbe. Nous ferons aussi dans le champ de Mars des enclos [44] & des galleries toutes de marbre qui seront entourées d'un grand Portique de mille pas, où le Peuple pourra se mettre à couvert lorsqu'on l'assemble par Tri-

res Romanas? non enim te puto de lustro, quod jam desperatum est, aut de judiciis, quæ lege Coctia fiant, quærere.

Nunc te objurgari patere, si jure. Scribis enim in epistola, quam C. Decimus mihi reddidit Buthroto datam, in Asiam tibi eundum esse te arbitrari. Mihi mehercule nihil videbatur esse in quo tantulum interesset, utrum per procuratores ageres, an per te ipsum; ut abis toties, & tam longe abes. Sed hæc mallem integra re tecum egiße. Profecto enim aliquid egissem. Nunc reprimam susceptam objurgationem. Utinam valeat ad celeritatem reditus tui. Ego ad te propterea minus sæpe scribo, quod certum non habeo ubi sis, aut ubi futurus sis. Huic tamen nescio cui, quod videbatur is te visurus esse, putavi

bus. Cet ouvrage sera accompagné d'une Métairie publique [45]. Qu'est-ce qui me revient de tout cela, direz-vous? pourquoi m'en parler si long-tems? pourquoi? ne me demandez-vous pas des nouvelles de Rome? aimeriez-vous mieux que je vous entretinsse du dénombrement du Peuple auquel on ne pense plus [46], ou des jugemens qui se rendent conformément à la Loi Coctia? [47]

Il faut maintenant que je vous gronde, vous le méritez trop pour le trouver mauvais. Vous me marquez dans la Lettre que vous m'avez écrite de Buthrote par C. Decimus, que vous ne pourrez guéres vous dispenser d'aller en Asie; il me semble néanmoins que vous n'avez point dans cette Province des affaires qui ne se puissent faire sans vous. Vos absences ne sont-elles pas assez frequentes, faut-il qu'elles soient encore si longues. Mais il n'y a plus de remede; peut-être que si je m'y étois pris plûtôt, je vous aurois fait changer de dessein. Laissons-là des reproches inutiles, ils ne le seront pas néanmoins, s'ils vous font avancer votre retour. Je vous écrirois plus souvent, si je sçavois où adresser mes Lettres. J'ai donné celle-ci à cet

dandas esse litteras. Tu quoniam iturum te in Asiam esse putas, ad quæ tempora te expectemus, facias me certiorem velim, & de Eutychide quid egeris.

REMARQUES

SUR LA XVI. LETTRE.

1. *Que vous m'avez écrites de Buthrote à quelques jours l'une de l'autre.*] Je lis ici avec Manuce, Junius, & Grutherus, *Buthroto* au lieu de *Bruto*; ces paroles, *fere eodem tempore*, appuient fort cette conjecture, & Grévius la trouve aussi très-bien fondée, quoiqu'elle ne le soit sur aucun Manuscrit. Il y a beaucoup d'apparence que la Lettre dont parle Ciceron à la fin de celle-ci, écrite de Buthrote par C. Decimus, est l'une des deux dont il parle en cet endroit.

2. *Scipion.*] On voit bien que c'est le premier Africain l'ami de Lelius, je ne m'arrêterai point à parler ici en détail de tous ceux que Ciceron avoit fait entrer dans ses dialogues de la République, ils sont tous fort connus, & d'ailleurs je ne dois m'attacher qu'à faire connoître ceux qui vivoient dans le tems de ces Lettres.

3. *Exoteriques,*] Ces Livres étoient ainsi appelés, parce qu'ils contenoient les leçons pu-

inconnu, parce que j'espere qu'il vous la rendra en main propre. Puisque vous comptez d'aller en Asie, marquez-moi dans quel tems vous faites état de revenir, & si vous vous êtes souvenu de ce que je vous ai demandé pour Eutychide.

---

bliques qu'Aristote faisoit l'après-midi dans le Lycée où il admettoit tout le monde, au lieu que ses leçons du matin n'étoient que pour ses Disciples, parce qu'il y traitoit des questions plus abstraites, & qui demandoient qu'on fût initié à sa doctrine. Les Livres qui traitoient de ces matieres étoient appelés ἀκροατικοί. Le matin étoit donc pour la Métaphysique & la Physique; & l'après-midi pour la Rhétorique, la Morale, & la Politique. Ces derniers Traités sont assurément les meilleurs, pour ne pas dire les seuls bons, qu'il nous ait laissés; & le privilege de ses Disciples, qui étoient seuls admis à ses leçons de Physique, n'étoit pas fort à envier. *Aulu-Gell. L.* 20. *c.* 5.

4. *Scevola.*] C'est Q. Mucius Scevola qu'il ne faut pas confondre avec un autre Scevola plus jeune de quelques années, mais qui n'étoit pas moins illustre que celui-ci, & par ses dignités & par sa vertu. Ils furent tous deux Consuls, le premier fut Augure, & le second grand Pontife.

5. *La matiere que je traite dans le premier Livre, revient assez au genre d'érudition dans lequel Scevola excelloit.*] L'une des principales

questions de ce Livre, c'est, de sçavoir jusqu'à quel point un Orateur doit être versé dans la Jurisprudence, & Scevola étoit le plus grand Jurisconsulte de son tems.

6. *Il est encore plus difficile à contenter que nous ne sommes ardens à le servir.*] C'est le sens que suivent tous les Commentateurs. Les paroles du Texte pourroient aussi s'entendre de quelqu'accommodement où Ciceron avoit été pris pour Arbitre entre Vestorius & deux autres tiers; & il faudroit traduire alors, *il est aussi difficile, que ses deux autres parties sont raisonnables.*

7. *La Loi Junia Licinia.*] Elle défendoit de faire passer aucune Loi, sans l'avoir auparavant exposée en public pendant trois Foires consécutives. *V. la Rem.* 8. *sur la* 9. *Lettre du Liv.* 2.

8. *La Loi Fusia.*] Cette Loi défendoit de proposer aucune affaire au Peuple certains jours où on le pouvoit faire auparavant.

9. *Il s'est raccommodé depuis peu avec Milon & avec moi.*] C. Caton pendant qu'il étoit Tribun avoit cité Milon devant le Peuple, & avoit tenté de faire ôter à Lentulus bienfaiteur de Ciceron le Gouvernement de Cilicie. *Ep.* 5. *L.* 1. *Fam. & Ep.* 3. *L.* 2. *ad Q. Fr.*

10. *On craint fort pour Procilius.*] Il a dit dans la Lettre précedente qu'il avoit été condamné. Il paroît par plusieurs endroits des trois dernieres Lettres de ce Livre, que l'ordre en est étrangement brouillé, & que ce sont différens morceaux cousus ensemble. Par exemple, une partie de la seiziéme Lettre est écrite le dernier de Septembre, & dans la suite de la même Lettre il est parlé de l'affaire de Gabinius qui

ne fut jugée qu'en Octobre. Dans la même Lettre Ciceron parle en passant à Atticus de la déclaration que Memmius avoit faite dans le Sénat comme d'une chose qu'il lui avoit déja mandée, & il n'explique ce que c'étoit que dans la dix-huitiéme Lettre. Dans la même Lettre encore, il dit que Messala & Domitius sont sûrs d'être élûs Consuls, comme ils le furent en effet; & dans la dix-septiéme Lettre, il en parle tout autrement, & à peu près comme dans la quinziéme. Dans la premiere partie de la dix-septiéme Lettre; Atticus est arrivé en Italie; & à la fin de cette Lettre, les dernieres nouvelles que Ciceron en a eues sont d'Ephese au commencement d'Août; & dans la dix-huitiéme, il ne sçait s'il est en Epire, en Grece, ou en Asie. Ne voilà que trop de preuves du peu d'ordre qui se trouve dans les dernieres Lettres de ce Livre. On doit plûtôt s'en prendre à ceux qui en ont fait le recueil, qu'aux Copistes; car la conformité des Manuscrits justifie l'exactitude de ces derniers. Il se trouve quelquefois des dates différentes dans une même Lettre, parce que Ciceron écrivoit en différens tems ce qui se passoit jusqu'à ce qu'il se présentât quelque commodité. *Ep. 15. si facta erunt, & tabellarius non erit profectus, tota comitia perscribam*, & Ep. 1. L. 3. ad Q. Fr. *Quod multos dies epistolam in manibus habui propter commorationem tabellariorum, ideo multa conjecta sunt aliud alio tempore.*

11. *Hirrus.*] De la même maison que Lucceius. Il étoit créature de Pompée, c'étoit peut-être ce qui l'avoit brouillé avec Domitius Ænobarbus. Il se réconcilia avec lui de peur qu'il ne l'empêchât d'obtenir la Charge de Tribun

font fort obſcures ; mais ce qu'on entrevoit aſſez clairement, c'eſt qu'elles ont rapport à la maniere dont Atticus faiſoit valoir ſon argent, dont les brigues faiſoient monter l'intérêt fort haut. Toute la difficulté roule ſur le ſens de ces paroles, *negotia multarum nundinarum.* Je crois qu'elles ne ſignifient autre choſe, ſinon une affaire qui traîne long-tems ; notre Auteur s'eſt ſervi de cette expreſſion, parce qu'on marquoit par le nombre des Foires, l'eſpace qui devoit être entre le tems auquel on propoſoit une affaire au Peuple, & celui auquel on l'aſſembloit pour la décider.

19. *Antius.*] Différent de l'Opimius Antius, dont nous avons tantôt parlé. Celui-ci, qui étoit ſurnommé Reſtio, avoit gardé comme Caton quelque choſe de la ſévérité des mœurs anciennes. Il étoit Préteur l'année avant celle-ci ; il propoſa une Loi pour regler la dépenſe, mais elle ne paſſa point. C'eſt apparemment celle que Dion attribue à Pompée qui étoit alors Conſul.

20. *Memmius.*] Tribun du Peuple, il ſe déclara auſſi l'accuſateur de Gabinius, & depuis encore de Rabirius, pour qui Ciceron fit l'Oraiſon qui nous eſt reſtée.

21. *Pompeius Rufus.*] Tribun déſigné.

22. *Triarius.*] C'eſt celui qui avoit déja accuſé Scaurus de concuſſion. Il fut Queſteur en 700. il ſe nommoit Publius, & il ne faut pas le confondre avec un C. Triarius qui vivoit dans le même tems, & qui fut Tribun en 703. Celui de cette Lettre étoit fils de L. Triarius Lieutenant de Lucullus, qui fut défait par Mithridate. *Aſcon. in Orat. pro M. Scaur. Plut. Lucul.*

23. *Lucius César.*] Fils de celui qui avoit été Consul en 690. & l'un des trois que César fit mourir pendant la guerre civile.

24. *Vous me demandez comment je me suis conduit dans cette affaire? avec toute la fermeté & toute la liberté possible. Mais qu'en a dit Pompée? il n'a point trouvé mauvais que je poursuivisse une vengeance à laquelle l'honneur m'engageoit.*] L'affaire de Gabinius étoit celle de Pompée. Le premier n'avoit rétabli le Roi d'Egypte qu'à la sollicitation de l'autre ; il avoit toujours été sa créature, & il ne déservit Ciceron que parce que Pompée lui étoit alors contraire ; ainsi la réconciliation de ceux-ci sembloit devoir finir une inimitié qui n'avoit point été personnelle dans son origine. Mais il faloit laisser jetter à Ciceron son premier feu. Il se déclara d'abord hautement contre Gabinius, & afin d'aigrir davantage l'esprit du Peuple, il lui fit lire les prétendus Vers Sibyllins qui défendoient de rétablir le Roi d'Egypte la force à la main. Il le poussa vivement dans le Sénat, lorsque les *Publicains* de Syrie y déposerent contre lui. Pompée tenta plusieurs fois inutilement de les raccommoder. Ciceron croyoit alors qu'une telle réconciliation seroit pour lui une éternelle infamie, & une preuve trop manifeste qu'il étoit vendu à Pompée. Mais peu de tems après il regarda les choses d'un autre côté ; il trouva, que si l'on devoit se piquer d'être égal & constant par rapport à ses amis, c'étoit un faux point d'honneur que de vouloir porter ses ressentimens jusques dans le tombeau. *Neque vero me pœnitet mortales inimicitias, immortales amicitias habere. Pro Rabirio. v. Ep.* 1. 2. 4. *&* 9. *L.* 3. *ad Q. Fr.*

25. *L. Lentulus fils de Lucius chef de l'accusation.*] C'est le fils de Lentulus dont nous avons parlé sur la sixiéme Lettre de ce Livre. Il accusoit Gabinius, & parce qu'il étoit de la faction opposée à celle de Pompée *, & parce que Gabinius l'avoit emporté sur son pere dans la poursuite du Consulat : ce qui laissoit dans les familles une inimitié comme héréditaire †. * *Ep. 24. L. 2.* † *In vatin.*

26. *Chef de l'accusation.*] Outre le principal accusateur, il y en avoit plusieurs autres nommés *subscriptores*.

27. *Il a encore deux jugemens à subir.*] Il parle de Gabinius qui, outre l'accusation de crime d'Etat, avoit encore à se purger de celles de concussion & de brigue. Ciceron plaida pour lui à la sollicitation de Pompée, mais l'éloquence & le crédit si bien réunis ne purent le sauver cette seconde fois.

28. *On pourroit bien même élire un Dictateur, du moins on en parle fort, & c'est ce qui acheva d'intimider les Juges de Gabinius.*] On ne doutoit point que Pompée ne fût élû si l'on étoit obligé d'avoir recours à ce dernier remede. Ses créatures disoient par-tout qu'il faloit choisir un homme qui joignît à une grande puissance, beaucoup de douceur & de modération ; ils indiquoient par-là Pompée qui avoit en sa disposition une armée considérable, & qui affectoit de paroître affable & populaire. Il n'oublioit rien de sa part pour se faire un chemin à cette unique & suprême dignité, il entretenoit les troubles & se faisoit nommer sous main par ses amis, pendant qu'il les desavouoit en public. Ces artifices ne lui réussirent pas la premiere année ; les troubles finirent par l'Elec-

tion de Messala & de Calvinus. Mais ils recommencerent bientôt après, & les Tribuns le proposerent alors ouvertement pour Dictateur. Ce nom étoit devenu horriblement odieux depuis la domination de Sylla. Caton & Bibulus proposerent un milieu qui fut d'élire Pompée Consul sans Collegue, avec une puissance égale à celle du Dictateur, mais avec cette difference qu'il seroit obligé comme les autres Consuls de rendre compte au Sénat & au Peuple de son administration. *Ap. L. 2. Bel. civ. Ep. 7. & 8. L. 3. ad Q. Fr. Ascon. in Milon. Dion. L. 40.*

29. *P. Sylla en a aussi accusé Gabinius, dans l'esperance qu'il ne comparoîtroit point.*] Gabinius en revenant de Syrie fit publier devant lui, qu'il alloit demander le Triomphe pour ses deux expéditions, d'Egypte, & de Judée. Il se tint en effet quelques jours hors de la Ville, comme faisoient ceux qui prétendoient à cet honneur; & ce fut dans cet intervalle que Sylla l'accusa de brigue. Gabinius abandonna bientôt après sa prétention, qui ne servoit qu'à aigrir le Peuple contre lui, & il entra dans Rome, mais Sylla ne laissa pas de poursuivre son accusation.

D'autres expliquent *quin foris esset* par *quin accusatione excluderetur*, c'est-à-dire, *que Torquatus son Concurrent l'emporteroit sur lui.* J'aimerois mieux dire, dans l'esperance que Gabinius seroit condamné pour le crime d'Etat, ou pour celui de concussion, avant qu'on jugeât l'accusation de brigue; ce qui en effet arriva.

30. *Torquatus.*] Apparemment celui qui avoit accusé quelques années auparavant le

même P. Sylla, pour qui Ciceron fit alors l'Oraiſon qui nous reſte.

31. *D'autres mieux aviſés.*] *Urbani* ſignifie en général des gens du bel air, des railleurs de profeſſion, des gens qui ſçavent le monde & le train des affaires. *Ep.* 49. *L.* 12. *Sueton. Jul. & Veſp.*

32. *La Loi Papia.*] Publiée par C. Papius Tribun du Peuple ſous le Conſulat d'Aurelius Cotta & de Manlius Torquatus, & confirmée en 627. par M. Junius Penus auſſi Tribun du Peuple; elle défendoit aux Etrangers de s'établir dans Rome. *Pro Balbo. L.* 3. *de off. Dion. L.* 37.

33. *J'avois toujours oui dire que Mars fut pris dans le même filet que Venus.*] Ce filet fut imaginé par Vulcain, pour rendre tous les Dieux témoins d'un affront dont aucun ne le plaignit. Il ſe trouve encore tous les jours des maris auſſi peu délicats, qui ſatisfont leur vengeance aux dépens de leur honneur.

34. *Pontinius.*] Il avoit été Préteur ſous le Conſulat de Ciceron, & avoit enſuite rangé à leur devoir par la force des armes les Allobroges, qui remuerent à l'occaſion de la conjuration de Catilina. Il étoit depuis quatre ans aux portes de Rome, attendant le Triomphe avec une perſévérance opiniâtre qui ſurmonta enfin tous les obſtacles qu'il avoit rencontrés. *Epitome Liv. Lib.* 103. *Dion. L.* 40.

35. *Q. Mutius.*] C'eſt le Scevola dont nous avons déja parlé.

36. *Ils prétendent qu'on n'a point fait de Decret en ſa faveur, & il eſt vrai qu'il a été fait d'une maniere aſſez étrange.*] Sergius Galba, qui avoit ſervi ſous Pontinius, & qui étoit

alors Préteur, assembla le Peuple avant l'heure marquée par les Loix, & lui fit décerner le Triomphe par une petite troupe de gens qui étoient gagnés. *Dion. L.* 40.

37. *Que tant qu'il vivra, il sçaura bien empêcher son Triomphe.*] Les Magistrats dont il est ici parlé, se servirent même de voies de fait pour empêcher Pontinius d'entrer dans la Ville, mais ce fut inutilement.

38. *Que dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, il fera plus de bruit que d'effet, & que ce grand éclat tombera de lui-même.*] Voilà d'un seul trait, une peinture parfaite, & une juste idée du caractere de Caton. C'étoit un homme qui avoit plus de droiture que de prudence, qui nuisoit plus au bon parti par son humeur austere & infléxible, qu'il ne le servoit par son zéle ardent, mais peu réglé. Il s'étoit fait des principes dont il ne se relâchoit jamais, même en faveur des meilleurs Citoyens comme étoit Pontinius. Il ne sçavoit pas ménager à la République le peu de gens qui s'intéressoient encore pour sa liberté. Il vouloit rappeler dans le siécle le plus corrompu, comme le plus poli, la vertu rigide & farouche des tems les plus grossiers. Il s'opposoit à tout sans discernement, souvent sans appui, presque toujours sans succès; il usoit ainsi son crédit, & perdoit en vains efforts une autorité qu'il faloit ménager pour des occasions plus importantes.

39. *Les prérogatives de la Loi Curiata.*] Il y avoit plusieurs sortes de Loix de ce nom, mais la principale étoit celle qui donnoit à un Gouverneur de Province le droit de lever des troupes, & de les commander, avec des appoin-

temens réglés & toutes les choses nécessaires pour son voyage. Cette Loi étoit ainsi appelée, parce qu'on la proposoit au Peuple assemblé par *Curies* ou quartiers.

40. *Que les mines d'argent qu'on esperoit trouver dans cette Isle, étoient imaginaires.*] Ceci confirme ce que dit Suetone, qu'on reprochoit à César d'être passé dans le pays de ces Barbares pour s'enrichir des dépouilles de ce nouveau monde. Et plus d'un siécle après, Tacite nous assûre encore qu'on y trouvoit des mines d'or & d'argent. La cupidité avoit fait naître, & entretenoit cette fausse opinion. Si elle avoit eu quelque fondement, les Romains ne seroient pas sortis de cette Isle qu'ils ne l'eussent entierement subjuguée. Malheur alors aux pays dont l'abondance pouvoit assouvir leur avarice, ou fournir à leurs énormes profusions. César en faisoit de si grandes, qu'il pouvoit bien être passé dans cette Isle autant pour y chercher des richesses que pour y acquerir de la gloire.

Si quis locus abditus ultra,
Si qua foret tellus quæ fulvum mitteret aurum,
Hostis erat.

Fana templaque deûm donis referta expilavit; urbes diruit, sæpius ob prædam quam ob delictum. Sueton. Jul.

41. *Æmilius Paulus.*] Qui fut Consul quatre années après, avec C. Marcellus. Il avoit été Edile l'année avant celle-ci.

42. *Basilique.*] C'étoit un lieu où l'on s'assembloit pour différentes sortes d'affaires, à peu près comme dans notre Palais. Cette sorte d'édifice servit depuis de modéle aux Chrétiens pour leurs Eglises, ausquelles ils ne voulurent

pas donner la forme des Temples consacrés aux Idoles.

43. *Soixante millions de Sesterces.*] Environ 5580000 livres. Suetone dit que cette place coûta cent millions de sesterces, & Pline en fait monter le prix jusqu'à six vingt.

44. *Des enclos.*] SEPTA, c'étoit les endroits où l'on faisoit passer les Centuries, ou les Tribus pour donner leurs suffrages les unes après les autres.

45. *Une Métairie publique.*] C'étoit une maison où les Augures se tenoient ordinairement pendant les Assemblées pour servir les Magistrats, en cas qu'on eût besoin de leur ministere, & où ceux qui avoient donné leur suffrage pouvoient s'aller mettre à couvert. Les Cohortes mandées par les Consuls s'y assembloient, & les Censeurs y faisoient le dénombrement du Peuple. *Varron. L. 3. c. 2. de re Rust.*

46. *Du dénombrement du Peuple auquel on ne pense plus.*] V. la Remarque 15. sur la 2. Lettre, & la 1. Remarque sur la 10. Lettre.

47. *Les Jugemens qu'on rend conformément à la Loi Coctia.*] Il n'y a point de Loi de ce nom, & l'on ne peut l'entendre de la Loi d'Aurelius Cotta, car les Loix prenoient leur nom de celui de la famille du Magistrat qui les publioit, & non pas de son surnom. On lit Cincia dans deux Manuscrits, mais la Loi de ce nom ne convient point aux affaires dont Ciceron parle dans cette Lettre. Quelques Commentateurs lisent Plautia, & l'entendent de la Loi contre les voies de fait. Mais cette leçon n'est appuyée d'aucun Manuscrit. Il faut donc avouer qu'on ne sçait pas de quelle Loi

Ciceron parle ici, & nous pouvons nous en consoler aisément puisqu'il n'a pas crû cette



EPISTOLA XVII.

O Expectatas mihi tuas litteras! ô gratum adventum! ô constantiam promissi, & fidem miram! ô navigationem amandam! quam mehercule ego valde timebam, recordans superioris tuæ transmissionis [a] δέρρεις *sed nisi fallor, citius te, quam scribis, videbo. Credo enim te putasse, tuas mulieres in Apulia esse: quod cum secus erit, quid te Apulia moretur? nam Vestorio dandi sunt dies, & ille Latinus* [b] ἀττικισμὸς *ex intervallo regustandus. Quin tu huc advolas,*

a Pelles, cilicia.

b Sermo Atticum redolens.

affaire assez importante pour en mander le détail à Atticus.



LETTRE XVII.

QUe j'attendois vos Lettres avec impatience ! qu'elles m'ont fait de plaisir en m'apprenant que votre navigation avoit été heureuse, & que vous étiez arrivé en Italie ! quelle exactitude ! quelle ponctualité ! Les préparatifs que vous aviez faits pour ce voyage, me faisoient apprehender qu'il ne fût beaucoup plus long. Mais, si je ne me trompe, nous vous aurons encore plûtôt que vous ne me le marquez ; car votre femme & votre sœur n'étant point dans la Pouille, comme vous l'avez cru, qu'est-ce qui pourroit vous arrêter dans ces quartiers ? Je compte néanmoins que vous passerez quelques jours chez Vestorius, pour reprendre insensiblement le goût de la plus fine Latinité. Mais vous feriez mieux encore de venir tout droit ici, vous

& invisis illius nostræ Reip. germanam.

Putavi de nummis ante comitia tributim uno loco divisis palam, inde absolutum Gabinium. Detur esse valiturum. De Messalla quod quæris quid scribam nescio. Numquam ego vidi tam pares candidatos. Messalæ copias nosti, Scaurum Triarius reum fecit. Si quæris, nulla est magnopere commota [a] συμπάθεια *sed tamen habet Ædilitas ejus memoriam non ingratam, & est pondus apud rusticos in patris memoria. Reliqui duo Plebeii sic exæquantur, ut Domitius valeat amicis, adjuvetur tamen non gratissimo munere; Memmius Cæsaris commendetur militibus, Pompeii Gallia nitatur. Quibus si non valuerit, putant fore aliquem; qui comitia in adventum Cæsaris detrudat, Catone præsertim absoluto.*

a Commiseratio.

aurez le plaisir d'y voir une copie fidelle de cette République dont j'ai donné l'idée. [1]

Je crois vous avoir mandé que les Prétendans au Consulat ont fait distribuer publiquement, & dans un même lieu, de l'argent à toutes les Tribus; & que Gabinius a été absous, il ne manque plus que de le voir en crédit. Je ne puis vous dire rien d'assuré touchant Messala; vous sçavez ce qui compose sa faction. Je ne vis jamais tant d'égalité entre les Prétendans. Scaurus a été mis en justice par Triarius; l'on ne s'est pas intéressé pour lui autant que vous le pourriez croire, cependant les magnificences de son Edilité l'ont rendu assez agréable au Peuple [2], & la mémoire de son pere est encore chere aux Tribus de la Campagne [3]. Les deux Competiteurs Plebeïens ont aussi l'un sur l'autre des avantages differens, mais assez égaux. Domitius a beaucoup d'amis, & quoique les jeux qu'il a donnés au Peuple n'ayent pas eu un grand succès, ils ne lui seront pas néanmoins inutiles. Memmius est soûtenu par les soldats de César [4], & aura pour lui les suffrages des Peuples de la Gaule Cisal-

Ab Quinto fratre, & à Cæsare accepi a. d. IX. Kalend. Novemb. litteras, confecta Britannia, obsidibus acceptis, nulla præda, imperata tamen pecunia, datas à littoribus Britanniæ proximo a. d. VI. Kalend. Octob. exercitum Britannia repor[illegible]bant. Q. Pilius erat jam ad Cæsarem profectus. Tu, si aut amor in te est nostri, ac tuorum, aut ulla veritas, aut si etiam sapis, ac frui tuis commodis cogitas, adventare & prope adesse jam debes. Non mehercule æquo animo te careo. Te autem quid mirum, qui Dionysium tantopere desiderem? quem quidem abs te cum dies venerit, & ego, & Cicero meus flagitabit. Abs te proximas litteras ha-

pine, qui sont dévoués à Pompée [5]. Mais s'il ne trouve pas son parti assez puissant, il pourra bien faire differer les Elections jusqu'à ce que César ait repasé les Alpes [6]. On s'y hazardera bien plus facilement depuis que C. Caton a été absous. [7]

J'ai reçû le vingt-quatriéme d'Octobre des Lettres de mon frere & de César datées du vingt-cinquiéme de Septembre sur les côtes de l'Isle de Bretagne un peu avant leur embarquement. Les Barbares ont été vaincus, ils ont donné des Otages & payé les sommes qu'on leur a imposées, c'est tout ce que notre Armée remporte de cette Isle. Pilius [8] est allé trouver César. Si vous avez quelque amitié, ou pour moi, ou pour votre famille, si vous êtes homme de parole, enfin quand vous ne consulteriez que vous-même, vous ne pourriez mieux faire que de venir au plûtôt jouir ici du bonheur qui vous attend. Je vous assure que j'ai bien de la peine à me passer de vous, mais cela n'est pas surprenant, puisque je m'apperçois si fort de l'absence de Dionysius. Je me joindrai à mon fils pour vous le redemander lorsqu'il en sera tems. Les dernieres Lettres que j'ai-

bebam Epheso. a. d. v. *Id. Sext. datas.*

REMARQUES
SUR LA XVII. LETTRE.

1. *Vous y verrez une copie fidelle de cette République dont j'ai donné l'idée.*] Dans ses Livres de la République. Je n'ai que faire d'avertir que c'est une ironie ; & je dois encore moins m'arrêter à rapporter toutes les différentes leçons de ce passage, & les étranges conjectures des Critiques. J'ai suivi celle de Manuce qui rencontre ordinairement mieux que les autres sans aller chercher si loin.

2. *Les magnificences de son Edilité l'ont rendu assez agréable au Peuple.*] Elles avoient été à tel excès, qu'il avoit consumé tout son bien & contracté beaucoup de dettes *. Pline †, qui donne volontiers dans le merveilleux, dit que les restes & les débris des spectacles qu'il avoit donnés au Peuple, valoient cent millions de sesterces, c'est-à-dire plus de neuf millions de notre monnoye. Les jeunes Magistrats hazardoient alors & sacrifioient tout pour gagner la faveur du Peuple, & pour s'ouvrir un chemin aux premieres places de la République ; lorsqu'ils y réussissoient, ils trouvoient bientôt à se dédommager. Un seul Gouvernement de Province raccommodoit leurs affaires, & les Peuples de Sardaigne payerent abondamment

reçûes de vous, sont datées du neuviéme d'Août à Ephese.

---

les frais immenses des divertissemens que Scaurus avoit donnés au Peuple. * *Ascon. in Orat. pro Scaur.* † *L. 36. c. 15.*

3. *La mémoire de son pere est encore en vénération parmi les Tribus de la Campagne.*] Les Tribus de la Ville étoient composées de toute la canaille de Rome, qui, pour parler avec notre Auteur, n'avoit d'autre occupation que *d'entendre haranguer ses Tribuns & de succer le Trésor.* C'étoit une espece d'affront que d'être transféré dans ces Tribus. Il n'y en avoit que quatre nommées, Suburra, Palatina, Collina, & Esquilina, de quatre quartiers de la Ville. Toutes les autres étoient composées des Peuples de l'Italie, qui avoient obtenu le droit de Bourgeoisie Romaine, & des bons Bourgeois qui s'étoient fait agréger aux Tribus de la Campagne. *Ep. 16. L. 1. illa concionalis hirudo Ærarii. Ascon. in Milon. Epit. Liv. L. 20. Plin. L. 18. c. 3.*

Le pere de Scaurus étoit un des premiers hommes de la République du tems de Marius, avec qui il avoit partagé la défaite des Cimbres & des Teutons, & c'étoit sans doute cette liaison * qui rendoit sa mémoire chere aux Tribus de la Campagne qui avoient toujours été dévouées à Marius. * *Plin. L. 36.*

4. *Memmius est soûtenu par les soldats de César.*] Il en envoyoit souvent à Rome dans le tems des Elections; & le jeune Crassus pen-

dant qu'il servoit dans les Gaules, en ament pour favoriser celle de son pere. *Dion. L.* 39.

5. *Et il aura pour lui les suffrages des Peuples de la Gaule Cisalpine, qui sont dévoués à Pompée.*] C'est que Pompeius Strabon, pere du grand Pompée, avoit fait donner aux Colonies de la Gaule par-delà le Po le droit de suffrage *. Manuce a cru que le mot *Pompeii* s'étoit glissé dans le Texte, parce que, dit-il, Pompée soûtenoit Scaurus contre Memmius, mais la derniere Lettre de ce Livre prouve manifestement que Pompée étoit alors pour Memmius; & Ciceron dit expressément dans un autre endroit, qu'il avoit abandonné Scaurus.
* *Ascon. in Orat. contra Pison. Ep.* 8. *L.* 3. *ad Q. Frat.*

6. *Jusqu'à ce que César ait repassé les Alpes.*] USQUE AD ADVENTUM CÆSARIS. Je n'ai pas traduit à la lettre, *jusqu'à l'arrivée de César*, parce que cela auroit donné une fausse idée. César non plus que les autres Gouverneurs, ne pouvoit passer les limites de sa Province; mais il venoit ordinairement après la Campagne dans la Gaule Cisalpine, afin de voir de plus près ce qui se passoit à Rome, & d'être plus à portée pour servir ses créatures. Il se formoit aussi-tôt dans la Ville de sa résidence une Cour nombreuse, composée de ce qu'il y avoit à Rome & dans les Provinces voisines de plus distingué; l'on compta chez lui jusqu'à deux cens Sénateurs, & l'on vit à sa porte en un même jour six vingt faisseaux. Les Prétendans aux Magistratures, les jeunes gens accablés de dettes, & tous ceux qui avoient de mauvaises affaires, se rendoient auprès de lui. Il donnoit aux uns, promettoit aux autres,

ménageoit ſes anciennes liaiſons, en formoit de nouvelles, & n'épargnoit rien ſur tout pour gagner ſes ennemis les plus déclarés. C'eſt ainſi qu'il ſçut pendant dix ans ſe ſervir contre les Barbares, des forces de la République, & contre la République des dépouilles des Barbares. *Plut. in Cæſare & Pomp. Sueton. Jul. Ep.* 4. *L.* 8. *Fam.*

7. *Depuis que C. Caton a été abſous.*] V. Remarque 14. ſur la 8. Let. & Rem. 4. ſur la 15. de ce Livre.

8. *Pilius.*] Apparemment le frere de Pilia * femme d'Atticus; il étoit Queſteur cette année. * *Ep.* 8. *L.* 8. *Fam.*



EPISTOLA XVIII.

PUto te existimare, me nunc oblitum consuetudinis & instituti mei, rarius ad te scribere, quam solebam: sed, cum loca & itinera tua nihil habere certi video, neque in Epirum, neque Athenas, neque in Asiam neque cuiquam, nisi ad te ipsum proficiscenti, dedi litteras. Neque enim sunt eæ epistolæ nostræ; quæ si perlatæ non sint, nihil ea res nos offensura sit: quæ tantum habent mysteriorum, ut eas ne librariis quidem fere committamus.

Lepidum quo excidat, Consules flagrant infamia, quod C. Memmius candidatus pactionem in Senatu recitavit, quam ipse & suus competitor Domitius cum Consulibus fecissent, uti ambo H S. quadragena Consulibus darent, si essent ipsi Con-

LETTRE XVIII.

SI je ne vous écris pas auſſi ſouvent que j'avois coûtume de le faire, ce n'eſt point par négligence, comme vous pourriez vous l'imaginer ; c'eſt que ne ſçachant point où vous êtes, ni quelle route vous tenez, je n'ai point voulu adreſſer mes Lettres, ni en Epire, ni à Athenes, ni en Aſie ; & je n'en ai confié qu'aux Exprès qu'on vous a envoyés. Car elles ne ſont pas de nature à pouvoir être vûes ſans conſéquence, & j'y traite ordinairement des matieres ſi délicates, que je n'oſe pas me ſervir de Secretaire.

Nous avons eu ici de fort jolies Scenes, ce ſera quelque choſe de curieux que d'en voir le dénouement. Les Conſuls ſont perdus de réputation depuis que Memmius a lû en plein Sénat la convention que ſon Compétiteur & lui avoient faite avec eux. Elle portoit que ſi les Conſuls de cette année pouvoient les faire déſigner pour la prochaine,

sules facti, nisi tris Augures dedissent, qui se adfuisse dicerent, cum lex Curiata ferretur, quæ lata non eßet; & duo Consulares, qui se dicerent in ornandis provinciis consularibus scribendo affuisse, cum omnino ne Senatus quidem fuisset.

Hæc pactio non verbis, sed nominibus & perscriptionibus, multorum tabulis cum esse facta diceretur, prolata à Memmio est nominibus inductis, auctore Pompeio. Hic Appius erat idem. Nihil sane jacturæ. Corruerat alter, & plane, inquam, jacebat. Memmius autem, diremta coitione invito Calvino, plane refrixerat; & eo magis nunc cogitare dictaturam, tum favere justitio, & omnium rerum licentiæ.

ils s'engageoient de leur côté à faire affirmer par trois Augures qu'ils avoient été préſens [1] le jour qu'on avoit publié la Loi Curiata, qui n'a pas ſeulement été proposée ; de trouver encore deux Conſulaires qui atteſteroient qu'ils étoient préſens lorſqu'on avoit dreſsé le Decret pour regler l'état des Provinces de ces mêmes Conſuls, quoique cette affaire n'ait pas ſeulement été miſe en délibération dans le Sénat : que s'ils ne pouvoient tenir leur parole, ils donneroient chacun aux Conſuls quatre cens mille ſeſterces.

Comme cette convention s'étoit faite par écrit, & qu'ils avoient donné de bonnes cautions, Memmius, par le conſeil de Pompée [2], a produit les billets de change, les obligations, & les Livres de compte [3] qui en faiſoient foi. Appius ne s'eſt point étonné de cet éclat, & n'a rien perdu de ſon air de confiance, mais ſon Collegue en a été ſi étourdi, qu'il n'en eſt pas encore revenu [4]. Depuis que Memmius a rompu malgré Calvinus l'intelligence qui étoit entr'eux, ſes affaires ſont entierement tombées. Il s'eſt imaginé qu'un interregne, ou l'Election d'un Dictateur, pourront les

Perſpice æquitatem animi mei & ludum, & contemtionem Seleucianæ provinciæ, & mehercule cum Cæſare ſuaviſſimam conjunctionem (hæc enim me una ex naufragio tabula delectat) qui quidem Quintum meum, tuumque, dii boni! quemadmodum tractat honore, dignitate, gratia? non ſecus ac ſi ego eſſem imperator. Hibernam legionem eligendi optio delata commodum, ut ad me ſcribit. Hunc tu non ames? quem igitur iſtorum?

Sed heus tu, ſcripſeram ne tibi me eſſe legatum Pompeio? & extra urbem quidem fore ex Idib. Jan.? viſum eſt hoc mihi ad multa quadrare. Sed quid plura? coram, opinor, reliqua; ut tu tamen aliquid

rétablir ; & dans cette vûe, il fomente les désordres & les dissentions publiques.

Admirez, je vous prie, cette égalité d'ame & cette liberté d'esprit que je conserve au milieu de tant de troubles, & le mépris que j'ai pour des Gouvernemens que d'autres recherchent avec tant d'ardeur [5]. Mais considerez surtout quel plaisir c'est pour moi d'être uni si étroitement avec César. Je me trouve fort heureux d'avoir trouvé cette planche dans mon naufrage. Mon frere se loue fort de ses manieres honnêtes & obligeantes, il ne pourroit être traité avec plus de distinction, quand il serviroit sous moi. César lui a donné à choisir dans toutes les Gaules un quartier d'hyver pour la Legion qu'il commande ; & vous n'aimeriez pas un homme de ce caractere ? ne le mérite-t'il pas mieux que tous ces gens du bon parti ?

Mais à propos, vous ai-je mandé que je vais avec Pompée en qualité de Lieutenant [6], & que je partirai le treiziéme de Janvier ; je trouve que cela me convient par plus d'un endroit. Qu'ai-je encore à vous dire ? mais il faut garder quelque chose pour votre arrivée, afin

expectes. Dionysio plurimam salutem : cui quidem ego non modo servavi, sed etiam ædificavi locum. Quid quæris ? ad summam lætitiam meam, quam ex tuo reditu capio, magnus illius adventu cumulus accedit. Quo die ad me venies, ut, me amas, apud me cum tuis maneas.

REMARQUES
SUR LA XVIII. LETTRE.

1. DE *faire affirmer par trois Augures qu'ils avoient été présens.*] On ne pouvoit délibérer en public sur aucune affaire sans consulter les Augures, & il en faloit trois lorsqu'on assembloit le Peuple par Curies, parce qu'anciennement les trois Tribus, que Romulus divisa en trente Curies, avoient chacune leur Augure. *L.* 1. *de Divin. Liv. Decad.* 1. *L.* 1.

Il paroît d'abord inconcevable qu'on voulût faire acroire au Peuple qu'il avoit fait un Decret qu'on ne lui avoit pas seulement proposé, & cela auroit été absolument impossible si les Assemblées s'étoient faites alors selon les Loix, mais elles étoient si tumultuaires, & il s'y trouvoit souvent une si petite partie du Peuple, que le reste sçavoit à peine ce que

que la curiosité vous amene au plûtôt. Mille complimens à Dionysius; je lui ai gardé un appartement, ou pour mieux dire, je lui en ai fait bâtir un exprès. Il peut compter que le plaisir que j'aurai de le voir augmentera beaucoup la joie que j'ai de votre retour. Je vous prie de venir descendre chez moi le jour que vous arriverez.

---

qui s'y passoit * témoin celle où l'on accorda le Triomphe à Pontinius. † * *Vacuo non solum à bonis sed etiam à liberis atque inani foro, ignaro populo Romano quid ageretur, Ærarium, Provinciæ, legiones, imperia donabantur. Post red. in sen.* † *Rem. sur la 16. Lett.*

Il en est de même des Sénatus-Consultes; on en faisoit souvent où il ne se trouvoit qu'un fort petit nombre de Sénateurs *, & quelquefois même on en supposoit.

* *Ascon. arg. in Cornel. Ep. 26. L. 15. & Philip. 5.*

2. *Les obligations, les billets de change & les livres de comptes.*] *Nomina* signifie proprement les sommes empruntées sans intérêt; *Perscriptiones*, c'est à peu près la même chose que nos billets payables au porteur, & *tabulæ*, c'étoient leurs Livres de compte, sur lesquels ils écrivoient les sommes qu'ils prêtoient ou qu'ils empruntoient sans intérêt, ou pour lesquelles ils s'obligeoient. *Vide Salm. L. 1. c. 6. de fœn. trapezitico.*

3. *Par le conseil de Pompée.*] Il étoit ravi d'avoir cette occasion de se venger de Domitius qui avoit toujours été son ennemi, & il étoit aussi bien-aise de mortifier Appius qui lui étoit contraire dans l'affaire de Gabinius *. Mais César qui agissoit par des principes bien différens, & qui ne donnoit rien à son animosité à moins qu'elle ne s'accommodât avec ses desseins, fut fâché que Memmius eût fait cet éclat qui lui nuisoit plus qu'aux Consuls, & qui donna lieu aux gens du bon parti de s'en prévaloir contre lui-même pour favoriser Messala.

* *Dion. L.* 39. *Ep.* 15.

4. *Appius ne s'est point étonné de cet éclat & n'a rien perdu de son air de confiance : pour Domitius, il en a été si fort étourdi qu'il n'en est pas encore revenu.*] L. Domitius étoit du parti des gens de bien, il avoit toujours fait profession d'une probité sévere & exacte; sa liaison & son alliance avec Caton l'obligeoit d'une maniere plus particuliere à jouer ce personnage, & ce n'étoit pas une chose aisée à soûtenir pour un homme de ce caractere que de se voir démasqué si publiquement. Pour Appius, il n'avoit pas les mêmes raisons, il ne s'étoit jamais piqué que d'une vertu fort commune. D'ailleurs cette humeur fiere, naturelle à tous ceux de sa maison, lui donnoit une hardisse qui tenoit fort de l'impudence. *Si mehercule Appii os haberem ... tamen hoc sustinere non possem. Ep.* 10. *L.* 5. *Fam.*

5. *Le mépris que j'ai pour des Gouvernemens que d'autres recherchent avec tant d'ardeur.*] CONTEMPTUM SELEUCIANÆ PROVINCIÆ. Il appelle ainsi la Cilicie, parce que Seleucus y avoit bâti plusieurs villes. On ne voit nulle

part qu'on lui eût offert alors le Gouvernement de cette Province, ni celui d'aucune autre. Mais il oppose ici son indifférence qui avoit paru après son Consulat lorsqu'il refusa le Gouvernement de Macedoine, à l'ardeur d'Appius qui vouloit aller en Cilicie à quelque prix que ce fût.

6. *Que je vais avec Pompée en qualité de Lieutenant.* Voyez Lettre 1. Rem. 14. sur la 2. Lettre de ce Livre.

Fin du Tome second.



TABLE DES MATIERES.

Le chifre Romain marque le Tome, & le chifre Arabe, la page.

A

C

D

E

G

H

Q

R

S

TABLE DES LETTRES écrites à d'autres qu'à Atticus, & par d'autres que par Ciceron.

Fin du Tome second.

Changemens & Corrections de ce II. Tome.

PAge 7. *ligne* 9. je n'aurai point de peine à me déterminer, *lisez*, il me sera aisé à me déterminer.

Même page, *ligne* 12. après soi, *lisez*, après lui.

P. 80. *ligne* 16. *poterintne*, lisez, *poteritne*.

P. 99. *ligne* 21. *effacez*, moi-même.

P. 101. *lignes* 24. & 25. Je n'y menerai qu'un fort petit nombre de domestiques, *lisez*, Je garderai peu de monde auprès de moi.

P. 146. ajoûtez cette note après celle qui y est : *Je compte de vous voir au premier jour comme vous me le faites esperer.*] Atticus alla en effet bientôt après joindre Ciceron, & c'est pour cela qu'on n'a point de Lettres de lui jusqu'à son retour à Rome.

P. 155. *ligne derniere*, *& à la page suivante :* Il y avoit dans Rome une grande chereté depuis deux jours, & la populace excitée par Clodius, *lisez*, Pendant ces deux jours, la populace excitée par Clodius à l'occasion de la grande chereté de blé qui étoit à Rome.

P. 162. *ligne* 24. *effacez* en titre d'office.

P. 193. *ligne* 20. Sextus, *lisez*, Sestius.

Page 223. *lig.* 5. *& suiv.* mais on ne me rend point vos Lettres dans l'ordre de leur date. J'en ai reçû quatre à la fois, *lisez*, mais je reçois plusieurs de vos Lettres à la fois.

Même page, *ligne* 10. car j'ai lû d'abord les trois, *lisez*, car j'en ai lû d'abord trois.

P. 235 *ligne* 16. *effacez*, de l'Asie.

P. 264. *ligne* 15. *desit abs te. Opere delector*, lisez, *desit. Abs te opere delector*.

P. 285. *ligne* 10. promettons, *lis.* permettrons.

P. 312. *ligne* 16. *si qui*, lisez, *si quis*.

P. 345. *ligne* 7. avoit été, *lisez*, a été.

Même page, *ligne* 8. étiez arrivé, *lis.* êtes arrivé.

P. 349. *ligne* 21. pourriez, *lisez*, pouvez.









